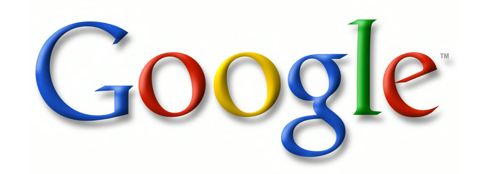
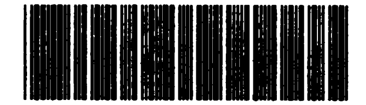



FOREIGN OFFICE





HISTOIRE

DE LA

MONARCHIE

EN EUROPE

Imprimerie ERNEST MEYER, 3, rue de l'Abbaye, à Paris.

HISTOIRE

DE LA

MONARCHIE

EN EUROPE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. FRANCIS LACOMBE

« Je n'ai pas le patriotisme étroit d'une frontière politique, mais j'ai celui d'un Européen. »

FICQUELMONT.

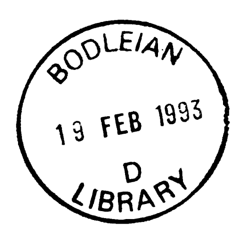


TOME QUATRIÈME

ROYAUTÉ OU RÉPUBLIQUE ?

PARIS: AMYOT, RUE DE LA PAIX

1855


BODLEIAN
19 FEB 1993
D
LIBRARY

HISTOIRE

DE LA

MONARCHIE

EN EUROPE.

CHAPITRE XXVIII.

L'EUROPE MONARCHIQUE HUMILIÉE PAR LA FRANCE RÉPUBLICAINE.

Sommaire.

Considérations générales sur la Révolution française. — Antagonisme absolu du parti du droit divin et du parti du droit humain. — Origine de cette scission et quelle doit être sa fin. — Caractères distinctifs des deux partis. — L'un prétend constituer chaque société sous la forme d'une Monarchie, en créant une théocratie générale des États; l'autre prétend constituer chaque société sous la forme d'une République, en créant une fédération générale des États. — Chacun d'eux exprime un principe de vérité, mais non pas la vérité elle-même. — Ils cherchent à fonder leur domination exclusive; et c'est ce qui forme le caractère sinistre de la Révolution. — L'antagonisme des deux partis est le résultat d'une erreur. — La vérité seule peut les rapprocher, et c'est ce qui formera le caractère providentiel de la Révolution française. — Cet idéal indéfini explique le zèle que la Nation déploya pour elle, et non pour les odieux événements qui ont été produits en son nom. — Situation de la Maison royale de France envers toutes les autres Maisons royales de l'Europe, avant et pendant la Révolution. — Les Monarchies européennes et la République française. — Première Coalition. —Les Rois du Midi veulent relever le Trône de saint Louis; mais ceux du Nord veulent se partager la France. — Guerre civile et guerre étrangère. — Fautes de la Coalition. —Attitude formidable prise par la Convention. — Les royalistes de France repoussent les Rois de l'Europe. — Les Conventionnels se

proscrivent réciproquement, pour que nul d'entre eux ne puisse usurper la dictature. — Le 9 thermidor. — Les Conventionnels songent à rétablir eux-mêmes la Royauté, avec Louis XVII. — Les difficultés de cette restauration proviennent de leurs propres crimes. — Le Comité de salut public traite contradictoirement avec Charette, avec le roi de Prusse et avec le roi d'Espagne. — Paix de Bâle. — Mort de Louis XVII. — La Convention, forte de ses alliances en Europe, de ses conquêtes et de ses principes, ne veut plus rétablir la Monarchie. — Louis XVIII proclamé roi de France à Belleville, quartier-général de la Vendée.—Proclamation de Vérone.—Louis XVIII demande à l'Angleterre un vaisseau pour se rendre en Vendée. — Le comte d'Artois sur les côtes du Bas-Poitou, avec une flotte. — L'amiral Bridport ne le laisse pas débarquer. — C'est ce qui sauve la République. — Pichegru veut remplir le rôle de Monck. — Constitution de l'an III. — Massacre du 18 vendémiaire. — Le Directoire aux prises avec la Révolution et la contre-Révolution. — Campagnes de Bonaparte en Italie. — Ses victoires et ses traités de paix.— Pichegru chef de la majorité royaliste des Assemblées. — Barras se concerte avec Bonaparte pour faire le coup d'État du 18 fructidor. — Traité de Campo-Formio. — Congrès de Rastadt. — Expédition d'Égypte. — Deuxième Coalition. — Paul Ier, empereur de Russie, et François II, empereur d'Autriche. — Revers de la France. — Explosion du Jacobinisme. — Coups d'État successifs. — Bonaparte revient d'Égypte. — Le 18 brumaire. — Toutes les Monarchies européennes sont humiliées par la République française.

La Révolution française a été au XVIIIe siècle, ou mieux est encore aujourd'hui, relativement à chaque État, Monarchie particulière, ce que la Réforme luthérienne fut au XVIe siècle, et ce qu'elle est encore aujourd'hui, relativement à l'Église, Monarchie universelle. Ces deux événements, dont l'un n'est que la conséquence de l'autre, marquent dans l'histoire deux époques parfaitement distinctes. La première exprime l'antagonisme

relatif du parti du droit divin et du parti du droit humain, ayant chacun une existence légale dans chaque société ; la seconde exprime l'antagonisme absolu de ces partis, qui, méconnaissant leurs destinées communes et n'ayant pas conscience de leur indestructibilité réciproque, veulent s'entre-détruire par des moyens aussi violents que barbares, à la seule fin d'établir leur Souveraineté exclusive, spécialement en France et généralement dans toutes les Nations civilisées. De sorte que l'humanité ne peut plus accomplir sa création propre, conformément à son but suprême sur la terre, car le droit divin y anéantit le droit humain ; et qu'elle peut, au contraire, accomplir sa destruction propre, en renversant les desseins de Dieu sur l'univers, car le droit humain y anéantit, à son tour, le droit divin.

Tel est, ce nous semble, le caractère sinistre que la Révolution française manifeste dans tous ses actes, faute d'un principe qui manifesterait son caractère auguste, en neutralisant les efforts des partis, pour favoriser le développement des sociétés. A l'exception de la Russie, providentiellement placée en dehors du mouvement révolutionnaire contemporain, tous les États se trouvent

exposés chaque jour aux coups des factions, parce que, l'autorité et la liberté n'étant plus d'accord, depuis près d'un siècle, sur la forme ni sur le fond même du Gouvernement, il n'est donné à personne de dominer les événements et les idées qui résultent de leur antagonisme. Aussi, frappée d'une décadence indéfinissable et n'exprimant plus que le triomphe provisoire de tel ou tel parti sur les sociétés, la Monarchie européenne sera-t-elle menacée dans sa propre existence par la République universelle, jusqu'à ce qu'elle puisse créer un Pouvoir régénérateur ayant pour but d'exprimer le triomphe définitif des sociétés sur les partis. Mais ce Pouvoir, comment l'établir? si ce n'est en vertu d'un principe supérieur aux deux principes opposés qui divisent le monde, puisqu'il doit identifier en lui-même, par lui-même, le droit divin et le droit humain, à l'effet de reconstituer l'unité suprême au sein de la civilisation?

La découverte de ce principe est donc le problème fondamental de la politique moderne.

Pour hâter, autant que possible, la solution d'un si formidable problème, remontons à l'origine de cette scission nécessaire, mais devenue

fatale, et tâchons de lui assigner une fin providentielle. Chose bien remarquable, quoique peu remarquée ! l'antagonisme des deux opinions rivales et, par suite, des deux ordres de faits contradictoires, qui entretient une si cruelle incertitude parmi les peuples au sujet de leurs propres destinées, repose sur le principe même de la certitude. Sa première manifestation eut lieu durant le moyen-âge où s'établit la distinction décisive des Nominalistes et des Réalistes (1), par laquelle on put pressentir d'une manière vague, sinon déterminer d'une manière certaine, le rôle que la raison humaine devait remplir, tôt ou tard, à côté de la foi divine, pour l'établissement de la vérité, au théâtre de la civilisation. Mais cette tendance, mal définie, provoqua le conflit des faits et des opinions, malheureusement trop bien défini. Car un groupe d'hommes prétendit et prétend encore que, la raison humaine étant bornée de sa nature, et conséquemment devant rester sujette, elle ne saurait s'élever à la vérité qu'au moyen de la révélation, ou mieux par l'unique secours de la foi divine ; tandis qu'un autre groupe d'hommes, au contraire, prétendit

(1) Voy. tome III, chap. XIX, page 42.

et prétend encore que, la raison humaine étant infinie de sa nature et, conséquemment, devant être Souveraine, elle peut s'élever à la vérité sans l'intervention de la foi divine, ou mieux par l'unique effort de sa propre spontanéité créatrice. Transportées du domaine des déterminations morales et spéculatives dans le domaine des déterminations positives et pratiques, depuis l'établissement du Protestantisme, ces deux doctrines inconciliables s'appliquèrent bientôt à tous les objets de l'intelligence et dominèrent alors toutes les considérations politiques, morales, religieuses et scientifiques de l'homme dans chaque société. Comme les partisans de l'une et les partisans de l'autre se tinrent toujours en échec, l'esprit humain s'immobilisa dans ce dualisme, au lieu de marcher à la conquête de l'unité, qui ne pouvait plus s'opérer désormais sans l'intervention d'une doctrine supérieure à laquelle les deux doctrines inférieures seraient enfin subordonnées.

Rien ne favorisait donc le développement de la vérité proprement dite ; mais tout favorisait le développement de l'erreur. D'un côté, l'on n'admit, en théorie, que l'expérience ou l'induction empirique, et, en pratique, la recherche de l'intérêt

terrestre, devenu l'unique bien moral, c'est-à-dire le seul triomphe de la volonté humaine ; de l'autre côté, l'on n'admit, en théorie, que la révélation ou l'induction théologique, et, en pratique, la recherche de l'intérêt céleste, devenu l'unique bien moral, c'est-à-dire le seul triomphe de la volonté divine. Ces deux partis hétérogènes envahirent alternativement l'Église et l'État, pour y établir leur domination suprême, en procédant à l'exclusion l'un de l'autre. Dès que le dogme du libre examen, principe exclusif du Protestantisme, se fut posé, dans l'Église et contre l'Église, en face du dogme de la soumission, principe exclusif du Catholicisme, il dut arriver que le dogme républicain de l'exclusive Souveraineté du Peuple, exprimant l'individualisation de l'autorité souveraine dans chacun des membres de la société politique, se poserait à son tour, dans l'État et contre l'État, en face du dogme monarchique de la Souveraineté du Roi, exprimant l'universalisation de l'autorité souveraine dans un seul membre de la société politique.

L'ère protestante eut pour but de fonder l'établissement légal de ces deux grands partis, au moyen même de leur opposition, devenue inhé-

rente à la raison de l'homme et, en quelque sorte, l'élément vital des sociétés qu'elle livra souvent aux luttes les plus meurtrières. Effectivement, l'un de ces partis voulut d'abord constituer telle ou telle société, puis toutes les sociétés, sous la forme d'une République, établir entre elles une fédération générale des États dans leur complète indépendance individuelle, et garantir les destinées de l'humanité, en donnant libre carrière à sa perfectibilité indéfinie, pour qu'elle pût entièrement satisfaire ses intérêts matériels, présentés comme son bien suprême sur la terre; et l'autre parti voulut constituer toutes les sociétés sous la forme d'une Monarchie, établir entre elles une théocratie des États dans leur complète dépendance de la loi divine et garantir les destinées de l'humanité, en lui donnant le moyen d'expier sa chute originelle, afin que, par la grâce de Dieu, elle puisse entièrement satisfaire ses intérêts moraux, ou mieux retrouver l'immortalité, qui est son bien suprême dans le ciel (1). Quoique ces deux partis n'eussent, l'un et l'autre, qu'une valeur intrinsèque relative, en tant qu'ils exprimaient, celui-ci le droit divin, celui-là le droit humain, c'est-à-dire deux principes

(1) Hoëné Wronski, voir tous ses ouvrages philosophiques.

de vérité, mais non pas la vérité elle-même, ils n'en agirent pas moins, au sein de chaque société, comme si chacun d'eux eût possédé seul une valeur intrinsèque absolue. Aussi, méconnaissant la nécessité de leur double concours et de leur double existence, tendirent-ils bientôt à se détruire l'un par l'autre, pour se créer une domination exclusive dans l'intérêt même de la civilisation générale ; — ils se l'imaginaient du moins, — et ne parvinrent-ils qu'à réaliser le plus grand triomphe de la barbarie.

Cette effroyable catastrophe s'accomplit en France, où l'antagonisme absolu des deux partis inaugura la période révolutionnaire actuelle par la sanglante exclusion légale de la Souveraineté divine et par la sanglante introduction légale de la Souveraineté humaine dans les États. Rien de plus sinistre, assurément, qu'une pareille tendance; car, si elle venait à prévaloir en Europe sous une forme gouvernementale quelconque, et surtout si elle y devenait permanente, il serait non-seulement impossible d'empêcher la ruine de tel ou tel peuple, mais de garantir le salut des sociétés. Remplaçant désormais la réalité par l'utopie, le vrai par le faux, la vertu par le

crime, la raison par la démence, la création par la destruction, Dieu par le Destin, l'esprit révolutionnaire briserait, en effet, Tiares, Couronnes, Diadèmes, tous les insignes de l'ordre, pour régner seul au milieu du chaos; et ses lois politiques, négation des lois morales, consacreraient l'établissement absolu de l'immoralité, pour effacer les dernières traces du Christianisme, qui consacre l'établissement absolu de la moralité sur la terre.

Mais ce caractère sinistre de la Révolution française ne saurait être, aux yeux de l'Europe où elle s'est fatalement étendue, comme aux yeux de la France elle-même, qu'une abominable défiguration de son caractère providentiel, par quelques hommes dont les résolutions perverses ont neutralisé la sublime vocation de tout un peuple. Car, ayant le sentiment de l'impuissance totale où se trouvaient les deux grands partis européens, en tant que partis, de fixer par eux-mêmes la science réelle de l'État; et, de plus, ayant le pressentiment du véritable esprit organisateur qui se manifestait de tous côtés, la Nation française avait compris la nécessité d'établir elle-même une nouvelle forme de Gouvernement, de lui faire expri-

mer un principe supérieur aux deux principes du droit humain et du droit divin en guerre ouverte depuis trois siècles ; et d'effacer ainsi tout vestige de dualisme, pour reconstituer l'unité suprême, ou mieux pour opérer la régénération complète de l'humanité. L'importance de cette révolution consistait en ce que les partis, comprenant enfin l'impossibilité où ils se trouvaient de fonder leur propre Souveraineté, par cela seul qu'elle resterait toujours relative, devaient abdiquer à jamais leurs prétentions exclusives, s'élever eux-mêmes au-dessus de leurs tendances contradictoires, et agir de concert à l'effet de fonder une Souveraineté absolue. Mais, loin de se résigner à cette abdication nécessaire pour constituer un nouvel ordre public, ils poursuivirent, au contraire, leur lutte sinistre ; et l'un d'entre eux profita de son triomphe transitoire pour constituer un état d'anarchie qu'il voulait rendre définitif. Ce fut l'œuvre des sectes philosophiques et matérialistes, qui, ayant résolu d'opérer la dissolution générale des sociétés, en leur ôtant la faculté du Bien, empruntèrent aux civilisations païennes une vieille maxime de liberté politique, c'est-à-dire la faculté du Mal, et, sous le nom de liberté révolutionnaire,

la donnèrent à la France comme l'expression sacramentelle de la mission qu'elle se proposait de remplir parmi les civilisations chrétiennes. Aussi la Révolution française eut-elle, dès son origine, de même que la Réforme luthérienne, deux fins bien différentes : un *but sacré* et un *but satanique* (1). Le premier, celui qui n'a pas encore été atteint parmi nous, exprime la découverte par la France du principe supérieur qu'elle porte en elle-même; et le second, qui a été atteint sur-le-champ, exprime la production par la France des actes monstrueux en vertu desquels elle bouleverse, depuis près d'un siècle, toutes les conditions métaphysiques et physiques des sociétés. Il est vrai que notre héroïque patrie s'imaginait, hélas! pouvoir accomplir la régénération positive de tous les États, quoiqu'on eût accompli déjà sa propre destruction morale.

Heureusement pour l'Europe et pour la France elle-même, que la Providence a réparti les hautes charges de l'humanité entre les divers peuples du monde, qui contribuent ainsi, chacun dans sa sphère d'action particulière, au progrès universel. A l'heure où tout s'écroulait ici, tout se reconsti-

(1) Voir tome III, chap. XIX, page 44.

tuait ailleurs. Pendant que la France, cherchant le véritable Pouvoir politique, se perdait au milieu des plus sanglantes catastrophes, l'Allemagne trouvait le véritable savoir philosophique pour le bonheur du genre humain. « Aussi, dit Hoëné Wronski, par cette réforme de la philosophie, telle qu'elle s'est accomplie en Allemagne durant la Révolution française, toutes les hautes vérités philosophiques et religieuses, à mesure qu'elle disparaissaient en France, et que l'humanité allait ainsi s'abîmer dans le néant de la philosophie révolutionnaire de ce pays, reparaissaient en Germanie, avec un nouvel éclat et sur des bases à jamais immuables. La philosophie spéculative et pratique, et, par conséquent, les sciences et la poésie, le droit et l'État, la religion et l'Église (1), furent, en ce moment si critique pour l'humanité, établis en Allemagne sur des fondements inébranlables et dans des directions salutaires et indéfinies. Ce pays devint ainsi le fondateur de la vraie philosophie, cherchée en vain depuis si longtemps; et il offrit enfin, lors de l'achèvement de la Révolution française par l'extinction de toute vérité philosophique, un foyer lumineux et inextinguible

(1) Voir tome III, chap. XIX, page 49.

pour éclairer l'humanité entière et pour la préserver dorénavant contre toutes tentatives ou erreurs pareilles qui viendraient lui ravir ce qu'elle a de plus précieux et de plus sacré : LA VÉRITÉ (1). »

L'Allemagne remplit noblement sa vocation, en développant le véritable Savoir qu'elle a créé ; tandis que la France détruit, l'un après l'autre, tous ses Gouvernements, quels qu'ils soient d'ailleurs, parce que, dans les dispositions intellectuelles qu'elle manifeste depuis un siècle, elle ne peut remplir sa vocation en constituant le véritable Pouvoir qu'elle doit créer. Effectivement, la liberté révolutionnaire qu'on y préconise avec tant d'emphase, est compatible avec toutes les formes du despotisme politique, civil ou militaire ; mais incompatible avec tous les principes d'autorité. Pour comble de malheur, les hommes dont la société française accepte ou subit tour-à-tour la malencontreuse direction, sont des hommes de parti, au lieu d'être des hommes d'État. Rejetant systématiquement les connaissances théoriques sans lesquelles il ne saurait y avoir que routine, aveuglement et fatalité dans la pratique, peuvent-ils comprendre la nécessité d'une philosophie su-

(1) *Le Destin de la France, de l'Allemagne et de la Russie.*

périeure qui leur permettrait de subordonner, dans tous leurs actes, les deux principes du droit divin et du droit humain à un principe politique suprême : ou mieux de résoudre le problème social, pour rallier les partis autour d'un Pouvoir régénérateur ? Évidemment, non. Aussi ne savent-ils proposer qu'un but chimérique à ce noble pays dont ils ignorent le but positif, et qu'y perpétuer, par conséquent, la nécessité des révolutions. En effet, la Nation, intimement persuadée qu'elle connaît mieux que ses chefs toutes les questions relatives à la constitution de l'État, se trouve moralement obligée de réagir, d'une manière incessante, soit contre un despotisme prétendu conservateur qui se fonde sur la liberté révolutionnaire ; soit contre une Monarchie qui s'entoure d'institutions républicaines ; soit contre une République qui se couronne d'institutions monarchiques ; soit enfin contre toute autre combinaison politique exprimant le triomphe accidentel d'un homme ou d'un parti, car, forme et fond, tout est mensonge dans le Gouvernement où tout doit être vérité.

C'est pour trouver l'expression de cette vérité, dont elle a le pressentiment, mais qu'elle ne peut

encore définir, que la France cherche, au milieu de ses interminables révolutions, la forme suprême du Pouvoir. Or, le véritable Pouvoir est inséparable du véritable Savoir, l'un étant la conséquence de l'autre. Et voilà précisément ce qui constitue le danger de la crise actuelle, puisque les gouvernants craignent si peu de se traîner à la remorque des gouvernés, qu'ils invoquent eux-mêmes le suffrage universel comme un moyen de création gouvernementale, quoiqu'il ne soit qu'un moyen de destruction, par cela seul qu'il exprime l'assujettissement de la science, toujours individuelle, et la Souveraineté de l'ignorance, toujours collective.

Laissons parler un grand penseur : « Lorsque le fait brutal, dit M. A. S. de Montferrier, vient démontrer si cruellement à nos hommes d'État, l'inanité de leurs doctrines, par quelle singulière aberration d'esprit sont-ils arrivés à présenter, comme la solution des difficultés qui nous enserrent de toutes parts, un *appel au peuple* pour faire résoudre, à la majorité des voix, la question : MONARCHIE OU RÉPUBLIQUE? Mais quelle que soit la réponse de la majorité, en vertu de quel principe cette décision deviendra-t-elle moralement obligatoire pour la minorité? Là est le véritable pro-

blème, car ce sont toujours les minorités qui renversent les Gouvernements. Établir, d'ailleurs, le nombre des suffrages comme critérium de la vérité politique, n'est-ce pas nier la réalité des principes qui font la force des divers partis ; n'est-ce pas nier toute vérité? Voilà donc où nous en sommes ; voilà la grande science du siècle des lumières ! — Pour distinguer le vrai du faux, le bien du mal, le juste de l'injuste, comptons les voix ! — Comptons les voix, et si une majorité ignorante et corrompue répond COMMUNISME, à votre question : *Monarchie ou République*? courbons la tête et soumettons-nous... Nous soumettre ! Non, mille fois non, car la majorité n'a d'autres droits que ceux qui lui sont donnés par la raison. Elle ne détruira pas plus le principe républicain en redemandant la Monarchie, qu'elle ne détruira le principe monarchique en consacrant la République (1). »

Ces deux principes sont, en effet, absolument indestructibles, par cela seul qu'ils expriment le droit divin et le droit humain, ou mieux l'autorité et la liberté : bases conditionnelles des partis, mais bases inconditionnelles des sociétés. La per-

(1) *Moniteur parisien*, 26 octobre 1851.

manence de l'état révolutionnaire, en France, doit résulter de la fausse direction qu'on leur imprime, puisque le dualisme des opinions, nécessaire au développement moral et matériel du monde civilisé, ne saurait être par lui-même la négation de l'unité. Mais, si l'antagonisme sinistre du droit divin et du droit humain est le résultat d'une erreur, il nous suffira de découvrir la vérité pour opérer entre eux un rapprochement salutaire. Efforçons-nous d'obtenir ce résultat éminemment civilisateur; et l'Europe ne verra plus alors ni vainqueurs ni vaincus parmi les enfants de la grande Nation, à jamais réconciliés sur le sein de leur propre mère. Nous ne traînerons plus aux gémonies tels et tels hommes que nous proclamions naguère les sauveurs de la société. Dieu ne dira plus de nous, dans sa juste colère : *Ils ont régné, mais je ne les ai pas envoyés; ils ont établi des Princes, mais je ne les ai pas connus!* Et les Rois eux-mêmes, qui ont dû combattre ou neutraliser les tendances fatales de la Révolution française, pour sauvegarder les suprêmes intérêts de leurs peuples, comprendront enfin qu'ils doivent favoriser sa tendance providentielle, parce que la France aura révélé au monde l'existence du principe supérieur qu'il porte en lui-même, afin que

l'homme et l'État puissent accomplir leur création propre sur la terre, après avoir voulu accomplir en quelque sorte leur propre destruction.

Telle sera dans l'histoire, gardons-nous d'en douter, la signification morale et positive de la Révolution française, qui fut abominable, barbare, sanglante à son origine, et dont la fin, plus ou moins prochaine, doit réconcilier notre patrie avec toute l'humanité. On sait maintenant quels motifs secrets, mais réels, animèrent la France et lui firent déployer autant de zèle que d'énergie durant ses cruelles vicissitudes. Une nation honorable comme elle, — et personne assurément n'osera lui contester un pareil titre, — pénétrée de sa haute vocation, quoiqu'elle ne sache pas la définir d'une manière nette et précise, peut s'enthousiasmer souvent pour de fausses idées, jamais pour des événements aussi odieux que ceux dont nous allons enfin poursuivre le récit. Presque tous les hommes supérieurs de cette époque l'ont reconnu avec Mallet du Pan : « Il s'est fait deux révolutions, disait-il : l'une morale, dans les esprits qu'elle a pénétrés de vérités et de demi-vérités dont le fondement restera ; l'autre, scélérate et barbare, sera la plus fa-

cile à extirper, une fois la force tombée de ses mains (1). »

Les divisions implacables du parti conservateur, l'émigration de la noblesse et surtout l'attitude prise par les Rois de l'Europe vis-à-vis de la France révolutionnaire avaient amené le triomphe du parti républicain sur la ruine de notre société monarchique. La Maison de Bourbon s'était trop élevée au-dessus des autres Maisons souveraines, pour en être aimée. L'Empereur d'Allemagne ne voyait qu'un rival dans le Roi de France, parce qu'il favorisait l'opposition du peuple des Pays-Bas et celle des Princes de l'Empire envers son Gouvernement. Le Roi de Prusse, protecteur du Stathoudérat de la Maison d'Orange, ne voyait en lui qu'un adversaire, parce que Louis XVI était le protecteur du parti républicain de la Hollande. Et, son antagoniste naturel, le Roi d'Angleterre, vaincu lui-même sur ce terrain, craignait de n'être bientôt plus victorieux sur les mers, parce que le traité des pavillons neutres, le Pacte de famille, les efforts combinés de la marine française, de la marine espagnole et de la marine hollandaise pou-

(1) *Mémoires et correspondances*, publiés par M. A. Sayons, tome II, page 482.

vaient fixer la supériorité maritime de la France dans sa propre supériorité continentale. Aussi le Roi de France n'était pas seulement le pondérateur des Pouvoirs en Europe, mais le conservateur des Nationalités dont il défendait l'indépendance, nécessaire contre l'Autriche, la Prusse et la Russie, qui avaient hâte d'accomplir l'entière destruction de la Pologne.

Plus la Monarchie française était forte à l'extérieur, où elle contenait le mouvement du Nord, en accélérant le mouvement du Midi, plus les Monarchies européennes devaient rechercher l'occasion de la rendre aussi faible que possible à l'intérieur, base de son action universelle. C'était au commencement des troubles révolutionnaires, l'unique but du Cabinet de Londres, dont les agents, nombreux à Paris, fomentaient l'antagonisme de la branche cadette des Bourbons contre la branche aînée, dût-il détruire la Maison de France au moyen d'une division dynastique, et l'antagonisme républicain des Assemblées contre la Cour, dût-il détruire la France de Louis XIV dans la personne de Louis XVI au moyen d'un régicide ! Quels que fussent les désastres qui en résulteraient pour le monde civilisé, l'histoire de France aurait son épi-

sode abominable et sanglant comme l'histoire d'Angleterre; et le Gouvernement anglais prendrait sur l'Europe un ascendant politique d'autant plus considérable que la chute du Gouvernement français serait plus profonde. En effet, dès que les principes démocratiques ont envahi l'armée française, où l'épée, symbole du commandement, n'appartient qu'à la noblesse, une grande partie des officiers émigrent d'eux-mêmes ou sont chassés par leurs propres soldats; et la France militaire est dissoute en même temps que la France monarchique. Ayant perdu sa force aristocratique sans avoir encore trouvé sa force égalitaire, la Nation manque sur-le-champ au monde comme elle manqua à elle-même. Il en résulte que l'Autriche peut opprimer impunément les Pays-Bas; que l'Angleterre et la Prusse rétablissent le Stathoudérat en Hollande; et que la Russie, la Prusse et l'Autriche préparent un second démembrement de la Pologne, et sans doute le dernier, si les meurtriers de ce Peuple veulent s'entendre avec les meurtriers du Roi de France.

Mais nul rapprochement ne semble possible entre les Souverains de l'Europe, qui auraient dû mettre leur salut et leur gloire dans la conserva-

tion de toutes les Nationalités, et les Conventionnels de France, qui mettent leur salut et leur gloire dans la dissolution de tous les États (1). Puisque la Révolution française, au lieu de rester locale, aspire à devenir universelle ; puisqu'il s'agit de savoir si les Couronnes royales vont être *changées en bonnets rouges ;* puisque la Convention nationale se considère enfin, suivant les paroles de Danton, comme *le grand Comité d'insurrection du genre humain*, chaque Monarque a raison de se considérer comme étant absolument responsable de l'avenir de l'humanité, dès à présent aux prises avec la barbarie. A cette fédération d'hommes qui prétend renverser tous les Trônes, après avoir décapité la Royauté, qui proclame un droit public sauvage, absurde, incompatible avec l'obéissance aux lois, base de tout ordre social, et qui déclare la guerre à tous les Gouvernements, parce qu'il ne saurait vivre en paix avec un seul, les Souverains de l'Europe doivent opposer une coalition générale des peuples, et d'eux-mêmes. L'Empereur d'Allemagne, l'Empire, le Roi d'Angleterre, le Roi de Prusse, le Roi d'Espagne, le Roi de Sardaigne, le Roi de Naples et le Stathouder de Hollande se lèvent, en ef-

(1) Mallet du Pan, *Mémoires.* Tome II, page 287.

fet, pour éteindre ce foyer d'anarchie qui peut incendier tout le Continent; mais l'Impératrice de Russie, le Roi de Danemark, le Roi de Suède, le Roi de Portugal et la Suisse ne se préoccupent nullement de cette lutte d'où dépend le maintien ou la ruine totale de la civilisation. Au surplus, les Princes coalisés n'ayant pas les mêmes principes, ils ne sauraient agir dans un intérêt commun. Ceux du Midi, anciens alliés de Louis XVI, veulent relever le trône de saint Louis, tandis que ceux du Nord, anciens adversaires de la France, désirent la faire tomber dans le piége où ils ont pris la Pologne. Déjà les événements militaires semblent confirmer leurs sinistres espérances. La Convention nationale, obligée de réagir contre la guerre civile et contre la guerre étrangère, ne peut repousser les armées de l'Europe qui franchissent en même temps le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, contenir l'héroïque Vendée ni subjuguer toutes les villes du Midi, qui, à l'instar des campagnes de l'Ouest, adoptent la Monarchie et proclament Louis XVII, puisqu'elle ne sait pas même encore si elle doit adopter la République fédérative des Girondins ou la République une et indivisible des Jacobins. Dumouriez, le vainqueur de l'Argone,

mais le vaincu de Nerwinde, espère trancher la question gouvernementale avec son épée. Loin de combattre le prince de Cobourg, il signe un armistice qui lui permettra de diriger ses propres soldats sur Paris, où il anéantira la Convention, pour remplacer la révolution républicaine par une révolution monarchique au profit de la Maison d'Orléans, c'est-à-dire pour disperser les Jacobins et pour rallier tous les partis autour d'une Royauté sans parti. Ce plan chimérique devait échouer; car l'armée, démoralisée par de récentes défaites, ne pouvait jouer un rôle quelconque dans l'État, qu'après avoir conquis l'opinion à force de victoires.

La défection de Dumouriez entraîne la défaite du parti girondin et le triomphe du parti jacobin. Une guerre civile républicaine éclate à côté de la guerre civile royaliste et en face de la guerre monarchique étrangère. Si celle-ci avait donné la main à celle-là; si les Rois alliés avaient déclaré qu'ils n'en voulaient ni à l'indépendance ni à liberté du peuple français; qu'ils désiraient seulement le soustraire à une tyrannie odieuse, et qu'ils traiteraient de la paix quand il aurait établi lui-même sa propre Monarchie, c'en était fait de la République. Mais

ils se montrèrent bien plus ennemis de la France, qu'ennemis de la Convention (1). Au lieu de marcher sur elle à grandes journées, pour arriver sous les murs de Paris avant que cette assemblée divisée pût triompher de sa propre faiblesse, les Princes coalisés, méconnaissant leurs véritables intérêts, lui laissèrent le temps de se fortifier et d'abattre les contre-révolutionnaires, c'est-à-dire la guerre civile, après qu'elle eut déclaré le *Gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix*. Cet acte renversait tous les principes de la Constitution qui établissaient le pur régime de la multitude (2) : mais la Convention n'aurait jamais pu tenir tête à tant d'ennemis, si elle ne se fût arrogé la dictature. Abandonnant l'administration du pays au club des *Jacobins*, afin qu'il imprimât une seule direction à toutes les assemblées populaires, elle centralisa son action politique au sein de deux Comités : celui *de salut public* et celui *de sûreté générale;* elle ordonna l'arrestation immédiate de tous les suspects; elle fit décapiter la reine Marie-Antoinette, la princesse Élisabeth et le duc d'Orléans, les prê-

(1) Voir les *Mémoires et correspondances de Mallet du Pan pour servir à l'histoire de la Révolution française*. M. A. Sayous les a recueillis et mis en ordre avec une rare sagacité d'historien.
(2) M. Mignet, *Hist. de la Révol. franç.* Tome II, page 11.

tres, les Royalistes et les Girondins, ou mieux quiconque avait manifesté une opinion contraire à la sienne, soit dans la formation de la République, soit dans la dissolution de la Monarchie, et poursuivit enfin son œuvre sanglante, horrible, épouvantable, mais gigantesque, en décrétant que tout citoyen devait marcher à la victoire ou à l'échafaud !

Les ennemis intérieurs de la Convention obéissent moins au terrorisme qu'au devoir. Avant d'être Royalistes ou Républicains, ils sont Français, et ils pensent « que les Puissances n'ont d'autre but que de ruiner la France, de la démembrer, d'en saccager les villes et les campagnes ; que leur intérêt pour les malheurs de la Famille Royale n'est qu'hypocrisie, et que, sans distinction de Monarchie et de République, c'est à la France elle-même, non à la France anarchique, qu'elles font la guerre (1). » Ainsi, les questions de parti s'effacent devant la question de patriotisme. Il s'agit du territoire, de la Nation elle-même, et non des principes qui sont en contradiction dans la raison de l'homme. Tous les partis courent aux frontières ; mais nul Allié

(1) Mallet du Pan, *Mémoires*. Tome II, page 27.

n'ose plus marcher sur Paris. Un grand changement s'est opéré dans les idées. Car la Convention était destructible à la première campagne, parce que les Rois de l'Europe pouvaient encore faire considérer leurs propres droits comme identiques à ceux du Peuple de France; mais elle est indestructible à la seconde, parce qu'elle peut désormais faire considérer les droits du Peuple de France comme incompatibles avec ceux des Rois de l'Europe.

Un seul homme, Carnot, membre du Comité de salut public, dirige douze cent mille baïonnettes contre la Coalition. Après avoir étudié les plans de Condé, de Turenne, de Louvois, de Maillebois, de Belle-Isle, des généraux les plus illustres de l'ancienne France, il imprime à la France nouvelle un irrésistible élan et transforme la guerre lente, qui convient aux Princes, en une guerre impétueuse, qui convient à nos propres soldats. La Convention prétend sauver la République par le bras des royalistes; Carnot prétend la sauver par le génie militaire de la Monarchie. Nos masses nationales heurtent, divisent, anéantissent les armées ennemies. Toutes les victoires qu'elles remportent sur l'Europe, font oublier à la France les in-

nombrables défaites matérielles et morales qu'elle subit en elle-même. Quand elle n'eut plus rien à craindre des Souverains alliés, la Convention eut tout à craindre de ses propres membres : Souverains divisés ayant l'échafaud pour sceptre, et pour ministre le bourreau. Leur dictature collective s'était changée peu à peu en une dictature individuelle, que Robespierre avait usurpée. Quiconque prenait un ascendant marqué sur l'Assemblée, sur la Commune ou sur le club des Jacobins, était à ses yeux un prétendant rival et devait être *mis hors la loi*, c'est-à-dire guillotiné. Cette extermination systématique des *compétiteurs à la dictature* dura jusqu'au 9 thermidor (27 juillet 1794) : date mémorable ! car elle exprime la mort de la Terreur avec Robespierre et la naissance de la Réaction avec le parti monarchique. Tant que Robespierre disposa de l'existence des membres de la Convention , il fût le lien de cette assemblée, courbée sous le joug de la servitude commune, et son unité foudroyante ; mais, dès que la Convention eut elle-même anéanti cet homme farouche, pour recouvrer sa propre indépendance, elle fut en proie au morcellement des opinions contradictoires, qui rendirent sa dissolution inévitable. Alors, chaque Con-

ventionnel se préoccupa d'autant plus de son passé, qu'il comptait moins sur l'avenir. Déjà la presse et la parole brisaient leurs chaînes, et, vengeresses implacables, dénonçaient les votes sanglants, les lois perverses, les exécutions barbares au tribunal de l'humanité. Pour ne pas être englouti au sein de cette crise, le parti Thermidorien essaya de la dominer. Les tribunaux terroristes furent fermés, les prisons ouvertes, la guillotine brisée. Toutes ces concessions, bien accueillies par les *modérés*, excitèrent la fureur des *enragés;* et la Convention ne put désarmer cette réaction ultra-révolutionnaire, qu'après avoir armé la réaction contre-révolutionnaire, déjà prépondérante, sinon dans l'État, du moins dans la société.

Cette situation nouvelle devenait favorable aux anciens Girondins, qui, dégoûtés de la République et partisans secrets de la Monarchie, ne reprenaient leur place officielle dans la Convention que pour rétablir la Royauté. « En conséquence, on s'avoua généralement la nécessité d'arriver à une forme de Gouvernement moins terrible que celle d'une Assemblée où la faction qui usurpe son despotisme peut, d'un jour à l'autre, envoyer la minorité à l'échafaud. Mais, d'accord sur ce point,

on ne l'est nullement sur les moyens de l'atteindre, ni sur la nature du régime qu'on voudrait substituer à celui du moment (1). » Les Conventionnels ne demandent pas mieux que d'abdiquer leur formidable autorité entre les mains de Louis XVII, Roi mineur qu'ils retiennent en prison, et de lui poser eux-mêmes la Couronne sur le front, pourvu qu'on leur garantisse la vie et la fortune sauves, par une de ces capitulations que l'histoire enregistre, pour montrer de quelle manière les révolutions finissent et les restaurations commencent. Malheureusement, « les difficultés de ce problème rattachent, malgré eux, à la République ceux des révolutionnaires qui seraient tentés de l'abolir. Si leurs mains insensées et criminelles eussent épargné la Reine et Madame Élisabeth, l'une de ces deux Princesses, avec lesquelles la Convention eût capitulé, aurait servi à terminer les embarras de la Régence ; mais on redoute de l'attribuer aux Princes, frères de Louis XVI, et l'on ne sait comment les remplacer. Le même principe de crainte et de haine contre les Princes émigrés divise encore les Républicains chancelants sur le

(1) Mallet du Pan, *Mémoires*. Tome II, page 125. — *Situation des partis et de l'esprit public en France depuis la chute de Robespierre.*

choix d'un Roi. Les uns songent au jeune orphelin qui languit dans la tour du Temple; d'autres au duc d'Orléans, retiré en Suisse, Prince qui, sans partager les vices et les crimes de son père, a servi le parti populaire jusqu'à la mort du Roi, et qui, ayant affiché la profession d'attachement à la Constitution de 1791, est beaucoup moins redouté des Républicains, qui se flattent au contraire d'en avoir tout à espérer. Plusieurs enfin pensent à changer la Dynastie et à donner le Trône à un étranger (1). »

Pendant que les factions traitent indirectement avec leurs propres candidats, le Comité de salut public traite directement avec Charette, généralissime de la Vendée militaire, et le seul homme qui, après avoir négocié la paix entre les Républicains et les Royalistes, puisse négocier la capitulation des Conventionnels avec le duc de Provence, auquel on reconnaît le titre de Régent (février 1795). Conformément à ce traité, Louis XVII sera remis avec sa sœur, le 13 juin suivant, à une escorte de Vendéens qui les conduiront au camp de Charette ; la religion catholique et la Monarchie

(1) Mallet du Pan. *Vid. sup.* Tome II, page 122.

seront rétablies avant le 1er juillet (1). Cette pacification intérieure fait présager une pacification extérieure; car les Rois de l'Europe diront sans doute aux Conventionnels, comme le général de la Vendée : Guerre contre la République, paix avec la Monarchie. Mais le Comité de salut public, peu confiant dans les disposition du Régent, conçut, pour séduire le Roi de Prusse, *l'idée d'un Stathoudérat du duc de Brunswick* (2) en France, et de l'indemnité prise dans la sécularisation des biens ecclésiastiques en Allemagne. Frédéric-Guillaume abandonne aussitôt la cause de la Monarchie européenne et signe la paix de Bâle (5 avril), reconnaissant ainsi la République française, telle qu'elle s'est définie elle-même dans ses principes et dans ses actes, qui sont en contradiction avec les actes de tous les Gouvernements, avec les principes de tous les États; souscrivant donc au complet renversement du droit public et sanctionnant, en définitive, le sanglant anéantissement de la Souveraineté des Rois par la Souveraineté des Peuples, c'est-à-dire sa propre déposition en tant que Monarque! Ce fut d'un sinistre augure pour l'Europe

(1) M. Crétineau-Joly, *Hist. de la Vendée milit.* T. II, p. 320.

(2) M. Capefigue, *Monarchie et politique des deux branches de la Maison de Bourbon.* Tome I, page 351.

et pour la France, dont le sort était plus que jamais compromis. La Convention régicide succombait malgré les victoires de ses armées; un Monarque la relève sans y être contraint par ses défaites. A la paix extérieure doit succéder une autre guerre civile, parce que la mauvaise action du Cabinet de Berlin, ayant pour but de consolider le Gouvernement républicain, ne saurait empêcher la réaction de toute la société française, ayant pour but de restaurer le Gouvernement monarchique. Mais Louis XVII meurt sur ces entrefaites (8 juin 1795); et les Girondins, qui désiraient encore opérer l'abolition de la République, après avoir obtenu des garanties préalables, en se réservant une place quelconque dans le conseil de Régence, ne songent plus à reconstituer la Monarchie, maintenant qu'ils ont introduit les faits accomplis et leurs principes révolutionnaires dans le droit européen.

En signant la paix de Bâle, Frédéric-Guillaume III empêcha la ruine de la République française, tandis que Charles IV, petit-fils de Louis XIV, en signant la même pacification (22 juin), n'empêcha point la ruine de la Monarchie espagnole. Mais, ayant fait cause commune avec les meurtriers de Louis XVI, il osa déclarer la guerre pour eux

à la Grande-Bretagne, dans l'espoir de mettre un Infant d'Espagne sur le Trône de France. Godoï, nommé Prince de la Paix, grand d'Espagne de première classe et capitaine-général, fut placé au-dessus du Cid en récompense d'une action qui allait précipiter son pays dans l'extrême décadence. La Convention triomphait seule de tous côtés. Réunissant la Belgique à la France, domptant la Hollande, anéantissant le Stathoudérat anglo-prussien du Prince d'Orange, relevant la République batave et reprenant les plans diplomatiques de la Maison de Bourbon, elle devenait, comme les anciens Princes français, l'arbitre des Pouvoirs en Europe. D'après un bruit artificieusement répandu à la Diète de Ratisbonne et dans l'Empire, on croyait la paix générale d'autant plus prochaine, que la Convention laissait accomplir sous ses yeux la destruction de la Pologne, pour se faire pardonner la destruction de la Royauté française; et l'on s'attendait à ce que tous les Rois de la terre, sans exception, reconnaîtraient alors un Gouvernement qui ne reconnaissait pas même le Roi du Ciel!

Les Royalistes émigrés, n'espérant plus rien des Monarques *battus*, *conspués*, *haïs* (1), espéraient

(1) Mallet du Pan, *Mémoires*. Tome II, page 280.

tout de leur patrie, qui cherchait à se soustraire aux malheurs de la République, en tentant la fortune de la Monarchie. Or, quoique l'héritier du Trône dans l'ordre légitime eût été proclamé Roi de France à Belleville, quartier-général de la Vendée, sous le nom de Louis XVIII (26 juin 1796), il n'était considéré, en France et en Europe, au milieu de ce grand désordre qui renversait hommes et choses, principes et institutions, que comme un Prétendant dont les droits ne pouvaient être moralement détruits sans doute, mais avaient besoin d'être reconnus positivement et acceptés pour exister par eux-mêmes. A cet effet, Louis XVIII publia la *Proclamation de Vérone*, où il promettait « une amnistie générale en faveur » des premiers révolutionnaires, » sans s'expliquer, ni sur l'ancien régime qu'il était impossible de rétablir, ni sur le régime nouveau qu'il était nécessaire de définir. Ce fut doublement funeste à sa cause, parce qu'il semblait croire que les fondateurs de la République, heureux d'avoir obtenu des sûretés pour leur propre existence, reviendraient d'eux-mêmes à la Monarchie, en rendant le Trône au frère du Roi qu'ils avaient guillotiné; parce qu'il semblait ignorer que la grande ma-

jorité des Français avait participé, non aux actes sanglants de la Révolution, imputables seulement à quelques individus, mais au développement de ses principes populaires, qu'elle ne croyait pas incompatibles avec la forme du Gouvernement royal. Aussi, le pardon qu'offrait le chef légitime de la Monarchie, alors qu'il n'avait aucun moyen de la rétablir par lui-même, humiliait-il d'autant plus notre fière Nation, qu'elle se considérait comme seule propre à relever la Royauté. Louis XVIII, il est vrai, aurait voulu reconquérir son Royaume à la manière d'Henri IV, sachant fort bien que, « s'il » restait en arrière, s'il n'employait sa tête et son » bras, pour remonter sur le Trône, il perdrait » toute considération personnelle. » Mais il avait beau s'exprimer en ces termes, les dépêches confidentielles qu'il adressait au duc d'Harcourt, son ambassadeur à Londres, ne constataient que sa propre impuissance : « Si l'on pouvait croire que c'est de mon plein gré, ajoutait-il, que je n'ai pas joint mes fidèles sujets, mon règne serait plus malheureux que celui de Henri III. Que me reste-t-il donc? la Vendée ! qui peut m'y conduire? le Roi d'Angleterre ! insistez de nouveau sur cet article. Dites aux ministres, en mon nom, que je leur demande mon

Trône ou mon tombeau : la Providence en décidera. »

L'Angleterre ne pouvait accéder aux désirs du Monarque-Prétendant, sans le reconnaître comme Roi de France : grave engagement qu'aucune Puissance n'osait prendre, dans un moment aussi difficile. On refusa un vaisseau à Louis XVIII, mais on offrit une flotte au Comte d'Artois, « qui levait » alors le drapeau de la Constitution, trop oublié » quelques mois auparavant, dans la Proclamation » de Vérone (1). » Cette expédition fut dirigée vers les côtes du Bas-Poitou par l'amiral Bridport, à qui le Gouvernement britannique avait enjoint d'empêcher le débarquement du Prince français. Au dire de Napoléon : « la République était per» due, si les Anglais eussent laissé descendre sur le » sol de la patrie le comte d'Artois (2). » En effet, la Nation tout entière et une partie de l'armée se déclaraient ouvertement pour la Monarchie. Pichegru, le plus populaire des généraux, depuis qu'il avait conquis la Hollande, voulait remplir le rôle de Monck, avant qu'un autre soldat pût remplir celui de Cromwell. Mais, comme il n'exis-

(1) M. Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, page 81.
(2) *Mémoires*. Tome VI, pages 278 et suiv.

tait aucun centre d'opinions ni de doctrines, les Royalistes, s'annulant eux-mêmes par leurs divisions, restèrent à l'état de parti, au lieu de passer à l'état de société.

Il en résulta que les Conventionnels régicides n'osèrent ni adresser leur capitulation à Louis XVIII, ni le reconnaître comme héritier légitime de la Couronne, c'est-à-dire fixer le destin de la Monarchie, parce que le Monarque-Prétendant n'avait pas fixé leur propre destinée. Aussi proclamèrent-ils la Constitution de l'an III, qui, tout en préparant une transition plus ou moins prochaine de la Royauté multiple du Directoire à la Royauté unitaire, leur permettait néanmoins d'offrir le Trône à d'autres Princes assez puissants pour les protéger contre la malveillance générale des honnêtes gens, ou même d'organiser la République, de manière à conquérir la bienveillance universelle. En conséquence, ils décrétèrent que les deux tiers de la Convention deviendraient membres du *Conseil des Cinq-Cents* et du *Conseil des Anciens*. Cet acte étant illégal, puisqu'il renversait le principe de la Souveraineté du Peuple : base fondamentale de l'État, la résistance armée des sections de Paris était légitime. La Convention allait être foudroyée

par l'esprit public, quoiqu'elle eût opéré un rapprochement sinistre entre le Jacobinisme et l'armée, quoique Barras eût tiré son glaive, sans l'intervention d'un général, qui foudroya le Peuple Souverain avec son artillerie. Bonaparte naquit pour l'histoire au milieu de cet horrible massacre. Sa mitraille *solennisa le* 6 *octobre* 1795 (13 vendé» miaire an III), la libre et unanime consécra» tion de la Constitution (1). » Cinq Directeurs régicides prirent le pouvoir exécutif, après avoir juré une haine éternelle à la Royauté; les Conventionnels gardèrent le pouvoir législatif; puis la Convention déclara que *sa mission était remplie*, parce qu'elle venait d'instituer une fête commémorative du 21 janvier, afin d'associer moralement toute la Nation française à ses propres crimes, et parce qu'elle se perpétuait sous un autre nom pour mettre son passé sanglant à l'abri des réactions de l'avenir!

Ce fut la préoccupation exclusive du Directoire, qui voulut se créer un parti, en exploitant les principes et les intérêts contradictoires de la société. Mais, vainement essaya-t-il d'opposer les propriétaires des biens nationaux et les classes enrichies

(1) Mallet du Pan, *Mémoires*. Tome II, page 420.

par la Révolution, aux propriétaires et aux classes qu'elle avait appauvris; fatigués de se considérer comme adversaires, les uns et les autres, bien loin de s'attaquer mutuellement, cherchaient au contraire à se défendre contre le parti Jacobin, qui était leur ennemi commun. L'opposition resta générale, tant que le Gouvernement s'appuya sur cette faction communiste et terroriste. Il dut frapper les complices de Babœuf, pour n'être pas frappé lui-même. Les Royalistes, poursuivis dans leur propre existence par des lois de proscription, ne songeaient pourtant pas, en ce moment, à défaire la République; mais tout le monde songeait à refaire la Monarchie. Les Directeurs, qui semblaient disposer des événements, ne pouvaient changer le courant des idées contre-révolutionnaires. Car une horrible soif de plaisir, d'ordre et de sécurité, succédait à l'horrible soif de sang, de désordre et de terreur. La Révolution étant considérée par tous les partis existants, comme une crise accidentelle et passagère dont il fallait précipiter le dénoûment, il fallut que le Directoire, Gouvernement banqueroutier, créât, pour se sauver, le parti militaire qui devait le détruire. Moreau, successeur de Pichegru, leva des contribu-

tions de guerre sur les alliés et sur les ennemis de la République; Hoche fit tomber les armes des mains de la Vendée. Cela devait être. Depuis la mort successive de Cathelineau, de Bonchamps, de D'Elbée, de La Rochejaquelein, de Talmont, de Lescure, de Charette et de Stofflet: génies d'un ordre tout-à-fait nouveau, les Vendéens ne combattaient plus que pour l'ancien régime. Et personne en France n'avait intérêt à rétablir la Monarchie des trois ordres, fondée sur les droits privilégiés du Clergé, de la Noblesse et des Parlements; tandis que la France entière avait intérêt à rétablir la Monarchie de tous, fondée sur le droit commun. Si la Vendée fut vaincue et désarmée, c'est donc qu'il était « aussi impossible de refaire l'ancien » régime, que de bâtir Saint-Pierre de Rome avec » la poussière des chemins (1). »

Mais les destinées de la France et même de l'Europe se débattaient alors sur le sol de l'Italie, où Bonaparte brisait la Coalition en trois combats; imposait une paix humiliante au Roi de Sardaigne; continuait la guerre avec l'Empereur d'Autriche; détruisait toutes ses armées; laissait vivre parmi

(1) Lettre de Mallet du Pan à l'abbé de Pradt (*Mém.* Tome II, page 142).

les États le Saint-Siége, le Royaume de Naples, la République de Gênes, le Duché de Parme et celui de Modène qu'il pouvait anéantir d'un trait de plume ou d'un coup d'épée; anéantissait la République de Venise qu'il aurait dû, sans doute, laisser vivre, en tant que Nationalité; fermait le passé de l'Europe et s'ouvrait personnellement l'avenir, en parlant de l'armée, pour épouvanter le Directoire, de même que les premiers chefs de la Révolution française parlaient du Peuple, pour épouvanter le Roi. Tous les partis célébraient d'ailleurs la gloire de ce capitaine qui, « à vingt-six ans, avait chassé d'Italie cinq armées étrangères, conquis la paix sur la route de Vienne, négocié habilement, comme il avait vaincu, humilié les Rois, honoré le Pape, fondé une République au-delà des monts, et illustré celle de France, libre ou non, mais comblée de victoires (1). » Quand la Révolution française montait au Capitole avec Bonaparte, Pichegru cherchait à la précipiter de la roche Tarpéienne. Président du conseil des *Cinq-Cents* et chef d'une imposante majorité royaliste dans Paris, il se croyait assez fort pour rétablir la Monar-

(1) M. Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, pages 86-87.

chie, quoique la faiblesse et les divisions de ses partisans ne rendissent possible que la République. Barras s'entendit aussitôt avec Bonaparte, qui ne devait pas désormais laisser se produire un nouveau Monck, parce qu'il espérait devenir un nouveau Cromwell. Le général de l'armée d'Italie fit partir Augereau, son lieutenant, avec cette adresse dictée par lui-même à ses propres soldats : « Tremblez! » Royalistes! tremblez! vos iniquités sont comp» tées, et le prix en est au bout de nos baïonnet» tes. » Pichegru accepte la lutte. « Puisqu'on veut » que nous montions à cheval, dit-il au Directoire, » *nous y monterons.* » Mais, n'ayant ni quelques millions à donner, ni un système d'idées propre à rallier les diverses fractions du parti monarchique, il ne fut soutenu par personne. Les baïonnettes d'Augereau triomphèrent des opinions de Pichegru (18 fructidor an v, — 4 septembre 1797). On déporta deux Directeurs, cinquante-trois membres du conseil des Cinq-Cents ou du conseil des Anciens, cent cinquante-trois écrivains, journalistes et autres ; on annula les élections de quarante-huit départements: on décréta que tous les Royalistes seraient fusillés au Champ-de-Mars, *s'ils parlaient* encore d'une Royauté quelconque; et la

dictature civile prépara les voies à la dictature militaire.

Après ce coup d'État, François II, qui avait déjà signé les préliminaires de Léoben (18 avril 1797), dut entamer les dernières négociations pacifiques. La République française, arbitre de la guerre et de la paix, allait enfin prendre place dans le concert des Monarchies européennes. Son glorieux général offrait à l'Empereur d'Allemagne, Venise, l'Istrie et la Dalmatie, pour en obtenir l'Adige, Mantoue, Mayence et les îles Ioniennes. Tous les chemins de l'Italie restaient ouverts à l'Autriche; mais la France, non contente de s'enfermer dans une *limite naturelle*, s'entourait de petites Républiques, subordonnées à la sienne propre et lui servant de garanties contre les Royautés. Malgré toutes les concessions qu'on lui faisait, l'Empereur, chef moral de l'Europe conservatrice en tant qu'il représentait l'exclusion du droit humain par le droit divin dans la Souveraineté, ne pouvait admettre un système d'équilibre qui consacrerait la supériorité de la France révolutionnaire, exprimant l'exclusion du droit divin par le droit humain dans la Souveraineté. Aussi Cobentzel, plénipotentiaire de François II, le repoussa-t-il vivement, au

risque d'irriter l'orgueil du plénipotentiaire de la Révolution. « Général, dit-il, la France jugera un négociateur assez téméraire pour sacrifier les intérêts de son pays à celui de son ambition personnelle. » Bonaparte prit un vase, le fit voler en éclats, et puis répondit : « la guerre est déclarée. Mais souvenez-vous qu'avant la fin de l'automne, je briserai votre Monarchie, comme je brise cette porcelaine. » Il fallut céder : le traité de Campo-Formio fut signé (17 octobre 1797). Quoiqu'il ne réalisât nullement les vœux du Directoire, Talleyrand lui présenta Bonaparte, en disant : « Voilà le » vainqueur de l'Italie et le pacificateur du Conti- » nent. » Cette paix ne devait être qu'une trêve ; car l'Empereur avait traité pour ses États héréditaires, et non pour l'Empire, dont les destinées se débattaient au Congrès de Rastadt (1). Le Directoire désirait y envoyer Bonaparte; mais celui-ci préféra quitter l'Occident, tombeau des petits amours-propres, et passer en Orient, *berceau des grandes choses*.

Le vainqueur des Monarchies européennes s'éloignait de la République française, au moment

(2) Schoell, *Manuel du Congrès de Rastadt*. — Eggers, *Briefe über die Auflæsung des Rastadten Congress*.

où la Grande-Bretagne opérait un rapprochement entre l'Autriche et la Russie. On devait donc prévoir une seconde Coalition, beaucoup plus formidable que la première, parce qu'elle effacerait toutes les divisions du Nord et du Midi réunis dans un même système politique. Les Rois coalisés auraient dominé la situation générale, s'ils eussent subordonné leurs actes aux vrais principes conservateurs, qui leur permettaient encore de diriger la réaction des peuples de l'Europe contre la France révolutionnaire. Mais les Princes confédérés ne menaçaient pas moins que nos propres Républicains l'existence des Nationalités, puisque l'Empereur d'Allemagne, en sa qualité de Roi d'Autriche, le Roi d'Espagne, le Roi de Naples et le Directoire convoitaient à la fois les possessions du Pape. Une armée française entra dans Rome, renversa la Monarchie pontificale et proclama la République romaine, pendant que l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique insultait Pie VI, pour qu'il abandonnât plus de la moitié de ses États à la République française, qui promettait d'ériger un petit Royaume italien en l'honneur du duc de Parme, et pour que, ne vivant plus sous le rapport temporel, il se reconnût trop heureux d'être le dernier Pape mou-

rant sur la chaire de saint Pierre. Malgré sa capitulation, le Souverain-Pontife, déclaré prisonnier, fut enlevé de la capitale du monde catholique, et transporté de ville en ville jusqu'à Valence.

La République romaine se trouva dès lors englobée dans le système d'indépendance nominale et de vasselage effectif, dont la République cisalpine essaya vainement de sortir, dans lequel on fit entrer aussi la République batave et la République helvétique. Ces divers événements préparaient la rupture du Congrès de Rastadt. Car, maître de Rome et de la Suisse, deux postes militaires d'une grande importance, le Directoire ne désirait plus la paix (1); et l'Autriche, secrètement liguée avec l'Angleterre et la Russie, désirait plus que jamais la guerre. A l'ouverture du Congrès, la France exigeait seulement la rive gauche du Rhin; maintenant elle exige, en outre, la rive droite pour détruire le Corps germanique, de même qu'elle a détruit le Piémont, dont l'existence, comme État intermédiaire entre la République française et la République cisalpine, excitait la

(1) Voy. M. le comte de Garden, *Histoire générale des traités de paix*, Tome VI, chap. XXIII.— Ce volume renferme des révélations extrêmement importantes.

convoitise du Directoire. Cette destruction du Royaume de Sardaigne entraîne instantanément celle du Royaume des Deux-Siciles. Charles-Emmanuel IV se retire en Sardaigne, après une abdication humiliante, et la République est proclamée à Turin; Ferdinand IV se retire en Sicile, après avoir combattu d'une manière honorable, et la République parthénopéenne est proclamée à Naples. Mais le Congrès de Rastadt n'est fermé, que lorsqu'il a dissout lui-même le Corps germanique, préparant ainsi l'anéantissement de son ancienne Constitution, qui était le pivot de l'équilibre politique entre les divers États de l'Europe. L'antagonisme de l'Autriche et de la Prusse a été si persévérant dans cette assemblée, que le Cabinet de Vienne forme le projet d'enlever les papiers de la légation française, pour savoir jusqu'à quel point le Cabinet de Berlin se trouve lié avec le Directoire. Des soldats autrichiens attaquent les plénipotentiaires français, en blessent un, en tuent deux, et s'emparent de leurs bagages. C'est le signal d'une guerre d'autant plus acharnée, que toutes les tentatives de paix viennent se résumer dans cette odieuse violation du Droit des gens. Le Directoire a détruit la première Coali-

tion en Italie; Paul Ier, Empereur de Russie et chef de la seconde Coalition, veut relever toutes les Monarchies de l'Europe, en faisant tomber la République française sur le sol où elle obtint ses plus grands triomphes.

L'Empereur d'Allemagne, l'Autriche, l'Empire, l'Angleterre, le Roi des Deux-Siciles, le Roi de Portugal et le Grand-Seigneur, qui espère venger l'invasion de l'Égypte par l'invasion de la France, marchent à côté du Czar. La Révolution et la contre-Révolution, le Nord et le Midi, sont en présence. Joubert doit contenir les Austro-Russes de l'autre côté des Alpes; et Moreau, les Anglo-Russes de l'autre côté du Rhin. Mais l'un et l'autre sont plutôt considérés comme deux épées de solution intérieure que de solution extérieure. Car, la dictature civile, créée en France par un coup d'État, sera détruite par un autre coup d'État qui établira la dictature militaire. Joubert meurt à Novi (15 août 1799); Moreau, vaincu en Hollande, sauvera sans doute l'armée d'Italie. Partout nos soldats battent en retraite; partout les Rois de la Coalition poursuivent la Révolution jusque sur son propre territoire qu'ils vont entamer. Le péril est si grand, que le nouveau Directoire, engendré par

des élections jacobines, revient à la politique farouche de l'ancien Comité de salut public. Le drapeau de la République est couvert d'un crêpe; les Directeurs, comme autrefois les Conventionnels, déclarent que *la patrie est en danger!* tandis que les Conseils proclament la loi des ôtages, établissent un emprunt forcé de cent millions sur les riches et décrètent d'autres mesures extrêmes, pour réagir, par un coup d'État, contre celui du 22 floréal, en substituant la *République des égaux* à la *République des Directeurs*, que le peuple appelle dérisoirement *Rois de France et de Navarre.* Enfin, Brune bat l'ennemi à Berghem, et Masséna le taille en pièces à Zurich. Les Russes, accusant les Autrichiens de trahison, veulent s'en séparer : mais deux jours de défaites n'effaceront pas cinq mois de victoires, si le Cabinet de Saint-Péterbourg et le Cabinet de Vienne restent unis. Paul Ier désirait que tous les Rois, détrônés par les armées républicaines, fussent remis en possession de leur Souveraineté, immédiatement après la conquête; et, quoique tous les États de l'Italie eussent été repris à la Révolution, François II, qui se présentait comme le vengeur et le restaurateur de la Monarchie, n'ayant pas rétabli un seul Monarque sur

son trône, semblait n'agir que pour son propre compte. Aussi ne provoqua-t-il aucune de ces manifestations nationales, qui peuvent assurer le triomphe des interventions étrangères. L'égoïsme de l'Empereur d'Allemagne, fatal aux Souverains confédérés, ne sauvait point la France, puisque ce noble pays n'échappait à l'invasion extérieure des Rois, qu'en subissant l'invasion intérieure des Jacobins. D'ailleurs, ses nombreuses tentatives de restauration monarchique n'ayant abouti qu'à des réactions républicaines, il n'avait plus confiance ni dans les partis ni dans les hommes, depuis que Joubert n'existait plus, que Moreau était éclipsé, que Pichegru était proscrit et que Bonaparte, retenu sans doute en Orient, paraissait perdu pour l'Occident.

Or, cet homme, qui fut tour à tour l'orgueil, l'espoir, l'étonnement, l'épouvante de l'humanité, avait débarqué à Fréjus et s'acheminait vers Paris. Toutes les factions viennent à sa rencontre; parce que le metteur en scène du 18 fructidor et le mitrailleur du 13 vendémiaire, doit produire une révolution dans la Révolution. Les Royalistes seuls ne lui font aucune avance, parce qu'ils doivent produire une restauration de l'autorité monar-

chique, non contre la Révolution, mais au-dessus de la Révolution. Ayant à compter avec tout le monde, Bonaparte cache son ambition personnelle. Quoique dans ce Sylla de la politique moderne on puisse voir aujourd'hui plus d'un Marius, on voyait alors dans le général de la République un simple soldat-citoyen. Avant qu'on lui laissât prendre le Pouvoir, il fallut qu'il donnât des garanties aux théoriciens de la liberté politique et même à l'armée, qui n'aurait pas détruit la tyrannie des Assemblées, pour créer la tyrannie de n'importe quel homme. On pouvait toujours faire monter nos soldats à l'assaut des villes et des capitales; on n'aurait jamais pu les faire descendre au triste rôle de prétoriens. Car ils savaient que, si Bonaparte, chef militaire de la France libre, était l'expression de leur propre gloire, après avoir pris la pourpre dans le sang du peuple, à la manière des Césars, il n'aurait plus été que l'expression de leur propre déshonneur!

Lorsqu'il parut, entouré de baïonnettes, dans le Conseil des Cinq-Cents, tous les députés s'écrièrent: *A bas le Dictateur! hors la loi le Tyran!* Bonaparte se retira, parce que les soldats ne voulaient pas agir contre l'Assemblée. Lucien Bona-

parte, qui la présidait non sans peur, vint dire aux grenadiers « qu'une minorité d'assassins avait » levé des poignards sur leur général et oppri- » mait la majorité. » Cette calomnie odieuse n'obtint pas le moindre succès. Alors, tirant son épée, « Lucien jure d'en percer le cœur de Bona- » parte s'il trompait l'espoir des Républicains, si » jamais il attentait à la liberté (1). » L'enthousiasme, qui monte vite dans les têtes françaises, gagne la troupe, et le Corps législatif est perdu. La Constitution, « promulguée par les canons de Bonaparte, dont le mépris emporta la peine de mort durant quatre années, tombe sous le sabre du même général, et peut-être des mêmes soldats qui l'avaient inculquée à coups de balles dans les têtes molles des bourgeois de Paris (2). » Le Gouvernement consulaire succède au Gouvernement directorial. Soixante et un représentants sont éliminés ou bannis; mais on rappelle tous les proscrits de fructidor, à l'exception de Pichegru et de Willot; mais on délivre tous les ôtages-prisonniers; mais la France, persuadée que Bonaparte aurait pu prendre sa Couronne, qu'il a préféré

(1) Gohier, *Mémoires*. Tome I, page 210.
(2) Mallet du Pan, *Mémoires*. Tome II, 420.

la lui restituer avec éclat et qu'il restera Souverain-sujet d'un Peuple-roi, la France accepte avec joie une autorité violemment établie, sous prétexte de garantir sa propre liberté, parce qu'on ne lui impose aucun renoncement à soi-même.

Comme le destin de l'Europe est désormais en raison inverse du destin de la France, l'avénement de Bonaparte, sinon au Trône, du moins à la Toute-Puissance, exprime le triomphe de la République française et la défaite des Royautés européennes. Avec le Premier Consul, la Souveraineté absolue du Peuple, c'est-à-dire le droit humain, exclusif et illimité, va trouver effectivement son apothéose, tandis que la Souveraineté absolue des Rois, c'est-à-dire le droit divin, exclusif et illimité, va trouver son éclipse. Dès que la République offre une égale sécurité à tous les partis, amis ou ennemis de cette forme de Gouvernement, la Monarchie n'est plus qu'une idée fugitive pour toute la société. Aussi, les Princes, qui n'ont pas compris le but de leur propre existence en tant que Souverains, puisque, loin de combattre la Révolution dans ce qu'elle avait de fatal, ou mieux d'incompatible avec les lois morales : bases éternelles des États, et de la protéger dans ce

qu'elle avait de providentiel, ou mieux de compatible avec le règne de la justice : idéal suprême de l'humanité, ils l'ont, au contraire, combattue dans ce qu'elle avait de providentiel et protégée dans ce qu'elle avait de fatal, les Princes, disons-nous, se verront contraints de sanctionner successivement toutes ses voies-de-fait et tous ses principes, quoiqu'ils impliquent leur propre mort en tant que Souverains. Car, n'ayant pas su la rendre transitoire, en devenant médiateurs entre la Race royale de France et la société française, pour cimenter leur nouvelle alliance qui aurait sauvé le monde, ils l'ont rendue permanente, en devenant ennemis de l'une ainsi que de l'autre, sans penser que cet antagonisme formidable de l'Europe et de la France pouvait perdre, non-seulement toutes les Races royales, mais toutes les sociétés, par cela seul qu'elles s'excluaient d'une manière absolue.

CHAPITRE XXIX.

LA FRANCE RÉPUBLICAINE DICTE DES LOIS A L'EUROPE MONARCHIQUE.

Sommaire.

Transformations successives de Bonaparte. — Organisation primitive du Consulat. — Nouvelle Constitution ayant pour but de donner une forme définitive au principe de la Souveraineté du Peuple. — Conduite de Bonaparte vis-à-vis des partis sociaux. — Mesures réparatrices. — Le Premier Consul, ayant réconcilié la France avec elle-même, veut la réconcilier avec l'Europe. — Impossibilité de cette noble tentative. — Diplomatie adroite de Bonaparte auprès de l'Empereur de Russie. — Nouvelle campagne d'Italie. — Bataille de Marengo. — L'Italie reconquise. — Premiers symptômes de despotisme. — Conspirations. — Le Premier Consul marche vers la dictature. — Brillante campagne de Moreau. — Bataille de Hohenlinden. — Armistice. — Traité de Lunéville, qui devient l'origine de tous nos malheurs et de toutes nos gloires. — Ce traité confirme l'indépendance des Républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne. — Le Roi de Naples est sauvé ; mais le Roi de Sardaigne est sacrifié, malgré l'intervention de l'Empereur de Russie et la foi jurée par le Premier Consul. — Coalition des États neutres du Nord contre l'Angleterre. — Mort de Paul Ier, empereur de Russie, et avénement d'Alexandre Ier. — Caractère du nouvel Empereur. — Le Concordat. — Servitude générale de l'Église et de l'État, où Bonaparte n'introduit que le dogme de l'obéissance passive. — Le Code civil. — Bonaparte n'en est pas l'auteur, mais l'inspirateur. — Asservissement, par Bonaparte, des quatre Républiques dont le traité de Lunéville consacre l'indépendance. — Paix d'Amiens. — Les ministres anglais sont conspués. — Bonaparte devient Consul à vie. — Remaniement de la Constitution au profit du nouveau Dictateur. — Sécularisation

des États ecclésiastiques d'Allemagne. — Bonaparte aspire à la domination universelle. — L'Angleterre et le Premier Consul. — Guerre de plume et guerre de tribune. — Rupture de la paix d'Amiens. — Camp de Boulogne. — Bonaparte sollicite le titre d'Empereur auprès de tous les Souverains. — Admirable réponse de Louis XVIII et des Princes de la Maison de Bourbon. — Tergiversations des divers Cabinets. — Rapprochement des Royalistes et des Républicains. — Commissions militaires. — Georges Cadoudal et Pichegru à Paris. — Leur arrestation et celle de Moreau. — Enlèvement et assassinat du duc d'Enghien. — Aspect sinistre de Paris et de l'Europe. — Manœuvres de Bonaparte pour préparer son avénement à l'Empire. — Sénatus-consulte du 18 mai 1804. — Rois de l'Europe qui donnent leur adhésion ; Rois qui la refusent. — Sacre de Napoléon par le Pape. — Napoléon et Pitt. — Préludes d'une guerre générale.

Nous ne devons point parler maintenant de Bonaparte, comme nous parlerons plus tard de Napoléon. Car, dans ces deux noms, appartenant au même personnage, il y a, non-seulement des personnalités politiques bien différentes : le Pamphlétaire jacobin, le Général de la Convention, le Vainqueur de l'Italie, le Consul, l'Empereur, le Dictateur de l'Europe, le Prisonnier de Sainte-Hélène et le Commentateur de ses propres œuvres (1),

(1) Voir : M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.* — M. Armand Lefebvre, *Histoire des Cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire.* — Napoléon, *Mémoires.* — Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène.* — Bignon, *Histoire de France depuis le 18 brumaire.* — *Mémoires et correspondance de Joseph.* — Bailleul, *Histoire de Napoléon, études sur les causes de son élévation et de sa chute.* — M. Martin (de Gray), *Histoire de Napoléon.* — M. Kermoysan, *Napoléon, recueil par ordre chronolo-*

mais aussi je ne sais combien de révolutions diverses qui en font, à vrai dire, le Protée de l'histoire moderne. Cet homme, tour à tour fatal et providentiel de même que la Révolution dont il fut l'Hercule, non l'Œdipe, naquit à Ajaccio un an après que République de Gênes eut cédé la Corse à la Monarchie française (15 août 1769). Dès son bas âge, il fit contre l'Europe, qui avait toléré ce trafic d'un peuple par un autre peuple, et contre la France, qui en avait profité, le même serment qu'Annibal. On ne songeait pas encore à détrôner Louis XVI, que Bonaparte songeait à détrôner tous les Rois. S'il ne publia pas le livre où il prétendait prouver, en 1788, que l'autorité dont les Monarques jouissaient dans les douze Royaumes de l'Europe était usurpée, au moins publia-t-il, en 1793, un pamphlet intitulé : *Souper de Beaucaire*, où il prétendait prouver que l'autorité dont Robespierre et les hommes de la Terreur jouissaient dans la République française était parfaitement légitime. Les boulets du 13 vendémiaire furent,

gique de ses lettres, proclamations, bulletins, discours sur les matières civiles et politiques, etc. — Hudson Lowe, *Histoire de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène.* — M. L. de Carné, *le Consulat, l'Empire et leurs historiens* (Revue des Deux-Mondes du 15 février, 1er et 15 mars 1854).

sous ce rapport, la dernière expression de ses premières idées. Mais, devenu, à vingt-six ans, général en chef de l'armée d'Italie, Bonaparte ne voulut plus être l'instrument des factions, parce qu'il en reconnaissait déjà l'insuffisance et qu'il pouvait d'ailleurs se suffire à soi-même. Combinant alors, dans le silence de l'étude ou le tumulte des batailles, tous les éléments d'une grandeur indéfinissable, il cherchait à s'identifier avec la France, pour que la France désirât s'identifier avec sa propre personne. Le commandement militaire n'était à ses yeux qu'un noviciat au commandement politique. Après s'être ainsi régénéré de telle sorte que l'homme ancien avait fait place à l'homme nouveau, il put montrer en lui-même, une intelligence capable de régénérer les sociétés.

Le coup d'État du 18 brumaire vient de s'accomplir. Bonaparte, Siéyès et Roger-Ducos, nommés Consuls, forment un Gouvernement provisoire ; et deux commissions législatives, où figurent les principaux membres des deux Conseils suspendus, mais non dissous, après la scène de Saint-Cloud, sont chargés de rédiger les termes de la Constitution qui servira de base légale au Gouvernement définitif. Les trois nouveaux Consuls vont s'instal-

ler au palais du Luxembourg, siége officiel des anciens Directeurs. *Qui nous présidera?* demande Siéyès. —*Ne voyez-vous pas,* répond Roger-Ducos, *que c'est le général qui préside?* Le lendemain, Siéyès disait aux hommes qu'il avait entraînés à la suite du coup d'État, et dont il n'eût rien obtenu, s'il ne leur avait promis des garanties politiques : *Messieurs, nous avons un Maître; Bonaparte sait tout, veut tout, peut tout.*

Cette assertion n'était pas encore exacte; mais elle allait bientôt le devenir. Siéyès arrivait au Consulat avec un projet de Constitution trop chimérique, pour fixer la pensée toujours si positive de Bonaparte. Ce projet fut renvoyé au Comité constituant qui le remania de manière à ce qu'il réalisât une habile pondération de tous les Pouvoirs, sous la forme d'un Gouvernement représentatif : idéal politique de la Nation. Les trois Consuls furent maintenus, parce quon n'osait pas créer un chef unique ; mais le Pouvoir exécutif appartint entièrement au premier, et les deux autres n'eurent qu'une voix consultative. Les membres du Sénat, du Corps législatif, du Tribunat, du Département et de la Commune, devaient être choisis parmi les candidats que l'universalité des citoyens inscri-

rait sur trois listes, comprenant les notabilités communales, les notabilités départementales et les notabilités nationales. On se réservait la faculté d'y insérer, pour dix ans, le nom de tous ceux que le Peuple ou le Gouvernement avait appelés à des fonctions publiques, et dont les intérêts se trouvaient liés aux principes de la Révolution. Par son double droit de *veto* et d'*approbation*, le Sénat, dont le devoir était de veiller au maintien de la Constitution et de protéger la liberté individuelle contre les abus de l'autorité publique, devenait une grande institution. Quant au Tribunat, il avait l'initiative et la discussion des lois ; mais leur sanction appartenait au Corps législatif. Cette Constitution, qui semblait donner une forme définitive au principe de la Souveraineté du Peuple, organisait, au profit des hommes créés par la Révolution, je ne sais quelle aristocratie viagère pour rendre à jamais impossible la dictature d'un individu ou d'une assemblée. Mais, tout cet échafaudage de lois et de libertés soumis à la violente pression de Bonaparte, s'écroula presqu'aussitôt sous le poids de son arbitraire et de son despotisme. Car il inaugura le Gouvernement cousulaire en supprimant la plupart des journaux et en condamnant à la sur-

veillance de la police les feuilles qu'il devait tolérer.

Ayant pris Cambacérès pour second Consul et Lebrun pour troisième Consul, Bonaparte donna le ministère des relations extérieures à Talleyrand, celui de la police à Fouché. Peu lui importait qu'on fût royaliste ou régicide ; car il ne se servait des hommes qui avaient marqué dans les événements antérieurs, qu'afin de mieux effacer leurs idées. Quand les auteurs du 18 brumaire se furent partagé les fonctions de l'État comme le butin de leur victoire (1), le Premier Consul présenta la Constitution de l'an VIII à la sanction du peuple, en disant : « La Constitution est fondée sur les vrais principes du Gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité et de la liberté. La Révolution française est fixée aux principes qui l'ont commencée, *elle est finie* ! » Parce qu'il était le Maître de la France ; parce qu'il substituait les faits aux idées ; parce qu'il rétablissait l'ordre légal dans les affaires civiles et qu'il juxta-posait les hommes qui avaient appartenu aux régimes et aux factions les plus opposés, Bonaparte s'imaginait pouvoir trancher ce formidable

(1) M. Mignet, *Histoire de la Rév. française*. Tom. Ier, page 285.

problème de la Révolution que le monde n'a pu encore résoudre : « Quel est le révolutionnaire, s'écriait-il, qui n'aura pas confiance dans un ordre de choses où Fouché sera ministre ? Quel est le gentilhomme, s'il est resté Français, qui n'espérera pas trouver à vivre dans un pays où un Périgord, l'ancien évêque d'Autun, est au Pouvoir? l'un garde ma gauche, l'autre ma droite... J'entends que mon Gouvernement réunisse tous les Français. C'est une grande route où tous peuvent aboutir. La fin de la Révolution ne peut résulter que du concours de tous ; et ces divers partis ne peuvent être contenus et devenir inoffensifs les uns aux autres que par une clé de voûte assez forte pour ne céder à aucun effort. Je l'ai dit il y a bien des années, avant 1793 : la Révolution ne finira que par un bras de fer, né dans la Révolution, nourri dans les opinions du siècle et fort par l'assentiment national qu'il aura su deviner (1). »

Profitant de l'abattement des partis, de la corruption des individus et de la docilité d'un peuple façonné au despotisme, tant par la Convention que par le Directoire, c'est-à-dire par les deux Gouvernements qui s'étaient donné pour mission de

(1) *Mém. et corresp. de Joseph.* Tom. Ier, pag. 81-82.

garantir la liberté de tous les peuples, Bonaparte s'achemina dès le premier jour vers le Trône, en faisant croire aux Royalistes qu'il voulait restaurer la Monarchie, et en faisant croire aux Républicains qu'il voulait maintenir la République. Désirant annuler l'action sociale de ces deux partis, il agit personnellement sur toute la société. Génie d'organisation plutôt que d'institution, il réunit deux caisses d'escompte pour former la Banque de France, destinée à raviver le travail et le commerce par le crédit; il remania l'administration départementale avec les réminiscences de l'ancien régime et les principes du nouveau; il reconstitua l'ordre judiciaire sur les bases des vieux parlements; et tout changea d'esprit et de forme au gré de sa puissante volonté, qui devenait une raison d'État. En même temps qu'il réconciliait la France avec elle-même, Bonaparte essayait de la réconcilier avec l'Europe, quoique celle-ci exprimât l'exclusive Souveraineté du droit divin, celle-là l'exclusive Souveraineté du droit humain, et qu'elles fussent momentanément inconciliables, par le seul fait de l'antagonisme absolu de ces deux principes. Jaloux de terminer la guerre, il offrit la paix aux Princes coalisés pour mieux plaire à

la Nation. Mais, loin de se conformer aux usages reçus, et de suivre les voies diplomatiques, le Premier Consul écrivit directement aux Monarques. Le Cabinet de Londres fit répondre que le Roi n'avait aucun motif de se départir des formes usitées en Europe dans le commerce avec des États étrangers, par une note officielle adressée à Talleyrand, et dans laquelle on déclarait : « qu'aussi longtemps que prévaudrait en France le système qui a plongé ce pays dans un abîme de maux, et étendu sa funeste influence sur toute l'Europe, et même sur les autres parties du monde, il était impossible que la paix fût rétablie ; qu'on ne pouvait pas prendre confiance en des assurances vagues d'intentions pacifiques, qui avaient été professées par tous ceux qui, alternativement, avaient employé les ressources de la France à la destruction de l'Europe ; que le gage le plus sûr et le plus naturel d'un changement de système serait le rétablissement d'une Dynastie qui, depuis tant de siècles, avait conservé la prospérité intérieure de la France, et l'avait fait considérer au-dehors; que ce rétablissement assurerait à la France la jouissance tranquille de son ancien territoire, et donnerait à toutes les autres Nations européennes

cette sécurité qu'elles étaient maintenant forcées de chercher par d'autres moyens; que cependant, quelque désirable que fût un pareil événement, le Roi n'y attachait pas exclusivement la possibilité d'une paix durable; qu'aussitôt que le Monarque trouverait que la paix serait compatible avec la sécurité de l'Angleterre, il concerterait avec ses Alliés les moyens de parvenir à une pacification générale (1). »

Les ouvertures du Premier Consul furent aussi mal accueillies à Vienne qu'à Londres : cela devait être. Car, s'il ne pouvait exister pour l'Angleterre aucune garantie de paix, tant que la France posséderait la Belgique et disposerait de la Hollande; à son tour l'Autriche, qui avait relevé l'honneur de son drapeau, ne pouvait, après les victoires de l'archiduc Charles, s'humilier elle-même, en se renfermant dans le traité de Campo-Formio, que le général Bonaparte lui avait imposé comme conséquence de ses défaites. Maîtresse de l'Italie reconquise et disposant de toutes ses Royautés autrefois indépendantes, de même que la France disposait des Républiques, l'Autriche prétendait lui disputer les

(1) M. le comte de Garden, *Histoire générale des Traités de Paix*. Tome VI, pag. 216-217.

provinces Rhénanes et Belgiques : dernier débris de la Monarchie de Charles-Quint. Au surplus, malgré la divergence d'opinion qui régnait entre le Cabinet de Saint-Pétersbourg et le Cabinet de Vienne, on espérait maintenir la conformité de leurs actes. L'Empereur François II s'imaginait que l'Empereur Paul Ier ne sortirait pas de la Coalition, quoiqu'il eût ordonné à ses soldats de rentrer dans leurs foyers, parce qu'il s'efforçait d'exciter la haine du Czar contre la Révolution et d'apaiser, à force de concessions, le juste ressentiment qu'il lui témoignait pour des offenses qui avaient irrité son amour-propre. Mais l'adroite politique du Premier Consul fit échouer les plans de la Cour de Vienne. L'union militaire de l'Autriche et de la Russie, qui pouvait livrer à la Coalition toutes les destinées du monde, ayant cessé d'exister, la Prusse opéra presqu'aussitôt, entre la France et la Russie, un rapprochement d'autant plus décisif qu'il était inattendu.

Après avoir ainsi multiplié les divisions de l'Europe monarchique et courbé la République française sous le joug de son inflexible unité, Bonaparte franchit les Alpes comme Annibal, pour anéantir l'Autriche en Italie. Une seule victoire

gagnée dans les plaines de Marengo, fait perdre au Gouvernement de Vienne le Piémont, la Lombardie, la Ligurie, et tous les États de la Péninsule, excepté Mantoue. La République ligurienne est à peine reconstituée, auprès de la Monarchie pontificale, que le glorieux enfant de la Révolution rentre dans Paris avec le titre de *Père de la Patrie.* Pensant alors que nul n'osera plus lui contester son droit au commandement, et que tout le monde regardera l'obéissance comme un devoir, le Premier Consul, qui avait déjà fixé sa résidence dans le palais des Tuileries, fait prendre à sa suite l'étiquette d'une Cour. Cette manière d'exprimer la République était si étrange, que l'on crut toucher au rétablissement de l'ancienne Monarchie ou bien à l'établissement d'une Royauté nouvelle. Mais l'homme-révolution ne fut plus qu'un contre-révolutionnaire aux yeux des Républicains, qui résolurent de le tuer. Une première tentative de meurtre venait d'échouer; et le peuple disait que Bonaparte avait été sauvé par une protection toute céleste, lorsque la machine infernale éclata. Le Premier Consul, sous prétexte de frapper les coupables, réclama le droit de déporter à son gré les personnes, même innocentes, qui lui paraîtraient sus-

pectes, et de les soumettre à des juges spéciaux qu'il désignerait selon son bon plaisir. Une opposition très-honorable s'éleva parmi les Tribuns contre cette jurisprudence qui sanctionnait l'arbitraire; mais les Sénateurs, tombés dans un servilisme dégradant, autorisèrent tout ce qu'on voulut. Et le Premier Consul, expression de la justice temporelle, put, comme les Empereurs de la Rome dégénérée, se mettre au-dessus des lois, pour compléter sa propre tyrannie au moyen d'un simple Sénatus-Consulte; car la presse, bâillonnée par la police, n'avait pas même le droit de rappeler à Bonaparte que Dieu, expression de la justice éternelle, restait l'esclave de ses propres lois, pour que l'homme fût libre!

Plus on abaissait la France à l'intérieur, plus on devait l'élever à l'extérieur. Depuis la bataille de Marengo, le Premier Consul débattait les conditions d'une paix future avec l'Empereur François II. Le traité de Campo-Formio servirait de base aux stipulations nouvelles; mais les indemnités seraient prises en Allemagne, non en Italie, où la Maison de Habsbourg n'allait plus exercer qu'une influence restreinte. L'Autriche fit traîner les négociations en longueur, pour avoir le

temps de réparer ses désastres avec l'or de l'Angleterre. Les habiles diplomates de François II finirent par jeter le masque, et Moreau, l'habile stratégiste, reçut l'ordre de recommencer les opérations militaires. On en vint aux mains dans la plaine de Hohenlinden. L'archiduc Jean, défait, recula, dans un désordre inexprimable, après avoir perdu vingt mille hommes, presque toute son artillerie et tous ses bagages; tandis que Moreau, victorieux, s'avança jusqu'à Lintz, d'où il pouvait gagner Vienne. Les Princes de la Maison d'Autriche proposèrent sur-le-champ l'armistice qu'ils refusaient naguère; et le vainqueur, magnanime envers les vaincus, suspendit le cours de la guerre, aussitôt que l'ennemi eut consenti à traiter d'une paix séparée. Agissant comme chef de l'Empire germanique et comme chef de la Monarchie autrichienne, François II se vit contraint de confirmer les propositions faites à Rastadt par le Comité de salut public, relativement aux sécularisations des Principautés ecclésiastiques, ayant pour but d'indemniser les Princes héréditaires que nos soldats avaient expulsés de leurs États, et d'étendre les cessions à lui imposées par le traité de Campo-Formio. D'un côté, l'Autriche ratifiait l'abandon, aux rives de l'Escaut, des provinces bel-

giques, sans pouvoir reprendre la rive gauche du Rhin : ce qui permettait à la France d'opprimer l'Empire sous prétexte d'affranchir le monde ; et de l'autre côté, elle cédait Mantoue, la Lombardie, toute la vallée du Pô, sans rien conserver au-delà de l'Adige : ce qui permettait à la France d'affranchir les États de l'Italie, pour mieux les tenir dans sa propre dépendance, et d'opprimer ainsi le monde par l'Italie.

Selon la profonde observation de M. Armand Lefebvre, le traité de Lunéville doit être considéré « comme l'origine de tous nos malheurs aussi bien » que de toutes nos gloires. » Il consacre l'existence indépendante des Républiques cisalpine et ligurienne, et celle du Royaume d'Étrurie, que le Premier Consul a créé en l'honneur de l'Infant don Louis, fils du Roi d'Espagne, pour le détruire tôt ou tard. Mais ces trois Gouvernements prétendus nationaux, recevant de Paris leurs constitutions et leurs lois, leurs ministres et leurs généraux, n'existent, à l'instar de la République batave, que par la France et pour la France, qui absorbe conséquemment toute l'Italie. Car l'Empereur d'Allemagne, ayant disposé de telles contrées et Souverainetés qui ne lui appartenaient pas, et

amoindri ses États électifs afin d'accroître ses États héditaires, n'a rien stipulé en faveur du Pape, du Roi de Sardaigne, du Roi de Naples, de tous les Monarques dont il s'était déclaré le protecteur. Bonaparte remit Pie VII, il est vrai, sur le Trône pontifical; mais il écrasa la Monarchie piémontaise entre la République cisalpine et la République ligurienne, et ne releva que le Royaume de Naples, quoique l'Empereur de Russie lui eût fait accepter comme base de la paix cinq articles préliminaires où il était stipulé que : « les Rois des Deux-Siciles et de Sardaigne seraient rétablis dans la possession entière de leurs États (1). » En outre, par le traité de Florence, Bonaparte exigea la cession de Piombino et de l'île d'Elbe à la France; la clôture de tous les ports des Deux-Siciles à l'Angleterre, et l'entretien de troupes françaises qui devaient rester dans les Abruzzes et dans la terre d'Otrante aussi longtemps que la guerre avec la Grande-Bretagne et la Turquie durerait. Ainsi, la domination de la France en Italie s'étendait de la Savoie à la Calabre; Bonaparte était l'arbitre du Continent;

(1) M. le comte de Garden, *Histoire générale des Traités de Paix*, Tome VI, pag. 357.

la Révolution, qui se présentait naguère comme l'expression d'un nouveau droit public et du véritable esprit de justice qu'elle se proposait de réaliser sur la terre, en garantissant l'indépendance des peuples et la conservation des Nationalités, sacrifiait elle-même les peuples, détruisait les Nationalités et se rendait complice de toutes les iniquités, en faisant revivre l'ancien droit public dans les divers traités qu'elle contractait. Mais le Premier Consul agissait plutôt en son propre nom, qu'au nom de la Révolution française, puisqu'il anéantissait les États et les Monarques du second ordre, pour se créer Monarque du premier ordre, après avoir ressuscité l'Empire d'Occident. Quoique cette ambition, en quelque sorte illimitée, dût être fatale à tous les peuples dont il confisquerait l'indépendance et la liberté, à tous les Princes dont il confisquerait le sceptre et l'autorité, l'Empereur de Russie ne craignait pas de la favoriser. Aussi disait-il à Dumouriez, agent du duc d'Orléans: « Il importe peu que ce soit Louis XVIII, Bonaparte ou un autre qui soit Roi de France, l'essentiel est qu'il y en ait un. »

Ce langage avait une portée politique d'autant plus grande qu'interrogé par le Cabinet de Ber-

lin sur les nombreux armements qu'il faisait en Lithuanie et en Wolhynie, Paul répondit: « Ces armées sont destinées à rétablir l'équilibre du Pouvoir et l'ordre social en Europe, et à mettre des bornes à l'ambition des Puissances belligérantes (1). » La Prusse, la Suède et le Danemark, cédant aux instigations de ce Prince, formèrent la Coalition du Nord contre l'Angleterre, pour lui fermer les bouches de l'Elbe, de l'Ems et du Weser, sous prétexte de venger certaines violations du droit qui garantissait la liberté de la navigation et la sûreté du commerce des États neutres. Cette guerre maritime produisait une diversion très-favorable aux vues de Bonaparte, quoique l'Empereur de Russie, Monarque juste et magnanime, eût changé de sentiments à l'égard du Premier Consul, depuis qu'il avait conclu la paix continentale, sans tenir compte des articles préliminaires par lesquels il s'était engagé à remettre sur leurs Trônes le Roi des Deux-Siciles et le Roi de Sardaigne, dont le Royaume était administré pour le compte de la France. Mais l'horrible catastrophe qui termina la vie du Czar (25 mars 1801), fut aussi fatale à la Coalition des

(1) M. le comte de Garden, *Histoire générale des Traités de paix.* Tome VI, pag. 352.

États neutres, que la destruction de la flotte danoise et le bombardement de Copenhague (2 avril). Le Grand-Duc Alexandre, saisi d'horreur à la nouvelle du meurtre de son père, aurait refusé la Couronne, si les ordres de sa mère, l'Impératrice Marie Féodorovna, et les instances des grands de l'Empire, ne l'eussent contraint à l'accepter. Ce fut un changement de règne et un changement de système. Jaloux de faire participer ses peuples aux progrès de la civilisation européenne, Alexandre Ier supprima la confiscation des biens et la censure des écrits, diminua les impôts, augmenta l'industrie, réforma la justice, poursuivit les magistrats concussionnaires, exigea l'unanimité des juges pour toute condamnation à mort, détruisit le tribunal secret qui connaissait exclusivement des crimes politiques, fonda ou réorganisa sept grandes universités, créa plus de deux mille écoles primaires, abolit entièrement la servitude personnelle en Esthonie, en Livonie, en Courlande, et commença dans le reste de l'Empire l'extirpation systématique et graduelle de ce reste de barbarie que ses successeurs doivent achever.

Le caractère modéré du nouvel Empereur se manifesta également dans ses relations avec les au-

tres Monarques de l'Europe, dont il devait être tour à tour l'allié, le protecteur et le vengeur. Paul Ier avait donné le signal de deux guerres ; Alexandre Ier donna le signal de deux pacifications. L'une, dont les articles furent arrêtés au Congrès de Saint-Pétersbourg (17 juin 1801), établit un nouveau code maritime (1) ; l'autre, qui fut signée à Paris (4 octobre), réconcilia la Russie avec la France et ses alliés (2). L'Angleterre seule poursuivait ses hostilités contre Bonaparte et contre la Monarchie espagnole, toujours vassale de la République française. Mais le peuple anglais, malgré toutes les victoires navales de Nelson, craignait de succomber dans une défaite suprême; car Bonaparte, réunissant des troupes considérables au camp de Boulogne, semblait projeter une invasion de l'Angleterre, qu'il accomplirait sans doute à la manière de Guillaume-le-Conquérant. Toutefois, le Premier Consul aimait mieux consolider son propre Gouvernement, que renverser celui du Roi Georges III, pour ne pas dire celui de William Pitt, sachant très-bien que la paix maritime devait suivre tôt ou tard la paix continentale, et que

(1) Martens, *Recueil des principaux Traités*. Tome IX, pag. 478.
(2) *Ibid.* Tome VII, pag. 337.

cette réconciliation de la France républicaine avec toute l'Europe monarchique, lui permettrait d'opérer la réconciliation de la République française avec la Monarchie pontificale, d'un État particulier avec l'Église universelle, des lois politiques, relatives, conditionnelles, n'établissant dans le monde qu'un ordre transitoire, parce qu'elles sont une création de l'homme, avec les lois morales, inconditionnelles, absolues, établissant dans le monde un ordre immuable, parce qu'elles sont une création de Dieu.

Or, « la France était partagée entre deux clergés, dont l'un, dit M. L. de Carné, disposait légalement de tout le matériel du culte, et dont l'autre parlait à toutes les consciences. Les populations étaient tiraillées du berceau jusqu'à la tombe entre des évêques assermentés, assis sur tous les siéges, et des évêques exilés, frappant chaque jour de nullité les actes des premiers. Cette lutte violente, se prolongeant devant l'indifférence railleuse et le cynisme triomphant, aurait bientôt amené une démoralisation populaire tellement profonde, qu'aucune société n'aurait pu la supporter impunément. » Le Concordat entre Pie VII et Bonaparte, pour le rétablissement du culte catholique, s'opéra

sur les bases du Concordat entre François Ier et Léon X (1). Les prêtres *constitutionnels* rétractèrent leur serment ; les prêtres non assermentés donnèrent leur démission, et toute trace de dualisme religieux s'évanouit au sein de l'unité apostolique. Mais, d'un côté, la seule annonce du Concordat fit réagir l'esprit révolutionnaire et anti-chrétien, dans le Conseil d'État, dans le Tribunat, dans le Corps législatif, dans tous les rangs de la société officielle, où dominaient en quelque sorte les évêques mariés et les moines apostats ; de l'autre côté, un article du Concordat, qui transformait les prêtres en fonctionnaires de l'État, déplut au clergé régulier, parce qu'il avilissait le sacerdoce, en consacrant la servitude générale de l'Église. Bonaparte étouffa cette double opposition en éliminant ou en déposant autant de tribuns que de législateurs, et en déportant ou en incarcérant un plus grand nombre de prêtres, afin de « leur prouver, disait-il, que, s'il mettait son bonnet de travers, il faudrait qu'ils obéissent à la puissance civile (2). » Ainsi, le Premier Consul ne rétablissait l'Église dans l'État que pour obtenir l'obéis-

(1) Voy. Tome III, chap. XIX, pag. 31.
(2) Thibaudeau, *Mémoire sur le consulat*. Pag. 158.

sance passive de toutes les classes de la société; pour donner à cette maxime politique toute la valeur d'une maxime religieuse; pour subordonner les lois morales ou divines aux lois physiques ou humaines; pour faire concourir la religion elle-même, considérée, dans son principe sauveur, comme l'affranchissement de l'humanité, à un but détestable, fatal, impie : l'oppression de l'humanité.

Après avoir mis l'anarchie hors de l'Église et de l'État, Bonaparte voulut rétablir l'ordre dans la famille, base de toute organisation sociale. En conséquence, le Comité de législation, institué dans le Conseil-d'État, fut chargé de jeter les bases d'un nouveau Code civil. La plupart des Rois de France, notamment Charles VII, Louis XIII et Louis XIV (1) avaient essayé de détruire les innombrables coutumes qui variaient la justice d'une province à l'autre, pour créer l'unité législative dans la Monarchie. Mais leurs nobles efforts échouèrent contre l'opposition persévérante des parlements et du clergé, dont les priviléges particuliers excluaient le droit commun. Ces obstacles ayant été brisés par la Révolution, il devint très-facile au Premier Consul d'accom-

(1) Tome III, chap. XXV, pag. 378.

plir une réforme qui, avant 89, paraissait absolument impraticable. Cambacérès, Portalis, Bigot, Malleville, Préameneu, jurisconsultes éminents, firent passer dans la législation civile toutes les conquêtes de la liberté et de l'égalité. Bonaparte y fit passer aussi plusieurs conquêtes de son propre despotisme : notamment cette odieuse disposition par laquelle un jeune homme de dix-huit ans peut s'enrôler contre le vœu de son père. Il est vrai qu'elle favorisait les vues militaires du Premier Consul ; et c'est pour cela, sans doute, qu'il admit un tel principe de révolte dans la famille, lui qui, dans l'État, résumait tous les droits et tous les devoirs des hommes en ce seul mot : Obéissez! Quoique des chapitres entiers du Code civil appartinssent à Pothier ou à Domat, et malgré la valeur personnelle des véritables législateurs, Bonaparte s'appropria leur ouvrage. Instituer un nouvel ordre civil et politique, rendre les citoyens égaux devant la loi et les enfants devant le père de famille, achever la libération de la propriété terrienne, reconnaître enfin à chacun le droit de tester dans les limites imposées par l'intérêt public, certes, il y avait là de quoi tenter l'orgueil d'un Chef qui désirait ajouter à tant d'autres titres celui de

réformateur. « Au reste, lorsque furent discutés dans le sein du Conseil d'État les différents projets du Code civil, Bonaparte, dit un de nos plus dignes magistrats, fit preuve d'une supériorité d'intelligence égale à celle qu'il avait déployée sur les champs de bataille. Ses avis prévalurent souvent comme ceux de la logique. Mais, après avoir rendu à César ce qui est à César, reconnaissons que, si Napoléon peut être considéré comme un des glorieux auteurs du Code civil, on en doit la rédaction et la science épurée aux hommes d'étude et de méditation (1). »

. . . .

Le traité de Lunéville garantit « l'indépendance des Républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne, et la faculté aux peuples d'adopter telle forme de Gouvernement qu'ils jugeraient convenable (2). » Et cependant, au risque de rompre les négociations qui ont lieu entre la France et l'Angleterre, Bonaparte asservit ces divers États en imposant de force une Constitution à la Hollande; en donnant lui-même un

(1) M. Hortensius de Saint-Albin, *Dictionnaire politique.*
(2) M. le comte de Garden, *Histoire générale des Traités de Paix.* Tome VI, pag. 258.

Gouvernement à la Suisse; en se faisant proclamer à Lyon *Président de la République cisalpine*, devenue la République italienne; en reconstituant la Ligurie; en nommant un Doge pour Gênes, par un simple décret, comme s'il eût nommé un préfet pour Pontoise, et en se réservant le droit de lui désigner tous les membres du Sénat. Bien que ces actes multipliés violassent tous les principes des traités conclus et des traités à conclure, l'Angleterre signa la paix d'Amiens, qui ne devait être qu'une trêve. William Pitt, l'adversaire implacable de la Révolution et de Bonaparte, avait quitté le ministère; mais il y avait *laissé son chapeau*, disait-on, *pour garder sa place*. Les plénipotentiaires anglais passèrent sous silence toutes les dispositions prises tant dans les Royaumes de Sardaigne, de Naples et d'Étrurie, que dans les Républiques batave, helvétique, italienne et ligurienne. Ils signèrent, pour vaincre l'entêtement de John Bull, qui demandait la paix à tout prix, un traité si défavorable qu'il redemanda bientôt la guerre. En effet, l'Angleterre, perdant le fruit de ses plus grandes victoires navales, restituait à la France presque toutes ses colonies et celles de la Hollande, avec l'île de Malte; et la France, malgré ses défaites navales,

enlevait au commerce d'Angleterre presque toute l'Italie,la Belgique et la Hollande. Un cri général s'éleva aussitôt, dans la Grande-Bretagne, contre les ministres, qui se retirèrent; en France, au contraire, l'enthousiasme fut général pour Bonaparte, dont le Pouvoir se trouvait ainsi fondé sur la force invincible des armes et sur la force, plus invincible encore, de l'opinion. Les Tribuns ayant émis le vœu « de donner au Premier Consul un gage » éclatant de la reconnaissance nationale, » Cambacérès dit aux Sénateurs : « Nommez-le Consul » à vie, et il sera content! » On ne voulut proroger sa magistrature que pour dix ans. Indigné d'un tel résultat, Bonaparte fit prendre au second et au troisième Consuls un arrêté d'après lequel on devait interroger le peuple sur cette question : « Napoléon Bonaparte sera-t-il Consul à » vie? » Ce fut une dernière transaction entre l'utopie républicaine et la réalité monarchique. Bonaparte fut nommé Consul viager; mais il se nomma lui-même Consul perpétuel, s'arrogea le droit de désigner son successeur, et retoucha la Constitution de manière à ce que le Sénat, le Tribunat, le Corps législatif et le Conseil d'État fussent remplis d'automates dont il tiendrait les fils.

Tellement que la France, dont on proclamait la Souveraineté absolue, privée désormais de la tribune politique, de la presse, de tout ce qui exprime l'existence officielle du droit humain, ou mieux la faculté de reconnaître, en vertu d'un libre examen, la justice des actes de l'autorité, fut, par suite de cette perversion des principes constitutifs, la très-humble sujette d'un grand homme!

Dans un pareil état de choses, la gloire seule pouvait indemniser la France dépossédée d'elle-même; tandis que les Princes dépossédés en Italie et sur la rive gauche du Rhin, par l'extension de nos frontières, allaient être indemnisés aux dépens des Principautés ecclésiastiques sécularisées. En thèse générale, c'était une iniquité manifeste, puisqu'on faisait payer à des tiers les frais de la guerre, quoiqu'ils n'y eussent point participé; mais, en thèse particulière, la France usait du droit de conquête envers les Cours d'Allemagne qui, depuis la paix de Westphalie, avaient fait entrer dans le droit public européen ce principe révolutionnaire d'où la Constituante fit sortir, à son tour, l'expropriation légale du clergé. Tous les États ecclésiastiques, comprenant le sixième de l'Allemagne, furent détruits; quelques villes libres survécurent

seules, par la volonté despotique de Bonaparte, à l'anéantissement de la vieille Constitution de l'Empire qui sauvegardait autrefois l'existence indépendante des divers Gouvernements européens. L'Empereur de Russie essaya de contrebalancer l'influence du Premier Consul au sein de la Députation impériale, ayant pour but de répartir les indemnités. Mais Bonaparte sut captiver Alexandre ; et la sécularisation de l'Allemagne s'accomplit selon ses vœux. La Prusse, qu'on agrandissait au détriment de l'Autriche, obtint, sur sa rivale, une supériorité garantie par la Diète elle-même ; puisque les protestants y avaient deux fois plus de votes que les catholiques. Toutefois, la Monarchie autrichienne et la Monarchie prussienne devenaient vassales de la République française, qui ne faisait participer l'Angleterre ni aux indemnités, ni à sa propre influence sur le Continent, parce qu'elle voulait s'arroger la domination universelle !

Tous les États craignaient et devaient craindre pour leur propre indépendance ; tous les Monarques pour leur propre Souveraineté, en voyant le Premier Consul asservir l'Espagne et la Hollande ; détruire la Constitution germanique ; incorporer le Montferrat, l'île d'Elbe et le Piémont à la

France ; rayer le Duché de Parme de la carte de l'Italie; envoyer des troupes dans la République helvétique, sous prétexte d'une *médiation* entre le parti unitaire et le parti fédéraliste ; faire des routes gigantesques au travers des Alpes ; ouvrir ainsi l'Italie et l'Allemagne à ses armées ; s'emparer du Valais, afin de s'assurer une large base d'opérations dans ces deux contrées, et dire d'une voix altière : *Il est reconnu par l'Europe que l'Italie et la Hollande sont à la disposition de la France, aussi bien que l'Helvétie.* De pareils empiétements pouvaient être tolérés par l'Autriche qu'il avait tant appauvrie et par la Prusse qu'il avait tant enrichie, mais non par l'Angleterre, Puissance forte, fière, inexpugnable, qui se croyait défiée. Puisque Bonaparte, afin d'opprimer l'Europe, détruit les États dont le traité de Lunéville consacre l'existence, le Cabinet de Londres ne veut plus évacuer Malte dont le traité d'Amiens exige l'abandon, pour en faire le centre d'une réaction de l'Europe contre Bonaparte. Les deux anciens adversaires se menacent réciproquement autour de leur traité de paix. Addington parle cette fois, comme Pitt a toujours agi. *L'état du Continent avant la paix d'Amiens, et rien que cet état*, dit-il ; — *le traité d'A-*

miens, et rien que ce traité, lui répond Talleyrand. On s'irrite de part et d'autre. Bonaparte, qui n'a plus le véritable sentiment de la gloire, prend la plume avant de reprendre l'épée. Il rédige, dans le *Moniteur*, une série d'articles déclamatoires où le Gouvernement britannique est livré à l'exécration du genre humain au nom même du Gouvernement français ; il déclare que l'Angleterre est déchue du droit de participer aux affaires du Continent, et présente les membres du Cabinet de Londres comme des monstres sanguinaires tourmentés par les Furies. Ces indécentes apostrophes tombent au milieu d'un peuple prétendu Souverain auquel on ne reconnaît plus d'autre droit que le silence ; mais la presse anglaise les relève avec tout l'emportement qu'on peut attendre d'une Nation libre, dont le devoir est de repousser les outrages d'un Despote.

Cette guerre de plume, entreprise par le Premier Consul au moment même où il exprimait à lord Whitworth, ambassadeur d'Angleterre, son désir de maintenir la paix, suscita bientôt une guerre de tribune. « Faites attention à la France et à l'ambition de Bonaparte ! disait lord Grenville. La cire sur laquelle vous avez imprimé le sceau

britannique, lors du traité d'Amiens, était à peine refroidie, que le Piémont était déjà envahi. Parme disparaissait du nombre des États; le Prince d'Orange n'a point obtenu une véritable indemnité pour la Hollande, passée entièrement sous la domination de Bonaparte; la Suisse n'a plus de liberté; l'Autriche est tellement abaissée, que je ne sais si elle pourra se relever. Nos ministres ont fait avec les Français, comme nos ancêtres qui donnaient de l'argent aux Saxons et aux Danois à la condition de s'éloigner de nos côtes; argent qui leur servait à acheter des vaisseaux et des munitions pour subjuguer plus facilement l'Angleterre. Les ministres ont cédé la Martinique; et ils étaient sur le point de céder Malte, quand le génie de l'Angleterre s'est réveillé. » « On disait, il n'y a pas longtemps, s'écrie Shéridan, qu'un vide apparaissait sur la carte d'Europe, là où avait été la France. Aujourd'hui, on voit la France partout, rien que la France. L'Italie est sa vassale; la Prusse obéit à son moindre signe de tête; le Portugal est prosterné à ses pieds, la Hollande sous sa main, la Turquie dans ses filets. » Puis, ayant démontré que la guerre est pour Bonaparte une nécessité fatale, parce qu'il est

une négation vivante de la liberté, l'orateur poursuit en ces termes : « La situation et l'organisation de son Pouvoir sont telles, qu'il doit entrer avec ses sujets dans un terrible échange. Il faut qu'il promette de les rendre les maîtres du monde, afin qu'ils consentent à être ses esclaves ; et, si tel est son but, contre quelle Puissance doit-il tourner ses regards inquiets, si ce n'est contre la Grande-Bretagne? »

Bonaparte justifie toutes les appréhensions de l'Angleterre, en s'exprimant dans ses Notes, comme s'il n'y avait plus au monde politique d'autre droit que celui de son propre glaive. « Si l'on renouvelait la guerre du Continent, écrit-il à son ambassadeur près de la Cour de Windsor, ce serait l'Angleterre qui nous aurait obligés de conquérir l'Europe. Le Premier Consul n'a que trente-trois ans ; il n'a encore détruit que des États de second ordre ! Qui sait ce qu'il lui faudrait de temps, s'il y était forcé, pour changer de nouveau la face de l'Europe, et ressusciter l'Empire d'Occident ! »

La violence des actes devait suivre la violence des paroles. Tous *les traités sont couverts d'un crêpe noir*. L'Angleterre, sans déclaration de guerre préalable, met l'embargo sur les bâtiments

français et bataves. Cette odieuse violation du droit des gens provoque, sans la justifier, une violation plus odieuse des droits de l'hospitalité. Les Anglais qui voyageaient en France, protégés par la foi publique, sont arrêtés au nom de la raison d'État. Les escadres de Nelson et de Sidney-Smith étendent leurs destructions sur tout notre littoral, sur toutes nos côtes, sur celles de la Hollande, sur les ports de l'Italie, sur nos colonies des Antilles et sur celles des Indes; tandis que les armes de Bonaparte envahissent presque simultanément le Hanovre, le Royaume de Naples, la Hollande, le Valais, Rome, la Toscane, sans respecter ni leur neutralité, ni leur indépendance. Rien de comparable à cette lutte acharnée de deux patriotismes, de deux nationalités, dont l'une est invincible sur terre, dont l'autre est invincible sur mer. Le Parlement britannique vote, avec acclamation, une levée en masse dans les trois Royaumes; et Bonaparte réunit, au camp de Boulogne, deux mille trois cents navires ou chaloupes canonnières pour transporter, en six heures, cent cinquante mille hommes, quinze à vingt mille chevaux, trois mille canons, des côtes de France aux côtes d'Angleterre. La Tamise est fermée par une chaîne de frégates;

mais, viennent un épais brouillard et un vent favorable; viennent surtout la flotte française, la flotte espagnole et la flotte hollandaise qui sont attendues, et la ville de Londres nous sera bientôt ouverte! *Rome abattit Carthage*, dit Bonaparte, qui veut détruire la perfide Albion, pour se créer Empereur d'Occident. Si l'Angleterre ne sauve pas sa propre indépendance, l'Europe, livrée à l'oppression, ne saurait échapper au danger qu'elle s'est efforcée de conjurer pendant trois siècles; et la civilisation générale sera perdue sans retour; car il n'y aura plus de Nations distinctes; car le monde tout entier sera dès lors absorbé par un seul homme!

L'Angleterre n'a pas besoin de faire comprendre aux divers États l'universalité des intérêts qui se trouvent engagés dans cette lutte suprême; car Bonaparte les initie lui-même à tous les secrets de sa politique, en leur annonçant les changements qu'il se propose d'opérer dans les institutions de la France, et conséquemment dans les constitutions de l'Europe. Non content d'être, aux yeux de l'histoire, le destructeur moral des plus vieilles Dynasties, le Premier Consul veut être le créateur physique d'une Dynastie nou-

velle, pour se faire l'égal des Rois, que dis-je? pour se faire le Roi des Rois! Certain de l'aveu national, puisqu'il peut obtenir le titre d'Empereur à la tête de son armée, par le droit de l'épée et de la force, malgré le Sénat; ou bien avec le concours du Sénat, à la tête du Peuple qui l'acclamera par enthousiasme et par intérêt, sinon par nécessité, Bonaparte sollicite la reconnaissance étrangère, que tous les Souverains des autres États doivent lui refuser par nécessité, par intérêt et par méfiance. Le Roi de Prusse, Monarque de création récente, ne craint pas néanmoins d'attacher son nom à une capitulation honteuse et mortelle pour toutes les Maisons souveraines. Aussi promet-il d'introduire le nouvel Empereur dans la famille monarchique européenne, pourvu qu'il lui assure une plus large part d'indemnités et d'influence dans la famille monarchique allemande. En effet, le Cabinet de Berlin ouvrit des négociations actives, non-seulement auprès de tous les Souverains de l'Europe, mais auprès de Louis XVIII et de tous les Princes français. Car, avant que les Monarques régnants puissent valider l'établissement d'une Dynastie nouvelle, dont les droits ne sont pas

encore créés, ils doivent obtenir l'abdication préalable de l'ancienne Dynastie, dont les droits sont indestructibles.

« La réponse de Louis XVIII, selon M. Capefigue, est d'une dignité admirable, d'une largeur de formes dont rien n'approche. En reconnaissant le bien que le général Bonaparte avait fait à la France, le Roi déclare qu'il subira sans faiblesse les desseins de la Providence sur sa race, et comme François I[er], il dira : *Tout est perdu, fors l'honneur* (1) ! » Cette déclaration royale fut signée ou approuvée par tous les Princes de la Maison de Bourbon, même par le duc d'Orléans, qui sut « remonter de degrés en degrés jusqu'au point d'où son père était effroyablement déchu, et accomplir, pour ainsi dire, sa restauration de Prince dans sa propre famille et dans celle des Rois avant que le cours des événements rendît possible la restauration de la Dynastie des Bourbons sur le Trône de France (2). » Quant aux Souverains de l'Europe, invités à confirmer la déchéance perpétuelle des Bourbons, ils ne donnèrent aucune

(1) *Trois siècles de l'Hist. de France. Monarchie et politique des deux Maisons de la branche de Bourbon.* Tome II, pag. 31.
(2) M. Villemain, *Souvenirs contemporains d'Hist. et de Littér.* pag. 9, 70-71.

réponse positive, comme s'ils pouvaient, en certains cas, signer l'arrêt de mort politique d'une famille souveraine, qui résume toutes les autres, ou mieux commettre leur propre suicide en détruisant l'inviolabilité du droit public ; comme si les principes fondamentaux de la Monarchie n'avaient rien de fixe ; comme si les prétendus droits d'un individu quelconque devaient, parfois, être opposés aux droits légitimes de toute la société; comme si l'exclusion du droit humain par le droit divin n'était pas obligatoire pour eux, dans l'intérêt même de leurs sujets, tant que l'on procédera contre eux à l'exclusion du droit divin par le droit humain, et jusqu'à ce qu'ils aient, par leur propre intervention, identifié ces deux principes contradictoires au sein de la constitution européenne, en imprimant une direction unitaire et supérieure à tout le monde politique, afin de rétablir la solidarité réciproque des Peuples et des Rois!

Les projets dynastiques de Bonaparte alarmèrent, en France, le parti royaliste et le parti républicain, c'est-à-dire le droit divin et le droit humain. Car, après avoir été l'affirmation de l'un, il était devenu la négation de tous les deux.

Un rapprochement s'opéra aussitôt entre ces adversaires, qui entreprirent de réagir ensemble contre leur ennemi commun. La police du Premier Consul découvrit leurs trames; et des commissions militaires condamnèrent sévèrement quelques individus, à l'effet d'effrayer toute la société. Sur ces entrefaites, Georges Cadoudal, chef des Chouans, qui avait préféré l'exil au pardon de Bonaparte, et le général Pichegru, qui s'était enfui de Cayenne, s'étant rencontrés à Londres, prenaient la résolution de venir à Paris, « non pour frapper en traître, mais pour attaquer le Premier Consul et la garde consulaire avec un pareil nombre de ses braves Chouans, renouvelant ainsi quelque chose qui ressemble au combat des trente Bretons contre les trente chevaliers aux blasons étrangers qui disputent la victoire (1). » Ils arrivent. Bonaparte, averti du complot, décrète la peine de mort contre quiconque leur donnera un asile, parce qu'il y va de sa propre existence. Cadoudal, tête de bronze, n'en reste pas moins à Paris; et, sans les tergiversations de Pichegru, son coup de main aurait probablement réussi. Quoi qu'il en soit, leur arrestation servit tous les desseins du Premier Con-

(1) M. Capefigue, *vid. sup.* Tom. II, pag. 30.

sul, qui impliqua Moreau dans cette conspiration royaliste, de peur que l'illustre général républicain ne l'empêchât de se faire Empereur!

Cette pensée dominait alors tous les actes de Bonaparte. Monté naguère au pouvoir comme restaurateur de l'ordre social, il livrerait maintenant le monde à l'anarchie plutôt que d'en redescendre. Un jour qu'il se promenait dans les jardins d'Ermenonville, avec Stanislas de Girardin, président du Tribunat, le Premier Consul s'arrêta devant le tombeau de J.-J. Rousseau et laissa échapper ces paroles mémorables : « Il aurait mieux valu que cet homme n'eût pas existé. — Et pourquoi, citoyen consul? — C'est lui qui a préparé la Révolution française. — Je croyais, citoyen consul, que ce n'était pas à vous à vous plaindre de la Révolution? — Eh bien! l'avenir apprendra s'il n'eût pas mieux valu, pour le repos de la terre, que ni Rousseau ni moi n'eussions jamais existé (1). » Plein de ressentiment contre Louis XVIII et contre les Princes français, qui n'avaient pas voulu abdiquer en sa faveur, Bonaparte fit enlever le duc d'Enghien au château d'Ettenheim, situé dans l'É-

(1) Stanislas de Girardin, *Discours et opinions, journal et souvenirs*. Tom. Ier, pag. 190.

lectorat de Baden, et conséquemment dans l'Empire germanique, violant ainsi tous les principes du Droit des gens. Cambacérès, ancien membre d'une assemblée régicide, plaida vainement la cause de l'auguste prisonnier. « Depuis quand, lui » répondit Bonaparte, êtes-vous devenu si avare du » sang des Bourbons (1)? » La femme du Premier Consul et son frère Joseph implorèrent *la grâce* du Prince; mais son beau-frère, Murat, chargé de nommer la commission militaire qui devait condamner le duc d'Enghien, se contenta de dire à ses amis, en montrant son uniforme : *Bonaparte veut le tacher de sang* (2). Il n'en trouva pas moins des soldats-bourreaux que l'on travestit en juges, pour assassiner le petit-fils du grand Condé!

En apprenant ce meurtre juridique, la France et l'Europe jetèrent un long cri d'indignation, d'épouvante, d'horreur. « Tout prit dans Paris un aspect sinistre, dit un membre du Conseil d'État impérial. Les barrières furent fermées, comme aux jours de crise de la Révolution; on ne put sortir de la ville, après la chute du jour, qu'avec une

(1) Châteaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, IV. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*. Tom. III, pag. 541.

(2) M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Tom. IV, pag. 600-601. — *Mémoires de Joseph*. Tom. Ier, pag. 98-99.

autorisation du gouverneur de Paris. » La violation du territoire badois et l'assassinat du duc d'Enghien furent un double outrage pour chaque Souverain. L'Empereur de Russie et le Roi de Suède protestèrent aussitôt contre ces deux forfaits du Premier Consul; mais l'Empereur d'Allemagne et le Roi de Prusse temporisèrent; tous les Princes germaniques dissimulèrent; et telle était déjà leur condescendance pour la volonté suprême du Maître de la France, qu'ils firent en sorte « qu'on » ne demandât point satisfaction d'un acte arbi- » traire qui, avilissant l'Empire germanique, lui » présageait sa destinée (1). » Au reste, la tombe d'un Bourbon allait servir de berceau à l'Empire français. Car Bonaparte avait soumis, aux délibérations du Conseil d'État, les trois questions suivantes : « Le Gouvernement héréditaire » est-il préférable au Gouvernement électif? — » Est-il convenable d'établir l'hérédité dans le mo- » ment actuel? — Comment l'hérédité devrait-elle » être établie? » Le Sénat et le Tribunat devaient résoudre ce triple problème, en l'absence du Corps Législatif : ce qui indiquait suffisamment la pro-

(1) M. le comte de Garden, *Hist. des Traités de Paix.* Tom. VIII pag. 277,

chaine transition de la dictature civile à la dictature militaire. Comme les grands fonctionnaires agissaient trop lentement au gré de Bonaparte, il leur fit dire en secret : «Hâtez-vous de vous prononcer, si vous ne voulez pas être devancés par les troupes ; le Premier Consul va parcourir les camps disséminés depuis Brest jusque dans la Flandre. Nul doute que les soldats ne le saluent Empereur, et que les acclamations du peuple ne confirment le vœu de l'armée. Que pourront faire les grands corps de l'État, sinon de sanctionner ce vœu? Il serait donc plus sage de leur part de le prévenir : *On veut bien aujourd'hui les consulter, demain on se passera d'eux*. C'est surtout aux hommes de la Révolution qu'il convient de prendre l'initiative, car qui est plus intéressé à consolider le pouvoir du Premier Consul et à fermer toute chance de retour aux Bourbons? Le titre de Consul héréditaire ne saurait suffire au Premier Consul ; *il lui en faut un qui ne sente pas la République : celui d'Empereur est le seul digne de lui et de la France* (1).» Au même instant, Cambacérès, deuxième Consul, disait à Lebrun, troisième Consul : « J'ai le pressentiment

(1) Pelet (de la Lozère), *Opinions de Napoléon*, pag. 59. — Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*. Tom. IV, pag. 11.



que ce qu'on édifie ne sera pas durable. Nous avons fait la guerre à l'Europe pour lui donner des Républiques, filles de la République française; nous la ferons maintenant pour lui donner des Rois, fils ou frères du nôtre, et la France épuisée finira par succomber à ces folles entreprises (1). »

On réunit en conseil privé les grands fonctionnaires publics; et chacun traita pour soi dans cette sorte d'encan de tout un peuple (2). Bonaparte distribua les gros traitements, les hautes charges et les brillants costumes à qui en voulut; mais, jaloux de garder l'autorité absolue, il porta la main sur son épée, en s'écriant : « Tant que que celle-là pendra à mon côté, vous n'aurez aucune des libertés après lesquelles vous soupirez (3)... On ne gouverne qu'avec la force et par la force ; voilà du moins ma manière de voir, et elle est conforme à mes actions (4). » En sortant de cette réunion, Cambacérès entra au Sénat pour lui communiquer le sénatus-consulte organique de la Constitution impériale, faisant de la France qui,

(1) M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.* Tom. V, pag. 73.
(2) Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire.* Tom. IV, pag. 27.
(3) Beugnot, *Mémoires.*
(4) Stanislas de Girardin, *Vide suprà.* Tom. Ier, pag. 236.

sous nos anciens Rois, avait été l'initiatrice de la liberté dans le monde (1), non-seulement l'initiatrice de la dictature militaire, mais encore « le patrimoine de Bonaparte et de sa race (2). » Quelques jours après, le second Consul disait au Premier Consul : « Le Sénat a pensé qu'il devait supplier Votre Majesté d'agréer que les dispositions organiques reçussent immédiatement leur exécution. Pour la gloire, comme pour le bonheur de la République, il proclame à l'instant même Napoléon, *Empereur des Français.* » Et Bonaparte, qui lisait Tacite, put s'écrier avec Tibère : *O homines ad servitudinem paratos* (18 mai 1804).

L'établissement de l'Empire excita plus d'enthousiasme parmi les troupes que parmi le peuple, quoiqu'on lui laissât, pour la forme, il est vrai, le droit d'admettre ou de rejeter le titre impérial de Bonaparte ; et qu'on le traitât en Souverain à l'heure même où on le dépouillait de sa propre Souveraineté. L'Empereur de Russie et le Roi de Suède refusèrent sur-le-champ leur adhésion ; l'Empereur d'Allemagne ne la donna qu'a-

(1) *Histoire de la Monarchie.* Tom. II, chap. XIV, pag. 254.
(2) M. Martin (du Gray), *Hist. de Napoléon.* Tom. Ier, pag. 450.

près avoir pris lui-même, dans l'intérêt du système politique de l'Europe, le titre d'Empereur héréditaire, par rapport à ses États indépendants. Le Roi de Prusse, agent du Premier Consul auprès des autres Monarques, devait le saluer Empereur, avec un empressement égal à celui du Roi d'Espagne ou du Roi de Naples. L'un étant son vassal et l'autre son prisonnier, pouvaient-ils, bien qu'ils appartinssent à la Maison de Bourbon, ne pas reconnaître celui qui prétendait la supplanter ? Le Roi d'Angleterre ne devait rien dire à Napoléon, puisqu'il agissait contre Bonaparte ; mais Louis XVIII devait parler à tout le monde. En effet, les divers Cabinets reçurent une *Protestation* contre l'acte constitutif de l'Empire et une *Déclaration*, où, posant en principe l'impossibilité présente de fonder une Dynastie nouvelle, même avec le despotisme, et la possibilité future d'une restauration de l'ancienne Dynastie, le chef de la Maison de Bourbon promettait solennellement à la France de garantir un jour les droits légitimes du Peuple, si elle garantissait elle-même les droits légitimes du Roi. La *Protestation* fut insérée dans le *Moniteur*, parce que le Prince y plaidait la cause de l'autorité ; la *Déclaration* ne fut dénoncée qu'à la police, parce

que le Prince y plaidait la cause de la liberté (1).

Napoléon s'était fait octroyer le titre d'Empereur par un acte légal de la Nation; mais il comprenait fort bien qu'une pareille investiture du Pouvoir était moralement illégale, ou mieux n'était pas conforme aux lois morales qui sont créées par Dieu, puisqu'elle exprimait la négation du droit divin par le droit humain, au lieu d'exprimer l'affirmation du droit humain par le droit divin. D'ailleurs, l'autorisation formelle du peuple aurait-elle été manifestée d'une manière moralement légale, qu'elle eût été positivement insuffisante ; car elle ne saurait, en aucun cas, remplacer l'autorisation formelle de Dieu, qui se manifeste ou doit se manifester par la reconnaissance spontanée de tous les Souverains des autres États, formant ensemble le corps politique européen. Et cette reconnaissance unanime était hautement refusée à Bonaparte! Des deux conditions essentielles et obligatoires qui, dans la situation actuelle de l'Europe, sont imposées à tout fondateur de Dynastie : l'avœu — non le suffrage — du

(1) Voir ces deux pièces à la fin du volume, notes A et B.

peuple qu'il se propose de gouverner, et l'adhésion de tous les Monarques avec lesquels il se propose ou doit évidemment se proposer d'être en relations, puisque l'action de toute autorité s'étend ou doit s'étendre sur le monde proprement dit, Napoléon n'en remplissait pas une seule! Il avait beau dire à ses légionnaires, des hauteurs du Trône, sous les drapeaux de Boulogne : « Et » vous, soldats, vous jurez de défendre, au péril de » votre vie, l'honneur du nom français, votre pa» trie, votre Empereur! » tout ce qu'il faisait pour créer une Dynastie sous le rapport politique ou matériel, ne pouvait que le détruire lui-même, en tant que Dynaste, sous le rapport spirituel ou moral, à moins qu'il n'obtînt, d'une manière quelconque, la consécration divine et humaine de sa propre autorité. Désirant s'élever à cette hauteur majestueuse, Napoléon, Dictateur armé, s'agenouille devant Pie VII, Pontife désarmé, comme s'il voulait abdiquer la Souveraineté de la force pour prendre possession de la Souveraineté du droit; comme si le Pape était devenu, aux yeux des sociétés laïques, ce qu'il n'était pas même jadis aux yeux des sociétés ecclésiastiques, c'est-à-dire le distributeur des Trônes, l'arbitre

suprême de tous les Monarques, et, par conséquent, le Souverain des Souverains (1) !

Certes, la Monarchie pontificale avait exercé une dictature absolue, tant qu'il s'était agi d'accomplir la répartition universelle des devoirs dans l'humanité ; mais, dès qu'il fût question d'accomplir la répartition universelle des droits dans l'humanité, les Monarchies particulières se présentèrent pour remplir ce rôle splendide, parce que le sort de tous les États ne pouvait plus dépendre d'un seul homme, fût-il le Vicaire de Dieu sur la terre. D'ailleurs, obligé de subordonner le droit à la force, Napoléon n'entendait nullement devenir la créature du Pape, surtout devant le Peuple, son prétendu créateur. Aussi fit-il prévaloir la domination de l'épée sur la domination de l'esprit, sous quelque forme et en quelque lieu qu'elle se manifestât. Lorsque le Saint-Père voulut, en présence de Dieu et au pied des autels, déposer la Couronne sur le front de celui qu'il appelait son fils, Bonaparte, qui était encore à genoux, se leva brusquement pour l'arracher de ses mains et pour montrer à tout le monde qu'il n'acceptait le droit divin qu'autant

(1) Voir *Histoire de la Monarchie*. Tom. I, ch. IX, p. 424.

qu'il serait annulé par le droit humain : ne se doutant pas qu'agir de la sorte, c'était nier la Papauté, ou mieux la Souveraineté de tous les siècles, sans faire affirmer son propre Empire : Souveraineté d'hier qui peut-être n'existera pas demain!

A l'heure où le chef des hérauts d'armes criait dans Notre-Dame : « Le très-glorieux et très-auguste Empereur Napoléon, Empereur des Français, est couronné et intrônisé, » une voix terrible retentissait dans le Parlement de Londres. Napoléon avait écrit au Roi d'Angleterre de manière à pouvoir dire au peuple de France : *l'Empire, c'est la paix!* et William Pitt, l'homme des Coalitions européennes, lui répondait : *l'Empire, c'est la guerre*! Déjà ces deux grands adversaires se mesurent, se reconnaissent et se comprennent (1). Le nouveau César compte sur sa grande armée; le vieil homme d'État compte sur les finances de l'Angleterre et sur les armées de toute l'Europe. Napoléon se rend à Boulogne, tandis que Pitt va faire au Parlement l'histoire formidable du règne qui commence et dont il ne verra pas la fin. — « La guerre! s'écrie-t-il, la guerre est son

(1) M. Philarète Chasles, *William Pitt.* Voy. *France et Europe.* Tom. pag. 688.

besoin, son devoir, son avenir. Quoi qu'il dise, et même quoi qu'il veuille, son Trône ne peut rester debout, il ne peut grandir que par la guerre. La fatalité de sa naissance, celle de son Pouvoir l'enchaînent à la victoire, qui est sa mère. Qu'il la répudie ou l'oublie, et il tombe; qu'il soit vaincu, une fois vaincu, et il tombe. Son désir de paix ne pourrait s'accomplir sans suicide, la guerre donc, et permettons-lui de jouer cette martingale effroyable! Donnons-lui la liberté d'une ascension qui le fera éclater dans les airs, au plus haut de sa course. Ne cédons pas à une trêve fausse et dangereuse pour nous. L'hostilité de nos positions respectives détermine le choc inévitable de nos deux Empires. Lui accorder le temps, c'est préparer ses forces, augmenter ses moyens, activer ses ressources. Si jamais sacrifice nous fut imposé par notre salut, c'est aujourd'hui; nous ne pouvons nous arrêter sans fléchir, faire halte sans tomber. »

CHAPITRE XXX.

LES ROIS DE L'EUROPE DÉTRÔNÉS PAR NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Sommaire.

Dictature de Napoléon, Empereur des Français. — Catéchisme impérial. — Origine de toutes les guerres entre la France et l'Europe, sous l'Empire. — Napoléon, ne pouvant être l'égal des Rois, veut devenir leur supérieur. — Coalition de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche et de la Suède contre la France napoléonienne. — Bataille d'Austerlitz. — Traité de Presbourg entre la France et l'Autriche. — Création du Royaume de Bavière et du Royaume de Wurtemberg. — Napoléon ne reconnaît plus ni la Constitution, ni l'Empereur d'Allemagne. — François II, Empereur d'Allemagne, devient Empereur d'Autriche, sous le nom de François Ier. — Confédération du Rhin. — Napoléon en est le protecteur. — Projet d'une Monarchie universelle masqué sous le nom de système fédératif de l'Europe. — Napoléon notifie à l'Europe que les Bourbons de Naples ont cessé de régner. — Il nomme Joseph Bonaparte, Roi des Deux-Siciles; et Louis Bonaparte, Roi de Hollande. — Ces deux Couronnes royales sont pour eux deux couronnes d'épines. — Théorie du Gouvernement écrite par Napoléon. — Elle est applicable à tous les peuples qu'il a déjà conquis ou qu'il se propose de conquérir. — Histoire héraldique du Royaume des Deux-Siciles. — Napoléon veut détruire le Royaume de Prusse, pour créer d'autres États. — Guerre de la France contre la Prusse et la Russie. — Bataille d'Iéna. — Destruction de la Monarchie prussienne que Napoléon divise en quatre départements. — Création du Royaume de Saxe. — Batailles d'Eylau et de Friedland. — Traités de Tilsitt. — L'Empereur Alexandre et l'Empereur Napoléon se partagent le monde. — Création du Royaume de Westphalie pour Jérôme Bonaparte. — Érection du

Grand-Duché de Varsovie. — Napoléon rend au Roi de Prusse la moitié de ses États, par égard pour l'Empereur de toutes les Russies. — La Reine Louise-Auguste aux pieds de Napoléon. — Blocus continental. — Napoléon veut détrôner la Maison de Bourbon qui règne en Espagne, et la Maison de Bragance qui règne en Portugal. — État de ces deux Royaumes. — Traité de Fontainebleau. — Invasion de l'Espagne et du Portugal. — La Cour de Lisbonne s'enfuit au Brésil. — Napoléon veut s'emparer de la Cour de Madrid. — Émeute d'Aranjuez. — Abdication de Charles IV. — Avénement de Ferdinand VII. — Napoléon refuse de le reconnaître. — Guet-apens de Bayonne. — Les Bourbons d'Espagne relégués en France. — Joseph passe du Trône de Naples au Trône d'Espagne. — Murat devient Roi de Naples. — Le peuple d'Espagne déclare la guerre à Napoléon. — Redoublement d'arbitraire en France. — Cour plénière de Rois et de Princes à Erfurth. — Conférences d'Alexandre et de Napoléon. — Propositions de paix à l'Angleterre, qui sont rejetées. — Napoléon en Espagne. — L'Espagne sollicite le secours de toutes les Monarchies et de toutes les Républiques. — Succès des armées françaises. — Siége et prise de Saragosse. — Manifeste de l'Espagne contre le Tyran de l'Europe. — Guerre contre l'Autriche. — Napoléon et le Prince Charles. — Bataille d'Eckmull. — Désastre d'Essling. — Napoléon se retire à l'île de Lobau. — Bataille de Wagram. — Paix de Schœnbrünn. — L'Autriche n'est plus qu'un État secondaire. — Contestations entre Napoléon et Alexandre au sujet de la Pologne. — Conflit religieux. — Les États de l'Église sont réunis à l'Empire. — Captivité de Pie VII à Savone. — Napoléon fait sauter les murailles de Vienne. — Il demande et obtient la main de l'Archiduchesse Marie-Louise. — Le divorce et le mariage. — Naissance du Roi de Rome. — De la possibilité d'une quatrième Dynastie.

L'Empire a remplacé le Consulat : dernière fiction républicaine qui tombe, avant que la réalité monarchique soit en état de se relever. Dans le fait, il n'y a rien qu'un simple changement de nom, puisque Bonaparte s'appelle Napoléon, sinon pour l'Europe, du moins pour la France ; mais dans les prin-

cipes, tout est bouleversé. Car, après avoir subi une sanglante substitution de la République à la Monarchie traditionnelle, opérée par les sectes révolutionnaires, sous prétexte qu'elle devait atteindre le but de son existence par soi-même dans le Gouvernement, au moyen du Gouvernement, la Nation française vient de subir la substitution d'une espèce de Monarchie militaire à une espèce de République, opérée par un seul homme, sous prétexte qu'elle ne pouvait pas atteindre le but de sa propre existence par soi-même. Aussi l'État se trouve-t-il dirigé suivant le caprice d'un individu, qui oppose les prétendus droits d'une personnalité gigantesque aux droits légitimes d'une grande société. Le président du Sénat ayant dit à Napoléon : « Sire, la liberté, les lois, la paix, ces trois mots de l'oracle, semblent avoir été réunis à dessein pour composer votre devise ; » Napoléon, ne désirant la paix et les lois qu'autant qu'elles peuvent servir au développement de son despotisme, lui fait répondre par le Sénat : « Toute force doit émaner du Pouvoir suprême ; *le Peuple français a remis à l'Empereur le droit de* VOULOIR *pour lui* ! » Tant il est rare que le droit humain puisse exister là où n'existe plus le droit divin !

Napoléon, néanmoins, s'intitule *Empereur des Français par la grâce de Dieu et les Constitutions de l'Empire*, comme si, ayant obtenu l'hérédité dans sa famille en vertu du fait de sa propre élection, il eût identifié dans sa personne ces deux grands principes sociaux. Mais le Peuple n'avait pu lui donner que ce qu'il possédait réellement, c'est-à-dire la Souveraineté exclusive du droit humain, et non pas la Souveraineté du droit divin, appartenant moralement et d'une manière irréfragable, à la Maison de Bourbon, soit qu'elle fût dans l'État, soit qu'elle fût hors de l'État. Il en résultait que, sous peine d'enlever au Pouvoir dont il disposait avec tant d'énergie, le caractère de légalité qui lui est toujours nécessaire, l'Empereur se trouvait obligé de fonder son Gouvernement sur la liberté positive, puisqu'il ne possédait pas l'autorité morale proprement dite. En fondant l'Empire sur le despotisme, Napoléon accomplit donc un acte d'usurpation. Tous les anciens *sans-culottes*, qui étaient revêtus des plus hautes dignités; presque tous les Conventionnels, qui avaient décapité le Roi, ne s'humilièrent pas moins devant le Dictateur. Et la Nation, incapable de rien faire par elle-même, laissa tout faire à Napoléon. Dès qu'il peut

abuser de l'État, il veut également abuser de l'Église. Les évêques, au lieu de lui résister, se rendent coupables de prévarication, en s'écriant : *Le doigt de Dieu est ici ; c'est l'homme de la droite du Seigneur !.. la soumission lui est due, comme dominant sur tous ; à ses ministres, comme envoyés par lui, parce que tel est l'ordre de la Providence.* » On menace de *la damnation éternelle* (1), *quiconque manquerait à l'amour qu'il est tenu d'avoir* pour Napoléon et pour sa Dynastie. Le Peuple français,

(1) D. — Quels sont nos devoirs particuliers envers Napoléon Ier, notre Empereur?

R. — Nous devons en particulier à Napoléon Ier, notre Empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs, etc.

D. — Pourquoi sommes-nous tenus de ces devoirs envers notre Empereur?

R. — C'est parce que Dieu, en comblant notre Empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre Souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et *son image sur la terre. Honorer et servir notre Empereur,* est donc honorer et servir Dieu même...

D. — Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers notre Empereur ?

R. — Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à *l'ordre établi de Dieu même, et se rendraient dignes de la damnation éternelle.*

D. — Les devoirs dont nous sommes tenus envers notre Empereur, nous lieront-ils également envers ses successeurs légitimes dans l'ordre établi par les Constitutions de l'Empire ?

R. — Oui, sans doute ; car nous lisons dans la Sainte-Écriture que Dieu, Seigneur du ciel et de la terre, par une disposition de sa volonté suprême, et par sa Providence, DONNE *les Empires non-seulement à une personne en particulier, mais aussi à sa famille.* (CATÉCHISME *à l'usage de toutes les églises de l'Emp. franç.*)

vieux lion qui porte sa muselière comme un chien bien dressé, laisse accomplir cette perversion du droit divin et du droit humain; mais tous les Rois et tous les autres Peuples doivent réagir à l'effet de maintenir la pureté de ces deux principes. Car ils se trouvent en présence d'un ennemi commun et déclaré, puisqu'ils sont, unis ou séparés, les représentants du droit humain et du droit divin dont Bonaparte doit poursuivre la double destruction, pour opérer sa propre création dynastique.

Telle fut l'origine des grandes guerres qui firent de l'ère impériale un duel sans fin entre la France et l'Europe, qui bouleversèrent l'existence des divers États du Continent, qui détruisirent l'ancien monde sous les coups du despotisme, au profit d'une civilisation meilleure, en attendant que la paix créât, à son tour, le monde nouveau avec ses libertés toujours nécessaires, quoiqu'elles puissent quelquefois devenir fatales.

Napoléon devait se placer au-dessus des lois morales et au-dessus des lois politiques universelles, puisque, non content d'être le Dictateur de la France, il aspirait à la domination du monde. Au rebours de Charlemagne, qui laissait à chaque État conquis ses mœurs, ses usages, ses habitudes, ses

lois, sa Constitution propre, et n'en prenait que la direction supérieure (1), pour que ces éléments hétérogènes convergeassent vers un centre commun : l'unité morale, signe de vie et de progrès, Napoléon ne laissait aux diverses Nations conquises ni leur Constitution propre, ni leurs lois, ni leurs habitudes, ni leurs usages, ni leurs mœurs, et en prenait la direction suprême pour faire converger ces éléments hétérogènes vers un centre commun : l'unité politique, ou mieux l'uniformité, signe de décadence et de mort! Un autre Empire d'Occident, fondé sur l'étrange combinaison de la féodalité militaire et de l'égalité civile, aurait donc transformé tous les peuples plus ou moins libres en autant de troupeaux d'esclaves, tous leurs Souverains en autant de sujets. C'en était fait de l'Europe, et, par suite, de la civilisation elle-même, si Dieu eût permis à ce grand homme de réaliser son rêve. Car les Nations distinctes, cessant d'exister ou devenant passives, n'auraient pu de longtemps redevenir assez actives, pour qu'elles pussent concourir aux destinées générales de l'humanité.

Le plagiaire impérial se met à l'œuvre. Charlemagne, Roi de France, a été fait Empereur en

(1) Voir tom. Ier, chap. V, pag. 181.

Italie, c'est-à-dire chef temporel de la chrétienté, Napoléon, Empereur des Français, se fait Roi lui-même en Italie, afin de montrer aux divers Monarques, Rois ou Empereurs, que, s'il n'est pas encore leur égal, il sera bientôt leur supérieur, c'est-à-dire chef de l'ordre politique européen. Les Souverains ne peuvent, sans avilir la Royauté dans leur personne et sans opérer eux-mêmes la destruction morale de leurs propres États, accepter cette sorte de suzeraineté que s'attribue un homme dont ils refusent de reconnaître le caractère monarchique, parce qu'il n'est, à leurs yeux, qu'un heureux capitaine d'aventure (1). En conséquence, Alexandre Ier, de Russie, François II, d'Autriche, Georges III, d'Angleterre, et Gustave IV, de Suède, se coalisent contre Napoléon, qui vient de réunir Gênes, Guastalla, Parme et Plaisance à l'Empire, après avoir découpé, en Italie, plusieurs petits Trônes à ses proches : détruisant et créant ainsi des Princes et des Principautés par un acte de sa volonté particulière, sans attendre qu'il soit créé Prince lui-même par l'autorisation universelle des Rois. L'Empereur accourt à Paris, espé-

(1) Pozzo di Borgo disait, après la bataille de Friedland : « *A la première mauvaise chance l'aventurier est perdu.* »

rant que sa présence y excitera l'enthousiasme populaire. Mais le peuple reste silencieux (1), parce qu'on lui donne la guerre, quoiqu'on lui ait promis la paix. C'est alors que Fouché dit à Napoléon : « Il vous faut un autre Marengo, et cela dans » les premiers mois ; tout retard est mortel. »

L'armée d'Angleterre devient l'armée d'Allemagne. L'Électeur de Bavière, de Bade et de Wurtemberg se jettent dans les bras de Napoléon, qui viole le territoire neutre de la Prusse pour arriver au cœur du territoire ennemi, avant que les Russes aient établi leurs communications militaires avec les Autrichiens. Un formidable système de stratégie, où le courage, la tactique, la diplomatie, les fausses nouvelles et les corruptions fonctionnent à tour de rôle, paralyse l'armée autrichienne. On obtient, sans coup férir, la capitulation du général Marck, qui, suivant les belles expressions du comte de Stadion, « a soif de la » honte, comme un autre a soif de la gloire. » L'archiduc Charles, n'ayant pu se maintenir en Italie, essaie de barrer passage à douze colonnes victorieuses, avec un corps d'armée démoralisé par la défaite. Les Autrichiens reculent ; mais les Russes

(1) M. Thiers, *Hist. du consulat et de l'Empire.* Tom. VI, pag. 46.

s'avancent en toute hâte. L'Empereur Alexandre, venu à Berlin, fait entrer le Roi de Prusse dans la coalition, tandis que Napoléon entre dans Vienne. C'est là qu'il apprend le désastre de Trafalgar, bientôt compensé avec le triomphe d'Austerlitz. François II redoute enfin l'issue d'une guerre malheureuse, quitte Alexandre Ier et va trouver Napoléon aux avant-postes de l'armée française, pour obtenir une paix tellement humiliante que Talleyrand s'écrie : « Plus d'Empereur d'Allemagne ; » trois Empereurs en Allemagne : France, Autriche » et Prusse (1)! »

Le traité de Presbourg ne fut pas un lien formé entre l'Autriche et la France; mais un joug imposé par la France à l'Autriche, puisqu'elle dut abandonner l'État de Venise, la Dalmatie et l'Albanie au Royaume d'Italie, ou mieux à l'Empire français; et au Royaume de Bavière, le Tyrol, la Principauté d'Eichstadt, l'évêché de Passau, la ville d'Augsbourg et diverses possessions héréditaires qu'elle partageait, soit avec le Royaume de Wurtemberg, soit avec le Grand-Duché de Bade; puisqu'elle dut également reconnaître ces trois déno-

(1) M. le comte de Garden, *Hist. générale des Traités de paix.* Tom. IX, pag. 30, note.

minations nouvelles au Margraviat de Baden et aux deux Électorats de Wurtemberg et de Bavière, en récompense des services rendus à l'ennemi de leur commune patrie. « Or, François II avait fait la guerre comme Empereur d'Autriche et non comme chef de l'Empire; il ne pouvait donc faire la paix qu'en vertu du premier de ces titres. L'Empire n'ayant pas pris part aux hostilités, les stipulations de la paix ne pouvaient que lui rester étrangères. Le chef du Gouvernement français n'était pas fondé à lui demander des concessions; car, quelque droit que la victoire pût lui avoir donné sur l'Empereur d'Autriche, il n'en avait point acquis sur l'Empire germanique (1). » Napoléon y opéra néanmoins des changements aussi considérables dans l'état des personnes que dans l'état des choses, quoiqu'il maintînt et confirmât la Constitution de l'Empire. Sous ce rapport, le titre de Roi accordé aux Maisons de Bavière et de Wurtemberg, et celui de Grand-Duc accordé à la Maison de Bade, attribuaient sans doute de nouvelles prérogatives aux Princes qui les avaient obtenus; mais ils ne cessaient point pour cela de dépendre expressément

(1) M. le comte de Garden, *Hist. générale des Traités de paix.* Tom. IX, pag. 52.

et de l'Empire et de l'Empereur, en tant que membres du Corps germanique, dont la Maison de Habsbourg-Lorraine formait la tête. Malgré cet engagement solennel, Napoléon résolut, six mois après, de détruire tous les anciens rapports établis entre les Princes et leurs co-États, d'en créer de nouveaux, sans crainte de déroger aux droits de toute Souveraineté garantis par les traités, et de substituer au Corps germanique la Confédération du Rhin, dont il serait le chef, sous le titre de Protecteur. En effet, le Cabinet des Tuileries fit signifier à la Diète de Ratisbonne « que » l'Empereur Napoléon ne reconnaissait plus ni » Constitution, ni Empereur d'Allemagne; » et les Princes, qu'il avait été facile de gagner, parce qu'ils craignaient de perdre les avantages obtenus à Presbourg, déclarèrent qu'ils se séparaient de l'Empire, qu'ils formaient une alliance offensive et défensive avec la France, et qu'ils lui fourniraient un contingent de soixante-trois mille hommes à toute réquisition. De sorte qu'un autre partage de la Pologne fut accompli par les membres d'un même corps politique. La suprématie de la Maison d'Autriche disparut devant le Protectorat de Napoléon, qui employa la menace contre le chef de

l'Empire, Empereur d'Allemagne, sous le nom de François II, pour lui faire quitter ce titre et ce nom, et lui faire prendre ceux de François Ier, Empereur d'Autriche. Une Diète, siégeant à Francfort, devait servir d'organe politique à la Confédération, instrument de la Puissance française; mais il n'en fut jamais question; et la volonté du Protecteur devint l'unique loi. Napoléon put dire alors : « Sans risquer le sort des batailles, j'ai réuni des provinces entières à mes États; je suis monté sur le premier Trône du monde, je fais venir au pied de ce Trône vingt Souverains, afin de m'asseoir au-dessus d'eux » : et l'archi-chancelier de la Confédération, nommé par lui, dut s'écrier : « Que l'Empire d'Occident renaisse en » l'Empereur Napoléon, tel qu'il était sous Char» lemagne, composé de la France, de l'Allemagne » et de l'Italie. »

Avant de notifier à la Diète de Ratisbonne que l'Empire d'Allemagne n'existait plus, Napoléon avait notifié à l'Europe que la Maison de Bourbon cessait de régner dans les Deux-Siciles et qu'il en destinait la couronne à son frère Joseph, pour punir Ferdinand IV d'avoir fait cause commune avec les Souverains coalisés. Étant aban-

donné par les Anglais et par les Russes depuis la bataille d'Austerlitz, ce Monarque ne put défendre le Royaume de Naples ; mais il put conserver la Sicile. Napoléon ne s'écria pas moins, dans le décret impérial qui instituait la Royauté de Joseph : « Les Peuples de Naples et de Sicile sont tombés en » notre Pouvoir par droit de conquête, et comme » formant partie du grand Empire (30 mars) (1). » Tandis qu'il imposait des Rois à certains Royaumes, il exigeait que des Républiques lui demandassent des Rois. La République batave devint ainsi la Monarchie de Hollande. Louis-Napoléon fut Souverain de la même façon que Joseph-Napoléon. Ces Princes représentèrent fictivement deux États ; mais ils ne représentèrent, en réalité, que l'Empereur.

(1) Fontanes, président du Corps Législatif, s'exprimait en ces termes, pour célébrer l'avénement de Joseph Bonaparte :

« Le Trône de Naples tombe, et du fond de ses ruines s'élève un cri contre ses alliés, qui se livrent, en fuyant, au juste courroux d'un vainqueur qu'indigne la foi violée. Malheur à moi, si je foulais aux pieds la grandeur abattue ! Plus j'ai de plaisir à contempler tous ces rayons de gloire qui descendent sur le berceau d'une Dynastie nouvelle, moins je veux insulter aux derniers moments des Dynasties mourantes. Je respecte la Majesté royale jusque dans ses humiliations. *L'histoire est pleine de ces grandes catastrophes ; partout la force et l'habileté saisissent les sceptres que laissent tomber la faiblesse et l'imprudence* ; et si les jeux de la fortune font couler les larmes des Rois, *celles des peuples seront au moins essuyées.* »

On verra, plus loin, que cette révolution fit couler des torrents de sang.

Les documents publiés naguère ne permettent point le moindre doute à cet égard (1). Nous leur ferons de nombreux emprunts, parce qu'ils donnent le dernier mot de la politique impériale. On sait que la Couronne de Naples fut une couronne d'épines pour Joseph, et que loin de rétablir la paix dans ce Royaume, il y perpétua la guerre pour détruire une Dynastie nationale et créer une Dynastie étrangère. Il faut entendre l'Empereur des Français exposer ou mieux imposer lui-même au Roi de Naples, sa propre théorie gouvernementale.

« Faites fusiller impitoyablement les lazzaroni qui donnent des coups de stylet ; ce n'est que par une salutaire terreur que vous en imposerez à la populace italienne... Quelque chose que vous fassiez, sachez que vous aurez une insurrection... Vous ne me parlez pas des forts! s'il est nécessaire, faites bâtir trois ou quatre batteries, comme j'avais fait au Caire, qui puissent jeter des bombes dans les différents quartiers de Naples (Napoléon à Joseph, 6 mars).

« Il faut établir dans le Royaume de Naples un certain nombre de familles françaises, qui seront

(1) *Mémoires et correspondance politique et militaire de Joseph*, publiés, annotés et mis en ordre par A. du Casse, aide de camp du prince Jérôme. 1854.

investies des fiefs, soit provenant de l'aliénation qui serait faite de quelques domaines de la Couronne, soit de la dépossession de ceux qui ont des fiefs, soit des biens des moines, en diminuant le nombre des couvents. Dans mon sentiment, votre Couronne n'aurait aucune solidité, si vous n'aviez autour de vous une centaine de généraux, de colonels et autres, et des officiers attachés à votre maison, possesseurs de gros fiefs dans les Royaumes de Naples et de Sicile. Je pense que Bernadotte, Masséna devraient être fixés à Naples avec le titre de Princes, et avec de gros revenus qui assureraient la fortune de leur famille. Ce moyen, je le prends pour le Piémont, pour l'Italie, pour Parme; il faut qu'entre ces pays et Naples, il ressorte la fortune de trois ou quatre cents officiers français, tous jouissant de domaines qui seraient dévolus à leurs descendants, par droit de primogéniture. Dans peu d'années, cela se mariera dans les principales maisons, et le Trône se trouvera consolidé, de manière à pouvoir se passer de la présence d'une armée française, point auquel il faut arriver (*ibid.* 8 mars). »

« J'ai créé six fiefs dans votre Royaume (*ibid.* 31 mars). »

« Je ne saurais trop vous recommander d'établir le plus tôt possible des colonnes mobiles et des commissions militaires (*ibid.* 11 avril). »

« Je vois avec plaisir qu'on ait brûlé un village des insurgés. Des exemples sévères sont nécessaires ; j'imagine qu'on aura fait piller ce village par les soldats. On doit ainsi traiter les villages qui se révoltent ; c'est le droit de la guerre, mais c'est aussi un devoir que prescrit la politique (*ibid.* 11 avril). »

« Vous comparez l'attachement des Français à ma personne à celui des Napolitains pour vous, cela paraîtrait une épigramme. Quel amour voulez-vous qu'ait pour vous un peuple pour qui vous n'avez rien fait, chez lequel vous êtes par droit de conquête, avec quarante ou cinquante mille étrangers ?... Si vous n'aviez pas d'armée française et que l'ancien Roi de Naples n'eût pas d'armée anglaise, qui serait le plus fort à Naples ? et certainement je n'ai pas besoin d'armée étrangère pour me maintenir à Paris (*ibid.* 3 juin). »

« Lorsque vous serez maître de la Sicile, instituez trois autres fiefs..... Dites-moi les titres que vous voudriez donner aux Duchés qui sont dans votre Royaume. Ce ne sont que des titres ; le prin-

cipal est *le bien* qu'on y attache. Il faudrait y affecter deux cent mille livres de rentes ; j'ai exigé aussi que les titulaires eussent une maison à Paris, parce que c'est là qu'est le centre de tout le système ; et je veux avoir à Paris cent fortunes, toutes s'étant élevées avec le Trône, et restant seules considérables, puisque ce sont des *fidéi-commis*, et que ce qui ne sera pas *elles*, par l'effet du Code civil, va se disséminer.

« Établissez le Code civil à Naples ; tout ce qui ne vous est pas attaché va se détruire alors en peu d'années, et ce que vous voudrez conserver se consolidera. Voilà le grand avantage du Code civil... Il consolide votre puissance, puisque par lui tout ce qui n'est pas fidéi-commis tombe, et qu'il ne reste plus de grandes maisons que celles que vous érigerez en fiefs. C'est ce qui m'a fait prêcher un Code civil et m'a porté à l'établir.

« Puisque la Calabre s'est révoltée, pourquoi ne prendriez-vous pas la moitié des propriétés pour distribuer à l'armée (*ibid.* 30 juillet) ? »

« J'attends de savoir la quantité de biens que vous avez confisqués en Calabre et le nombre de révoltés dont vous avez fait bonne justice ; faites fusiller trois personnes par village des chefs de la

révolte ; n'ayez pas plus d'égards pour les prêtres que pour les autres *(ibid.* 6 août). »

« Je désirerais que la canaille de Naples se révoltât. Tant que vous n'aurez pas fait un exemple, vous n'en serez pas maître ; à tout peuple conquis, il faut une révolte ; je regarderais une révolte de Naples, comme le père de famille voit la petite vérole à ses enfants (1). »

Par ces arrêts impitoyables, Napoléon s'imagine garantir l'existence de sa famille, sous le rapport dynastique, avec l'assentiment des Rois qu'il détrône, avec la reconnaissance des peuples qu'il anéantit. Mais s'il obtient, en France, l'honneur d'être comparé à Charlemagne, le héros de l'humanité, il ne saurait obtenir en Europe que la triste gloire d'être mis au-dessous d'Attila (2), le *fléau de Dieu.* Car le roi des Huns inclina jadis son épée devant le Souverain-Pontife, et l'Empereur des Français osera bientôt lever la main sur lui. Si un noble enthousiasme s'empare du Français, en voyant son Empereur faire et défaire les Monar-

(1) Toutes les citations qui précèdent sont extraites du tome II des *Mémoires de Joseph*, excepté la dernière que nous empruntons à la page 136 du troisième volume.

(2) C'est sous ce nom qu'il était désigné par les Napolitains et surtout par les Espagnols.

chies, pour asservir leurs Nations; vaincre tous les Souverains, pour les ravaler au rang de vassaux ou de simples dignitaires de l'Empire; élever ses lieutenants au rang de Princes, pour les associer à sa fortune miraculeuse et à ses éclatantes destinées; enfin distribuer aux soldats toutes les dépouilles l'Europe, afin d'entretenir l'esprit militaire dans le pays; par contre, une indignation, assurément bien légitime, doit s'emparer de l'Autrichien, de l'Allemand, du Prussien, de l'Espagnol, du Napolitain et du Hollandais, en voyant ce conquérant menacer l'existence de tous les États pour assurer son existence individuelle, en tant que Dynaste; fouler aux pieds les plus saintes notions du droit, de la justice et de la paix publique, pour obtenir des adjonctions territoriales et une supériorité de Pouvoir incommensurable dans la guerre, dans l'injustice, dans l'illégalité; subordonner tous les principes humains et divins à ses propres actes; défier la Providence et livrer enfin le monde aux plus terribles coups de la force et du hasard, pour fonder son exaltation personnelle sur la chute morale et physique de l'humanité! En effet, le but que Napoléon se proposait d'atteindre, au moyen du glaive, était incompatible, non-seulement avec

celui de toutes les Dynasties, mais avec celui de toutes les Nationalités, puisqu'il voulait détruire leurs Monarchies particulières afin de se créer une Monarchie universelle.

Bonaparte a été grand dans le possible; Napoléon est gigantesque dans l'impossible. Par la manière dont il conçut l'État, en sa qualité de Premier Consul, il semblait être le protecteur armé de l'égalité civile et de la liberté politique; par la manière dont il conçoit l'État, en sa qualité d'Empereur, il devient, au contraire, le protecteur armé d'une féodalité nouvelle qu'il désire manifestement rattacher à l'ancienne, sous prétexte de mettre d'accord, par le seul fait de son despotisme, les principes contradictoires du passé et de l'avenir. Tout devait être nouveau dans l'Empire et dans les Royautés que Napoléon prétend instituer; mais tout y porte l'empreinte de l'ancienneté, ou mieux de la vétusté. L'imitation historique tient lieu de tradition (1), et le mouvement militaire

(1) « A une révolution ennemie jurée de l'histoire, dit M. César Cantu, succéda l'Empire, où tout fut imitation : pour le symbole, l'aigle portant la foudre ; dans le palais, les dignitaires militaires et civils, tels qu'on les trouve dans Hincmar; un grand-aumônier, comme au temps des Capets, jetaient des poignées d'or au peuple, etc. » (*Hist de cent ans*, tom. II, pag. 199.) » Lorsqu'il fut question de donner des armes au nouveau Royaume de Naples, Talleyrand

tient lieu de progrès social. Les grandes époques humaines se résumaient auparavant dans un livre, dans un système, dans une idée ; Napoléon résume la sienne dans ses batailles, c'est-à-dire dans ses victoires : ouvrages merveilleux écrits par un seul homme avec le sang de tout le monde. Insatiable de domination et de conquêtes, il ne déposera point les armes, tant qu'un peuple restera libre, tant qu'un Roi se tiendra debout. Chaque paix plus ou moins

rédigea le rapport suivant, qui peut être considéré comme une histoire héraldique des Deux-Siciles.

« S. M. le Roi de Naples a désiré connaître les intentions de S. M. l'Empereur sur les armes qu'elle doit donner au Royaume de Naples, sur les couleurs de son pavillon, de la cocarde napolitaine, et de la livrée de la Maison.

» L'aigle impériale peut être conservée dans les armoiries. *Elle rappelle que Naples fait partie des États de l'Empire*, et que la Dynastie actuelle est une branche de la tige impériale de France; mais les branches des Maisons souveraines sont ordinairement distinguées de la tige principale par quelque addition en brisure dans leurs armoiries. Cette différence met plus d'ordre dans la généalogie des différentes Races régnantes; et si elle est moins essentielle aux commencements d'une Dynastie et aux temps dont on est témoin, parce qu'il n'y a pas encore confusion d'événements, elle deviendra un jour nécessaire à l'histoire.

» Le signe différentiel ne doit pas être arbitrairement choisi ; le blason a ses règles, et je pense qu'il faut lui conserver celles que l'usage lui a consacrées. *Les frères de Louis XVI* avaient au centre de leurs armoiries un bâton *mis en abîme*; mais on ne peut employer ce signe dans l'écusson actuel, dont l'aigle occupe le centre. Les armes des frères aînés des Rois, ou des seconds fils qui ne leur succédaient pas, étaient plus anciennement surmontées d'un *lambel* à trois pendants. De tous les genres de brisures, le *lambel d'or*, est le plus relevé. On peut en ajouter un pour S. M. le Roi de Naples, au chef de l'écusson impérial.

particulière deviendra, par la manière dont il voudra, soit l'interpréter, soit l'imposer à ses propres alliés comme à ses ennemis, une cause de guerre plus ou moins générale. Ainsi, le traité de Presbourg érige deux Trônes royaux dans l'Empire germanique, parce qu'il se propose de renverser lui-même le Trône impérial, et la Confédération du Rhin entoure l'Autriche et la Prusse de troupes françaises ou de vassaux de la France, toujours prêts à marcher sous sa bannière, parce qu'il se

» Mais les armes de France ne constatent que l'origine de la branche de Naples; il paraît convenable d'y ajouter les armes de l'État où elle règne.

» Naples a plusieurs fois changé d'armoiries. Elle a eu celles des Princes normands, des Princes de la Maison de Souabe, de la branche d'Anjou, de celle d'Aragon. Je propose de lui rendre les armes des Princes normands qui fondèrent ce Royaume après leur conquête. Elles rappellent une époque glorieuse dans notre histoire, et établissent, entre deux événements, que huit siècles séparent, un rapprochement remarquable.

» Les armes des Princes normands étaient de *gueules, à la face échiquetée d'argent et d'azur*, elles occuperont la seconde moitié de l'écu et les armes de France occuperont la première.

» Autrefois, les armes de Naples étaient supportées de deux Syrènes. On pourrait conserver ces supports au nouvel écusson. Ils rappellent une de ces traditions fabuleuses, qui doivent avoir un intérêt local pour Naples et pour la Sicile, dont on dit que les Syrènes habitaient les côtes. L'une d'elles soutiendrait la couronne, qui doit être fermée comme celle de tous les Souverains; l'autre tiendrait en main une bannière ornée des armes de Jérusalem.

» Les Rois de Naples ont toujours porté le titre de Rois de Jérusalem depuis que Charles d'Anjou, fils de Louis IX, étant devenu Roi de Naples, Marie, Princesse d'Antioche, lui fit la cession de tous les droits qu'elle prétendait au Royaume de Jérusalem.

» Les armes que la branche d'Anjou-Sicile a toujours unies aux

propose d'anéantir ces États l'un après l'autre, ou tous les deux à la fois.

En communiquant au Roi Frédéric-Guillaume cette révolution faite sans lui et conséquemment contre lui, Napoléon avait dit : « Sa Majesté prussienne peut réunir sous une nouvelle loi fédérative les États qui appartiennent encore à l'Empire germanique, et introduire *la dignité impériale dans la Maison de Brandebourg*. Elle peut, si elle le préfère, former une fédération des États du

siennes sont *d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes simples du même.*

» J'ai cru devoir appuyer des explications précédentes la composition des armes de Naples que j'ai l'honneur de présenter à S. M. Elles sont entourées du manteau de Grand-Électeur de France et du collier de l'ordre du Croissant, que Réné d'Anjou, Roi de Sicile et de Jérusalem, avait fondé au xv[e] siècle.

» S. M. le Roi de Naples pense que son pavillon pourrait être le même que celui de France, en y substituant la couleur noire à la couleur bleue ; mais cette différence est peut-être trop peu remarquable. A une certaine distance, le noir et le bleu se confondent. Le seul moyen de distinguer les deux pavillons serait de varier les positions et les combinaisons des couleurs ; mais il a déjà fallu varier pour le pavillon batave, qui a les même couleurs que la France, et pour le pavillon d'Italie, qui n'en diffère que par la substitution du vert au bleu.

» J'ai l'honneur de proposer à S. M. de n'employer dans le pavillon de Naples que le blanc et le noir, et de donner à la cocarde militaire les mêmes couleurs.

» Le fond de l'uniforme des bataillons provinciaux pourrait être noir, ainsi que S. M. le Roi de Naples le désire, puisqu'on fabrique dans toutes les parties de son Royaume beaucoup de draps de cette couleur, et qu'elle entre déjà dans le costume des montagnards de Naples.

» S. M. le Roi de Naples désire conserver pour sa Maison le fond

Nord de l'Allemagne, qui se trouvent plus particulièrement placés dans sa sphère d'activité. »
Cette ligue devait comprendre évidemment la Saxe, l'Électorat de Hesse et les villes hanséatiques; mais le Cabinet de Paris, qui convoitait la possession de ces villes, notifia au Cabinet de Berlin « qu'elles devaient rester indépendantes et isolées » de toute Confédération. » En même temps, il offrait à la Grande-Bretagne de lui restituer le Hanôvre, qu'un traité garantissait à la Prusse comme indemnité pour la cession de trois provinces, et donnait au Grand-Duché de Berg les trois abbayes d'Elten, d'Essen et de Verden, que le rescrit de la députation de l'Empire avait également adjugées à la Prusse comme indemnité. Afin d'assurer le succès de tant d'usurpations, Napoléon faisait vivre une armée française sur le territoire prussien, ni plus ni moins qu'en pays conquis ; et tout le monde pensait alors qu'il voulait détruire les États de son allié, parce que ses propres agents diplomatiques se permettaient d'écrire en ces termes : « Pour » peu qu'on ne soit pas assuré de trois ans de paix,

de la livrée de S. M. l'Empereur, en y mettant un galon différent. Le droit de la livrée tient au droit des armoiries ; ainsi elle pourrait être la même, et, pour y mêler quelque chose des armes de Naples, le galon pourrait être *échiqueté d'argent et d'azur*. »

» il faut abattre la Prusse : ce Royaume n'a plus
» que quelques années d'apparence. »

On poursuivait donc à outrance l'humiliation ou la ruine d'une Nationalité, qui, fière de ses glorieux souvenirs et s'imaginant être encore la première Puissance militaire de l'Europe, devait se relever dans son orgueil, sinon dans sa gloire, pour faire réparation à la Germanie de sa longue et perfide neutralité, pour essayer d'affranchir la patrie allemande, pour opposer enfin le passé de Frédéric à l'avenir de Napoléon. En effet, le Cabinet de Berlin demanda au Cabinet des Tuileries, qu'il retirât ses troupes d'Allemagne ; mais Napoléon répondit sur-le-champ qu'il fallait imposer silence à la Prusse, « qui se permettait, après avoir reçu tant de bienfaits, de solliciter des explications sur diverses infractions faites au Droit des gens..... Je n'ai point provoqué les Prussiens, ajoutait-il avec dédain ; ils m'enjoignent de repasser le Rhin ; j'ai une tête de fer, et je ne cède pas aussi facilement. Français, vous seconderez votre Empereur pour briser la colonne de Rosbach ! » Quoique la Prusse, créée depuis un siècle, pût être détruite en une seul journée, les Prussiens voulurent combattre avant l'arrivée des Russes. L'Eu-

rope s'étonna moins de la victoire de Napoléon, que de la défaite de Frédéric-Guillaume. Une terreur panique s'étant emparée des Prussiens, après la bataille d'Iéna, toutes leurs provinces et toutes leurs places fortes restèrent à la discrétion des Français, qui abattirent la Monarchie du grand Frédéric plus vite qu'ils n'avaient abattu l'Empire de Marie-Thérèse. Pendant que ses lieutenants multipliaient les actions d'éclat d'une manière vraiment héroïque, Napoléon multipliait ses insultes aux vaincus, sans respecter ni le rang, ni le sexe, ni la beauté, ni le courage, ni le malheur, ni sa propre gloire. Car il traitait la Reine Louise-Auguste de *nouvelle Armide*, après avoir traité la Reine de Naples, Marie-Caroline, de *moderne Athalie*, et déclarait « qu'avant dix ans sa famille serait la plus » ancienne des Maisons régnantes de l'Europe. »

La Prusse ayant été divisée en quatre départements, Napoléon proscrit quiconque refuse de lui prêter serment de fidélité, pour garder sa foi jurée aux Princes nationaux. La destruction de la Monarchie prussienne paraît d'autant plus irrévocable, que le traité de Posnanie (1) sanctionne la création

(1) M. le comte de Garden, *Hist. des Traités de paix.* Tom. IX, pag. 230, tom. X, pag. 179.

de la Monarchie saxonne. Frédéric-Auguste III entre dans la Confédération du Rhin et se console, avec le titre royal, de n'être plus qu'un des feudataires du grand Empire, l'homme-lige du grand Empereur, qui s'avance triomphalement jusqu'à Varsovie. L'oppresseur de l'Europe se laisse considérer comme le futur libérateur de la Pologne. Les Magnats viennent lui demander un Roi choisi dans sa propre famille. Or, Napoléon, qui a détruit tant de Nationalités, ne ressuscitera pas un seul État. Loin de donner un Souverain à la Pologne, il lui prendra une armée dont il a besoin, parce que l'opiniâtreté des Russes contrebalance en quelque sorte l'impétuosité des Français. La neige d'Eylau s'est vainement rougie du sang de trente mille hommes; le combat d'Heilsberg n'a rien changé; mais la bataille de Friedland peut changer toutes les destinées de l'Europe. Car, la Maison royale de Prusse ne possédant plus que la ville de Mémel, dernière place du Royaume, et l'armée française menaçant les premières provinces de l'Empire moscovite, Alexandre demande une entrevue à Napoléon.

Les deux Empereurs complotent ensemble le partage du monde : l'un aura le Nord et l'Orient;

l'autre, l'Occident et le Midi (1). Alexandre ne reconnaîtra pas seulement Napoléon comme Empereur des Français et Roi d'Italie, Joseph Bonaparte comme Roi de Naples, Louis Bonaparte comme Roi de Hollande, Maximilien-Joseph Ier comme Roi de Bavière, Frédéric II comme Roi de Wurtemberg, Frédéric-Auguste III comme Roi de Saxe et comme Grand-Duc de Varsovie et Jérôme Bonaparte comme Roi de Westphalie, dont le Royaume sera formé avec les débris de la Monarchie prussienne, tout le Hanôvre et l'Électorat de Hesse-Cassel, mais encore l'existence de la Confédération du Rhin. Il fera cause commune avec Napoléon. Il approuvera l'abolition de l'autorité temporelle du Pape, dont les États doivent être annexés au Royaume d'Italie, la déchéance de la Dynastie des Bourbons en Espagne, et celle de la Maison de Bragance en Portugal, pour qu'un « Prince du sang » de la famille de Bonaparte soit investi de la Couronne de ces Royaumes. » Il fermera la Russie à la Grande-Bretagne. Il prendra la Finlande au Royaume de Suède, laissera prendre la Poméranie, sous prétexte du blocus continental, et de-

(1) Voir les divers traités de Tilsitt dans le grand ouvrage de M. le comte de Garden, tom. X.

viendra médiateur entre l'Angleterre et la France, tandis que Napoléon deviendra médiateur entre la Russie et la Porte. Si la Turquie n'accepte pas les propositions de paix, la France et la Russie lui feront la guerre en commun et s'entendront « pour son partage. On satisfera l'amour-» propre de l'Autriche plutôt que son ambition, » en lui donnant la Bosnie et la Servie ; mais l'Albanie, l'Épire, le Péloponèse, l'Attique, la Thessalie, toutes les provinces maritimes, seront dévolues à la France ; et la Moldavie, la Valachie, toutes les provinces du Danube jusqu'aux Balkans seront dévolues à la Russie, qui, d'ailleurs, « pourra étendre » ses conquêtes aussi loin qu'elle le jugera à pro-» pos, » en Asie, non en Europe. Car Napoléon ne veut pas que Constantinople devienne la première ville de l'Empire moscovite, quoiqu'Alexandre veuille bien que Rome devienne la seconde ville de l'Empire français. Vainement le Czar, poursuivant les desseins de Pierre-le-Grand et de la grande Catherine, multiplie ses condescendances, en livrant l'Èbre et le Tage, pour obtenir le Bosphore, et en laissant prendre ou donner je ne sais combien de Royaumes, pour prendre lui-même Stamboul : « Je ne consentirai jamais, s'écrie Napoléon,

à laisser faire, moi vivant, la conquête la plus éblouissante qui se puisse imaginer. Byzance! Constantinople! c'est l'Empire du monde! »

Ainsi, comme il voulait s'emparer lui-même de presque tous les États du Continent, Napoléon n'offrait au Czar que les provinces danubiennes, *ces deux yeux de la Turquie sur l'Europe*, et la Finlande qu'il fallait ravir au courage suédois, afin que la Russie, tournée vers l'Orient, restât en dehors du mouvement européen et ne se retournât vers l'Occident, que pour en recevoir quelques légères impressions qui se répercuteraient par la Suède. Cette proposition n'était pas de nature à satisfaire les ardentes convoitises de la Cour de Saint-Pétersbourg. Mais, plus habile que Napoléon, parce qu'il était plus circonspect dans ses actes et dans ses paroles, Alexandre se garda bien de heurter les idées chimériques d'un pareil adversaire, sachant très-bien que la paix, entre deux Empereurs, qui exprimaient l'antipathie invincible des peuples grecs et des peuples latins, c'est-à-dire de deux croyances et de deux civilisations, ne pouvait être qu'une suspension d'armes. Aussi ne se subordonnait-il dans le présent que pour mieux dominer dans l'avenir. Peu lui importait

que la France élevât le Royaume de Westphalie et le Grand-Duché de Varsovie, sur les débris de la Monarchie prussienne, comme deux avant-postes du Midi dans le Nord ; puisqu'elle n'accomplissait pas une reconstitution, mais bien un nouveau partage de la Pologne. D'ailleurs, l'Empereur des Français déclare formellement, dans le préambule du traité, qu'il rend au Roi de Prusse la moitié de ses États, « par égard pour Sa Majesté » l'Empereur de toutes les Russies. » Et l'odieux d'un pareil outrage qu'il jette à la tête d'une Nationalité, retombant sur sa propre tête, Alexandre s'élèvera bientôt, aux yeux de toutes les autres Nations, et conséquemment aux yeux des Peuples divers, comme un protecteur plus ou moins désintéressé, mais assez puissant pour leur servir de bouclier contre Napoléon.

Déjà, par le traité de Tilsitt, malgré l'érection du Grand-Duché de Varsovie, l'altier Conquérant vient de renouer la triple alliance de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, que son glaive avait brisée d'une manière si éclatante. Cette ligue reste à l'état occulte, car elle ne saurait être officielle. L'antagonisme séculaire de la Maison de Habsbourg et de la Maison de Brandebourg s'est donc converti

en une haine commune, ardente, implacable, contre la France. Elles sont tombées l'une après l'autre, mais elles espérent bien se relever toutes les deux à la fois. Les Prussiens, ruinés par des contributions de guerre, privés de leurs forteresses que les Français occupent depuis la paix, ne pouvant avoir plus d'un certain nombre de troupes, jurent de venger la Reine Louise-Auguste, qui, malgré ses offenses personnelles, s'est jetée aux pieds de Napoléon, l'a conjuré noblement de laisser vivre la Monarchie du grand Frédéric, et vient de mourir elle-même, dévorée par le chagrin de n'avoir pu empêcher ni la ruine de son peuple, ni l'humiliation de sa Dynastie. On répète partout ces paroles sévères du baron de Hardenberg contre le Dictateur de l'Europe : « Il est implacable devant » l'infortune; il ne saura pas supporter le malheur » avec dignité! » La société prussienne officielle étant morte, pour ainsi dire, avec la Reine, une société prussienne secrète est créée sous le nom de *Tugend-Bund* (*Ligue de la Vertu*), avec ses hommes d'État, ses poëtes, ses philosophes, ses orateurs, ses généraux et ses soldats, impatients de secouer le joug de la domination étrangère et de recouvrer l'indépendance nationale de toute l'Allemagne. Mais

Napoléon, qui touche au point culminant de la puissance impériale, se préoccupe beaucoup plus de l'obéissance politique des Dynasties faites ou à faire, que de la résistance morale des Nationalités défaites. La paix de Presbourg lui avait inspiré la pensée de fonder une Monarchie universelle sous le titre de Système fédératif de l'Europe; la paix de Tilsitt lui inspire un acte non moins célèbre sous le nom de Système continental, par lequel, de son propre aveu, il ramène le monde, « après tant » d'années de civilisation, aux principes qui caractérisent la barbarie des premiers âges des Nations (1). » Ne pouvant lutter corps à corps avec l'Angleterre, il retourne contre cette Puissance inabordable, *le blocus fictif ou sur le papier* dont elle étreint la France, en décrétant *le blocus continental*, au moyen duquel il anéantira la liberté sur la terre, sous prétexte de revendiquer la liberté des mers. Chaque État européen, depuis la Hollande jusqu'aux Iles Ioniennes, contraint de prohiber les marchandises et les produits anglais, devait détruire lui-même son propre commerce, pour vivre en paix avec l'ennemi de toute indépendance nationale. Il en résulta que les peuples tri-

(1) Message de Napoléon au Sénat.

butaires s'insurgèrent partout où les Rois s'étaient soumis. Aussi malgré l'odieux bombardement de Copenhague, l'Angleterre trouva-t-elle des auxiliaires, dans sa lutte implacable, partout où la France avait toujours eu des alliés.

Dès que les négociations officielles de Tilsitt eurent sanctionné sa domination plus ou moins indirecte sur l'Europe, Napoléon voulut établir sa domination plus ou moins directe sur l'Espagne, conformément aux négociations secrètes. Or, deux partis divisaient la Maison régnante, la cour et la ville de Madrid : celui du Roi, Charles IV, c'est-à-dire celui du Prince de la Paix (Manuel Godoï), favori de la Reine Marie-Louise, qui dirigeait le Gouvernement dans un but d'intérêt personnel, et celui du Prince des Asturies, c'est-à-dire celui du Duc de l'Infantado, qui dirigeait l'opposition dans un but d'intérêt national. Ce dernier, ayant obtenu du futur héritier de la Couronne un décret par lequel il le nommait commandant des troupes de la Nouvelle-Castille, en prévision de la mort de son père, fit paraître un mémoire pour signaler les forfaitures du ministre, et supplier le Roi de rejeter un homme que toute la société repoussait, Mais Godoï, qui négociait alors le partage

dù Portugal avec Napoléon, non content de satisfaire sa propre ambition en se faisant assurer la Principauté des Algarves par le traité de Fontainebleau, contentait également celle Charles IV, en lui faisant garantir l'intégrité de sa Monarchie d'Europe, et en lui faisant promettre le titre d'Empereur des deux Amériques, bien qu'il dût, pour cet effet, détrôner son gendre, Jean VI (Régent du Portugal, pendant la maladie si longue de Maria Ire), contraindre son petit-fils, le Roi d'Étrurie, à devenir Roi de la Lusitanie septentrionale, ou mieux à troquer le plus riche pays de l'Italie contre le plus pauvre pays du Portugal, et livrer enfin l'Espagne à Napoléon qui l'inonderait de ses propres troupes, sous prétexte de renforcer l'armée du Tage. Godoï triompha du Prince des Asturies, qu'il accusait odieusement d'avoir voulu attenter aux jours du Roi; mais l'Espagne triompha de ce ministre, coupable d'avoir ouvert sa patrie aux étrangers qui marchaient sur Madrid. Car, non content de déchirer le traité de Fontainebleau, Napoléon voulait épouvanter la Cour d'Espagne come il avait épouvanté la Cour de Lisbonne, qui s'était retirée en Amérique, afin de pouvoir s'écrier enfin : « la Maison de Bourbon et la

Maison de Bragance ont cessé de régner. » Mais le peuple, voyant des ennemis dans ses propres hôtes, s'arme et se soulève, aux cris de : « Vive le prince des Asturies! mort à Godoï! » Celui-ci est sauvé par celui-là qui devient Ferdinand VII, après l'abdication libre et volontaire de Charles IV. Les trames de Napoléon allaient donc avorter, s'il n'eût imaginé, dit un illustre écrivain, « de ne pas reconnaître Ferdinand VII, dont la Royauté jeune, désirée des Espagnols, serait difficile à détruire, et de considérer Charles IV comme étant toujours Roi, parce que sa Royauté vieille, usée, odieuse aux Espagnols, serait facile à renverser (1). » Ayant rendu impossible toute réconciliation entre le père et le fils, il voulut s'arroger le rôle de médiateur avec la qualité de juge, afin de mieux les anéantir l'un par l'autre.

On annonça officiellement à Ferdinand l'entrée de Napoléon en Espagne; et l'on ajouta qu'il était

(1) M. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*. Tom. VIII. — L'historien-homme d'État a traité la question d'Espagne avec des documents nouveaux. Il faut entendre aussi deux témoins occulaires : Pedro Cevallos et Juan Escoïquiz. L'un a publié une *Exposition des moyens employés par Napoléon pour usurper la Couronne d'Espagne* (Madrid, 1808) ; l'autre *une Exposition des motifs qui déterminèrent en 1808 Sa Majesté Catholique à se rendre à Bayonne* (Paris 1816). On doit lire également le bel ouvrage de Martinez de la Rosa, ayant pour titre : *Espiritu del Siglo*.

important d'aller à sa rencontre. Le peuple essaya vainement de retenir son Roi qui se laissa conduire jusqu'à Victoria, mais qui refusa d'aller plus loin. Napoléon ordonna qu'on entraînât Ferdinand même par force, jusqu'à Bayonne où l'odieux guet-à-pens devait s'accomplir. Dès que le Roi d'Espagne eut touché le territoire de France, un simple général le somma d'abdiquer au nom de l'Empereur. Ferdinand VII refusa, même en présence de Charles IV et de la Reine-Mère, qui consentirent à vendre un des plus beaux Trônes du monde et leurs propres peuples; parce qu'ils les considéraient comme des troupeaux humains (1). Tout ce qu'on put obtenir du jeune Monarque, ce fut une renonciation conditionnelle ou relative de la Couronne d'Espagne en faveur de son vieux père; et encore devait-on la soumettre à la sanction des Cortès. Napoléon eut recours à la violence pour lui arracher une renonciation inconditionnelle ou absolue. « Prince, lui dit l'Empereur, il faut opter

(1) L'Empereur avait promis au vieux Roi le château de Chambord et une pension de sept millions cinquante mille francs; mais il ne lui donna pas plus l'un que l'autre. « Cette circonstance explique, dit M. le comte de Garden, pourquoi Napoléon fut mal venu à se plaindre, en 1814, de l'inexécution, par les Bourbons, des clauses du traité de Fontainebleau *relatives aux sommes promises* (*Hist. générale des traités de paix*, tom. IX, pag. 187-188). »

entre la *cession* ou la *mort*. » Langage terriblement significatif, dans la bouche d'un homme auquel on pouvait déjà reprocher les paroles suivantes : « *Quand je devrais sacrifier deux cent mille hommes*, je n'en parviendrai pas moins à mes fins, et je suis bien éloigné de croire que la conquête d'Espagne puisse COUTER autant (1) ! » Le Roi Ferdinand VII fut retenu captif dans le château de Vincennes; la Couronne des Deux-Siciles fut donnée à Murat, qui sollicitait la Couronne d'Espagne, et le Trône d'Espagne devint l'apanage de Joseph, qui désirait garder le Trône des Deux-Siciles.

La Maison de Bragance ayant été détrônée avant la Maison de Bourbon, une députation de Portugais se rendit à Bayonne ; et Napoléon, après avoir frappé le Portugal d'une contribution de cent millions, pour la *rançon du Royaume*, osa leur parler en ces termes : « Je ne sais pas ce que je ferai de vous ; cela dépendra des événements. Êtes-vous dans le cas de former un peuple? Avez-vous le volume nécessaire? » En prodiguant l'insulte à deux

(1) On sait que Napoléon ne put conquérir l'Espagne, et que le guet-à-pens de Bayonne *coûta* six cent mille hommes à l'humanité. « Du 2 mai 1808 jusqu'au 10 avril 1814, dit M. César Cantu, il y eut six campagnes en Espagne. On peut compter qu'il y périt cent mille hommes par an (*Hist. de cent ans*, tom. II, pag. 250-251). »

Nationalités, cet homme va soulever toutes les Nations contre sa personne. Vainement Joseph, le prétendu Roi d'Espagne, lui écrit-il : « Sa Majesté Catholique n'a pas de Royaume (1)... Les honnêtes gens ne sont pas plus pour moi que les coquins. Non, Sire, vous êtes dans l'erreur : votre gloire échouera en Espagne ; mon tombeau signalera votre impuissance (2). » Napoléon, affectant de mépriser les peuples du Midi, répond à son frère : « Les Rois du Nord vous ont reconnu. » Mais les Espagnols, qui veulent être libres, lui déclarent la guerre au nom de Ferdinand VII, qui est son prisonnier. Leurs écrits sont acérés comme des glaives, leurs paroles sont tranchantes comme des couteaux : sombres prophéties inspirées par le Dieu des armées contre l'homme des armées !

« Que Rome et Naples, s'écrient-ils, nous servent de témoins. Nous en appelons à l'Allemagne et à la Prusse, à la Toscane et à toute l'Italie, à la Suisse et à la Hollande, au Portugal et à notre Espagne !... nos bras sont-ils réservés à t'aider dans l'exécution de ce projet que tu nourris

(1 *Mémoires du Roi Joseph.* Tom. V, pag. 54.
(2) *Ibid.* Tom. IV, pag. 383.

en secret, de détruire la Maison impériale d'Autriche, environnée de siècles de gloire? lui prépares-tu déjà des funérailles, comme à la Maison des Bourbons? Tes traîtés ne sont que des trahisons; la soif de sang qui te dévore est insatiable; tu es ce Roi des ténèbres entouré de nuées de sauterelles infernales; c'est toi que l'Apocalyse a reconnu; tu t'appelles Apollyon, c'est-à-dire le destructeur; tu es sorti des abîmes de l'enfer pour régner sur la terre... Tu as appelé à Bayonne la Maison de Bourbon afin d'enterrer sa grandeur. Tu es semblable au monstre épouvantable qui se lève pour annoncer l'approche épouvantable du dernier jour. Voilà ce que l'Espagne croit; voici ce qu'elle espère.

« Sache qu'un châtiment éclatant peut tarder, mais atteint toujours les forfaits éclatants. Sache que tes propres guerriers t'abandonneront un jour et tourneront l'épée contre toi. Sache que d'autres Nations indignées se soulèveront, tandis que tu aiguises tes dents pour déchirer l'Espagne. Sache que le lion d'Esdras régnera deux fois comme Roi; que le fameux lion de Roncevaux couché depuis si longtemps, se réveillera et se redressera. Ce lion est l'Espagne; il se prépare pour commencer

un combat à mort, pour porter en triomphe la croix en trophée jusqu'aux confins du monde. Tremble, Napoléon! il s'approche le moment où tu cesseras d'être invincible (1)! »

Napoléon, croyant savoir *par expérience que les pays où il y a beaucoup de moines sont faciles à subjuguer*, écrit à Joseph: « Les événements se pressent; il faut que mes destinées s'accomplissent. » Cependant tout le peuple espagnol s'organise en *guerrillas*, afin de vaincre, s'il se peut, nos héroïques phalanges qui ont vaincu tous les Rois de l'Europe. Ses innombrables drapeaux n'ont qu'une seule inscription : *La liberté ou la mort!* Les pères dévouent leurs enfants à la patrie; les forêts s'arment comme les multitudes; les buissons eux-mêmes, dit un poëte, deviennent ennemis; et chaque moine distribue des milliers de poignards qu'il a bénits. Ces milices du cloître, qui assassinent pour une cause sainte, feront bientôt renaître l'espérance dans toutes les Cours.

Déjà les deux capitulations de Baylen et de Cintra, l'une glorieuse et l'autre humiliante, apprennent à l'Europe que Napoléon est encore

(1) *Adresse à Napoléon*, publiée à Valence, le 7 juin 1808.

invaincu, mais qu'il n'est plus invincible. Des conscriptions anticipées épuisent la France, tandis que les mystérieux enrôlements du *Tugend-Bund* rendent quelque énergie à l'Allemagne ; et le cri de Patrie, poussé par l'Espagne, va trouver mille échos formidables de l'un à l'autre bout du monde. Pour contenir l'Europe, Napoléon est obligé d'appesantir son bras sur la tête de la France. Un Code nouveau, par lequel il prodigue la mort, la marque et l'odieuse confiscation, donnant pour but à l'État l'iniquité au lieu et place de la justice, détruit la sécurité du citoyen, sous prétexte de créer celle de l'Empereur, qui s'écrie : « Le peuple m'a transmis ses pouvoirs ; le peuple, c'est moi, et il ne peut y avoir un intérêt distinct ; me contredire, c'est attaquer en moi l'intérêt public tout entier. » Ainsi, l'arbitraire engendre le mécontentement, et le mécontentement engendre un redoublement d'arbitraire.

Il ne suffisait pas d'étouffer les murmures de la France, il fallait encore étouffer ceux de tous les autres États. Napoléon crut émerveiller les peuples, en donnant des représentations théâtrales où Talma jouerait *devant un parterre de Rois*. Cette

réunion de Souverains, qui eut lieu à Erfurth, manifesta la suzeraineté de la France impériale et le vasselage de l'Europe monarchique. Le jeune César disait aux vieilles Majestés, presque avec mépris : *Quand j'étais sous-lieutenant.* Il conduisait tous les Monarques vaincus sur le théâtre de ses victoires et de leurs défaites, pour montrer à chacun qu'il n'existait petit que par lui, au lieu d'exister par soi-même. Il offrait des fêtes à tout le monde, mais il n'accordait audience qu'à l'Empereur de Russie, parce qu'il voulait renouveler l'alliance de Tilsitt. Ce dernier lui abandonna l'Espagne et le Portugal, afin de conserver la Finlande, la Valachie et la Moldavie. « Nous venons de faire avaler un verre d'opium à l'Empereur Alexandre, » disaient les généraux français; « pendant qu'il dormira, nous irons nous occuper ailleurs. » C'était effectivement le but de Napoléon, qui se moquait d'Alexandre avec son entourage. « Il le méprisait, parce qu'il le croyait sincère; il l'admira quand il le crut fourbe. *C'est un Grec du Bas-Empire*, disait-il, *il faut s'en méfier.* A Erfurth, Napoléon affectait la fausseté effrontée d'un soldat victorieux; Alexandre dissimulait comme un Prince habile: la ruse luttait contre l'audace; la politique de l'O-

rient et la politique de l'Occident gardaient leurs caractères (1). »

Une lettre, datée d'Erfurth et signée par les deux Empereurs, porte des propositions de paix au Roi d'Angleterre. Napoléon veut montrer publiquement à l'Europe qu'il existe une entente cordiale entre lui et Alexandre; mais le Czar fait agir secrètement auprès du Cabinet anglais, pour le rassurer au sujet d'une telle alliance. Canning rédige une note, où il déclare que Sa Majesté britannique ne peut répondre directement à la lettre d'Erfurth, parce qu'il se trouve dans l'impossibilité de se servir de cette marque de respect envers l'Empereur de Russie, « sans reconnaître en même temps des titres que Sa Majesté n'a pas reconnus, » c'est-à-dire les titres de Napoléon, Empereur des Français, qui n'est que Bonaparte, simple général, aux yeux du Roi d'Angleterre. D'ailleurs, la paix maritime ne saurait s'effectuer, maintenant que le Cabinet de Londres peut prendre part à la guerre continentale dans le Portugal, et qu'il offre son concours à l'Espagne, où Napoléon va se rendre avec deux cent cinquante mille combattants.

(1) M. le comte de Garden, *Hist. générale des traités de paix.* Tom. X, pag. 214, note.

La Nation espagnole, privée d'une direction unitaire, alors qu'il s'agissait pour elle de reconstituer un Gouvernement et d'organiser la défense du pays, se partageait entre deux partis : l'un, celui du peuple, qui ne songeait qu'à se battre; l'autre, celui des Cortès, qui, dégoûté du passé national par les souvenirs du despotisme, et cherchant un nouvel avenir en se faisant le plagiaire des Jacobins français, ne songeait qu'à former une Convention nationale. Il en résulta que les armées, dont elle espérait victoires sur victoires, aussi mal organisées que mal commandées, essuyèrent défaites sur défaites. Le parti populaire avait refusé d'abord le secours des Anglais; mais il dut l'accepter aussitôt que Napoléon se fut ouvert la route de Madrid, parce que celle du succès paraissait fermée à son patriotisme. Toutefois, loin de se décourager, il institua *une junte suprême de Gouvernement* qui se réunit à Séville, ordonna une levée en masse, et sollicita, dans un nouveau *Manifeste*, le concours *de toutes les Nations et Républiques de l'Europe.*

« Oui, s'écriait-elle, Princes et Nations du Continent, votre conservation est identifiée avec la nôtre. Ce grand système d'asservissement

continental, dont les Français parlent sans cesse, comprend votre ruine dans leur agrandissement. Ne vous le dissimulez pas : l'ambition de Bonaparte a déjà triomphé de l'Italie, de la Hollande, de la Suisse, et a fait des États de la Confédération du Rhin autant de provinces de son Empire. Avec les forces de l'Espagne et du Portugal, il se propose d'effectuer la destruction de l'Autriche, et ensuite d'assembler les forces de l'Europe pour repousser l'infortuné Alexandre dans les déserts de la Tartarie. Alors, mais seulement quand tout sera accompli, son ambition sera peut-être satisfaite. *Les anciennes Dynasties disparaîtront;* lui et sa famille régneront despotiquement sur les Nations; un autre système féodal, plus révoltant que l'ancien, sera établi, et les lumières acquises pendant trois siècles, l'industrie et la civilisation qui se sont perfectionnées pendant ce long espace, retomberont dans le chaos où elles étaient auparavant.

» Souverains de l'Europe, qu'avez-vous donc à faire? Si vous voulez exister, saisissez vos armes depuis les bords de la Schield jusqu'au Tibre, depuis la Newa jusqu'au Guadalquivir..... Ne vous y trompez pas, les Français ne sont ni

invulnérables, ni invincibles. Les plaines de Valence et de Saragosse et les montagnes de Baylen ont dévoilé au ciel et à la terre leur honte et leur dégradation. O vous, Monarques et habitants du Continent, imitez notre fermeté et notre persévérance, et le monde, menacé de destruction par la brutalité du Monstre que nous combattons, recouvrera enfin le repos et l'indépendance. »

La Régence de Portugal s'écrie, à l'instar de la Junte de Séville : « Aux armes ! Portugais ! aux armes, les dangers de la patrie exigent que la Nation entière se lève en masse..... Montrons-nous dignes d'être les descendants de ces braves Lusitaniens qui battirent les armées romaines ! Souvenons-nous que nos ancêtres ont chassé du Royaume les Arabes endurcis à la guerre, qu'ils ont porté la terreur sur les côtes d'Afrique et fondé en Orient un vaste empire ! »

Le Portugal, plus heureux que l'Espagne, parce qu'il avait accepté le secours de l'Angleterre et qu'aucun mouvement particulier n'y entravait le mouvement national, put résister avec succès aux troupes françaises qui essayèrent de l'envahir. Mais si Napoléon avait soumis la capitale du Royaume d'Espagne, il n'avait pu soumettre les

capitales des provinces. La résistance héroïque de Saragosse éternisera parmi les hommes le nom de Palafox et le patriotisme des habitants qui se firent tuer sur ses remparts ou devant leurs propres maisons. Lannes ayant offert une capitulation honorable : « Venez, dit Palafox à son parlementaire, » venez recevoir ma réponse dans l'église de Notre-» Dame-del-Pilar. » Ils franchissent le seuil de la basilique où retentit un glas funèbre, et dont les murs sont tendus de draperies noires que les boulets ont déchirées. Peuple, soldats, hommes, femmes et enfants sont prosternés aux pieds de la mère du Christ; un vieux prêtre seul, est debout devant l'autel, récitant la messe des trépassés pour les guerriers qui sont morts et pour ceux qui vont mourir. Joseph Palafox répond alors au parlementaire : « Allez dire à votre chef que vous nous avez » vus assister à nos funérailles. » Cette sublime parole est le signal d'un combat suprême. Saragosse meurt comme Sagonte, et, comme elle, devient immortelle.

Un journal espagnol ose respecter sa mémoire : Napoléon en est indigné; car il ne distingue que des *brigands* parmi les héros déterminés à conduire *la guerre jusqu'au couteau*! « Mon frère, écrit-

il à Joseph, j'ai lu un article de la *Gazette de Madrid*, qui rend compte de la prise de Saragosse. On y fait l'éloge de ceux qui ont défendu cette ville, sans doute pour encourager ceux de Valence et de Séville. Voilà, en vérité, une singulière politique. *Certainement, il n'y a pas un Français qui n'ait le plus grand mépris pour ceux qui ont défendu Saragosse* (1).

Cependant le parti populaire et monarchique ayant neutralisé l'action du parti républicain des Cortès, on déclara: « que le vœu général de la Nation était de maintenir sa Dynastie et sa liberté. » La Junte suprême de Gouvernement du Royaume d'Espagne publia, *contre le Tyran de l'Europe* (17 avril 1809), un autre manifeste (2) qui retentit en Europe, mais particulièrement en Allemagne, où le *Tugend-Bund* préparait une immense levée de boucliers. Pour conjurer l'orage qui se formait sur sa tête, l'Empereur des Français écrivit à l'Empereur d'Autriche : « J'ai été le maître de dé» membrer la Monarchie de Votre Majesté, ou du » moins de la laisser moins puissante; je ne l'ai » point voulu. Ce qu'elle est, elle l'est de mon

(1) *Mémoires de Joseph.* Tom. VI, pag. 73-74.
(2) *Vid. sup.*

» vœu ; c'est la plus évidente preuve que nos comp-
» tes sont soldés et que je ne veux rien d'elle (1). »
Une guerre avec l'Autriche, sans avoir soumis l'Espagne, aurait contrarié les projets de Napoléon ; par contre, une guerre avec la France pouvait favoriser les desseins du Cabinet de Vienne. Effectivement, ses armées, réorganisées en silence, dans le but de déchirer, un jour ou l'autre, l'humiliant traité de Presbourg, étaient prêtes au combat ; et la résurrection de l'esprit germanique offrait à l'Empereur d'Autriche le moyen de reprendre son ancien rang parmi les grands Monarques, en se posant comme le protecteur des Nationalités. Les patriotes d'Allemagne, jaloux de ressusciter l'unité germanique sous la suprématie de l'Autriche, faisaient des vœux pour François I[er], parce que, disaient-ils, la liberté de l'Europe était réfugiée dans son camp. On avait lieu de compter sur une prise d'armes générale en Allemagne et en Italie : mais le Tyrol eut, seul, le courage de ses opinions libérales ; car tous les autres États restèrent dans l'inaction. « Changement étrange ! dit M. César Cantu ; l'Autriche se trouva à la tête des peuples,

(1) M. le comte de Garden, *Hist. générale des traités de paix.* Tom. XII, pag. 17.

sans alliance de Rois et comptant sur l'énergie des masses, tandis que Napoléon marchait entouré d'un cortége de Rois ses alliés, mais ayant contre lui l'esprit populaire, et accusant ses ennemis de recourir à l'insurrection (1). »

Rien de plus étonnant, dans l'histoire militaire, que cette campagne d'Autriche. Napoléon, toujours extraordinaire dans la guerre offensive, avait à lutter contre le prince Charles, toujours admirable dans la guerre défensive. Il n'y eut pourtant aucune de ces batailles rapides, foudroyantes, suprêmes, où l'Empereur des Français prétendait souvent justifier par la victoire tous ses desseins sur les peuples ennemis. Son génie de Conquérant n'avait pas diminué, mais le génie de l'Archiduc s'était accru. Les premiers engagements n'eurent qu'un résultat secondaire. Napoléon ne put rejeter le prince Charles au-delà du Danube, qu'après avoir livré les cinq batailles consécutives d'Eckmühl. En outre, l'archiduc Jean, qui s'était avancé jusqu'au centre de l'Italie, ne reculait devant Eugène, que pour inquiéter l'armée principale; et l'archiduc Ferdinand triomphe en Pologne. La

(1) *Hist. de cent ans.* Tom. II, pag. 256-257, trad. par M. Amédée Rénée.

capitulation de Vienne n'était elle-même qu'un événement sans portée, puisque le prince Charles pouvait contraindre Napoléon à se rendre avec toutes ses troupes, surprises entre Essling et Aspern, au passage du Danube. Une autre bataille commença dès le point du jour et ne finit qu'à la nuit, par lassitude; mais Napoléon opéra sa retraite dans l'île de Lobau. *Si j'avais été l'archiduc*, dit Masséna, aucun Français n'aurait échappé « pour porter la nouvelle du désastre. »

La France pousse un cri de douleur, et l'Allemagne un cri de joie, s'imaginant toutes les deux que *Napoléon sera pris dans la souricière de Lobau.* Les corps d'Eugène et de Macdonald viennent le délivrer. Pour relever le moral de ses troupes, l'Empereur leur distribue lui-même un ordre du jour où il dit : « Soldats, cette armée autrichienne d'Italie qui, un moment, souilla mes provinces, anéantie, grâce à vous, sera un exemple de la vérité de cette devise : *Dio la mi diede, guai a chi la tocca. — Dieu me l'a donnée, gare à qui la touche* (1). » Ce langage fait prévoir une ac-

(1) Quelque temps après, Napoléon blâmait, en ces termes, un ordre du jour de Joseph : *On y dit aux soldats qu'ils sont vainqueurs; c'est perdre les troupes.* (*Mém. Joseph*, VI, pag. 375.)

tion prochaine. Le combat de Raab *n'est qu'une petite-fille de Marengo;* mais Napoléon pourra franchir le Danube; et « le sort de la Monarchie au- » trichienne sera décidé dans une seule affaire. » Wagram, immense hécatombe, ne lui donne pas une victoire décisive; car l'archiduc Charles n'ayant pas été mis en déroute, ce grand fait d'armes honore le vaincu presque autant que le vainqueur. D'ailleurs, les Autrichiens se retirent en bon ordre vers la Bohême, on les suit sans trop les pousser, dit un général français (le duc de Rovigo); et le Prince Charles dispute le terrain de position en position jusqu'à Znaïm.

Espérant obtenir des conditions d'autant moins défavorables que les pertes d'hommes étaient à peu près égales de part et d'autre, l'Empereur François fit proposer la paix à l'Empereur Napoléon, qui fut assez prudent pour terminer la guerre. En effet, les peuples subjugués frémissaient autour de ses armes victorieuses; le Conquérant se voyait entouré de mille Vendées. Enfin, les négociations d'Altenbourg préludèrent au traité de Schoenbrünn. Pour contraindre l'Autriche à reconnaître les nouveaux changements accomplis en Espagne, en Portugal et en

Italie ; à perdre ses frontières défensives et offensives : tout ce qui constituait son importance proprement dite ; à n'être plus qu'une Monarchie du second ordre, Napoléon menaça l'Empereur François de séparer ses trois Couronnes, et de placer, aux côtés du Royaume autrichien, comme ennemis assidus, deux petits Royaumes de Bohême et de Hongrie sous le patronage de la France (1). Il en résulta que, conformément à ses propres vues, la Carniole fut réunie au Royaume d'Italie, une partie de la Haute-Autriche au Royaume de Bavière et toute la Galicie occidentale, plus une partie de la Galicie orientale, au Royaume de Saxe, ou mieux au Grand-Duché de Varsovie.

Ces divers changements semblaient exprimer une révolution, moins dans les faits que dans les idées politiques de Napoléon, parce qu'il séparait les races germaniques des races slaves, comme s'il eût voulu reconstituer leur Nationalité distincte. On pouvait lui attribuer ce projet, alors qu'il ne craignait pas de dire, au risque de rompre l'alliance russe : *La Pologne va donner lieu à quelques contestations ; mais le monde est assez grand pour*

(1) M. Villemain, *Souvenirs contemporains d'Histoire de littérature*, pag. 118.

que nous puissions nous arranger. L'Empereur Alexandre répondit sur-le-champ : « S'il s'agit du rétablissement de la Pologne, l'Empereur Napoléon se trompe ; dans ce cas-là, pour nous arranger, le monde n'est pas assez grand, car moi je ne veux rien. » Et le Maître de la France fit déclarer au Maître de toutes les Russies, *qu'il approuvait que les noms de Pologne et de Polonais disparussent des transactions politiques, même de l'histoire.* Mais cette déclaration renversa pour toujours la suprême espérance d'un peuple, sans rétablir l'entente cordiale entre les deux Potentats, en supposant qu'elle eût jamais existé.

Maintenant qu'il croit avoir asservi la terre, Napoléon veut asservir le ciel. « Quelle est l'insolence des prêtres, s'écrie emphatiquement ce grand confiscateur de la liberté humaine ; ils se réservent dans le partage de l'autorité l'action sur l'intelligence, sur la partie la plus noble de l'homme, et ils prétendent me réduire à n'agir que sur le corps. A eux l'âme, à moi le cadavre ! » Pour faire cesser un pareil état de choses, il ne respecte pas même le chef d'un État particulier dans le chef de l'Église universelle. Car, bien que le Pape soit le Vicaire de Dieu sur la terre, cet homme osera lui

dire : « Vous êtes Souverain, mais je suis Empereur de Rome. » Vainement lui a-t-on répondu : « Le Souverain-Pontife ne reconnaît pas et n'a jamais reconnu aucune puissance supérieure à la sienne... l'Empereur de Rome n'existe point. » Napoléon déclare formellement que, si la Papauté ne devait reconnaître aucun Pouvoir supérieur, quand l'Europe reconnaissait plusieurs Maîtres, elle doit reconnaître le sien propre, aujourd'hui que l'Europe ne reconnaît pas d'autre Maître que lui (1).

Tous les Rois se sont courbés devant sa fortune, ou bien ils ont été anéantis ; le Pape, qui reste encore debout, devra donc s'humilier comme les autres Monarques. En premier lieu, il prononcera le divorce de Jérôme ; car les Bonaparte, parvenus et devenus Princes, quitteront leurs femmes plébéiennes pour prendre des princesses ; en second lieu, quoique chef d'une société morale, ou mieux d'une religion de paix et d'amour, il épousera toutes les inimitiés de l'Empereur, chef d'un parti politique, ou mieux d'un État fondé sur la guerre. Mais, après avoir défendu, contre Napoléon, la sainteté du mariage, à l'instar de ses prédécesseurs qui

(1) Voy. tom. Ier, chap. V, pag. 163-165, note.

l'ont soutenu contre tous les Rois et tous les Empereurs, Pie VII déclare qu'étant le Père commun des fidèles, il ne peut être l'ennemi de personne. A cette mansuétude évangélique du Souverain-Pontife, l'Empereur oppose la force brutale. Les États de l'Église, confisqués par un simple décret, sont réunis à l'Empire; et la captivité du Pape exprime l'abolition morale de la Papauté. Pie VII bénit les soldats qui le torturent, parce qu'ils obéissent à une volonté supérieure; mais il foudroie Napoléon, parce qu'il enlève au Vicaire du Christ le rang supérieur qui lui est nécessaire pour l'accomplissement de ses destinées divines, sous prétexte que Rome lui est nécessaire pour l'accomplissement de ses destinées humaines.

Aussitôt, la France, l'Italie, la Belgique, qui témoignaient naguère tant d'amour à cet homme, lui témoignent la même haine que l'Espagne et que l'Allemagne. Les peuples catholiques et les peuples protestants se lèvent à la fois contre cet excommunié de l'Église, qui les excommunie eux-mêmes de leur propre État. L'Europe, victime d'une oppression commune, conspire la chute de l'oppresseur commun. Le dépositaire suprême de la force, trop longtemps maître des événements,

se voit écrasé par un principe. « Hélas ! s'écrie-t-il, Alexandre a pu se dire fils de Jupiter sans être contredit !... je trouve un prêtre plus puissant que moi, parce qu'il règne sur les esprits, moi seulement sur la matière ! »

Napoléon n'osa pas détruire le successeur de saint Pierre, en tant que Souverain-Pontife, après l'avoir fait son prisonnier ; mais il osa détruire les murailles de Vienne, après avoir fait la paix avec l'Autriche, quoiqu'il se proposât d'épouser une de ses archiduchesses. Il recherchait cette alliance, parce qu'il s'imaginait trouver dans la Maison de Hapsbourg, un principe de stabilité qui n'existait pas dans son Gouvernement. L'officialité de Paris annula le premier mariage de l'Empereur, malgré le Pape, qui n'autorisait point le second. Les Viennois se soulevèrent presque, en voyant partir Marie-Louise. L'archiduchesse n'aurait pas dû, selon eux, donner sa main au conquérant, parce qu'il avait fait tomber les murailles de leur ville et qu'il avait pris trop de provinces à la Monarchie de Marie-Thérèse. Comment « pouvait-on croire, dit M. le comte de Garden, qu'il s'établissait un lien d'affection et de confiance entre Napoléon et la cour de Vienne, lorsque

celle-ci semblait affecter une froideur qui n'était point dans ses habitudes? Marie-Louise, dont la famille était si nombreuse, venait seule en France; ni un frère ni un oncle ne l'accompagnaient. En fallait-il davantage pour constater que l'archiduchesse était immolée à l'intérêt politique (1)? »

Considéré même au point de vue de l'intérêt politique, ce mariage ne changeait pas plus la situation de Napoléon vis-à-vis des autres Souverains, que la situation des Souverains vis-à-vis de Napoléon. Après s'être introduit fièrement dans le collége des Rois, non par le droit, mais par la force, pouvait-il, en effet, régner autrement qu'en excluant, d'une manière directe ou indirecte, toutes les Maisons régnantes, pour leur substituer sa propre personne ou sa propre Maison; et devait-il régner encore, aussitôt que toutes les autres Maisons régnantes seraient devenues assez puissantes pour exclure, à leur tour, et sa Maison et sa personne? Or, ce double problème, posé devant l'Europe, n'était point résolu par cela seul que le cardinal Fesch célébrait le mariage de Napoléon et de Marie-Louise en présence de Dieu, malgré la protestation du

(1) *Hist. générale des traités de paix.* Tom. XII, pag. 148.

Pape. Au reste, le mariage de cet homme rendit tout le monde mécontent. D'un côté, les généraux, qui mettaient à la disposition de l'Empereur un ou plusieurs Trônes par campagne, et qui s'indignaient de les voir distribués entre ses proches, quoiqu'ils fussent achetés de leur propre sang, n'espéraient plus figurer dans aucune promotion de Rois; et, de l'autre, les frères de Napoléon tremblaient eux-mêmes pour les Couronnes qu'il leur avait données lorsqu'il était sans enfants, et qu'il leur reprendrait peut-être, si Dieu lui donnait une postérité.

Déjà, le monde se prosterne devant l'héritier de son Empire. Tous les futurs successeurs de Charlemagne s'appelaient jadis : *Rois des Romains;* le futur Empereur des Français s'appellera pour tous, dès à présent : *Roi de Rome* : titre splendide, il est vrai; mais n'exprimant positivement que deux choses problématiques, savoir : la stabilité du Gouvernement napoléonien et la perpétuité de la Dynastie napoléonienne !

Certes, Napoléon le comprenait à merveille, puisqu'il disait, comme Joseph de Maistre : « Il faut savoir ce que décidera le temps, que j'appelle le premier ministre de la Divinité au département

des Souverainetés (1). » *Decrès*, demandait-il un jour à son ministre de la marine, *croyez-vous que mon fils règne?* Un autre jour, s'adressant à sa mère, il s'écriait: *Ah! si j'étais mon petit-fils!* Avoir mêlé son sang plébéien au sang des plus vieilles Races royales, et n'être pas sûr d'en créer une nouvelle! tourment incommensurable! doute plus affreux que la plus affreuse de toutes les certitudes! Car, on a beau renverser plusieurs Dynasties sous prétexte de fonder la sienne propre, on n'y parviendra jamais si l'on ne prend pour principe et pour appui cette légitimité, détruite souvent, toujours indestructible, qui sert ou doit servir d'affirmation au droit humain et au droit divin, dont l'Empereur était la négation terrifiante!

Plus il contenait le présent, plus il sentait l'avenir lui échapper. Au commencement de l'Empire, il avait dit: « Pas un Bourbon ne doit rester sur le »Trône. » Tous les Bourbons, en effet, étaient dispersés dans ses prisons ou dans l'exil; et cependant on s'écriait autour de lui: « Tout cela finira par un Bourbon (Talleyrand). » Les Dynasties qu'il avait

(1) *Lettres et Opuscules*. Tom. Ier, pag. 114.

déplacées ou remplacées, n'étaient donc pas proscrites; celles qu'il avait renversées, pouvaient donc se relever, et celles qu'il prétendait faire vivre de sa propre immortalité, n'étaient donc pas immortelles. D'ailleurs, il ne suffit point d'avoir des héritiers physiques, pour fonder une Maison souveraine; il faut encore avoir, si l'on peut ainsi parler, des héritiers intellectuels ou moraux. Or, comme par la manière dont il concevait le Pouvoir, Napoléon ne devait régner qu'au moyen de la guerre, c'est-à-dire au moyen de la destruction, il ne put pas même accomplir sa création propre, en tant qu'Empereur ou Dynaste, dans le sens absolu du mot.

Cet homme extraordinaire n'en poursuivit pas moins son rêve; et Dieu lui permit de se placer en dehors de toutes les réalités; de jeter diverses générations dans un moule identique, où l'on entrait citoyen et d'où l'on sortait soldat; de superposer le roman à l'histoire et l'héroïsme à la tyrannie; d'être le type des conquérants; d'arranger sa vie personnelle sur le cadavre des Nations; d'opposer l'uniformité de ses desseins gigantesques, mais bornés, à l'infinie variété des aspirations humaines, et de tenter enfin l'impossible

au point de le rendre possible, sinon pour lui-même, du moins contre lui-même.

En effet, la coalition générale, que tous les hommes d'État regardaient depuis vingt ans comme une chimère, à cause des divisions persévérantes qui existaient entre les Rois et les Peuples, devint une conséquence naturelle de leur double et commune oppression. Quand les Souverains eurent pris la liberté pour auxiliaire, leurs sujets prirent aussitôt l'autorité pour guide; et l'on ne confondit plus alors, ni d'un côté ni de l'autre, le commandement avec le despotisme, la soumission avec la servitude. Napoléon fut vaincu par le fait, lui qu'aucun principe n'avait pu vaincre! Et l'Europe entière se rua, non sur la France, mais sur sa personne, parce que l'humanité, si petite à côte de ce grand homme, ne pouvait être rendue à ses destinées glorieuses et providentielles, tant qu'il n'aurait pas lui-même accompli son glorieux et fatal destin.

—

CHAPITRE XXXI.

NAPOLÉON DÉTRONÉ PAR LES PEUPLES ET PAR LES ROIS.

Sommaire.

Situation générale de la France vis-à-vis de l'Europe. — Guerre de la Russie contre la Suède. — Révolution suédoise. — Abdication de Gustave IV et avénement de Charles XIII. — Bernadotte devient Prince royal de Suède. — Réunion de divers États de l'Europe à l'Empire français. — Projets de Napoléon contre la Russie. — Discours de Napoléon au conseil général du commerce et à l'ambassadeur de Russie, en 1811. — Toute la population de la France est organisée militairement. — Avant de déclarer la guerre à l'Empereur Alexandre, l'Empereur Napoléon complète le système de ses alliances. — Situation des armées françaises et des armées russes. — Napoléon à Wilna. — Son *ultimatum* est rejeté par Alexandre. — Passage du Niémen. — Napoléon promet un Roi aux Polonais et n'ose pas tenir sa promesse. — Démarche pacifique d'Alexandre auprès de Napoléon. — La Russie traite avec la Porte et la Suède. — Conférences d'Alexandre et de Bernadotte à Abo. — Séjour de Napoléon à Vitepsk. — Incertitude sur la marche de l'expédition. — Bataille de Smolensk. — Marche sur Moscou. — Bataille de Borodino. — Napoléon à Moscou. — Proclamation d'Alexandre, qui prétend sauver les Nationalités européennes, après avoir sauvé ses propres États. — Découragement de la grande armée — L'Empereur Napoléon demande la paix à l'Empereur Alexandre. — Armistice. — Reprise des hostilités. — Signal de la retraite. — Conspiration du général Mallet. — Langage qu'il tient à ses propres juges. — Plaintes de Marie-Louise et de Napoléon. — Ce dernier veut combattre, quoiqu'il n'ait plus d'armée. — Désastres de la retraite. — XXIXe bulletin de la grande armée. — Napoléon à Paris. — Ses invectives contre les idéolo-

gues. — Napoléon renforce son despotisme. — Louis XVIII répand en France une proclamation inspirée par le génie de la liberté. — Alexandre, sur les frontières de son Empire, donne le signal de la délivrance générale des Peuples et des Rois. — Alliance entre la Russie et la Prusse. — Commencement de la campagne de 1813. — Batailles de Lutzen, de Bautzen et de Wurtzchen. — Médiation de l'Autriche, qui veut rétablir l'équilibre des Pouvoirs en Europe. — Congrès de Prague rompu avant même d'être ouvert. — Coalition générale contre Napoléon. — Fatales journées de Leipsick. — Nouveaux désastres. — Déclaration de Francfort. — Napoléon rend le Vatican à Pie VII et l'Espagne à Ferdinand VII. — Conflit entre Napoléon et le Corps Législatif. — *Si la France exigeait une nouvelle Constitution*, s'écrie-t-il, *je lui dirais de* CHERCHER UN AUTRE ROI. — Congrès de Châtillon. — Campagne de 1814. — Projet des Alliés; contre-projet de Napoléon. — Traité de Chaumont. — Napoléon accepte l'*ultimatum* des Alliés; mais il est trop tard. — Les Alliés sous les murs de Paris, — Instructions de Napoléon à Jérôme Bonaparte, son lieutenant. — Capitulation de Paris. — Entrée des Rois de l'Europe dans cette capitale. — Conseil tenu pour délibérer sur la formation d'un nouveau Gouvernement. — Paroles d'Alexandre. — La France demande le retour des Bourbons. — Déclaration des Alliés à cet égard. — Déchéance de Napoléon et de sa famille. Elle est prononcée par le Sénat conservateur, qui rend la Couronne de France à Louis XVIII. — Abdication de Napoléon. — Le comte d'Artois signe à Paris la convention du 23 avril. — Entrée de Louis XVIII. — La Charte et le traité de Paris. — Considérations générales sur ces divers événements.

En sortant de l'époque la plus héroïque de notre histoire nationale, pour entrer dans l'époque la plus désastreuse, nous éprouvons un serrement de cœur inexprimable. Après avoir connu les suprêmes joies de la victoire, fallait-il donc que nous connussions aussi les suprêmes douleurs de la défaite! Nos aigles ont plané sur toutes les capitales de

l'Europe ; mais les chevaux de l'Ukraine viendront deux fois s'abreuver dans les eaux de la Seine ! Un nouvel Empereur d'Occident, acclamé par nos armées républicaines, a porté les frontières de la patrie jusqu'au milieu de l'ancien Empire d'Orient ; mais il sera contraint de rendre une portion du territoire conquis par les armées royales de Louis XIV.

Bien loin d'avoir agrandi la France, Napoléon l'aura diminuée !

Telle a été la destinée de cet homme, qui s'éleva comme Charlemagne et qui tomba comme Charles XII ! Vainement la Providence lui prodigua-t-elle ses avertissements, afin de le ramener à elle, quand il fut aux prises avec la Fatalité : Napoléon ne se posséda plus lui-même, dès qu'il crut posséder l'univers. Étant au sommet des prospérités, il s'imaginait d'ailleurs être inaccessible à l'infortune. Aussi, lorsque le mouvement de l'esprit humain vers l'indépendance qui lui est nécessaire, suscitait, en Espagne, les Castanôs, les Palafox et les *Guérillas ;* en Italie, le *Carbonarisme ;* en Allemagne, le *Tugend-Bund;* partout enfin une réaction favorable aux vieilles Dynasties, parce

qu'elles s'engageaient à garantir efficacement les droits de l'homme dans chaque société, l'Empereur ne lui opposa-t-il que le mouvement de sa pensée, ou mieux de son épée, au moyen de la quelle il prétendait fonder de nouvelles Dynasties, pour mettre tous les peuples au niveau de la servitude, sans se douter qu'un abîme de liberté appelle toujours un abîme d'autorité !

Lorsque ces deux tendances contradictoires se furent développées au point de dominer toute la vie publique, un duel à mort devait avoir lieu entre l'Europe et Napoléon. L'Empereur, il est vrai, n'avait rien à craindre de la guerre des Rois, qu'il avait tant de fois vaincus; mais il avait tout à craindre de la guerre des Nations qui sont invincibles. Il crut cependant qu'il fascinerait par sa gloire, celles qu'il ne comprimerait point par la force; et, sous ce rapport, la déchéance de Gustave IV, Roi de Suède, lui parut d'un heureux augure. Ce Monarque, moins prudent que magnanime, ayant refusé d'accéder à la paix de Tilsit, poursuivit la guerre, et contre les Français, et contre les Russes, déjà maîtres d'une partie de la Suède. Pour n'avoir rien voulu accorder, ni à ses propres sujets ruinés et abattus ni à ses ennemis

triomphants, Gustave perdit tout, puisqu'il fut contraint d'abdiquer. Au lieu de laisser le Trône à son jeune fils, qui était Roi de droit, la Diète préféra le confier à son vieil oncle, qui devint Roi de fait, sous le nom de Charles XIII. Une Monarchie constitutionnelle très-limitée d'abord remplaça la Monarchie absolue; puis Charles XIII signa la paix avec Alexandre et Napoléon. Le premier prit la Finlande et les îles d'Aland à la Suède, c'est-à-dire un tiers de son territoire et de sa population; le second lui prit la Poméranie. Après la mort du duc Christian d'Augustenbourg, fils adoptif du Roi, la Diète résolut de lui désigner un successeur. Quelques membres de cette assemblée conçurent le projet de choisir le Roi de Danemark, pour renouveler l'ancienne union de Calmar et former une seule Monarchie avec les trois Royaumes scandinaves. Mais la majorité porta ses suffrages sur Bernadotte : le seul des maréchaux de Napoléon qui eût su donner un relief à sa propre individualité, en ce temps où toute distinction particulière se perdait au milieu de l'effacement général des caractères. Un soldat français devient donc Prince royal de Suède. La Maison de Wasa perd le Trône pour n'avoir pas fait

la paix avec Napoléon ; et Bernadotte le conservera pour lui avoir fait la guerre.

Cependant l'Empereur, prétextant la nécessité de développer le blocus continental, de vaincre *la mer par la terre* et de rétablir l'ordre dans quelques petits États, s'appropriait impunément une grande partie de l'Europe. Déjà le Royaume de Hollande, détruit presque aussitôt que créé, tous les pays situés entre l'Elbe et le Weser, Hambourg, toutes les villes anséatiques et le Lawenbourg se trouvaient incorporés à l'Empire, quand il voulut étendre ce système de réunion jusqu'au Duché d'Oldenbourg, comme s'il eût cherché un sujet de division entre la France et la Russie. En effet, Napoléon, établi à Lubeck, annonça hautement l'intention qu'il avait d'y fonder un arsenal maritime, au moyen duquel il dominerait les États du Nord, après avoir écrasé les États du Midi. C'était révéler fort imprudemment ses projets contre la Russie, qu'il enlaçait dans les nœuds de ses alliances et dans les replis de ses positions stratégiques avec la secrète pensée de lui déclarer une guerre imprévue, à l'effet de détruire l'œuvre de Pierre-le-Grand, de reléguer cette Puissance en Asie, et de marcher lui-même à Constantinople, sous prétexte

d'aller y chercher la paix, en réalité pour y créer une Monarchie napoléonienne, qui fixerait sous sa propre main toutes les destinées du Monde!

Cette gigantesque expédition une fois arrêtée dans sa pensée, les préparatifs d'attaque se firent mystérieusement, de l'un à l'autre bout de l'Empire. Alexandre, ayant deviné le dessein de Napoléon, fit également d'immenses préparatifs de défense. Au reste, ces deux Empereurs étant rivaux, ils devaient fatalement redevenir adversaires. Comme la Russie avait renoncé au système continental, après l'incorporation du Duché d'Oldenbourg à l'Empire français, Napoléon ne craignit pas de s'exprimer en ces termes devant le conseil général du commerce et des manufactures : « Si j'ai fait la paix à Tilsit, c'est que l'Empereur Alexandre a promis de ne plus communiquer avec les Anglais. Rien ne se serait opposé à ce que je fusse allé à Riga, à Moscou, à Saint-Pétersbourg. Je vous le dis bien haut, messieurs les négociants, ceux de vous qui ont des affaires à terminer, des fonds à retirer, doivent le faire le plus tôt possible. Le Continent restera fermé aux importations de l'Angleterre. Je resterai armé de pied en cap, pour faire exécuter mes décrets dans la Baltique..

Si je n'étais que Roi de France, je ferais comme Louis XIV et Louis XV. *Je suis l'Empereur du Continent.* Il faut remonter à Charlemagne pour avoir une idée de ma puissance. » Alexandre, quoique provoqué, se contenta de dire à l'ambassadeur de Napoléon : « Il n'y a là rien d'amical pour mon » Empire. » L'allocution du 15 août 1811, à l'ambassadeur de Russie, en présence du corps diplomatique et de toute la Cour, fut d'autant plus significative, que Napoléon, après avoir rappelé ses triomphes militaires dans la campagne de Prusse, ajoutait : « soit bonheur, soit bravoure de mes troupes, soit parce que j'entends un peu le métier, j'ai toujours eu du succès à la guerre. *Je ne dis pas que je vous battrai, mais nous nous battrons.* » C'est alors qu'Alexandre dit à l'ambassadeur de France : « Votre Maître est incomparablement au-dessus de tout ce qui a commandé des armées; *mais après lui nous verrons.* Je n'ai aucun général à lui opposer; je ne serai jamais l'agresseur; mais j'ai tout préparé pour une bonne et longue résistance. Je ne veux pas la guerre; mais je n'enverrai personne à Paris pour y aller chercher la paix (1). »

(1) M. le comte de Garden, *Hist. générale des traité de paix.* Tom. XIII, pag. 305-306.

L'Europe, suspendue entre l'espérance et la la crainte, contemple les apprêts de cette lutte suprême qui doit fixer son propre destin. D'innombrables levées d'hommes s'accomplissent au sein de chaque société. Les jeunes générations, sources de la vie publique, ne suffisant plus à Napoléon, il distribue toute la population française en trois classes de soldats, recrutés pour la mort. Les réfractaires et les déserteurs sont traqués par des colonnes mobiles; on établit des garnisaires au domicile de leurs parents. Non content de complèter le système de ses armées, l'Empereur compléte le système de ses alliances. Presque tous les Rois et tous les peuples s'étant rangés sous ses propres drapeaux, Napoléon prend congé de ses ministres, en leur disant : « Je pars; je vais dompter Alexandre. Deux victoires, et je suis à Moscou et à Pétersbourg. Là je dicterai la paix. Du zèle, beaucoup de zèle! et dans trois mois, je vous rapporte la paix! » Il sort de Paris, se rendant à Dresde, où l'Empereur d'Autriche et les Rois de Prusse, de Bavière, de Westphalie, de Wurtemberg doivent l'attendre; et l'Empereur de Russie entre solennellement à Wilna, où il attendra l'*ultimatum* de l'Empereur des Français.

Tout le monde, ébloui par le présent, croit au succès futur de Napoléon; mais quelques hommes d'État, ayant le pressentiment de l'avenir, osent lui prédire une défaite prochaine. Le Roi de Westphalie parle de l'Allemagne *où l'on se propose l'exemple de l'Espagne*. « Si la guerre vient à éclater, dit-il, toutes les contrées situées entre le Rhin et l'Oder seront le foyer d'une vaste et active insurrection. » — « Je répète à Votre Majesté, pendant qu'il en est temps encore, poursuit le Duc de Vicence, que cette guerre ne peut avoir qu'un résultat funeste pour le pays; que toutes les Puissances se lèveront en masse contre une seule; vous vous perdez, Sire, et la France, c'est vous. » Mais, selon la profonde observation d'un historien, Napoléon « en était venu, à force de prospérités, à ce genre de maladie où l'homme oublie qu'il a des semblables, s'isole, s'enferme en lui-même et devient comme impénétrable à la lumière du dehors (1). » Alexandre rejeta son *ultimatum* en disant : « L'Empereur des Français peut passer le Niémen, mais jamais je ne signerai une paix sur le territoire de la Russie..... Quand même il serait maître de Moscou, je ne me croirais point perdu. »

(1) M. L. Vitet, *Revue Contemporaine*. Liv. du 1er février 1854.

Et Napoléon de s'écrier avec joie : « Nous verrons bien si cette constance tiendra contre l'épreuve des événements (1). »

Sur son ordre, tous les corps d'armée s'ébranlent à la fois. L'Empereur s'avance lui-même pour en prendre le commandement et leur dit : « Soldats, la seconde campagne de Pologne est commencée ! la première s'est terminée à Friedland et à Tilsit. La Russie a juré éternelle alliance à la France et guerre à l'Angleterre. Elle viole aujourd'hui ses serments !... La Russie est entraînée par la fatalité ! Ses destinées doivent s'accomplir... Passons le Niémen, portons la guerre sur son territoire. » Alexandre s'adresse également à l'armée russe. « Guerriers, dit-il, cet ambitieux insatiable a répondu par la perfidie à notre loyauté. Sourd aux propositions les plus modérées, il vient par surprise dans nos foyers... Le sang des valeureux Slaves coule dans vos veines. Guerriers, vous défendez la religion, la patrie, l'indépendance ! Je suis avec vous ; Dieu est contre l'agresseur ! »

Au moment où l'armée expéditionnaire effec-

(1) M. Villemain, *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, pag. 188.

tuait le passage du Niémen, une tempête formidable confondit, en quelque sorte, le ciel et la terre, comme si Dieu voulait retenir, par ce présage, l'homme qui semblait entraîner après lui toute l'humanité. Mais Napoléon, dédaignant le choc des éléments qu'il ne commande pas, s'engage dans les défilés de Wilna, impatient qu'il est d'ordonner le choc des armées. Il aperçoit déjà la capitale de la Pologne russe ; et il n'a pas encore vu l'ennemi. « Polonais, dit-il aux Lithuaniens, je viens pour vous donner un Roi et pour étendre vos frontières. Votre Royaume sera plus considérable qu'il ne l'était sous Stanislas. Le Grand-Duc de Wurtzbourg sera votre Roi (1). » Ces paroles retentissent jusqu'au sein de la Diète qui délibère à Varsovie et dont une députation arrive auprès de Napoléon. « Sire ! dites un mot, s'écrie-t-elle, dites que *la Pologne existe*, et la Pologne existera ! » Ce mot, l'Empereur des Français refuse de le prononcer, malgré sa promesse formelle, parce qu'il craint de mécontenter l'Empereur d'Autriche, et qu'il ne craint pas d'irriter une Nationalité belliqueuse, dont l'existence

(1) M. le comte de Garden, *Hist. générale des traités de paix.* Tom. XIII, pag. 373.

ou la non-existence est une question de vie ou de mort pour lui-même. Sur ces entrefaites, Alexandre écrit la lettre suivante à Napoléon : « Si Votre Majesté n'est pas intentionnée de verser le sang des peuples pour un malentendu, et qu'elle consente à retirer ses forces du territoire russe, je regarderai ce qui s'est passé comme non-avenu, et un accommodement entre nous est encore possible. » Napoléon ayant déchiré cette lettre d'Alexandre, le Czar ne s'adressa plus qu'à la Nation moscovite : « Peuple russe ! dit-il, intrépide postérité des Slaves ! ce n'est pas la première fois que tu as brisé les dents des tigres et des lions qui s'élançaient sur toi ! Unissez-vous ! portez la croix dans vos cœurs, le fer dans vos mains, et nulle force humaine ne prévaudra contre vous ! »

Une assemblée générale de la noblesse est convoquée à Moscou. L'Empereur s'y rend lui-même, ordonne une levée en masse et ne quitte l'ancienne capitale de son Empire que pour prendre la route d'Abo, ancienne capitale de la Finlande, où il doit avoir une conférence politique et diplomatique avec Bernadotte. Napoléon pouvait obtenir le concours gratuit de la Porte et de la Suède, alors qu'elles soutenaient une guerre plus ou

moins heureuse contre la Russie; mais, après le traité de Bucharest entre la Russie et la Porte, et le traité de Saint-Pétersbourg entre la Russie et la Suède, il importait de faire au moins des concessions, à l'une de ces deux vieilles amies de la France, et même à toutes les deux, pour empêcher qu'elles ne fissent cause commune avec l'ennemi. Or, Bernadotte demandait la Norwége en compensation de la Finlande; et Napoléon, qui le considérait encore comme son propre lieutenant, au lieu de le considérer comme Prince royal de Suède, lui répondit qu'il « n'achèterait pas un » allié douteux aux dépens d'un allié fidèle, » Frédéric VI, Roi de Danemark, Plus habile que l'Empereur des Français, dont le coup de main en Poméranie avait exaspéré la Suède, l'Empereur de Russie, promit à Bernadotte les compensations territoriales qu'il désirait; et l'entrevue d'Abo fut résolue. Alexandre et Bernadotte se concertèrent sur les moyens de résister à Napoléon afin de soustraire l'Europe au joug qu'il faisait peser sur elle, Conformément aux traités, la Russie devait fournir un corps d'armée à la Suède; mais Bernadotte fit rentrer ces troupes dans leur patrie. « Prince, je ne dois pas l'accepter, dit Alexandre :

comment auriez-vous la Suède? — Si vous êtes heureux, répondit Charles-Jean, je l'aurai toujours, vous tiendrez vos promesses. Si vous succombez, Sire, l'Europe est asservie; les Couronnes sont flétries; on ne les portera que sous le bon plaisir de Napoléon. Mieux vaut labourer un champ, que régner à cette condition. »

Ainsi, pendant que l'Empereur de Russie multipliait ses armées, recrutait des alliances et faisait de l'indépendance de ses propres États un moyen de résurrection pour la liberté de tous les États européens, l'Empereur des Français perdait ses alliés, voyait diminuer ses troupes et doutait de sa propre entreprise, ayant pour but de compléter l'asservissement du monde. Son séjour prolongé à Wilna trahit, en effet, de cruelles incertitudes. Le climat, la maladie et la faim, ces trois ennemis que ne saurait vaincre aucun homme, découragent sa valeureuse armée plus terriblement qu'une défaite. Il n'est plus temps de reculer, puisque le Moscovite s'avance. Napoléon marche à sa rencontre; et ses généraux, qui sont Rois, le précèdent ou le suivent dans la direction de Vitepsk. Bientôt les deux armées sont en présence. *A demain le soleil d'Austerlitz* ! s'écrie l'Empereur.

espérant enfin recommencer le grand jeu des batailles. Toute la nuit se passe dans cette illusion. Quand le jour paraît, l'ennemi, son camp et la ville elle-même ont disparu comme des fantômes. Cette solitude est effrayante. La grande armée pouvant se perdre au milieu des déserts immenses, Napoléon ne songe d'abord qu'à la sauver. « Je reste ici, dit-il à son état-major ; je veux m'y reconnaître, y rallier, y reposer mon armée, organiser la Pologne. La campagne de 1812 est finie ; celle de 1813 nous donnera Moscou, et celle de 1814 Pétersbourg. La guerre de Russie est une guerre de trois ans... nous ne ferons pas la folie de Charles XII... plantons nos aigles ici ! »

Mais Napoléon était trop habitué aux conquêtes rapides, pour persévérer dans ce système de guerre lente. Homme du Midi par excellence, il ne pouvait se transformer en homme du Nord, ni changer, en résolutions fixes et inébranlables, ses déterminations toujours spontanées, souvent contradictoires. A peine s'était-il arrêté, qu'il fut impatient de marcher. « L'épreuve est vaine, dit-il, nous avons encore du beau temps pour près de trois mois ; il m'en a fallu moins pour Austerlitz et Tilsit. Il faut une immense victoire, une bataille de-

vant Moscou, une prise de Moscou qui étonne le monde. » Les ordres de départ sont transmis. L'armée française, dirigée sur Smolensk, aperçoit l'armée russe. *Enfin je les tiens!* s'écrie l'Empereur. Vain espoir! le lendemain il ne voyait plus rien devant lui. Tous ses efforts se tournèrent alors contre Smolensk. La ville fut emportée d'assaut; mais les Russes ne l'évacuèrent qu'après en avoir fait un vaste bûcher. Selon les expressions de Napoléon : « Au milieu d'une belle nuit d'août, Smolensk offrait aux Français le spectacle qu'offre aux habitants de Naples une éruption du Vésuve (1). »

La grande armée franchit le Borysthène, pour aller déloger les Russes des hauteurs de Walantina. Cette forte position, prise et reprise quatre fois dans la même bataille, reste entre les mains des Français. « Avec de pareilles troupes, dit l'Em» pereur, on doit aller au bout du monde. » L'enthousiasme de la victoire fait braver la disette, les fatigues, toutes les horreurs de la guerre, avec d'autant plus de courage qu'on se dirige sur Moscou: la ville sainte, où l'on espère trouver le repos, l'abondance, la paix. Généraux et soldats s'avan-

(1) Treizième bulletin de la grande armée.

cent, les yeux brûlés par la poussière et par le soleil d'août, sans rencontrer l'ennemi, au milieu d'un pays dont les villages, les bourgs, les châteaux et les chaumières ont été incendiés, les récoltes anéanties; les ponts brisés, les routes coupées. Cette immense destruction devient pour tous un présage sinistre. On marche cependant, malgré la soif, malgré la faim, malgré la pluie, parce que telle est la volonté du Maître! parce qu'on espère surtout éprouver, après tant de douleurs, l'horrible joie d'une bataille. Ces braves seront satisfaits! car les Russes eux-mêmes, fatigués de fuir sans cesse devant les envahisseurs de leur patrie, veulent combattre sous la direction de Koutousow, qu'on a surnommé le *Fabius* de l'histoire moscovite. Les deux armées sont en présence, à vingt-cinq lieues de Moscou, et près du village de Borodino. Un engagement particulier prépare l'action générale. « Sire, dit Caulaincourt, les Russes sont inébranlables; il faut les démolir. » — « Eh bien, réplique Napoléon, demain, j'aurai mes réserves et mes parcs d'artillerie, et nous les démolirons. » La nuit se passe en constructions de redoutes; puis, avant l'aurore, on distribue les deux ordres du jour: « Soldats, s'écrie l'Empereur, la voilà cette

» bataille que vous avez tant désirée. Désormais la » victoire dépend de vous... Soyez les soldats d'Austerlitz, de Friedland, de Vitepsk, de Smolensk, » et que la postérité la plus reculée dise, en parlant » de vous: Il était à cette grande bataille sous les » murs de Moscou! » — « Soldats, s'écrie Koutousow, remplissez votre devoir; songez à vos femmes et à vos enfants, qui réclament votre protection. Songez à votre Empereur qui vous contemple, et avant que le soleil de demain soit disparu, vous aurez écrit votre foi et votre fidélité » dans les champs de votre patrie avec le sang de » l'agresseur et de ses légions. »

De part et d'autre, cent vingt mille hommes prennent leur position de combat; puis le carnage commence avec fureur. Douze cents pièces d'artillerie sèment la mort, depuis dix heures, sur l'espace d'une demi-lieue. Enfin l'impétuosité française va triompher de l'immobilité russe. Le maréchal Ney, sûr de la victoire et voulant déterminer la déroute de l'ennemi, demande à l'Empereur le concours de tous les escadrons de la garde qui forment le corps de réserve; mais un autre maréchal s'approche de Napoléon et lui dit : « Sire, votre » Majesté est à huit cents lieues de sa capitale. » —

« Je le ferais pourtant, si j'étais Bourbon et Roi de » France, » répond l'Empereur. Le champ de bataille, jonché de quatre-vingt mille morts ou blessés, n'en reste pas moins au vainqueur; et le vaincu, poursuivi par l'armée française, bat en retraite sur Moscou.

Les gigantesques tours de la cité sainte apparaissent dans le lointain. « Moscou! Moscou! la » terre promise! » disent nos soldats. « La voilà » donc cette ville fameuse! » s'écrie Napoléon, transporté de joie; mais il ajoute presque avec douleur : « C'était bien temps! » L'arrière-garde russe n'était pas encore sortie de Moscou, lorsque l'avant-garde française y pénétra. Sur une population de deux cent mille habitants, il ne reste que quelques milliers d'étrangers; et Napoléon est obligé d'avouer que « cette guerre ne ressemble à » aucune autre. » De lugubres pensées l'agitent; d'autres sentiments l'animent en présence du Kremlin devenu son plus beau trophée. Le jour il se repose, enivré de gloire, sur le trône de Pierre-le-Grand; la nuit, il dort dans le lit des Czars; mais l'ennemi veille et s'agite! Bientôt une lueur sinistre éclate, le sol tremble! Moscou brûle! Moscou est en cendres! Le Conquérant a perdu sa conquête!

«C'est une guerre d'extermination, s'écrie-t-il; »c'est une tactique atroce, qui n'a pas de précédent »dans les annales de la civilisation!... Incendier »leurs propres villes! ah! quels hommes que les »Russes! Ce sont vraiment des Scythes! »

L'Empereur de Russie avait dit à l'ambassadeur d'Angleterre, après la bataille de Borodino: « Le »sacrifice de Moscou en sera la conséquence. » Puis, il avait ajouté : « Non-seulement pour un »semblable désastre, mais même pour vingt au- »tres, je ne renoncerais pas à la lutte dans laquelle »je suis engagé. Plutôt que de plier, je préfèrerais »abandonner l'Europe et me retirer en Asie. » Dès que Napoléon fut à Moscou, les Russes s'écrièrent: «Il est pris! » un homme d'État dit au Czar: « Sire, remerciez la Providence, la Russie est »sauvée! » et Alexandre fit une proclamation, où il s'exprimait en ces termes :

« L'ennemi est entré à Moscou; mais que le grand peuple de Russie n'en soit pas abattu... L'orgueilleux conquérant, en s'en rendant maître, espérait le devenir de tout l'Empire russe et lui prescrire telle paix qu'il lui plairait de nous accorder. Mais ses espérances ont été trompées, et non-seulement il ne trouvera dans cette capitale

aucun moyen de nous dicter des lois, mais même aucun moyen de subsister... Ainsi, que personne ne se livre donc au découragement. Et, d'ailleurs, comment s'y livrer, lorsque tous les ordres de l'État rivalisent de courage et de fermeté; lorsque l'ennemi, avec les débris de ses armées qui s'épuisent, se voit éloigné de son pays, isolé au milieu d'une population nombreuse et entouré de nos armées, dont l'une lui est opposée de front, tandis que trois autres s'efforcent de lui couper la retraite et d'empêcher de nouveaux renforts d'arriver jusqu'à lui; lorsque l'Espagne, non-seulement a secoué son joug, mais même qu'elle menace d'envahir son propre territoire; lorsque la plus grande partie de l'Europe, dévastée et pillée par lui, tout en le servant forcément, observe et attend avec impatience le moment de se soustraire à une domination tyrannique et insoutenable; lorsque son propre pays ne voit pas de fin à l'effusion du sang qu'il a versé pour les intérêts de son ambition.

» Dans cette situation misérable de tout le genre humain, quelle gloire pour la Nation, qui, après avoir supporté tous les maux que la guerre entraîne, parviendra, à force de patience et de

courage, non-seulement à reconquérir pour elle-même une paix stable et inaltérable, mais à en étendre les bienfaits aussi sur les autres Puissances, et même sur celles qui, contre leur propre gré, lui font la guerre. Il est doux et convenable à une Nation vertueuse de rendre le bien pour le mal. Dieu tout-puissant!... renforce de courage et de patience ton peuple fidèle, qui combat pour la justice; qu'à l'aide de ton secours il triomphe de l'ennemi, qu'il le terrasse, et qu'en se sauvant lui-même, il sauve la liberté et l'indépendance des Rois et des Royaumes. »

Cette proclamation, dont le but politique était à la fois local et universel, puisque l'Empereur Alexandre se posait comme le libérateur de ses propres États, et comme celui de toutes les Nationalités européennes, exalta le courage des Russes en augmentant le découragement des Français, qui demandaient la paix ou la retraite, alors même que Napoléon aurait désiré porter la guerre jusque sous les murs de Saint-Pétersbourg. Obligé de modifier ses plans, l'altier Conquérant ouvrit aussitôt des négociations pacifiques. Mais Koutousof n'accepta qu'un armistice particulier, sous prétexte qu'il n'avait pas le pouvoir de clore les hostilités

générales. A Moscou, l'on s'imaginait qu'Alexandre, éprouvé par le revers, se courberait devant la fortune de Napoléon ; ce fut, au contraire, Napoléon qui se courba devant Alexandre. Après avoir attendu beaucoup trop longtemps, dans une fatale sécurité, un mot favorable du Czar, l'Empereur s'effraie enfin de son silence. Quoiqu'il n'espère plus dicter les conditions de la paix, il ne veut pas continuer la guerre. Aussi écrit-il de rechef à Saint-Pétersbourg, pour offrir lui-même à Moscou, ce qu'il refusait naguère à Tilsitt et à Erfurth (1). « Je veux la paix, dit-il au général Lauriston, » chargé de ce message ; et je la veux absolument, » sauvez seulement l'honneur. » Koutousof, qui avait reçu d'immenses renforts et qui voyait approcher l'hiver, cet auxiliaire formidable de la Russie, arrêta Lauriston aux avant-postes. Comme le général français déclarait que la campagne était finie : « Monsieur, répondit le général russe, elle est finie pour vous, mais elle commence pour nous. » En effet, Koutousof, ayant mis à l'ordre du jour un rescrit impérial dans lequel on le blâmait d'avoir accordé une trêve aux envahisseurs de sa pa-

(1) M. le comte de Garden, *Hist. générale des Traités de paix*, Tom. XIII, pag. 453.

trie, attaqua les cantonnements de Murat et détruisit une partie de notre cavalerie. Alors fut résolue cette retraite désastreuse, confuse, lamentable, qui dévora la plus belle armée des temps modernes, qui conduisit l'Europe à Paris et qui fera peser éternellement, sur la mémoire d'un seul homme, l'anathème de toute l'humanité!

Le jour où l'Empereur sortait de Moscou en donnant à la jeune garde l'ordre de faire sauter le palais des anciens Czars, Malet sortait de prison, entraînait deux généraux et nombre de soldats, produisait un mouvement révolutionnaire dans Paris en annonçant la mort de Napoléon, et faisait proclamer la déchéance de sa Dynastie par son propre Sénat conservateur. Déjà le commandant de la place, le ministre et le préfet de police étaient arrêtés, un Gouvernement provisoire était créé, et l'Empire allait être détruit d'une manière définitive, lorsque le général Hulin, chef de l'état-major, ayant conçu quelques doutes, ordonna qu'on s'emparât de cet autre général, dont l'affirmation mensongère avait suffi pour produire un aussi grand bouleversement. Malet passa devant une commission militaire. « Quels sont vos com» plices? lui demanda-t-on. — Toute la France,

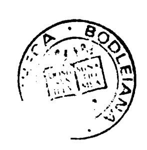
» l'Europe et vous-mêmes, répondit-il, si j'avais » réussi. — Accusé, je vous invite à vous défendre. » — Un homme qui s'est levé pour défendre les » droits de son pays n'a pas besoin de défense ; il » triomphe ou meurt. » — Le général conspirateur mourut, en effet ; mais son idée lui survécut. On peut dire que, sous ce rapport, Malet renversa moralement l'Empire et l'Empereur. « C'est le » commencement de la fin, » murmurèrent tout bas les vieux hommes d'État, auxquels sa mort politique faisait espérer une nouvelle phase d'existence. Marie-Louise, qui s'était vue abandonnée par ses propre courtisans, disait tout haut : « Ils m'auraient donc laissée retourner à Vienne ! » et Napoléon, recevant lui-même tous les détails de la conspiration au milieu de la route désolante qui le ramenait de Moscou à Smolensk, s'écria : « Quoi ! des complots ! des conspirations ! voilà donc à quoi tient mon Pouvoir ! il est donc bien aventuré, s'il suffit d'un seul homme, d'un détenu, pour le compromettre ! Ma couronne est donc bien peu affermie sur ma tête, si, dans ma capitale même, un coup de main hardi de trois aventuriers peut la faire chanceler ! Après douze ans de gouvernement, après mon mariage et la naissance de mon fils, après tant de sen-

timents, ma mort peut devenir un moyen de révolution ! Et Napoléon II, on n'y pensait donc pas?»

Jaloux de réparer cette défaite morale par une victoire positive, Napoléon réunit ses vieux généraux en conseil de guerre, pour leur exposer un nouveau plan de bataille. Tout le monde se tait; Ney seul, qui doit être le héros de cette affreuse retraite, ose prononcer quelques paroles courageuses : « Vous voulez combattre, dit-il à son Maître, »et vous n'avez plus d'armée. » Au lieu de reprendre l'offensive, Napoléon garde la défensive et supplie Koutousof de faire cesser les fureurs d'une guerre populaire. Le général ennemi lui répond : « L'ardeur que met un peuple à défendre ses foyers »contre l'étranger ne saurait aller trop loin. » Malo-Jaroslavetz est le théâtre d'une action brillante, mais inutile. Koutousof recule pour mieux avancer; et Napoléon, qui s'est trop avancé des Cosaques, à la fois vainqueur et vaincu, recule pour n'être pas enlevé. Les soudaines attaques des Russes portent le désordre jusqu'au milieu de nos rangs, dont la désorganisation et les pertes sont effroyables. Tous les divers corps sont confondus et décimés dans ce pêle-mêle sinistre. Le froid devient chaque jour plus intense.

L'hiver du Nord torture les hommes du Midi, en même temps que la disette. Une seule nuit fait descendre la température de je ne sais combien de degrés; et le nombre de soldats qui tombent durant cette nuit funeste, s'élève à je ne sais plus combien de milliers. Quel présage pour l'armée entière! Quiconque résiste au froid, ne résistera pas à la faim. Chaque bivouac offre l'aspect d'un cimetière! Ce n'est plus Smolensk, c'est Wilna qu'il faut atteindre pourtant, à travers les neiges qui gèlent jusqu'aux pierres, à travers les glaces qui brûlent jusqu'aux arbres, à travers la Bérésina, où nous attend un dernier désastre! Et lorsque ces étapes funèbres auront été franchies sous un ciel glacial, de cette armée innombrable dont les pas faisaient trembler la terre, il ne restera pas même de quoi former un régiment!

S'il n'a pu sauver la Grande-Armée, l'Empereur essaiera du moins de sauver son grand Empire. Avant que l'Autriche soit en état de profiter d'une pareille défaite, en effaçant les anciens souvenirs de Marengo, d'Austerlitz et de Wagram; avant que la Prusse veuille se réhabiliter comme Puissance militaire et politique, en réparant les pertes morales d'Iéna et les pertes maté-



rielles de Tilsitt; avant que toute l'Europe se lève enfin contre lui, pour reconquérir son indépendance, Napoléon sera de retour à Paris, et de nouvelles armées sortiront du sol français, comme par miracle, afin de rétablir l'ancien prestige de son nom et de sa fortune. Cependant, il est obligé d'avouer lui-même à toute la France, que ses bulletins entretenaient hier encore de triomphes vrais ou mensongers, la triste réalité d'une catastrophe sans égale. Rien de plus froidement inhumain que ce XXIX[e] bulletin, où l'on ne trouve pas un mot de regret pour tant de braves qui sont morts; pas un seul mot de consolation pour tant de mères qui les pleurent; pas un seul mot d'espérance pour ceux qui leur survivent; mais où l'on trouve cette phrase inqualifiable : « La santé de » Sa Majesté ne fut jamais meilleure! » Les félicitations bruyantes des grands dignitaires de l'Empire parlèrent moins haut, en cette occasion, que le silence du peuple; malheureusement, l'Empereur ne pensait qu'à lui-même. Ayant réuni le Conseil d'État pour lui faire entendre un long rapport sur la conspiration de Malet, Napoléon l'apostrophe en ces termes : « Quoi! messieurs, au premier mot de ma mort, sur l'ordre d'un

inconnu, des officiers mènent leurs régiments forcer les prisons, se saisir des premières autorités! Un concierge enferme des ministres sous ses guichets! Un préfet de la capitale, à la voix de quelques soldats, se prête à faire arranger sa grande salle d'apparat, pour je ne sais quel factieux! Tandis que l'Impératrice est là, le Roi de Rome, mes ministres et tous les grands pouvoirs de l'État! Un homme est-il donc tout ici? Les institutions, les serments, rien? » Et il continue, sur ce ton, en invectivant les *idéologues*, c'est-à-dire les hommes qui se sont fait un nom plus ou moins grand dans la science, par la génération de leurs propres idées, comme il s'est fait lui-même un nom immense dans la politique, par la génération de ses propres actes, parce que la plupart d'entre eux conservent, au fond de leur conscience, l'amour de la liberté, sans manifester néanmoins aucune haine contre l'autorité. C'est à « l'*idéologie*, dit-il, qu'il faut attribuer tous les malheurs de la France; car elle sonde, pour les détruire, les fondements des États; ce sont les *idéologues* qui ont empêché sa » Dynastie de prendre racine parmi les membres de » son Conseil, » en n'appliquant pas à son Empire, né d'hier pour mourir demain, cet éternel prin-

cipe de la Monarchie : *Le Roi est mort, vive le Roi!* Aussi, le Roi de Rome sera-t-il couronné ; la Nation prêtera-t-elle serment à l'héritier du Trône impérial ; et les journaux, à l'instar des corps constitués, ne parleront-ils plus que du dogme de l'hérédité : base de la religion monarchique ! Tel est l'ordre de Napoléon, qui accomplit ainsi lui-même la restauration morale des Bourbons, au moment où Louis XVIII prépare leur restauration positive, en écrivant publiquement à l'Empereur Alexandre pour lui recommander tous les Français qui sont restés prisonniers en Russie, et en faisant distribuer, dans toute la France, une proclamation par laquelle il promet, comme Roi, d'abolir la conscription, c'est-à-dire l'impôt du sang, et de substituer le Gouvernement représentatif et libéral au Gouvernement despotique.

Alexandre se montre déjà sur la frontière de son Empire. Les Rois le considèrent aussitôt comme leur sauveur ; et les peuples, comme leur libérateur. Ceux-ci poussent des cris de vengeance contre Napoléon ; ceux-là hésitent dans le silence de leurs conseils, n'osant pas encore se prononcer contre l'ennemi de l'Europe. Toute l'Allemagne est debout : « Le Roi et la Patrie ! la liberté ou la

» mort! » s'écrie-t-on en Prusse, en Bavière, dans la Saxe, dans le Wurtemberg et dans le Hanovre. Les plus grands philosophes deviennent soldats, pour combattre le plus grand des capitaines. Un traité d'alliance offensive et défensive est signé à Breslau, entre la Prusse et la Russie (24 février 1814). Alexandre s'engage envers Frédéric-Guillaume : « A ne pas poser les armes, tant que la Prusse ne serait pas reconstituée dans des proportions statistiques, géographiques et financières conformes à ce qu'elle était en 1806. » Mais Napoléon, qui a ressuscité, en quelque sorte, ses vieilles armées, avec des conscrits, foudroie successivement l'ennemi à Lutzen, à Bautzen et à Wurtzen. On croyait le géant terrassé pour jamais : et voilà qu'il se relève dans toute sa grandeur, toujours heureux, encore invincible! Mais ce ne sont plus les Gouvernements qu'il combat ; ce sont les Nationalités elles-mêmes! Comme la Prusse dirige le mouvement belliqueux de l'Allemagne, l'Autriche doit diriger son mouvement prétendu pacifique, et se faire prendre pour arbitre entre toutes les Puissances belligérantes. En conséquence, François I[er] signe, le 27 juin, avec Alexandre et Frédéric-Guillaume, un traité d'alliance éventuelle,

par lequel il invite la Russie et la Prusse à négocier avec la France, et sous sa propre médiation, la paix dont il a lui-même « fixé les conditions qu'il croit nécessaires au rétablissement d'un état d'équilibre et de tranquillité durable en Europe ; » et par lequel « il s'engage à déclarer la guerre à Napoléon, si, au 20 juillet de cette année, ces conditions ne sont pas acceptées. »

Or, François Ier exigeait : 1° La dissolution du duché de Varsovie et son partage entre l'Autriche, la Russie et la Prusse, *sans aucune intervention du Gouvernement français;* 2° la cession à la Prusse de la ville de Dantzick, et l'évacuation par les Français des forteresses prussiennes ; 3° la restitution des Provinces illyriennes à l'Autriche ; 4° le rétablissement des Villes anséatiques, et un arrangement particulier, mais éventuel, qui, lors de la paix générale, consacrerait la restitution des pays de l'Allemagne septentrionale, envahis par Napoléon depuis la paix de Presbourg. L'Empereur des Français ne saurait accepter la médiation de l'Empereur d'Autriche, puisqu'elle a pour but présent et avoué le *rétablissement de l'équilibre européen dans un traité futur;* et pour conséquence immédiate, le renversement de la do-

mination napoléonienne. Mais l'auguste beau-père écrit à son gendre : « Il s'agit d'asseoir sur des bases inébranlables votre Dynastie, dont l'existence est confondue avec la mienne ! » et Napoléon admet aussitôt le projet d'un Congrès, où, durant un armistice, on doit traiter de la paix générale avec lui, pourvu qu'il consente à rétablir la balance entre les forces d'agression de la France et les forces de résistance des autres États ; ou, s'il s'y refuse, on doit préparer contre lui une grande coalition qui rendra la guerre générale. Cette alternative effrayante n'émeut point l'âme de Napoléon, quoiqu'il prétende maintenir son système politique à l'intérieur et à l'extérieur. Tout ou rien ; telle est sa devise. Entre le monde et lui, c'est donc une affaire d'exclusion. Pendant que les Rois se concertent, s'allient et se garantissent réciproquement une nouvelle reconstitution de leurs anciennes Royautés, les peuples se soulèvent pour reconstituer leurs Nationalités distinctes et passer ainsi de l'état d'oppression à l'état d'indépendance. Les opérations militaires marchent de front avec les transactions diplomatiques. Si chaque Souverain négocie l'un après l'autre, tous leurs sujets combattent à la fois. Car, toutes les Nations réa-

gissent contre un seul homme; il est vrai que cet homme s'appelle Napoléon! Athlète incomparable, il maîtrise encore la fortune et la destinée qui le servent par habitude. Après deux batailles consécutives, Dresde est témoin de l'un de ses plus beaux triomphes. « Mais à quoi bon? s'écrie M. L. Vitet (1). Cette gageure, cette partie désespérée, il ne peut la gagner. Depuis Moscou elle est perdue, irrévocablement perdue. Il aura beau faire des prodiges, gagner des combats, des batailles, il ne retardera que d'une heure son inévitable destin. De là, sur ces premiers succès de la campagne de 1813, je ne sais quelle empreinte de fatalité qui vous serre le cœur. Il semblerait qu'après 1812, après ces déchirants tableaux, rien ne dût nous émouvoir : eh bien! il est un spectacle plus triste encore, s'il est possible, c'est ce retour trompeur de la victoire, ces lauriers inutiles, cette joie si courte de nos pauvres conscrits, intrépides enfants, dernier sang d'une patrie qui s'épuise et qui va succomber sous le poids irrésistible de tous ses ennemis l'écrasant à la fois. »

La défection de Rosbach se renouvelle dans les fatales journées de Leipsick; et Napoléon prend le

(1) *Revue contemporaine. Vid. sup.*

chemin de la France, tandis que le Roi de Saxe, son unique allié, reste prisonnier de l'Europe au château de Frédérichtald; que ses propres frères, les Rois d'Espagne et de Westphalie, chassés de ces États, cessent d'être Joseph et Jérôme pour redevenir Bonaparte; que les Rois de Bavière et de Wurtemberg, ses créatures, rompent en visière avec leur propre créateur; que tous les Princes de la *Confédération du Rhin* se déclarent les adversaires de leur prétendu Protecteur; que les villes anséatiques se soulèvent, et que toute la Hollande arbore son propre pavillon, symbole de sa Nationalité distincte. Quoique la guerre et la peste aient anéanti nos armées, les Monarques de l'Europe, à la tête d'armées innombrables, n'osent pas encore approcher des frontières de cette France magnanime, qu'ils ont pu vaincre hors d'elle-même, dans un jour de lassitude, après vingt-cinq ans d'épuisement; et qu'ils considèrent comme invincible en elle-même. Loin de vouloir la conquérir, ils veulent seulement la réduire à ses limites naturelles : le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, tracées par Louis XIV, pour assurer l'indépendance des Nations continentales et des Nations maritimes. Napoléon ne veut rien perdre, parce qu'il es-

père tout regagner. Vain espoir ! Avant de franchir le Rhin, les Puissances alliées déclarent sous forme *d'ultimatum* : « qu'elles ne font point la guerre à la France, mais à cette prépondérance hautement annoncée que, pour le malheur de l'Europe et de la France elle-même, l'Empereur Napoléon a trop longtemps exercée hors des limites de son Empire (17 décembre 1813). »

En séparant la cause du pays de la cause de son Chef, les Princes coalisés suscitent leur antagonisme, et font éclater entre eux une guerre morale mille fois plus redoutable que la guerre matérielle. Car la France, Nation prétendue libre, s'étonne de voir, d'un côté, ces Rois, Monarques absolus, qu'elle considérait comme autant de despotes, se faire les missionnaires de la liberté générale ; et de l'autre, Napoléon, qui, en sa qualité d'Empereur, exprime une Souveraineté d'élection et conséquemment une demi-Souverainté, ou mieux une Souveraineté relative, se faire le missionnaire du despotisme universel. Quant à lui, plus préoccupé de l'Europe que de la France, il ferme l'oreille aux murmures de ses sujets, et rouvre l'Espagne à Ferdinand VII, le Vatican à Pie VII : espérant opposer ainsi le Roi aux Cortès, les Espagnols aux Anglais, le Pape à

Murat, qui s'imagine conserver la Couronne de Naples, parce qu'il trahit son propre beau-frère et qu'il fait cause commune avec les Monarques de l'Europe « dont les intentions magnanimes, dit-il, » sont de rétablir partout la dignité des Trônes et » l'indépendance des Nations. »

Depuis 1812, Napoléon avait levé un million d'hommes, doublé les impôts au moyen d'un simple décret, exigé de la France les plus grands sacrifices, sans avoir même convoqué le Corps Législatif. Cependant les circonstances étaient devenues si graves, qu'il fallut se résigner enfin à réunir cette assemblée, qui devait sanctionner une levée de trois cent mille hommes et entraîner toute la Nation dans un élan d'héroïque patriotisme. Le Sénat, organe de l'obéissance passive ou de la servitude, fit entendre néanmoins ces belles paroles : « Nous combattrons pour la patrie entre les tom» beaux de nos pères et les berceaux de nos enfants ; » mais le Corps Législatif, organe de la soumission volontaire ou de la liberté, exprima très-humblement « le vœu du peuple pour la paix et l'espoir » que son sang ne serait plus versé que pour défen» dre la patrie et des lois protectrices. » Un pareil langage irrita Napoléon qui, ayant dissous l'as-

semblée, apostropha les députés en ces termes : « J'ai supprimé votre adresse; *elle était incendiaire*... est-ce dans le moment où deux cent mille Cosaques franchissent nos frontières que l'on doit exiger de moi un changement dans la Constitution? *Vous n'êtes point les représentants* de la Nation, mais les députés des départements. Moi seul, je suis le » représentant du Peuple... je ne suis à la tête de la » Nation que parce que la Constitution de l'État me » convient. Si la France exigeait une autre Constitu- » tion, je lui dirais DE CHERCHER UN AUTRE ROI !!.. LA » FRANCE A PLUS BESOIN DE MOI, QUE JE N'AI BESOIN DE LA » FRANCE! » Après cette sortie violente, brutale, indigne d'un Souverain quelconque, la Nation rentra bien vite en elle-même. On n'insulte pas impunément un peuple fier qui prend la gloire et l'égalité pour blason, lorsqu'elle demande un peu de liberté en retour de toute l'autorité qu'elle a laissé prendre. La rupture de Napoléon avec le Corps Législatif se compliqua donc, par sa propre faute, d'une rupture avec le pays. Comme la France avait cessé d'exister à ses yeux, en tant que sujette, il devait lui-même cesser d'exister en tant que Souverain aux yeux de la France, qui, l'ayant fait Empereur, pouvait très-bien le défaire.

Quoiqu'il ait perdu l'Europe en ne cédant rien de toutes ses conquêtes, Napoléon s'imagine conserver la France, en ne cédant rien de tout son Pouvoir. Joseph, Lieutenant-Général de l'Empire, est chargé de contenir à Paris les ennemis de la Dynastie napoléonienne, s'ils s'insurgeaient contre l'Impératrice-Régente; et l'Empereur repoussera personnellement ses propres ennemis, c'est-à-dire le monde tout en armes, portant la guerre dans les bassins de l'Aube, de la Seine et de la Marne, pour conquérir la paix. Tous les Souverains, réunis au quartier-général de la Coalition, et presque tous les hommes d'État de l'Europe tendent la main à Napoléon, désirant laisser à la France une juste prépondérance dans l'équilibre politique. Seuls, les diplomates anglais disent confidentiellement : « qu'ils ne croient pas possible un traité sur cette base avec Napoléon, et que l'idée la plus simple, la plus naturelle, est ou doit être : *l'ancien territoire avec l'ancienne Dynastie.* » On confère solennellement au Prince de Schwartzemberg, commandant l'armée autrichienne, le titre de généralissime, pour montrer que les vieux Monarques n'en veulent pas à la nouvelle Dynastie. Mais les principes politiques changeront au gré des évé-

nements militaires. Chaque résolution prise par le Congrès de Châtillon sera plus ou moins favorable à Napoléon, suivant qu'il sera lui-même vainqueur ou vaincu. Jusqu'à présent l'admirable stratégie de l'Empereur et le dévouement héroïque des conscrits, tiennent en échec les généraux et les diplomates de l'Europe. Napoléon n'a jamais été plus grand, plus actif, plus extraordinaire. Durant cette campagne sinistre, il livra bataille chaque jour sur un terrain différent, avec la même poignée d'hommes, contre des masses qui battaient en retraite pour mieux avancer, qui se laissaient abattre pour mieux l'écraser. L'Empereur d'Autriche l'ayant fait supplier de signer l'armistice, l'Empereur des Français dit à ses propres généraux, en présence de l'agent diplomatique : « Je suis plus près de Vienne, que mon beau-père ne l'est de Paris. »

Non content de rejeter le projet des Alliés, Napoléon leur présenta un contre projet : sous prétexte de réclamer les frontières du Rhin promises à Francfort, mais refusées à Châtillon, et quelques indemnités pour ses frères, Souverains dépossédés ; en réalité, parce qu'il voulait dissoudre la Coalition en faisant aux divers Mo-

narques des offres séparées. C'est alors que, s'interdisant toute autre convention particulière, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie arrêtèrent à Chaumont un traité d'alliance offensive et défensive, qui devait durer vingt ans, s'il le fallait, ou seulement jusqu'à la paix générale; et par lequel les trois Puissances continentales s'obligeaient à fournir une armée de quatre cent cinquante mille hommes; la Puissance maritime, un subside de cinq millions sterling. Napoléon n'avait plus le moyen de battre monnaie, ni de lever des armées; car, outre que le pays était ruiné par les impôts, il ne possédait plus que des enfants et des vieillards. Aussi le patriotisme fléchit-il bientôt sous le poids du despotisme. *Il faut que la France se lève*, s'écrie un général. — *Eh! comment voulez-vous que la France se lève?* lui dit l'Empereur..... J'AI TUÉ LA LIBERTÉ (1)! Enfin, tous ses ministres lui écrivent : *la paix ou la mort*; et il accepte l'*ultimatum* de l'Europe, dans les termes suivants : 1° La France avec les limites de 1792; 2° abdication de tout titre en Hollande, en Espagne, en Italie, en Allemagne et en Suisse; 3° remise

(1) Général Foy, *Hist. de la guerre de la Péninsule*. Tom. I, pag. 169.

immédiate de toutes les places de guerre situées en dehors des limites fixées par le traité, avec tout le matériel, par conséquent avec la flotte d'Anvers; 4° dépôt provisoire, en signant l'armistice, des places de Besançon, Béfort et Huningue, comme garantie des stipulations. Caulincourt apporte aux Rois cette acceptation de l'Empereur; mais la grande armée du Prince de Schwartzemberg se trouvant déjà sous les murs de Paris, on lui répond par ce mot suprême de toutes les révolutions : *Il est trop tard!*

Napoléon avait écrit à Joseph : « Si l'ennemi s'avance sur Paris avec des forces telles que toute résistance devînt impossible, faites partir dans la direction de la Loire la Régente, mon fils, les grands dignitaires, les ministres, les officiers du Sénat, les présidents du Conseil d'État, les grands officiers de la Couronne, et le Trésor. Ne quittez pas mon fils, et rappelez-vous que je préférerais le savoir dans la Seine, que dans les mains des ennemis de la France (1). » Conformément à ces instructions, dès l'arrivée du Prince de Schwartzemberg sous les murs de Paris, Joseph ordonna d'abord le départ de l'Impératrice et du Roi de

(1) *Mémoires de Joseph.* Tom. X, pag. 33.

Rome; puis, après l'admirable résistance des maréchaux Marmont et Mortier, qui, sans soldats comme sans armes, défendirent héroïquement les hauteurs et les faubourgs de la capitale, en sa qualité de lieutenant de l'Empereur des Français, il autorisa le duc de Raguse à capituler entre les mains de l'Empereur de Russie. Joseph Bonaparte était à peine sorti de Paris, qu'Alexandre, Frédéric-Guillaume et le Prince de Schwartzemberg y entrèrent. Le lendemain (13 mars), il se tint un grand conseil auquel assistèrent l'Empereur de Russie, le Roi de Prusse, le généralissime des Monarques alliés, muni des pleins pouvoirs de l'Empereur d'Autriche, un nombre considérable de ministres étrangers et les principaux hommes d'État français. On délibéra sur le Gouvernement qu'il convenait d'établir dans une situation aussi grave, pour opérer une réconciliation définitive de la France avec l'Europe. Alexandre, parlant au nom de tous les Souverains, fit entendre ces remarquables paroles : « Nous ne sommes pas amenés par le désir de la conquête ou de la vengeance... nous ne faisons pas la guerre à la France; nous n'avons que deux adversaires à combattre, Napoléon et tout ennemi de la liberté des Français. Le peu-

ple français émettra son vœu avec une entière liberté ; et son vœu sera soutenu par les Alliés. » Cela dit, il ajouta que trois partis se présentaient : 1° la paix avec Napoléon, en prenant contre lui les plus fortes sûretés ; 2° la Régence ; 3° la Restauration des Bourbons.

Pas un seul homme d'État n'osa plaider la cause de Napoléon, parce que l'Europe, craignant son despotisme, son ambition et sa propre personne, aurait exigé des garanties incompatibles avec l'honneur et l'indépendance de la patrie. En outre, n'avait-il pas déclaré lui-même naguère, devant les grands dignitaires de l'Empire, que « si la France exigeait une » autre Constitution, il lui dirait de chercher un autre Roi. » Or, la Nation, qui voyait l'origine de tous ses malheurs dans l'établissement du Pouvoir absolu et qui désirait l'établissement d'une Autorité relative, afin de concourir, avec liberté, au rétablissement de sa fortune, devait choisir pour Chef suprême un Prince non responsable des événements présents, vivant souverainement de sa vie propre comme de celle du pays, représentant ses vieilles traditions, mais s'identifiant avec les sociétés nouvelles de manière à subordonner son but personnel au but de divers États pour mieux sauvegarder

les destinées de l'Europe par la France elle-même, et réparer ainsi l'extrême désordre que Napoléon apportait dans le monde, par cela seul qu'il subordonnait le but universel des États à son propre but personnel. Évidemment, le Roi de Rome, enfant de deux ans, quoique fils d'un grand homme, ne pouvait accomplir cette grande mission. Il fallait qu'un Souverain pacifique et législateur remplaçât instantanément un Souverain guerrier et dictateur. Aussi tous les Français présents au Conseil, et bientôt après le Sénat, le Corps Législatif, le Conseil d'État, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, la Cour Impériale, l'Institut, l'Université et le Clergé, formant ensemble le corps politique de la France, ou mieux la France elle-même, rendirent-ils le Trône à la Maison royale de Bourbon, dont les droits étaient indestructibles ; puisqu'ils émanaient du principe d'hérédité qui manifeste le sentiment de nos destinées immortelles, après l'avoir repris à la famille de Napoléon dont les droits étaient destructibles, puisqu'ils émanaient du fait d'une élection qui manifeste le sentiment de nos destinées périssables.

La restauration des Bourbons fut donc l'œuvre de la Nation, exprimant librement son vœu en pré-

sence de l'étranger. Les Monarques adhérèrent au rétablissement d'une Dynastie, expression du droit divin, selon le désir de tout un peuple : expression du droit humain, avec d'autant plus d'empressement que le règne de Louis XVIII, fondé sur le dogme universel de la légitimité, pouvait opérer, comme conséquence de ce seul fait, l'éclatante identification des deux principes contradictoires dont l'antagonisme bouleversait l'Europe depuis un demi-siècle. Leur déclaration fut ainsi conçue : « Les Souverains alliés accueillent le vœu de la Nation française. Ils déclarent que si les conditions de la paix devaient renfermer de fortes garanties lorsqu'il s'agissait d'enchaîner l'ambition de Bonaparte, elles doivent être plus favorables lorsque, par un retour vers un Gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance de ce repos. Les Souverains alliés proclament en conséquence qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte, ni avec aucun membre de sa famille ; qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses Rois légitimes ; qu'ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professent toujours le principe que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte ;

qu'ils reconnaîtront et garantiront la Constitution que la Nation française se donnera. Ils invitent, par conséquent, le Sénat à désigner sur-le-champ un Gouvernement provisoire qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, et à préparer la Constitution qui conviendra au peuple français. »

Le Sénat, convoqué par le Vice-Grand-Électeur de l'Empire, — Talleyrand, — détruit le 2 avril 1814, ce qu'il a créé le 18 mai 1804. Ayant constitué un Gouvernement provisoire, il déclare Napoléon Bonaparte et sa famille déchus du Trône, délie le Peuple français et l'armée du serment de fidélité, approuve le projet d'une nouvelle Constitution et rend la Couronne de France à Louis XVIII. Il ne reste plus qu'à savoir si Napoléon essaiera de reconquérir son Trône, s'il l'abdiquera, ou bien s'il se laissera déposer. La première résolution, quoique le succès soit impossible, doit plaire à l'Empereur comme aux soldats, qui, ayant été presque tout sous une dictature militaire, ne seront, sans doute, presque rien sous une Monarchie proprement dite. Mais la seconde résolution plaît aux Maréchaux ; car ils comprennent que, la France ayant manifesté le désir de se réconcilier avec l'Europe, tirer maintenant l'épée contre l'é-

tranger, c'est, en quelque sorte et fatalement, tirer l'épée contre la patrie. Cette considération détermine l'abdication conditionnelle de Napoléon (4 avril) : acte puéril, puisque le Sénat a proclamé sa déchéance inconditionnelle. Toutefois, les Souverains de l'Europe interviennent en sa faveur, parce qu'ils veulent traiter l'ex-Empereur des Français comme ils ont traité la France elle-même. Puisqu'ils ont reconnu le caractère souverain de la Nation, ils reconnaîtront encore le caractère souverain de Napoléon, auquel on garantira la possession viagère de l'île d'Elbe, tous les droits et tous les honneurs qui sont dus aux Princes, pourvu qu'il « renonce pour lui et pour les siens, ainsi que » pour chacun des membres de sa famille, à tout » droit de Souveraineté et de domination, tant sur » l'Empire français et le Royaume d'Italie, que sur » tout autre pays (11 avril). »

Cet acte suprême est accompli. Napoléon sort de France, presque seul et déguisé, pour échapper à la fureur des populations de la province, aux yeux desquelles il représente le despotisme et la guerre, tandis que le comte d'Artois, lieutenant de Louis XVIII, entre dans Paris, escorté par l'enthou-

siasme du peuple, aux yeux duquel il représente la paix et la liberté. Ce prince doit signer, au nom du Roi, la douloureuse convention du 23 avril, où l'on résume l'*ultimatum* des Monarques alliés que le duc de Vicence avait accepté, au nom de l'Empereur, dans le Congrès de Châtillon (1). Mais Louis XVIII paraît enfin sur cette terre de France dont sa Maison porte le nom et la fortune (24 avril). D'une main, il donne la Charte, et de l'autre, il reçoit le traité de Paris, en vertu duquel les Rois de l'Europe, signant la paix avec le Roi de France, ajoutent aux anciennes frontières du Royaume, la petite République de Mulhouse, le Comté de Monbéliard, la Savoie et d'autres territoires sur les frontières de la Belgique et de la Prusse; interprètent la convention du 23 avril de telle sorte, qu'au lieu de prendre tous les matériaux qui se trouvent dans les places rétrocédées, ils en prendront seulement le tiers; restituent toutes les îles et tous les comptoirs tombés au pouvoir de l'Angleterre, depuis le traité d'A-

(1) Les historiens prétendus *patriotes* ont considéré cette stipulation, dont nous avons donné l'analyse plus haut, comme étant l'œuvre du lieutenant-général du Royaume, quoiqu'elle fût l'œuvre même de Napoléon. Il est juste de rendre à César ce qui appartient à César.

miens, à l'exception de l'Ile-de-France; et n'exigent aucune indemnité de guerre. Quelque important que soit le présent traité, il ne résout pas les diverses questions diplomatiques et territoriales qui se rattachent au rétablissement de l'équilibre européen, parce qu'elles doivent être préalablement examinées dans un futur Congrès, pour assurer l'indépendance des États et l'existence des Nationalités, en répartissant les destinées générales de l'Europe entre les divers Gouvernements, par la substitution d'un principe moral, universel; garantie supérieure du droit, au principe mécanique d'intérêt particulier, qui, depuis le XVIe siècle, n'a su prévenir aucun abus de la force. Mais cette réforme décisive sera moins l'ouvrage d'un homme et d'une Nation, que celui d'une époque et de la transformation même de la société humaine.

Bornons-nous à constater les résultats déjà obtenus.

Napoléon étant tombé, l'humanité se relève. L'enthousiasme littéraire, purement moral, remplace l'enthousiasme guerrier, purement physique. Le despotisme, principe d'inertie et d'immobilité, qui comprimait tout élan et toute inspi-

ration pour faire obstacle au développement de la pensée publique, sous prétexte de lui ôter la faculté du mal, a disparu; et la liberté, principe du mouvement intellectuel et social, apparaît pour hâter le développement de la spontanéité humaine, en rendant aux peuples la faculté du bien. Une brillante génération de poètes salue sa bienvenue. Les philosophes, les savants et les artistes, qui auraient été soldats sous l'Empire et seraient morts, sans doute, sur quelque champ de bataille, peuvent enfin, sous la Restauration, trouver l'immortalité dans quelque chef-d'œuvre. Ce sera une grande époque, sinon pour un homme, du moins pour les hommes; car le génie de la destruction est dominé par le génie de la création.

CHAPITRE XXXII.

LA FRANCE HUMILIÉE PAR L'EUROPE.

Sommaire.

Enthousiasme de la France lors de la rentrée des Bourbons. — Réconciliation provisoire des Rois et des peuples. — Formation du Gouvernement français. — Difficultés de toute Restauration. — Les partis se reconstituent dans la société. — Louis XVIII leur imprime une direction négative, au lieu de leur imprimer une direction positive. — Le parti monarchique devient rétrograde et le parti libéral devient révolutionnaire. — Louis XVIII ne peut déjà plus neutraliser ni l'action de celui-ci, ni la réaction de celui-là. — Situation générale des Monarchies. — La restauration politique de la France nécessite une restauration politique de l'Europe. — La première ne peut se fonder que sur une nouvelle théorie gouvernementale, et la seconde, que sur une nouvelle théorie diplomatique. — Les Rois prétendent inaugurer une ère de conservation entre les diverses Nationalités, par la destruction de plusieurs États. — Attitude énergique de Louis XVIII. — Formation du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Hanovre. — Débat entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, d'une part; entre la Russie et la Prusse, d'autre part, relativement à la création du Royaume de Pologne et à la destruction du Royaume de Saxe. — Le plénipotentiaire français ne sépare point la légitimité des Rois de la légitimité des peuples. — Mémoire du Prince de Talleyrand adressé au Prince de Metternich et à lord Castlereagh. — La question de Naples annexée à la question de Saxe. — Préparatifs de guerre. —Alliance défensive entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. — Napoléon d'accord avec le parti révolutionnaire, quitte l'île d'Elbe pour rentrer en France. — Déclaration du 13 mars. — Louis XVIII convoque les Chambres. — Conduite du maréchal Ney. — L'armée trahit ses serments au Roi. — Napoléon à Paris. — *Acte additionnel.* — Napoléon s'humilie devant la France et devant l'Europe. — Dé-

claration collective de toutes les Puissances. — Derniers actes du Congrès de Vienne. — Murat déclare la guerre à l'Autriche. — Rétablissement des Bourbons sur le Trône de Naples. — Napoléon et la Chambre des représentants. — Ouverture des hostilités. — Combat de Ligny. — Bataille de Waterloo. — Napoléon est forcé d'abdiquer. — Le véritable parti national et le parti soi-disant patriote. — Commission de Gouvernement présidée par Fouché. — Commission diplomatique présidée par Lafayette, qui demande un Gouvernement à l'étranger. — Correspondance des patriotes français avec les généraux anglais et prussiens. — Convention de Paris. — Exclamation de Louis XVIII à ce sujet. — Seconde Restauration. — Napoléon à Sainte-Hélène. — Conduite des Rois de l'Europe envers le Roi de France. — Proscriptions exigées par les alliés et par la *Chambre introuvable*. — Générosité de Louis XVIII à l'égard des proscrits. — Négociations relatives aux traités de 1815. — Le duc de Richelieu, devenu ministre, fait diminuer les charges que l'Europe voulait imposer à la France. — Traité de la Sainte-Alliance. — Ni le Pape, ni le Roi de France, ni les autres Rois constitutionnels ne sauraient l'admettre. — Restauration du Royaume de Pologne. — Toutes les Monarchies deviennent plus ou moins représentatives, à l'exception de la Monarchie espagnole. — Cette nouvelle forme de Gouvernement doit déterminer tôt ou tard un nouvel ordre social. — Antagonisme entre le principe aristocratique et le principe égalitaire. — Les Rois s'aliènent l'esprit de leurs peuples, parce qu'ils ne savent pas résoudre le problème de cette contradiction. — Les sociétés secrètes, après avoir sauvé les sociétés officielles, ne poursuivent plus que leur anéantissement. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Entretien de l'Empereur Alexandre avec le duc de Richelieu. — Libération de la France. — Avenir problématique de la Maison de Bourbon.

Bonaparte disait avec raison en partant pour l'île d'Elbe : « Ce n'est point la Coalition qui m'a détrôné ; ce sont les idées libérales. » Monté sur le Trône comme représentant de la Révolution française, parce qu'il portait héroïquement son dra-

peau, Napoléon devait en descendre, parce qu'en sa qualité d'Empereur, il ne pouvait plus subordonner son but d'homme souverain au but de la Nation souveraine, qui faisait exclure les Rois par les peuples, l'autorité par la liberté, le droit divin par le droit humain, afin de réaliser le rêve d'une République universelle dont les destinées auraient été garanties, au moyen de je ne sais quelle confédération générale des États, maintenus dans leur indépendance individuelle. En effet, dès qu'il eut subordonné le but national à son but personnel, Napoléon, faisant de son égoïsme une question d'humanité, voulut exclure le droit humain et le droit divin par le glaive, la liberté et l'autorité par le despotisme, les Peuples et les Rois par la conquête, afin de réaliser le rêve d'une Monarchie universelle dont les destinées seraient garanties, au moyen de je ne sais quel amalgame des États, maintenus sous sa dépendance absolue aussi longtemps qu'il serait le plus fort. Mais si la France républicaine avait subjugué l'Europe monarchique, en suscitant partout l'antagonisme des Souverains et des sujets; Napoléon, au contraire, allait être terrassé par l'Europe tout entière, puisqu'il suscitait la réconciliation des sujets et des Sou-

verains. Or, cette réconciliation, purement accidentelle ou fortuite, ne pouvait devenir complète ou définitive entre les peuples et les Rois, que lorsque la Maison royale de France aurait été rappelée en France par la France elle-même, d'où était parti le signal de leur antagonisme. C'est pour cela que les Monarques alliés, s'élevant à la hauteur du suprême devoir, respectèrent avec magnanimité les droits du Peuple français, qui, ramené sous l'Empire aux principes de la Monarchie, disposa librement de son propre sort par un acte d'autant plus mémorable, qu'en rétablissant les Bourbons sans aucune intervention étrangère, non-seulement il sauvegardait l'indépendance de la Nation dans ses rapports avec les autres Nationalités, mais encore il remportait sur lui-même une victoire morale dont l'éclat devait effacer toutes ses défaites matérielles.

La Restauration monarchique s'accomplit au milieu de l'enthousiasme populaire (1). « Elle

(1) Voir, M. A. de Lamartine, *Histoire de la Restauration.* — M. Capefigue, *Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute des Bourbons.* — M. F. P. Lubis, *Histoire de la Restauration* — M. Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations.* — M. L. de Carné, *Essai sur l'Histoire de la Restauration.*—M. L. de Carné, *Études sur le Gouvernement représentatif.*

était, dit M. de Lamartine dans l'exposition de son grand ouvrage, elle était poétique comme le passé, miraculeuse comme une résurrection. Les vieillards rajeunissaient, les femmes pleuraient, les prêtres priaient, les lyres chantaient, les enfants s'émerveillaient et espéraient. L'Empire avait opprimé les âmes, le ressort de tout un peuple se redressait au mot de liberté dix ans proscrit. Les républicains, vengés par la chute du destructeur de la République, embrassaient les royalistes comme dans une réconciliation dont la liberté constitutionnelle devait être le gage. Ce retour paraissait être celui de la Monarchie corrigée par l'exil, de la liberté purifiée par l'expiation. C'était une époque de la reconnaissance pacifique, intellectuelle et libérale pour la France. La poésie, les lettres et les arts oubliés, asservis ou disciplinés sous la police de l'Empire, paraissaient sortir du sol sous les pas des Bourbons. Il semblait qu'on eût rendu l'air au monde asphyxié dix ans par la tyrannie. On respirait à la fois à pleine poitrine pour le passé, pour le présent, pour l'avenir. Jamais le siècle ne reverra une pareille époque. Les soldats seuls de Napoléon baissaient la tête en déposant leurs armes brisées, car ses cour-

tisans avaient déjà passé au parti vainqueur. »

La Restauration des Bourbons se fit avec une extrême facilité; mais la formation de leur Gouvernement souleva des difficultés immenses. Il ne s'agissait pas seulement de renouer la chaîne des temps, que les événements avaient brisée d'une manière si violente; il fallait encore déterminer une tendance supérieure aux tendances contradictoires qui se manifestaient dans les partis, pour réaliser, sans entraves, le grand objet d'un État quelconque, savoir : l'unité sociale que nul législateur ne saurait obtenir, à moins de résumer, dans une seule considération politique, toutes les vues diverses de la société. Avouons-le franchement : c'est en cela surtout que consiste la difficulté d'une Restauration. Lorsqu'une forme gouvernementale périt, c'est qu'elle n'a plus sa raison d'être ; en d'autres termes, c'est que les principes qu'elle exprime physiquement, sont devenus moralement insuffisants pour le salut de la société. Or, comme Dieu n'a pas donné à l'homme le pouvoir de faire des miracles, toute Restauration qui ne serait qu'une simple résurrection, devient absolument impossible. Cela est d'autant plus vrai, que chaque règne conserve son

caractère particulier, ou mieux sa vie particulière dans l'histoire générale; et que la mort de chaque Monarque est, en quelque sorte, la mort de tout un ordre de choses. Car son successeur est moralement obligé de créer un ordre nouveau, pour se créer lui-même en tant que Souverain.

Mais les événements avaient marché, en France, bien plus vite que les idées. Tout le monde pressentait la nécessité d'une vaste réforme; et personne ne savait sous quelle forme politique on devait réconcilier l'esprit de tradition avec l'esprit de progrès. Cette considération politique, supérieure aux vues des partis sociaux, n'ayant pas dominé les actes de Louis XVIII, il lui fut impossible de résumer souverainement les tendances de la société. Ce Monarque, suivi d'un groupe d'hommes qui avaient combattu la Révolution dans tous ses faits et dans tous ses principes, au nom de l'ancienne France, venait, au nom de la France nouvelle, régner sur un peuple qui avait soutenu la Révolution dans toutes ses phases et sous toutes ses formes. Aussi le rétablissement de la Monarchie n'était-il, pour le parti royaliste, qu'une affaire de sentiment; pour la société, qu'une affaire de raison. Le Sénat, organe de la Souveraineté du

Peuple, appelait au Trône Louis XVIII, comme frère du dernier *Roi des Français*, et lui conférait la Royauté, sous l'expresse condition de jurer l'*Acte constitutionnel* quand il aurait été soumis à la sanction nationale; car cette assemblée prétendait que l'autorité suprême doit être concédée par les membres de la société, en vertu de tel ou tel pacte : seule et véritable base juridique de la constitution des États, et que toute autre prétention, établissant une violation morale des droits de l'homme ou de la liberté individuelle et générale, conduit positivement au crime de lèse-humanité. Mais le parti monarchique proprement dit, organe de la Souveraineté du Prince, appelait au Trône Louis XVIII, comme légitime successeur des anciens Rois de France, qui n'avaient dû jurer aucun pacte soumis à la sanction nationale; car ce parti prétendait que l'autorité suprême est concédée par la grâce de Dieu : seule et véritable base juridique de la constitution des États; et que toute autre prétention, établissant une violation positive des lois morales, qui garantissent elles-mêmes les droits de l'homme et les libertés publiques et privées, conduisent formellement au crime de lèse-divinité. Ainsi pour les uns, tou-

jours prêts à considérer les faits accomplis, sans tenir compte des principes monarchiques, Louis XVIII ne représentant aucun droit antérieur à celui qui lui était attribué par la proclamation du Sénat, il ne devenait Roi de France qu'en vertu de cet acte. Pour les autres, toujours prêts à considérer les principes monarchiques sans tenir compte des faits accomplis, Louis XVIII représentant un droit préexistant, il avait été Roi de France dans l'exil ni plus ni moins qu'aux Tuileries, en vertu de cette idée.

Posée de cette façon, la question gouvernementale restait absolument insoluble. En effet, d'un côté, l'on s'imaginait que Louis XVIII ne pouvait dater le commencement de son règne de la fin même de Louis XVII, sans détruire, par cette formalité juridique, les traités que l'Europe avait conclus avec la France, durant la République et durant l'Empire, quoiqu'ils fussent les éléments indestructibles du droit public; et, de l'autre côté, l'on s'imaginait que le Sénat ne pouvait faire jurer une capitulation quelconque à Louis XVIII, sans détruire, par cette formalité juridique, les droits de la Maison de Bourbon, quoiqu'ils fussent le fondement indestructible de la Monarchie. Donc,

après s'être affirmés réciproquement, mais d'une manière indéterminée, le droit humain et le droit divin, la Souveraineté positive et la Souveraineté morale, se niaient réciproquement et d'une manière déterminée : situation d'autant plus grave que la négation de l'un et de l'autre, entraîne toujours l'exclusion de l'un par l'autre! Désirant prévenir un pareil déchirement, Louis XVIII essaya de les neutraliser l'un autant que l'autre, et d'établir entre eux un sage équilibre au moyen de la Charte : nouveau système de droit public ayant pour but de réprimer le développement absolu de ces deux partis, dans leurs tendances exclusives et contradictoires qui mettaient en péril toute la société. Mais cette Charte, œuvre d'une commission de députés et de sénateurs, fut octroyée par le Roi, et ne fut pas soumise à l'acceptation du peuple, auquel on reconnaissait néanmoins le droit de participer à la confection de ses propres lois. Bien que le problème de la Constitution se trouvât ainsi résolu dans le sens du Roi, les royalistes n'en furent pas plus satisfaits que les libéraux, qui réagirent avec l'intention de le résoudre dans le sens du peuple. Au lieu de jouer un rôle actif, pour résumer toutes les vues des deux partis et consé-

quemment de toute la société, dans une seule considération politique, c'est-à-dire pour imprimer une direction affirmative à la liberté et à l'autorité, en identifiant la Souveraineté morale ou divine et la Souveraineté politique ou nationale, toutes deux relatives, au sein de sa propre Souveraineté, afin de la rendre seule absolue, Louis XVIII ne joua qu'un rôle passif, en leur imprimant une direction négative. Incapable de les identifier ainsi dans une théorie gouvernementale supérieure à l'une et à l'autre, il s'imagina qu'il pourrait les concilier dans la pratique; bien qu'en cette situation des hommes et des choses, elles fussent totalement inconciliables : système fatal, qui, transformant la politique en un simple jeu de bascule, faisait déclarer au Souverain, considéré comme législateur suprême par ses propres sujets, que le monde, sans lois fixes et déterminées, suivait l'impulsion du hasard; que le droit divin n'existait pas plus, absolument parlant, que le droit humain, puisqu'on ne leur reconnaissait aucun principe inconditionnel; et qu'il n'y avait point de raison pour qu'ils ne prévalussent pas alternativement l'un après l'autre, puisque l'humanité se trouvait en dehors de toute direction providentielle. C'est ainsi que le Roi de France,

loin d'opérer la création de la Monarchie, opéra lui-même sa destruction.

Et cependant, excepté quelques émigrés, hommes anciens, qui, revenant de l'exil, méconnaissaient les nouveaux besoins de leur patrie, tous les Français espéraient que Louis XVIII allait fixer les principes politiques, dont l'incertitude légitimait encore l'existence des partis au sein de la société, pour que l'État redevînt ce qu'il devrait toujours être, savoir : la garantie permanente des relations de ses propres membres entre eux et avec les membres des autres États. Or, Louis XVIII ne pouvait que fixer des formes politiques, bien supérieures, il est vrai, à celles de l'Empire, qui faisaient obstacle au développement de la pensée publique, puisqu'elles donnaient un grand élan à la spontanéité humaine, sans toutefois lui donner une direction quelconque. Il en résulta que les divisions se multiplièrent, au moment même où l'on s'efforçait de rétablir l'unité. Les relations des libéraux avec les royalistes ne parurent plus suffisamment garanties par la Charte, dès que ceux-ci purent impunément réclamer contre ceux-là, malgré la Charte, soit le retour des vieux priviléges, soit la restitution des biens nationaux illégalement ven-

dus par la Révolution, mais légalement acquis par quinze millions de propriétaires, c'est-à-dire leur expropriation et l'anéantissement du droit commun. Plus les royalistes faisaient de la réaction dans leurs écrits ou dans leurs paroles, moins Louis XVIII en faisait dans les choses. Désirant inaugurer une ère de conciliation générale et de liberté constitutionnelle, il tenait une balance égale entre les deux partis et leur faisait même partager sa propre autorité, pour empêcher qu'ils ne dégénérassent en factions. Mais son action, quelque souveraine quelle fût, restait insuffisante, parce qu'elle n'exprimait aucun principe supérieur universellement admis : grande loi qui n'était pas encore l'objet du savoir de l'homme et qui aurait seule pu mettre d'accord toutes les contradictions morales et politiques de la société. D'ailleurs, l'opposition populaire, méditant déjà la ruine de la Dynastie, en haine de l'opposition royaliste, se proposait de détruire le Gouvernement, avant que Louis XVIII eût le temps de le régénérer. C'est ainsi que les meilleures intentions du Monarque vinrent échouer contre les mauvaises intentions du parti soi-disant patriote, qui poussait la France à de nouveaux bouleversements

et, par suite, à une guerre nouvelle, en ce moment de suprême espérance où la stabilité politique de l'Europe semblait enfin conquise par la paix !

Cette pacification intérieure et extérieure des États reposait plutôt sur les faits accomplis, que sur les principes encore indéterminés. Mais vingt-cinq années de désordre, de crises et de révolutions faisaient éprouver, aux Souverains et à leurs sujets, un égal besoin de bien-être, de sécurité, de repos. Au surplus, si les Rois, après avoir perdu leur Couronne, avaient pu la recouvrer, ce n'était que par leurs propres peuples ; et si les peuples, après avoir perdu leur indépendance, avaient pu la recouvrer également, ce n'était que par leurs propres Rois. Il en résultait des concessions réciproques entre l'autorité et la liberté qui, tôt ou tard, devaient transformer les Monarchies absolues en Monarchies constitutionnelles, et présenter, selon le degré de culture intellectuelle et politique des divers pays, la réunion systématique du droit humain et du droit divin fondée sur leur conciliation légale, comme en France, où leur inconciliabilité légale n'était pas encore suffisamment démontrée.

Mais avant de résoudre le problème du Pouvoir,

tel qu'il devait être constitué dans chaque État, il fallait résoudre le problème des Pouvoirs, tel qu'il devait être constitué entre les divers États ; pour empêcher la prépondérance d'un Gouvernement quelconque sur tous les autres Gouvernements, et rétablir ainsi un sage équilibre entre les partis dans toute la société générale, comme on se proposait de l'établir dans chaque société particulière.

Tel fut positivement le grand objet du Congrès qui se réunit à Vienne, sous prétexte de compléter le traité de Paris (1) ; car, la Restauration politique de la France entraînait, par une conséquence directe, la Restauration politique de l'Europe. Celle-ci ne soulevait pas moins de difficultés que celle-là, non-seulement à cause des intérêts engagés

(1) Voir : — *Congrès de Vienne, Recueil des pièces officielles relatives à cette assemblée, des déclarations qu'elle a publiées, des protocoles, de ses délibérations, et des principaux mémoires qui lui ont été présentés; le tout arrangé par ordre chronologique*, VI vol. Paris, 1816 et suiv. — J. L. Klüber, *Acten des Wiener congresses*, Erlangen Bde 19. 1815. VI vol., in-8°. Bde 4, 5. 2e Aufl. 1833. Bde 9. oder supplément, Bde 1835. — J. L. Klüber *Staats-Archiv. der Deutschen Bundes*, Erlangen ; 1816. II vol. — J. L. Klüber, *Uebersicht der diplomatischen Verhandlungen des Wiener Congresses überhaupt ; und insonderheit über wichtige Angelegenheiten des Deutschen Bundes*, Francfort, 1816; III vol. — F. Buchholz, *Geschichte der europaischen Staaten seit dem Frieden von Wien*. Tom. V, Berlin, 1816. — De Pradt, *Du Congrès de Vienne*, II vol. Paris, 1815. — Maximil-Samson-Fréd. Schoëll, *Histoire des Traités de Paix*. Tom. XI, Paris, 1818. — *Histoire du Congrès de Vienne*, par l'auteur de l'*Histoire de la*

dans les stipulations antérieures, mais à cause des principes qu'il fallait fixer dans les stipulations futures. Il s'agissait moins de renouer la chaîne du droit public que la force avait brisée d'une manière si violente, en établissant de nouvelles pondérations, afin de remplacer les anciennes, que de formuler une nouvelle théorie diplomatique propre à garantir l'indépendance et la conservation des États, afin de remplacer l'ancienne théorie, qui n'avait empêché ni la destruction de la Pologne, ni l'asservissement de la plupart des États. Au reste, le Congrès de Vienne se trouvait, sous ce rapport, dans une situation tellement providentielle pour l'avenir du monde, qu'il allait établir une séparation insurmontable entre les événements qui l'avaient précédé, et les événements qui devaient le suivre. La diplomatie proprement dite étant morte sous l'Empire, puisque la discussion des intérêts européens, sur les bases d'un

diplomatie française (de Flassan), III vol. Paris, 1829. — J. L. Klüber, *Quellen sammlung zu dem offentl Recht des Deutschen Bundes*, Erlangen, 1830, in-8°. — M. J. Crétineau Joly, *Histoire des Traités de* 1815 *et de leur exécution, publiée sur les documents officiels et inédits*. Paris, 1842, in-8°. — M. Capefigue, *Le Congrès de Vienne dans ses rapports avec la circonscription actuelle de l'Europe*. Paris, 1847. — M. Capefigue, *Histoire authentique et secrète des Traités de* 1815, *dans leurs rapports avec la Restauration et la Révolution de Juillet*. Paris, 1847.

droit quelconque, et relative aux destinées de telle ou telle Nation, était impossible alors qu'un seul homme pouvait trancher toutes les destinées de l'humanité avec son propre glaive, on ne songeait pas à ressusciter l'ancienne formule diplomatique; mais on désirait créer un nouveau principe diplomatique, dont l'application, moralement obligatoire pour les divers Gouvernements, subordonnerait enfin les intérêts particuliers aux intérêts universels.

Quoique cette doctrine réparatrice fût professée par tous les Souverains avec le plus noble empressement, ils ne pouvaient néanmoins sacrifier leurs vues personnelles ou distinctes, sans mécontenter leurs sujets respectifs, en ayant l'air de sacrifier le but national au but européen. D'ailleurs, les grandes Puissances n'avaient pas attendu la réunion du Congrès pour prendre possession de vastes États, dont la répartition, provisoirement accomplie par des traités particuliers, devait s'accomplir, d'une manière définitive, par un traité général, où leurs clauses principales seraient sanctionnées. De sorte qu'on prétendait inaugurer une ère de conservation entre les diverses Nationalités, par la destruction de plusieurs États. En effet, les

armées russes occupaient la Pologne, les armées prussiennes occupaient la Saxe, les armées autrichiennes occupaient la Haute-Italie, et les Anglais occupaient Malte, Helgoland, le Cap. On avait promis des indemnités à tout le monde, et chacun voulait conserver ses propres conquêtes. L'Angleterre et la Russie, prépondérantes dans les nouveaux conseils de l'Europe, étaient trop intéressées à maintenir leur supériorité gigantesque, pour se départir de leurs moindres prétentions. Heureusement que la France, désintéressée dans ces graves matières, mais jalouse de reconquérir son ancienne supériorité, sinon sur les champs de bataille, du moins sur le terrain diplomatique, protesta contre la plupart des actes projetés en formulant ce principe, savoir : « Que ni la conquête ni la possession » violente ne donnent aucun droit, si elles ne sont » sanctionnées volontairement par une renoncia- » tion ou par un traité. »

Louis XVIII a rédigé lui-même les instructions données au prince de Talleyrand. Prévoyant sans doute le système d'opposition que cet habile négociateur vient développer au Congrès, les hommes d'État investis d'un plein pouvoir par les quatre grandes Cours *alliées*, ont résolu de ne l'admettre

dans leurs conférences « que lorsqu'un objet serait » d'abord entièrement terminé. » Mais Talleyrand déclare d'abord qu'il ne peut « reconnaître la dénomination d'alliés, tombée par le seul fait de la paix » et devenant même injurieuse au Roi de France ; » puis il ajoute « que le consentement promis par la France ne doit s'entendre que de faits positifs et non d'événements éventuels, et qu'il se réserve le droit de concourir à tout ce qui n'a pas été réglé définitivement. » Au dire de Lamartine, cette attitude est « la plus noble et la plus haute que jamais représentant de Puissance vaincue ait eue » dans l'assemblée des vainqueurs. » Elle était digne de Louis XVIII, qui, à peine en possession de sa Couronne, prenait le pas aux Tuileries sur Alexandre I[er], François I[er] et Frédéric-Guillaume III, parce qu'il marquait ainsi le rang de la Monarchie française entre toutes les Monarchies européennes, comme celui de la Maison de Bourbon entre toutes les Maisons impériales ou royales, parce qu'il représentait un Empire de quatorze siècles et une Dynastie de plus de huit siècles, parce qu'il était enfin le Roi de France !

Jamais, depuis la création de l'amphictyonie européenne, jamais le monde politique n'avait offert

un spectacle aussi imposant que celui du Congrès. Toute l'Europe était littéralement à Vienne. L'Empereur de Russie, le Roi de Prusse, le Roi de Danemark, le Roi de Bavière, le Roi de Wurtemberg et je ne sais plus combien de Princes et de Princesses, étaient réunis autour de l'Empereur d'Autriche; tandis que les plénipotentiaires de tous les États chrétiens étaient réunis autour du Prince Metternich. En sorte que, si les ministres des Souverains du Nord, ayant des prétentions d'autant plus grandes qu'ils se considéraient comme les sauveurs de l'Europe, ne pouvaient s'entendre avec les ministres des Souverains du Midi, soit relativement aux répartitions territoriales, soit relativement aux principes, un seul mot prononcé par tel Empereur ou par tel Roi, pouvait trancher toutes les questions dans le sens de la paix ou de la guerre. On appela *réunions européennes*, celles qui eurent lieu toujours entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, mais où l'on appelait quelquefois l'Espagne, le Portugal et la Suède; et *réunions allemandes*, celles qui eurent lieu entre l'Autriche, la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg et le Hanovre, érigé en un nouveau Royaume, afin qu'il reprît le rang

qu'il occupait dans l'ancien Empire germanique. Les premières réunions étaient consacrées aux affaires de l'Europe; les secondes, aux affaires de l'Allemagne. Ces deux problèmes n'étaient nullement distincts, puisque l'équilibre de la Germanie a toujours servi de base à l'équilibre de l'Europe. Mais, cette fois, la question de Saxe se compliquait de la question de Pologne. Si, en thèse générale et comme garantie d'ordre, on pouvait admettre la réunion de la Norwège à la Suède, qui avait perdu la Finlande, pour que, n'ayant plus à craindre le redoutable voisinage de la Russie, elle protégeât la Baltique, et contre cette dernière Puissance, et contre l'Angleterre elle-même; la réunion du Lauenbourg au Danemark pour lui donner une position importante, quoiqu'on lui prît la Norwège; la réunion de la Belgique à la Hollande, pour qu'elle se tournât contre la France avec la Prusse ou contre la Prusse avec la France, au gré de l'Angleterre; et la réunion de Gênes au Piémont, pour qu'il défendît les Alpes, et contre la France, et contre l'Autriche; on ne pouvait admettre ni la réunion totale de la Pologne à la Russie, ni la réunion totale de la Saxe à la Prusse, parce que la Cour de Berlin aurait alors dominé toute

l'Allemagne; et la Cour de Saint-Pétersbourg, toute l'Europe.

Or, d'un côté, Frédéric-Guillaume déclarait que, loin de vouloir incorporer sa conquête au Royaume de Prusse, il se proposait, au contraire, de l'annexer à sa Monarchie, sous le titre de Royaume de Saxe, afin de maintenir son indépendance aussi bien que son autonomie, et la Russie, l'Angleterre, l'Autriche y consentaient; de l'autre, Alexandre déclarait que, loin de vouloir incorporer les provinces polonaises à ses États, il se proposait, au contraire, de restaurer l'ancienne Pologne, qui serait indépendante de la Russie; afin de réunir leurs deux Couronnes sur sa propre tête; et la France, l'Autriche, l'Angleterre s'y opposaient. Toutefois, les deux dernières Puissances n'auraient sans doute pu rien empêcher, si la première n'eût protesté chaleureusement contre tout. La France disait : ou l'ancienne République de Pologne formera une nouvelle Monarchie entièrement distincte de la Russie, ou bien le duché de Varsovie sera également partagé entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Quant à la Saxe, Louis XVIII pensa qu'il lui appartenait de la défendre avec d'autant d'ardeur, que l'Europe désirait la punir

de sa fidélité envers Napoléon. En conséquence, l'ambassadeur français remit au Congrès un mémoire, où il déclarait : « Que la confiscation civile, bannie du Code des Nations, ne pouvait, au xixe siècle, faire partie du Droit général de l'Europe, et être moins odieux quand il s'agit d'un Royaume que d'une simple chaumière; qu'il y avait à craindre que la Prusse ne s'appuyât sur la Russie, pour obtenir en Allemagne de nouvelles extensions, et ne soutînt à son tour la Russie dans ses entreprises sur l'Empire ottoman; que l'union de l'Autriche et de la Prusse était nécessaire au repos et à la sûreté de l'Allemagne; mais que la disposition qu'on prétendait faire de la Saxe serait la chose du monde la plus propre à rallumer une rivalité qui avait duré jusqu'aux désastres de la Prusse, et que ces désastres avaient suspendue mais non pas éteinte; et qu'ainsi, la justice et la politique parlaient en faveur du Monarque saxon. »

Ce mémoire venait de produire une grande impression à Vienne, lorsque le Prince de Talleyrand adressa deux notes séparées : l'une au Prince de Metternich, et l'autre à lord Castlereagh. La première se résumait en ces termes : « La France, n'apportant au Congrès aucune vue d'ambition ou

d'intérêt personnel, désire que l'œuvre de restauration s'accomplisse pour toute l'Europe comme pour elle; que partout et pour jamais l'esprit de révolution cesse; que tout droit légitime soit rendu sacré, et que toute ambition ou entreprise injuste trouve et sa condamnation et un perpétuel obstacle à une reconnaissance explicite dans une garantie formelle de ces mêmes principes dont la révolution n'a été qu'un trop long et trop funeste oubli. » La seconde note développait cette argumentation concluante : « Le grand et dernier but auquel l'Europe doit tendre, et le seul que la France se propose, est de finir la Révolution et d'établir ainsi une véritable paix. La Révolution a été une lutte entre deux principes opposés; finir la Révolution, c'est terminer cette lutte, ce qui ne peut se faire que par le triomphe complet des Principes pour la défense desquels l'Europe s'est armée. La lutte exista d'abord entre les principes appelés *républicains* et les principes *monarchiques*. L'invincible nature des choses ayant fait triompher les derniers, la lutte s'établit entre les Dynasties révolutionnaires et les Dynasties légitimes. Celles-ci l'ont emporté, mais non pas complétement encore. Les Dynasties révolutionnaires ont disparu,

hormis une. Les Dynasties légitimes ont été rétablies ; mais l'une d'elles est menacée ; la Révolution n'est donc pas finie ? Que faut-il pour qu'elle finisse ? que le principe de la légitimité triomphe sans restriction ; que le Roi et le Royaume de Saxe soient conservés, et que le Royaume de Naples soit rendu au légitime Souverain. Sans cela, la Révolution subsisterait, la lutte ne serait pas terminée, le traité de Paris et les travaux du Congrès n'auraient fait que la suspendre ; il y aurait trêve, mais point de paix véritable. »

En rattachant la question de Naples à celle de Saxe, Talleyrand posait la France comme l'antagoniste de la Prusse et de la Russie. Alexandre défendit aux plénipotentiaires russes de paraître dans les salons des plénipotentiaires français ; et le Grand-Duc Constantin adressait la proclamation suivante aux Polonais : « L'Empereur, votre puissant Protecteur, vous fait un appel. Réunissez-vous autour de vos drapeaux ; que votre bras s'arme pour la défense de votre patrie et la conservation de votre existence politique. » On s'est assemblé dans l'espoir de négocier une paix durable entre les États européens ; on va se séparer, sans doute, avec l'intention de recommencer une guerre géné-

rale. Divers mouvements de troupes, qui s'effectuent ostensiblement sur le territoire de Pologne et celui de Prusse, paraissent révéler l'existence d'un mystérieux traité d'alliance offensive entre les Cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Aussi les Cours de Londres, de Paris et de Vienne signent-elles secrètement un traité d'alliance défensive, auquel adhèrent celles de Turin, de La Haye, de Munich et de Hanovre. Bonaparte, ayant des intelligences avec ses anciens généraux, à Paris, à Vienne, à Naples et en Suisse, voit, dans cette division des Monarques de l'Europe, une occasion favorable de tenter la fortune de l'Empire, au risque d'accomplir la ruine totale de la France. Il fait organiser, de caserne à caserne, de régiment à régiment, nombre d'affiliations, présidées par ses émissaires, qui disent : « L'armée ne peut hésiter » entre le drapeau blanc et le drapeau tricolore, » entre Napoléon et les Bourbons. » Vainement Louis XVIII, plein de bienveillance pour les soldats comme pour les partis civils, s'applique-t-il à ne blesser ni l'amour-propre des corps, ni les intérêts des individus; les conjurés l'emportent sur lui par leur propre malveillance. Pendant que les Souverains du Nord se séparent de ceux du Midi,

les chefs d'un parti civil se réunissent aux chefs du parti militaire; et Napoléon dit ouvertement à leurs agents secrets : *Je partirai*. En effet, il partit; mais les divisions, qui avaient éclaté au sujet de la Pologne et de la Saxe, n'existaient déjà plus. Alexandre joignait le titre de Roi de Pologne à celui d'Empereur de toutes les Russies; Frédéric-Guillaume incorporait tout le Duché de Posen et près de la moitié du Royaume de Saxe à son Royaume de Prusse; et l'Europe, ayant retrouvé son unité, pouvait rédiger la déclaration suivante, d'après le vœu du Prince de Metternich :

« Les Puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en Congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Bonaparte et de son entrée à main armée en France, déclarent qu'en rompant la convention qui l'avait établi à l'île d'Elbe, Bonaparte a détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée, qu'il s'est placé lui-même hors des relations civiles et sociales; et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique. Elles déclarent en même temps qu'elles sont fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris du 30 mai 1814, et les dispositions sanc-

tionnées par ce traité, et celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront encore pour le compléter et le consolider (13 mars). »

Louis XVIII avait convoqué les deux chambres, dès le 6 mars, et fait entendre au pays ces nobles paroles : « Je ne crains rien pour moi, mais je » crains pour la France. » Tous les députés et tous les pairs crient spontanément : « Mourons pour le » Roi ! guerre à l'Usurpateur ! » Les Princes de la famille royale jurent d'être fidèles à la Charte, avant de se mettre à la tête des troupes. Le maréchal Ney baise la main de Louis XVIII, en disant : « Sire, » je ramènerai Bonaparte dans une cage de fer. » Le Monarque s'éloigne de lui avec dégoût, et s'écrie : « Quelles expressions ! emmener un ancien » camarade, comme une bête fauve, dans une cage » de fer ! » Le lendemain, Ney avait déserté le drapeau de Louis XVIII. L'armée entière trahit son serment au Roi, c'est-à-dire à la Nation, pour un homme qui, ayant abandonné son titre d'Empereur, ne pouvait plus le reprendre qu'en violation des lois divines et humaines. Napoléon le comprenait si bien, que ses proclamations commencèrent à Cannes par ce mot : *Citoyens*; à Grenoble, par ce mot : *Français;* et à Lyon seulement,

par ce mot : *Sujets*. Il inaugure son nouvel exercice de la Souveraineté, en rouvrant l'ère des proscriptions qui n'est pas encore fermée. Louis XVIII, odieusement abandonné, sort de France ; Bonaparte rentre à Paris. Le soldat et le bas peuple, ou mieux la matière humaine est pour lui : mais le haut peuple, ou mieux la pensée humaine, est contre lui. Quoiqu'il n'ait triomphé que par la troupe, comme un despote, il ne peut gouverner qu'avec les chefs du parti libéral, parce qu'il ne résume plus en sa personne toutes les considérations politiques de la société. Dès qu'il a franchi les Tuileries, qui sont redevenues le siége de son autorité, il ne retrouve pas seulement l'ancien cortége de l'Empire ; il y retrouve aussi la liberté, que les Bourbons ont ramenée. Comme il prétend ressusciter je ne sais quelle Monarchie, on prétend le contraindre à ressusciter je ne sais quelle République. « Vous m'ôtez mon passé, dit-il, je veux le conserver ; que faites-vous donc de mes onze années de règne? j'y ai quelques droits, je pense ; l'Europe le sait ; il faut que la nouvelle Constitution se rattache à l'ancienne. » Et sous prétexte de concilier ses propres tendances despotiques avec les tendances libérales de son parti, Napoléon ac-

cepte l'*Acte additionnel*, que l'on soumet au Peuple souverain pour la forme, dont le fond ne contient aucune maxime tendant à diminuer les alarmes qui règnent dans la Nation. Aussi, puisqu'il proclame la Souveraineté exclusive du peuple, lui opposera-t-on la Souveraineté exclusive des Rois, par la guerre civile et par la guerre étrangère.

N'ayant le pouvoir de prévenir ni l'une ni l'autre, Napoléon est obligé de s'humilier, et devant le Pays, et devant l'Europe, en s'entourant de fédérés à Paris, en sollicitant la paix auprès de toutes les Cours, où ses agents disent, pour invalider la déclaration du 13 mars, que, Souverain de l'île d'Elbe, il avait le droit de faire la guerre au Roi de France, et même de le détrôner. Mais on leur répond : « Que des événements amenés par des intelligences criminelles, par des conspirations militaires et des trahisons révoltantes, n'ont pu créer aucun droit, et sont absolument nuls sous le point de vue légal ; que le consentement réel ou factice, explicite ou tacite de la Nation française au rétablissement du pouvoir de Bonaparte, n'a pu opérer, dans la position de celui-ci vis-à-vis des Puissances étrangères, un changement légal et former un titre obligatoire pour les Puissan-

ces, la liberté dont jouit une Nation de changer de système de Gouvernement devant avoir de justes limites. En sorte que, si les Puissances étrangères n'ont pas le droit de lui prescrire l'usage qu'elle doit faire de cette liberté, elles ont au moins celui de protester contre l'abus qu'elle peut en faire... que, dans l'état actuel, les Souverains ont déclaré qu'ils ne traiteraient jamais de la paix avec Bonaparte; que cette déclaration, hautement applaudie par la France et par l'Europe, ayant amené l'abdication de Bonaparte et la convention du 11 avril, l'abdication devenue la base de la négociation principale, a été explicitement articulée dans le préambule du traité de Paris; que de là est résultée, pour la Nation française, une condition fondamentale à laquelle elle n'a pu se soustraire sans renverser le traité de Paris et tous les rapports avec le système européen. »

Conformément à cette nouvelle déclaration, le Congrès de Vienne prit de nouveaux arrangements, qui élevèrent à près de quinze cent mille hommes les divers corps d'armée dirigés contre la France, afin de renverser Napoléon. Tout dissentiment particulier cessa durant cette crise générale.

On voulut terminer les opérations diplomatiques, avant de commencer les opérations militaires. L'Empereur d'Autriche, les Rois de Danemark, de Bavière, de Saxe, de Hanovre, de Wurtemberg et des Pays-Bas, les Princes souverains et les villes souveraines d'Allemagne égaux en droits dans la Diète, sous la présidence honorifique de la Maison de Hapsbourg-Lorraine, libres dans leurs alliances, formèrent une confédération perpétuelle pour leur sûreté intérieure et extérieure, leur indépendance et leur inviolabilité réciproques. Le fait et l'idée même du vieil Empire romain furent rejetés de la constitution nouvelle, par l'Autriche comme un fardeau, par la Prusse comme une menace. De telle sorte que la suprématie positive sur l'Allemagne restait à la Prusse, et que l'Autriche se contentait de la suprématie morale, afin de reporter l'action de son influence, et sur les Slaves qu'elle désirait contenir, et sur l'Italie qu'elle désirait envelopper. C'est alors que, sous prétexte de réparer des torts graves envers Napoléon, mais en réalité pour mettre sur son front la Couronne de fer que celui-ci avait laissée tomber à ses pieds, Murat ouvre les hostilités sans attendre ni le signal de la France, ni la dissolution du Congrès de Vienne. Après quelques marches

rapides et offensives, il fut contraint de s'établir sur une ligne défensive. Vaincu à Tolentino et à Macerata, l'impétueux Murat perdit le Royaume de Naples, où les Bourbons rentrèrent avec une armée sicilienne; et l'armée autrichienne gagna le chemin de la France, avant que Napoléon pût prendre celui de la Belgique.

Cependant l'Empereur se présente aux Chambres comme un Roi constitutionnel. Au langage de l'ancien Dictateur et à l'attitude silencieuse de l'Assemblée, il est facile de prévoir qu'ils doivent s'exclure réciproquement; que le despotisme et la liberté se retrouvent en présence; que Napoléon proscrira les Représentants, s'il est vainqueur, ou que les Représentants le proscriront, s'il est vaincu. L'Europe ne fait point la guerre à l'Empereur avec l'intention de rétablir le Roi de France, puisqu'elle déclare, en thèse générale, qu'elle ne veut pas « imposer à la France un Gouvernement particulier. » La chambre des représentants, élue en vertu de la Souveraineté positive du Peuple, se croit appelée à dominer la Souveraineté problématique de n'importe quel Prince. Tout, au reste, dépend de la volonté divine, rien de la volonté humaine : c'est une affaire entre Dieu et Napo-

léon. Le combat de Ligny n'est pas moins remarquable que toutes ses anciennes victoires ; mais la bataille de Waterloo est plus désastreuse que toutes ses anciennes défaites. Rentré dans Paris avant que les ennemis soient entrés en France, l'Empereur dit à ses ministres : « J'ai besoin, pour sauver » la Patrie, d'être revêtu d'un grand Pouvoir, d'une » Dictature temporaire. » On lui répond : « Que la » question est dans les Chambres. » Elles devaient, en effet, ou rétablir le despotisme impérial, afin de repousser l'invasion étrangère avec l'épée de Napoléon, ou rétablir la liberté monarchique, afin de prévenir l'occupation étrangère, avec le principe de Louis XVIII.

Le premier parti fut rejeté sur la proposition de Lafayette, qui s'écria : « Nous avons assez fait pour » Napoléon ; maintenant notre devoir est de sauver » la patrie. » Aussitôt des malédictions s'élevèrent contre l'Empereur; plusieurs députés voulurent que la Chambre votât sa déchéance ; mais elle chargea une commission de lui enjoindre d'abdiquer. Le second parti restait à prendre. Aussi, les principaux hommes d'État, ainsi que les principaux chefs de l'armée, conçurent-ils le dessein éminemment patriotique de faire proclamer, par les Cham-

bres, Louis XVIII, dont la médiation pouvait seule arrêter les alliés, qui refluaient déjà sur toutes nos frontières. MM. Guizot et Mounier furent envoyés à Gand pour dire à l'auguste chef de la Maison de Bourbon : « En 1814, votre Gouvernement commit » des fautes; il n'a point satisfait complétement les » intérêts, les vanités, le principe d'égalité dévo- » rante, âme de la France nouvelle, et la vieille » France aristocratique s'est trop montrée. » Louis XVIII, dont l'esprit était si élevé, ne crut pas s'humilier aux yeux de la France en prenant la responsabilité de ces fautes, plus imputables à sa Cour qu'à sa propre personne. Mais les Représentants soi-disant patriotes, craignant que les Bourbons ne désirassent venger sur eux la grande trahison des *Cent-Jours*, établirent une commission exécutive : espèce de Directoire dont Fouché obtint la présidence, après avoir désigné une commission diplomatique, présidée par Lafayette, qui fut « chargée de se rendre au quartier-général des » alliés afin de traiter avec eux sur les bases d'une » paix solide, et examiner avec le Czar, l'Empereur » d'Autriche et le Roi de Prusse, *quelle forme de » Gouvernement leur conviendrait le mieux dans leurs » rapports avec la France.* » Pour bien constater aux

yeux de l'Europe que les anti-Bourboniens étaient anti-Français, on osait demander un Roi quelconque à l'ennemi, qui refusa d'ensevelir l'honneur de la France dans cette honte !

Rien de plus affligeant que la situation de Paris, où quelques Représentants proclament l'avénement de Napoléon II au trône impérial, tandis que d'autres veulent proclamer la République. Fouché, Quinette et Carnot, membres de la commission exécutive, espèrent obtenir un armistice en écrivant à Wellington : « Milord, vous venez d'agran» dir votre nom par de nouvelles victoires rem» portées sur les Français. » Mais le général en chef de l'armée anglaise leur répond : « Aucun » armistice ne peut se faire tant que Napoléon Bo» naparte est à Paris et en liberté. » Le maréchal Davoust, commandant en chef l'armée française, réitère la même demande; et Blücher, commandant en chef l'armée prussienne, ajoute après Wellington : « Nous poursuivrons notre victoire... Voyez ce » que vous avez à faire. » Durant la nuit du 2 au 3 juillet, les maréchaux et les généraux déclarent que toute résistance est impossible. En sorte qu'après avoir voulu fermer la France aux Bourbons, l'on est contraint d'ouvrir les portes de Pa-

ris aux étrangers ! Les faux patriotes se dispersent, tandis que les vrais patriotes se réunissent pour aller à la rencontre du Roi. S'ils ne peuvent point réparer tous les malheurs de la Nation, ils auront du moins le suprême bonheur de pouvoir dire avec Louis XVIII : « Ce n'est pas moi qui ai livré la capitale aux étrangers, mais la commission de Gouvernement, composée de trois régicides : Carnot, Quinette et Fouché. »

Quoique la France entière ait salué la seconde Restauration avec beaucoup plus d'enthousiasme que la première, il est juste de dire qu'elle exprima beaucoup moins d'attraction pour les Bourbons, que de répulsion pour Bonaparte. Ce fugitif de l'île d'Elbe, désormais captif de l'Europe, disparut de la scène politique, où il ne devait plus reparaître. L'île de Sainte-Hélène, que les voyageurs français avaient saluée naguère comme le berceau de Vénus (1), allait devenir le tombeau du grand homme. Dieu lui permit de commenter, avant sa mort, l'œuvre, ou mieux toutes les œuvres de sa vie. L'usage qu'il fit de la parole écrite, nous montre jusqu'à quel point il éprouvait le besoin de jus-

(1) Voyage de M. Bory de Saint-Vincent. Paris, 1804.

tifier l'injustifiable usage qu'il avait fait de l'épée. Une pensée fixe résume toutes ses larges et multiples considérations sur lui-même ; et ce n'est pas une pensée d'amour ni d'humanité, c'est une pensée de haine et de vengeance. Puisque les Rois et les Peuples se sont réunis pour l'abattre, eh bien ! lui seul, debout sur un rocher perdu au milieu des mers, ayant trouvé une idée à sa taille, il désunira les Peuples d'avec les Rois, afin de bouleverser la terre qu'il ne peut plus dominer. Puisqu'il a échoué dans la création d'une Dynastie nouvelle, par lui-même, il anéantira les Dynasties antiques, sous prétexte qu'elles n'expriment encore que la Souveraineté divine en regard et en opposition avec la Souveraineté humaine. Pour mieux atteindre ce but révolutionnaire, il prophétise des catastrophes, en se faisant l'organe de je ne sais quel fatalisme inexorable, suivant lequel l'Europe deviendrait, à jour fixe, ou cosaque ou républicaine. Et de peur que ses écrits ne soient considérés comme une amende honorable de ses propres actes, le Conquérant qui voulait se constituer une Monarchie universelle, par l'amalgame des États courbés sous son propre despotisme, prétendra qu'il n'a jamais voulu constituer qu'une

sorte de République universelle, par l'indépendance des Nations libres et distinctes! Cette transfiguration rétrospective étonne les hommes; et le géant tombé se relève Dieu! Son nom, devenu un bélier entre les mains de Révolution, ébranlera tous les Trônes pendant bien longtemps. C'est ainsi qu'il devait triompher au sein de la défaite et de la mort! Car il avait enlevé aux Monarchies européennes le caractère humain que la Souveraineté divine doit toujours conserver; de même qu'il avait enlevé à la Monarchie française, durant les *Cent-Jours* et dans sa propre patrie, le caractère éminemment national qu'elle avait toujours conservé jusque dans l'exil!

Avouons-le franchement : Quoique les Monarques alliés se fussent abstenus de faire la moindre démarche, tendant à provoquer le rétablissement des Bourbons, leur conduite justifia néanmoins, sous quelques rapports, ces tristes représailles, puisqu'ils rendirent le Gouvernement de Louis XVIII et la France elle-même, responsables des malheurs qu'ils ne devaient imputer qu'à Napoléon et aux Jacobins. Mais, voyant la Nation divisée en partis inconciliables, les Rois conçurent le projet de se la partager, afin, disaient-ils, *de*

prendre des sûretés pour la société européenne. Entrés dans Paris comme dans une ville prise d'assaut, ils ne respectèrent, malgré la convention, ni les monuments, ni les personnes. Louis XVIII essaya vainement de sauver et les uns et les autres. Quand on eut dépouillé nos musées : « Il faut, » lui répondit-on, frapper toutes les têtes de la con» spiration ; autrement l'Europe n'en a point pour » une année. » La France elle-même luttait avec fureur, par l'action de ses députés, contre la clémence du Roi, qui désirait rétablir l'ordre monarchique, en opérant un rapprochement honorable entre les deux grands partis sociaux dont l'antagonisme incessant rendait le désordre révolutionnaire absolument inextricable. Mais la Chambre des *Cent-Jours* ayant proscrit la Monarchie pour établir légalement la Souveraineté du Peuple, ou mieux la Souveraineté humaine à l'exclusion de la Souveraineté divine, sans crainte de placer ainsi la Nation française hors de toute loi morale, la Chambre *introuvable* voulut proscrire à son tour et la République et l'Empire, pour établir la Souveraineté du Roi, malgré le Roi, ou mieux la Souveraineté divine, à l'exclusion de la Souveraineté nationale, sans crainte de placer ainsi la

Nation française hors de toute loi humaine. Après avoir exigé la suspension de la liberté individuelle, la création des cours prévôtales et des conseils de guerre, le bannissement des chefs du parti révolutionnaire et des plus illustres généraux, le supplice de quelques-uns d'entre eux, elle aurait peut-être sollicité la suppression de la Charte, si la Maison de Bourbon ne l'eût maintenue comme une garantie de paix pour l'Europe, comme une garantie de salut pour ses propres ennemis, dont le parti conservateur poursuivait l'anéantissement. Louis XVIII, sachant bien mieux le métier de Roi, que celui de proscripteur, fit distribuer des indemnités d'argent considérables et des passeports à tous les proscrits. La mort de Labédoyère et du maréchal Ney, double grief de l'opposition pendant quinze ans, ne saurait elle-même être reprochée au Gouvernement des Bourbons, fatalement ballotté entre la Chambre qui le déshonorait par ses actes, et les Rois alliés qui l'humiliaient par leurs traités !

Cependant Louis XVIII défendit noblement l'honneur de sa Couronne. « L'Europe doit traiter » la France, disait-il, non en pays conquis, mais en » pays délivré. » Talleyrand ajoutait : « Le Roi de

France n'est point l'ennemi, mais l'allié des Rois de l'Europe ; ils se sont armés pour confirmer le traité de Paris ; on ne peut négocier sur des bases différentes sans manquer à la parole donnée. » Les Alliés répondaient : « Quoique Napoléon soit tom- » bé, il existe néanmoins un état de guerre avec la » Nation, puisqu'il a existé, dans les *Cent-Jours*, un » Gouvernement de fait légalement établi ; donc » notre conquête est légitime et nous pouvons gar- » der les provinces occupées. » Talleyrand pouvait répliquer et répliquait positivement : « Tout ce qui s'est fait à Paris durant les *Cent-Jours* est illégal ; le vrai Souverain était à Gand : donc votre conquête n'en est pas une. Vous avez fait une croisade pour le rétablissement d'un principe... restituez tout, car vous n'avez rien conquis. » La doctrine établissant qu'il « y avait conquête réelle sur » le Gouvernement de fait, » n'en prévalut pas moins contre le Gouvernement de droit. Comme la France était exclue des conseils de l'Europe, quoiqu'ils se tinssent à Paris, il ne s'agissait plus que d'effectuer son démembrement. Talleyrand, qui n'espérait plus vaincre les rancunes d'Alexandre, dont il avait combattu la politique dans le Congrès de Vienne, donna sa démission de ministre ; et le

duc de Richelieu, ami particulier de l'Empereur de Russie, prit son portefeuille : lourd fardeau pour tout le monde, parce que, mieux que personne, il pouvait faire alléger les charges sous lesquelles l'Europe désirait accabler la France! L'indemnité de la guerre fut diminuée de cent millions et fixée à sept cents; mais la question des limites se débattit entre deux systèmes. Les Puissances inexorables voulaient réduire la France à ce qu'elle était sous Henri IV; et la France voulait rester telle qu'elle se trouvait en 1792. Un système mixte prévalut enfin sous l'influence de la diplomatie russe, qui maintint la France dans ses limites de 1790. Ce fut donc une double victoire que le duc de Richelieu remporta sur l'Europe. Il signa néanmoins, plus mort que vif, le traité du 20 novembre 1815, parce que les Alliés exigeaient l'occupation d'une grande ligne de places fortes : condition humiliante qu'ils faisaient subir aux Bourbons, sous prétexte que Napoléon l'avait acceptée en 1814; et la Commission exécutive, durant les *Cent-Jours!* Si la France fut occupée militairement, au moins ne fut-elle pas démembrée : le nom seul de Richelieu avait sauvé notre patrie!

La Nation française devait considérer les traités de 1815 comme une violation flagrante de la Déclaration du 13 mars, où l'Europe affirmait hautement qu'elle ne faisait la guerre que pour maintenir la paix du 30 mai 1814; et, par suite, comme plaçant une série d'iniquités sous l'égide du droit public. Mais, tous les États, dont la France avait menacé l'existence, depuis vingt-cinq ans, eussent volontiers signé son arrêt de mort. Cet esprit de réaction implacable se manifesta dans les derniers actes du Congrès de Vienne et dans les conférences diplomatiques de Paris. L'agrandissement des diverses Monarchies européennes s'opérait aux dépens de la Monarchie française, dont l'amoindrissement positif ne fit que mieux éclater la supériorité morale. Quand les répartitions eurent été déterminées, personne n'en parut satisfait, quoiqu'on se fût proposé de contenter tout le monde. Cela devait être; car la Pologne catholique était soumise à la Russie grecque; les anciens Électorats ecclésiastiques d'Allemagne à la Prusse réformée, et non à l'Autriche, leur protectrice naturelle, qui se trouvait annulée de fait; la Belgique papiste à la Hollande calviniste; telles Républiques à tels Royaumes; telles Nationalités, autrefois indépen-

dantes, à tels et tels Princes étrangers. De sorte que ces diverses distributions du territoire de l'Europe, faites par les Rois, ne semblaient pas conformes, dans l'opinion des peuples, aux distributions des destinées du Monde, que Dieu répartit lui-même entre les divers États qui existent ou qui devraient exister. Malgré tant d'actes diplomatiques, tout resta dans l'indécision, rien n'étant fixé par un principe incontestable ou incontesté. On avouait implicitement, par l'établissement d'un pareil désordre, en présence de toutes les sociétés stupéfaites et défaites comme à l'époque du traité de Westphalie, qu'il n'y avait plus pour l'homme, ni en religion, ni en politique, aucune garantie fondamentale, inconditionnelle, propre enfin à servir de base au complet rétablissement de l'ordre public.

Pouvait-il en être autrement, alors qu'on ne tenait pas compte de la Papauté, c'est-à-dire de l'Autorité morale, et que l'Autorité matérielle, seule prépondérante soit à Paris, soit à Vienne, était exercée, de fait,—trop souvent synonyme de droit, —par l'Angleterre et par la Russie, qui reconstituaient l'équilibre entre tous les États, de manière à pouvoir constituer, tôt ou tard, leur domination

exclusive : celle-ci sur tout le Continent, celle-là sur toutes les mers. Le monde ne s'était donc levé contre la servitude napoléonienne, que pour retomber sous le coup de deux autres servitudes! Alexandre s'efforçait, il est vrai, de rassurer les autres grands Monarques, en plaçant le nouveau système d'équilibre sous leur propre sauvegarde, et en leur indiquant, au Congrès de Vienne, « les » moyens de résister, s'il le fallait, à la force même » qui aurait le plus contribué à l'établir ; » et le Cabinet de Londres s'efforçait aussi de rassurer les peuples, en réclamant pour eux, auprès de chaque Gouvernement, des institutions représentatives, afin que, uniquement préoccupés de leur propre liberté individuelle, ils ne s'aperçussent point qu'elle développait chaque jour davantage son système d'asservissement universel. La Russie, n'ayant rien eu de commun avec l'ancienne Europe, et pénétrée, plus que toute autre Nation, des véritables sentiments du devoir dans l'humanité, voulait, après tant d'actes de profonde immoralité, fonder l'avenir de l'Europe nouvelle sur un principe moral, pour ouvrir l'ère de la politique conservatrice et clore celle de la politique révolutionnaire. Quant à la Grande-Bretagne, pénétrée, plus que toute autre,

des véritables sentiments du droit dans l'humanité, mais devant sa grandeur matérielle à l'esprit même de la Révolution, et subordonnant toujours, dans ses relations extérieures, les hautes idées de justice aux intérêts de son industrie, elle ne voulait s'engager, d'une manière définitive, ni dans une voie, ni dans l'autre, afin de les suivre ou de les abandonner tour à tour, selon les besoins successifs de sa Nationalité maritime, en contradiction avec les besoins permanents de l'Europe continentale.

Or, l'Empereur Alexandre comprenait très-bien que la constitution politique de l'Europe, telle qu'elle avait été fixée par les traités de Vienne et de Paris, resterait insuffisante, si l'on ne fixait pas en même temps la constitution morale du monde. Aussi essaya-t-il de réconcilier toutes les Églises dissidentes, pour mieux réconcilier tous les États dissidents, et de faire disparaître les divisions humaines, toujours si fatales, pour rétablir l'unité providentielle dans la direction qu'il s'agissait d'imprimer aux peuples, puisqu'on voulait garantir leur propre salut. Cette grande pensée, mal définie, engendra l'acte de la Sainte-Alliance, qui fut rédigé par l'Empereur de Russie, et qui fut

contresigné par l'Empereur d'Autriche et par le Roi de Prusse. Trois Monarques, chefs des Nations germaniques et slaves, « manifestaient, à la face de l'univers, leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite, soit dans l'administration de leurs États respectifs, soit dans leurs relations politiques avec tout autre Gouvernement, que les préceptes de la religion chrétienne : préceptes de justice, de charité et de paix, qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent, au contraire, influer directement sur les résolutions des Princes, et guider toutes leurs démarches, comme étant le seul moyen de consolider les institutions humaines et de remédier à leurs imperfections.» La plupart des Souverains de l'Europe accédèrent à ce traité, non pour leurs Nations, mais pour leurs personnes; seul, le Pape protesta pour son propre compte et pour l'Église contre cette convention, de même qu'il avait déjà protesté contre tous les actes du Congrès de Vienne. Assurément, le Roi de France ne pouvait admettre, comme tel, un principe diplomatique dont le but fondamental, sinon spécial, était d'empêcher les réactions de la France révolutionnaire sur l'Europe conservatrice, tant qu'on

n'aurait pas déterminé ce que l'on devait considérer comme révolutionnaire et comme conservateur, puisque, dans l'état présent des choses, rien n'était plus facile que d'assimiler la conservation à l'immobilité, la Révolution au progrès, et de tuer ainsi, par la résistance, l'humanité qui ne vit que par le mouvement. Les autres Princes ne pouvaient pas l'admettre non plus, parce qu'ils le trouvaient incompatible avec la liberté des peuples, dont leur autorité devenait garante. Et le Pape, Monarque universel, ne pouvait admettre la Sainte-Alliance, conclue par trois Rois qui, appartenant chacun à l'une des trois grandes Églises chrétiennes, représentaient, dans leur ligue, la Chrétienté tout entière, sans déposer lui-même les trois Couronnes dont se compose la Tiare, pour exprimer la domination positive qu'il exerce ou qu'il doit exercer sur les trois sociétés distinctes qui concourent ou qui doivent concourir, avec une égale importance, à la constitution morale du monde (1). Car, en sa qualité de Père des Princes et des Rois, son autorité pontificale participe plus ou moins manifestement à l'autorité

(1) Hoëné Wronski, *Réforme absolue du savoir humain*. Tom. II, pag. 503. — *Lettre aux Souverains-Pontifes.*

politique de tous les États; en sa qualité de Vicaire de Jésus-Christ, il ne peut pas affirmer l'existence des Églises particulières, puisque ce serait nier l'existence de l'Église universelle dont il est le chef suprême; et en sa qualité de Directeur du globe terrestre, il ne reconnaît pas telle ou telle fédéralité incidente, fortuite, ayant un but indéterminé, mais il reconnaît ou doit reconnaître la fédéralité générale, permanente, ayant pour but l'union absolue des peuples entre eux, à la seule fin de déterminer la mission divine de toutes les sociétés humaines.

Ainsi, le traité de la Sainte-Alliance prouve que tout le monde sentait généralement le besoin d'ordre moral dans l'unité, et que personne ne pouvait, au milieu de tant de divisions politiques, sociales, religieuses, le définir d'une manière positive et rationnelle. On s'entendit néanmoins sur la manière de fixer la légitimité des Rois, considérée comme règle de sûreté générale et de stabilité universelle; mais on ne s'entendit pas sur la manière de fixer la légitimité des peuples, considérée comme principe du mouvement propre à chaque État et du progrès nécessaire à tous les États. Ce n'est pas à dire pourtant que les Souve-

rains méconnussent les droits de leurs sujets ; la Sainte-Alliance, bien loin d'être la sanction du despotisme, était, au contraire, l'auguste sanction de la liberté. Mais chaque Roi voulut rester libre de donner à son autorité la forme qu'il jugerait nécessaire. Cependant, les Monarchies constitutionnelles ou représentatives remplacèrent les Monarchies absolues dans presque toute l'Europe. Alexandre, nouveau Roi de Pologne, rendait l'existence à un ancien Royaume, en lui donnant un Gouvernement distinct, une représentation nationale, une administration nationale, une armée nationale, une législation libérale et nationale, sans lui rendre sa destinée. François Ier s'engageait à rétablir, en Autriche, en Bohême, en Hongrie et dans le Royaume Lombardo-Vénitien, institué sous la direction d'un Vice-Roi, les États provinciaux, ayant une valeur constitutionnelle, puisqu'ils avaient pour base des lois, des coutumes et des traités. Frédéric-Guillaume III « statuait qu'il serait établi *une représentation du peuple* dans la Monarchie prussienne ; que l'Assemblée des représentants du pays serait choisie parmi les États provinciaux ; et qu'une Commission, formée de fonctionnaires publics et d'habitants des Provinces

dont le mérite et la prudence ne laisseraient aucun doute, s'occuperait de l'organisation des États provinciaux, de la représentation du pays, de la rédaction de l'acte constitutionnel d'après les principes établis. » Des institutions nouvelles et plus ou moins libérales, furent également octroyées par les Rois de Wurtemberg, de Saxe, de Bavière et de Hanovre, et par les Princes des autres États germaniques, rappelant, sous leurs formes particulières, les principes de ces Gouvernements représentatifs qui, depuis les temps les plus anciens, exprimaient le droit commun en Allemagne. Chaque Souveraineté indépendante de l'Italie suivit aussi, mais de loin, ce mouvement de progression générale. Ferdinand IV lui-même promit aux Napolitains une Constitution analogue à celle de la Sicile; Ferdinand VII, ennemi des idées libérales qui avaient sauvé la Monarchie espagnole et toutes les Monarchies, se promit seul d'abolir la Constitution des Cortès, au risque de perdre la Royauté par ses actes despotiques.

Dans la plupart des États, les assemblées politiques ne se réunissaient qu'à des époques plus ou moins rapprochées et plus ou moins éloignées, pour un temps plus ou moins court et pour des objets

plus ou moins déterminés; tandis que dans le Royaume des Pays-Bas elles se réunissaient, comme les assemblées politiques de France et d'Angleterre, à des époques fixes et délibéraient sur toute sorte de sujets. La Monarchie représentative était un fait généralement acquis. Chaque sujet pouvait de droit reconnaître, en vertu d'un libre examen, soit la justice, soit l'iniquité des actes du Souverain. Cette précieuse faculté, servant de garantie à la dignité humaine, devrait être toujours bonne; toutefois elle devient quelquefois pernicieuse, parce que l'homme préfère souvent les maximes du mal aux maximes du bien. Cependant, au sortir d'une crise qui avait bouleversé l'Europe de fond en comble, on éprouvait partout le même besoin de calme et de repos. Mais, dans l'opinion des Peuples, la nouvelle forme de Gouvernement était inséparable d'un nouvel ordre de société. Quoique la France eût été vaincue par l'Europe, l'égalité n'entendait nullement abandonner ses conquêtes à la féodalité. Aussi longtemps que Napoléon poursuivit la destruction positive ou morale des sociétés publiques dans un but de despotisme, les Rois avaient poursuivi la création des sociétés secrètes qui se recrutaient pour l'indépendance.

Le monde occulte avait déjà sauvé le monde officiel; mais il pouvait néanmoins l'anéantir, si, par une inconséquence déplorable ou par un aveuglement funeste, on ne tenait aucun compte des idées nouvelles pour s'en tenir aux idées rétrogrades et surannées : faute de savoir concilier l'antagonisme des droits et du devoir, du principe de mouvement et du principe de stabilité, les prérogatives de la noblesse et les doctrines de l'égalité humaine, c'est-à-dire la contradiction du passé et de l'avenir.

Malheureusement, les Princes, qui, au Congrès de Vienne, s'étaient efforcés de renverser le droit féodal, s'efforcèrent de le maintenir dans chaque société. Il en résulta que le droit public des divers États se trouva fondé en opposition avec le droit public de l'Europe. Partout, des institutions défectueuses, insuffisantes ou incomplètes s'élevèrent entre les Peuples et les Rois. Ceux-ci témoignèrent sans doute une affection véritable envers ceux-là, en protégeant leurs intérêts avec beaucoup de zèle; mais les sujets témoignèrent bientôt une certaine répulsion envers les Souverains, parce qu'ils ne partageaient pas leurs principes. Il y eut dès lors conflit entre les Cours plus ou moins aristocratiques et les sociétés plus ou

moins égalitaires. Ce conflit amena, d'une part, la négation générale du droit humain par le droit divin ; d'autre part, la négation générale du droit divin par le droit humain. Et comme, de l'un à l'autre bout de l'Europe, la Monarchie était obligée de réagir contre la République, au lieu d'une reconstitution universelle, on n'obtint qu'une décomposition universelle. Les sociétés secrètes ayant proscrit les sociétés officielles, sous prétexte qu'elles tendaient à l'anarchie, les sociétés officielles furent proscrites, à leur tour, par les sociétés secrètes, sous prétexte qu'elles faisaient obstacle aux progrès de l'humanité. Mille Pouvoirs occultes déclarèrent la guerre aux Pouvoirs publics; et la Sainte-Alliance des Peuples tint en échec la Sainte-Alliance des Rois. C'est ainsi que les hommes d'État n'ayant pas su résumer toutes les vues de l'Europe dans une seule considération politique, sociale et religieuse : d'une part les sociétés officielles prétendirent imposer le devoir sans tenir compte du droit; et d'autre part, les sociétés secrètes prétendirent imposer le droit sans tenir compte du devoir. Celles-ci, étant exclues du monde réel, se développèrent dans le monde imaginaire; et leur esprit, qui avait

commencé par être régénérateur, finit par devenir destructeur de toute forme de Gouvernement et de tout ordre social.

Les Nations s'étaient réconciliées; mais les partis se trouvaient irréconciliables dans chaque société, parce qu'ils ne pouvaient plus se mettre d'accord ni sur les personnes, ni sur les choses ; ni sur l'autorité, ni sur la liberté. En France, les ultra-royalistes de la Chambre introuvable, non contents de déclamer contre la Révolution et contre la démocratie moderne, prétendaient détruire la centralisation parisienne, l'individualisme, l'anarchie morale et matérielle, moins pour créer un nouvel ordre social que pour ressusciter l'ancien régime féodal avec ses corporations, son fédéralisme provincial, son aristocratie territoriale, son clergé propriétaire et son principe monarchique présenté comme un dogme religieux; tandis que les soi-disant patriotes, exilés à Bruxelles ou rentrés dans leur patrie, non contents de déclamer contre les Bourbons et contre la Monarchie, prétendaient détruire, par leurs trames à l'intérieur, par leurs intrigues à l'extérieur, l'ancienne Dynastie et le nouvel ordre politique, moins pour créer une Dynastie nouvelle, quoiqu'ils missent en

avant les noms du Prince d'Orange, du duc d'Orléans et celui du duc de Reichstat, que pour ressusciter l'ancien régime égalitaire de la Convention avec ses lois agraires, ses expropriations et son principe républicain, également présenté comme un dogme religieux. Louis XVIII, repoussant à la fois et le parti qui poursuivait la destruction future de l'ordre présent, et le parti qui poursuivait la réédification d'un passé dont le retour était impossible, prononça la dissolution de la Chambre trop aristocratique, afin de placer l'action de son Pouvoir dans les classes bourgeoises, ou mieux dans la société proprement dite. Les mesures exceptionnelles firent place au droit commun; et la plupart des exilés rentrèrent dans leur patrie où de hautes charges politiques, administratives et militaires les attendaient. Car la Royauté répudiant l'ancienne France morte pour ne plus renaître sous les coups de la République et de l'Empire, s'efforçait vaillamment de s'identifier avec la France nouvelle, pour la faire sortir de ses voies fatales et la faire entrer dans les voies providentielles. Mais les partis n'ayant pas suivi cette noble impulsion, il se trouva que la Royauté avait armé contre elle-même ses imprudents amis qui

voulaient compléter leur propre victoire, au risque de compromettre les destinées de l'État, sans avoir désarmé ses implacables ennemis qui voulaient se venger de leur propre défaite, au risque de compromettre toutes les destinées du monde.

Cette double opposition, quelque sinistre qu'elle fût, n'empêcha point le Gouvernement royal de rendre, sinon l'unité, du moins la confiance au pays. Les Rois de l'Europe avaient stipulé que la France resterait occupée militairement pendant cinq ans; et que ce temps pourrait être abrégé, si elle payait une forte contribution de guerre, si elle rétablissait en elle-même la paix et l'ordre, si elle n'offrait plus aux États voisins le mauvais exemple de l'anarchie. Or, malgré les diverses tentatives faites dans le but avoué de renverser la Dynastie des Bourbons, ces Princes imprimèrent un tel élan à la prospérité nationale, que la France put acquitter, en 1818, le milliard d'indemnité réclamé par l'Europe, et racheter son indépendance, conformément aux traités. Un Congrès s'ouvrit à Aix-la-Chapelle, sous les yeux du Roi de Prusse et de l'Empereur de Russie. Louis XVIII intervint entre l'Europe et la France, à titre de médiateur; le parti ultra-royaliste et le parti soi-disant patriote,

intervinrent avec des sentiments anti-patriotiques : celui-ci pour demander le renversement des Bourbons; celui-là pour empêcher l'évacuation du territoire français. Les Alliés, enhardis par ces démarches coupables, voulurent nous ravir les provinces du nord et de l'est. La carte fatale portait déjà la triple signature de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Prusse; il n'y manquait plus que celle de la Russie. Mais l'Empereur Alexandre, touché des malheurs de la France, inspiré surtout par les véritables principes de justice, mérita d'être surnommé le héros de l'Europe en protestant contre cet acte d'iniquité. Après avoir hautement déclaré que *la fermentation de l'Allemagne* était moins imputable aux gouvernés qu'aux gouvernants, parce que « les Rois de Prusse et l'Empereur d'Autriche » n'avaient point assez fait pour leurs Peuples, » l'Empereur de Russie accorda plusieurs audiences au duc de Richelieu, remit entre ses mains la carte sur laquelle on avait tracé la ligne de partage avec de l'encre rouge, et lui tint ce langage : « Votre Nation est brave et loyale; elle a supporté ses infortunes avec une résignation héroïque. Croyez-vous qu'elle soit mûre pour l'évacuation? Pensez-vous le Gouvernement suffisamment affer-

mi? Dites-moi toute la vérité; car, vous le savez, je suis l'ami et l'admirateur de la France; je ne veux que votre parole. » « Jamais, répondit le Duc, jamais Nation ne fut plus digne ni mieux préparée au grand acte qu'elle va devoir à la magnanimité de l'Empereur. » « Mon cher Richelieu, poursuivit Alexandre, vous êtes la loyauté même; je ne crains pas en France le développement des principes libéraux. Je suis libéral, moi, très-libéral; mais je crains les Jacobins, je les hais... L'Europe ne veut plus de jacobinisme. » L'Empereur de Russie plaida lui-même la cause de la France et sa libération fut obtenue. C'est alors que Louis XVIII, âme vraiment royale, fit entendre ces paroles vraiment nationales : « J'ai assez vécu, puisque j'ai vu la France libre et le drapeau français flotter sur toutes les villes françaises... Il n'y aura plus que des Français en France! »

Mais il ne suffisait pas que notre pays fût rendu à son destin particulier, il fallait encore le rendre à sa destinée universelle. Tout ce qui s'était fait en Europe, depuis 1815, avait été fait sans la France, malgré la France, contre la France! Aussi le duc de Richelieu s'empressa-t-il de réclamer son admission dans les grands conseils diplomatiques.

On ne refusa rien au petit-neveu du grand Cardinal. Lorsqu'on lui eut tout accordé, l'Empereur de Russie, accompagné ou suivi de son frère le grand-duc Constantin, vice-roi de Pologne, et le Roi de Prusse, accompagné de son fils le prince Charles, vinrent en féliciter le Roi de France, à Paris. Ils ont vu naguère la France pauvre, triste et humiliée; ils la revoient maintenant riche, heureuse et fière! Tous les désastres, accumulés par la catastrophe des *Cent-Jours*, se trouvent effacés par une prospérité miraculeuse! Le présent lui promet un avenir entièrement digne de son passé. Déjà l'éloquence française monte à la tribune comme la valeur française montait autrefois à l'assaut; mais la parole de la France émancipe tous les États que son épée subjuguait. Nation Souveraine entre toutes les Nations, elle impose à la fois et le respect de son pavillon et l'empire de ses idées! Rien ne fait plus obstacle au développement de sa puissance morale, et si quelque chose fait encore obstacle au dévoloppement de sa puissance matérielle, soyez sûr que la Maison de Bourbon, emblème de la stabilité politique et du progrès social, saura garantir le développement de sa puissance absolue! Aussi la bar-

rière que les traités de 1815 ont élevée contre la France, tombera-t-elle d'elle-même. L'Europe ne saurait d'ailleurs considérer comme une constitution territoriale définitive, ce que la France considère comme une constitution provisoire. Cette contradiction salutaire, qui entretient un état de guerre occulte au milieu de l'état de paix officiel, peut être fatale à la Restauration, si les factions intérieures, toujours implacables et aveugles, servent d'instrument à l'Angleterre dont les vieilles haines contre la France ne seront jamais assouvies. Mais alors, tandis que dans l'opinion des petits esprits, qui ne voient de tous les événements que leur surface, la Monarchie française aura succombé sous les coups des partis sociaux ou anti-sociaux ; dans l'opinion des esprits élevés qui voient le fond de tous les événements, la Monarchie française, redevenue la plus haute institution du monde, aura succombé sous les coups de l'étranger et parce qu'elle agrandissait trop le pays.

CHAPITRE XXXIII.

DÉFAITE MORALE DE LA MONARCHIE.

Sommaire.

En faisant prévaloir eux-mêmes la supériorité du droit divin sur le droit humain, les Rois inspirent aux peuples le désir de faire prévaloir la supériorité du droit humain sur le droit divin. — Antagonisme universel de ces deux principes. — Opposition de la Monarchie constitutionnelle et de la Monarchie absolue. — Vices de leur organisation respective. — La Presse devient un pouvoir dirigeant. — Les Peuples se séparent des Rois. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Sagesse de Louis XVIII. — Le Gouvernement et l'Opposition sous son règne. — Les sociétés secrètes s'organisent dans chaque État pour préparer un nouvel ordre social et une nouvelle forme de Gouvernement. — L'Autriche veut se mettre à la tête du mouvement gouvernemental, afin d'organiser une résistance générale. — Le Prince de Metternich à Carlsbad. — Circulaire adressée au Cabinet des Tuileries par les Cours de Vienne et de Berlin. — Louis XVIII modifie la loi électorale. — Explosion de l'esprit révolutionnaire en France. — Assassinat du duc de Berry et naissance du duc de Bordeaux. — Révolution d'Espagne, du Portugal, de Naples et du Piémont. — Congrès de Troppau. — Les Cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin y proclament le principe d'intervention, auquel le Cabinet anglais oppose le principe de non-intervention. — Congrès de Laybach. — L'Autriche intervient dans le Royaume de Naples et dans le Piémont. — Restauration de ces deux Monarchies. — Congrès de Vérone. — La France intervient en Espagne malgré l'Angleterre. — Canning et le parti français, prétendu libéral. — Campagne d'Espagne. — Restauration de Ferdinand VII. — Caractère de ce Prince. — L'Angleterre veut rompre la quadruple alliance de la France, de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. — Question grecque. — Formation des hétairies. — L'Empereur Alexandre et les Nations albanaises, grecques ou slaves. — Mort de Louis XVIII. — Popularité de Charles X, lors de son avénement. — Mort d'Alexan-

dre et avénement de Nicolas Ier au Trône de toutes les Russies. — La France, l'Angleterre et la Russie, veulent être médiatrices entre la Turquie et la Grèce. — Refus de la Porte. — Traité de Londres. — Armistice accepté par Ibrahim-Pacha. — Sa rupture. — Bataille de Navarin. — Négociations secrètes entre Charles X et Nicolas Ier. — Remaniement de la carte européenne. — Guerre de la Russie contre la Turquie. — L'Angleterre et l'Autriche menacent la France d'une révolution. — Attitude hostile des partis vis-à-vis de Charles X. — Expédition en Morée. — Traité d'Andrinople entre la Russie et la Turquie, obtenu par le triple concours de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre. — Expédition d'Alger. — L'Angleterre, ne pouvant plus s'entendre avec le Gouvernement français, cherche à s'entendre avec l'Opposition, pour opérer une révolution dynastique. —Journées de Juillet et d'août 1830. — La chute de la Maison de Bourbon est la chute même de la France. — Louis-Philippe, proclamé Roi et reconnu, comme tel, par les autres Souverains, exprime la défaite morale de la Monarchie.

On sait pourquoi et comment les divers Monarques de l'Europe, dont la plupart voulaient rétablir l'unité morale et politique, au sein de leurs sociétés particulières, comme au sein de la société générale, par l'introduction progressive du régime constitutionnel dans chaque État et par la formation d'une Sainte-Alliance entre les divers États, ne purent qu'établir, autour d'eux et parmi eux, le dualisme redoutable du parti du droit humain et du parti du droit divin, qui, depuis lors, se disputent le Gouvernement des peuples. Cela devait être. Lorsque trois Souverains, croyant représenter la Chrétienté tout entière, parce qu'ils appartiennent à trois partis religieux constitués sous la forme de

trois Églises chrétiennes différentes, se rapprochaient en vertu de la Sainte-Alliance pour créer une République-royale universelle, sous prétexte de déterminer la nouvelle direction morale ou religieuse qu'il s'agissait d'imprimer au XIXe siècle, ne fallait-il pas s'attendre à ce que le Souverain-Pontife revendiquerait ses propres droits, sous prétexte de déterminer lui-même cette direction morale de l'humanité pour créer une Monarchie-républicaine universelle, parce que, en sa qualité de Vicaire de Jésus-Christ, il représente moralement, ou mieux en principe, la Chrétienté tout entière, quoiqu'il ne représente positivement, ou mieux de fait, qu'un parti religieux constitué sous la forme de l'Église catholique? Et lorsque chaque Roi, croyant représenter à lui seul une société tout entière, introduisait dans son propre Gouvernement, au nom de la supériorité du droit divin, expression d'un parti, le système constitutionnel proprement dit, qui exprime ou doit exprimer l'égalité préétablie entre le parti du droit humain et le parti du droit divin, ne fallait-il pas s'attendre à ce que chaque peuple, croyant également représenter à lui seul une société tout entière, voudrait introduire un autre système constitutionnel dans

son propre Gouvernement, pour faire prévaloir la supériorité du droit humain, expression d'un autre parti? L'unité n'ayant donc pu être rétablie ni entre Souverains, ni entre sujets, il en résulta mille divisions qui établirent sous forme d'antagonisme : d'un côté, les Monarchies constitutionnelles et les Monarchies absolues dont la dégénérescence conduit à la tyrannie; de l'autre côté, les sociétés officielles groupées autour des Royautés, mais excluant le droit humain par le droit divin, et les sociétés secrètes excluant le droit divin par le droit humain, mais groupées autour de la République dont la dégénérescence conduit à l'anarchie.

Tant que la France fut occupée militairement, le duc de Wellington commanda l'armée d'occupation et fut, à vrai dire, le généralissime de l'Europe. L'Angleterre, ainsi liée au système des Puissances continentales, ne put donc adopter une politique particulière, bien qu'elle eût hâte d'exploiter, dans l'interêt d'un patriotisme à la fois mercantile et révolutionnaire : d'une part, l'opposition des Gouvernements constitutionnels et des Gouvernements absolus, sous prétexte de régénérer le principe d'autorité; de l'autre, l'opposition

des Rois et des Peuples, sous prétexte de régénérer le principe de liberté. Au reste, ce double antagonisme était moins une question présente qu'une question future, puisque de toutes parts on s'efforçait encore de reconstituer l'unité des principes dans la diversité des formes politiques; puisqu'aucun Souverain, excepté le Roi d'Espagne, n'osait contester à ses propres sujets ni la faculté de participer, d'une manière déterminée, au perfectionnement des lois, ni celle de manifester librement leur pensée, sur les actes du Pouvoir, selon les maximes adoptées dans le Congrès de Vienne et formant les véritables droits de l'homme en société. Les principes généraux de Gouvernement avaient été débattus et fixés par tous les Monarques réunis, mais il n'en était pas de même des formes particulières de Gouvernement qui devaient être débattues et fixées par chaque Monarque isolé. On pouvait choisir entre la Constitution française et la Constitution anglaise. Celle-ci, que les publicistes les plus populaires préconisaient depuis un long siècle, ne déplaisait pas entièrement aux Rois, parce qu'elle avait pour base l'hérédité n'excluant pas l'élection, et une puissante aristocratie excluant l'égalité; celle-là, qui

datait à peine de quelques jours, plaisait beaucoup mieux aux peuples, parce qu'elle avait pour base l'égalité et l'élection, excluant l'aristocratie et l'hérédité. Quoique cette contradiction ne fût point en elle-même un problème insoluble, elle pouvait néanmoins le devenir, si l'on attribuait une valeur absolue à chacun de ces deux principes opposés, auxquels on ne devait attribuer qu'une valeur relative. Considéré à ce point de vue, l'avenir de la Monarchie européenne, obligée de chercher un point de fixité, par conséquent une règle de sûreté, entre le mouvement descendant de l'aristocratie ou des hautes classes et le mouvement ascendant de la bourgeoisie ou des classes inférieures, dépendait entièrement de la solution de ce problème, qui, seul, pouvait et devait rendre l'avenir de la République impossible. Par l'introduction progressive et presque générale des Constitutions dans leurs Gouvernements, les Monarques ayant déterminé les attributions respectives du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, ils se flattèrent sans doute de réaliser l'unité dans chaque État en vertu de cette triple subdivision de l'autorité propre à garantir les diverses relations

des hommes entre eux; mais, n'en ayant pas déterminé le véritable but, ils n'eurent pas le moyen d'y parvenir; car il aurait fallu pour cela créer un quatrième pouvoir propre à faire concourir toutes les relations humaines au but même de l'État.

Or, comme les peuples ont toujours besoin de recevoir une direction quelconque, il advint que ce pouvoir directeur, qui ne prenait point naissance dans le Gouvernement, prit naissance à côté du Gouvernement et servit beaucoup moins ses vues que celles de l'Opposition. La presse quotidienne devait remplir cette fonction magistrale; car elle seule pouvait avoir pour mission de découvrir et de propager la vérité; malheureusement, elle ne travailla qu'à la propagation du mensonge et de l'erreur. Au lieu de chercher dans la science proprement dite un principe supérieur à l'autorité et à la liberté pour les identifier, en vertu d'un nouveau système de réalités gouvernementales ou pratiques, elle jeta le blâme sur tous les actes de l'autorité, quels qu'ils fussent d'ailleurs, et devint toute-puissante en raison même de sa propre ignorance, parce qu'elle trouvait un élément de séduction ou de fascination populaire dans le vieux

système d'utopies que la prétendue philosophie du XVIII[e] siècle avait restauré au nom de la liberté. C'est ainsi que des paradoxes individuels devinrent peu à peu des persuasions générales, et qu'on favorisa, non les tendances monarchiques des sociétés, mais leurs tendances républicaines. Impossible d'expliquer autrement l'empire illimité que la presse a exercé depuis lors en Europe, et surtout en France, où plus tard on lui donna le nom de *quatrième pouvoir :* expression mobile et défectueuse d'une haute pensée, qu'il importe de fixer sous quelque forme constitutive que ce soit. En effet, l'institution qui a toujours besoin d'être dirigée et surveillée, pour éviter ses écarts funestes, ne serait jamais devenue surveillante et dirigeante au gré des partis, si l'on n'avait laissé, dans la constitution de l'État moderne, une grande lacune que l'on aurait dû combler au gré des sociétés. Les rôles étant intervertis de la sorte, l'anarchie se développa au détriment de l'ordre. Chaque Gouvernement ne put alors s'appuyer que sur la force matérielle, parce que la force morale était du côté de l'Opposition. Aussi l'état de guerre dura-t-il en temps de paix. L'Europe fut régie militairement, au lieu d'être régie civilement. Après avoir pro-

mis de rétablir « l'indépendance des nations, en lui donnant pour bases la justice, la modération et les idées libérales, trop longtemps effacées par le despotisme militaire du livre des droits civils et politiques des peuples, » on était contraint de méconnaître toutes les obligations contractées. Mais, dès que les Rois entreprirent de réagir contre la liberté, parce qu'ils ne savaient pas définir leur propre autorité, les peuples, s'armant d'un droit formellement reconnu, entreprirent de réagir contre l'autorité, quoiqu'ils ne sussent point définir leur propre liberté.

Cette double réaction se manifesta dans toute l'Allemagne après le Congrès d'Aix-la-Chapelle où l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse arrêtèrent ensemble certaines mesures propres à réprimer les tendances révolutionnaires et destructives des sociétés secrètes, sans arrêter d'autres mesures propres à diriger les tendances régénératrices des sociétés officielles. Ces deux Souverains prétendaient tout comprimer dans un but de stabilité, sans rien organiser dans un but de progrès. Une telle indifférence pour le bien faisant prévoir des catastrophes, l'Empereur de Russie dit au Roi de France que *cela tournerait à mal*. Louis XVIII,

dont la politique n'était pas rétrograde comme celle de certains Princes, montrait à son peuple la route qu'il aurait dû toujours suivre pour justifier ces paroles de Shakspeare : « Souvent une » chute n'est qu'un moyen de se relever plus fier » et plus grand. » Foulant aux pieds les résistances de famille, il voulut se mettre à la tête du mouvement national. Quatre-vingt mille propriétaires ou simples patentés obtinrent le droit d'élection dans chaque département ; et Laîné, ministre de l'intérieur, dit, en le leur faisant attribuer : « Si la France abusait d'une loi qui consacre loyalement l'alliance de la Royauté et de la Nation; si, conduite au port par une main bienfaisante, elle s'en éloignait volontairement pour affronter de nouveaux orages, un tel peuple serait ingouvernable, ce serait fait pour en désespérer. » Après avoir consacré le droit électoral dans le pays, on consacra le droit d'avancement dans l'armée : de sorte qu'il n'y eut plus aucune existence privilégiée ni au sein de la société militaire, ni au sein de la société civile : toutes les deux étant également fondées sur le principe de l'égalité. Mais l'ancienne noblesse française, qui avait autrefois le privilége exclusif de défendre et de servir le Trône, parce

qu'elle représentait le droit divin, dut céder le pas aux illustrations nouvelles de la Révolution et de l'Empire, quoiqu'elles ne représentassent que le droit exclusivement humain; quoique, leur éducation politique ayant été faite au milieu des événements les plus subversifs et des intronisations les plus étonnantes, elles pussent trouver tout naturel de rompre, un jour ou l'autre, avec le principe monarchique, ne croyant pas rompre avec la Monarchie.

Les premières élections mirent le Gouvernement royal aux prises avec l'oppositon aristocratique et ultra-conservatrice; les secondes, avec l'opposition prétendue populaire et positivement révolutionnaire, puisque le parti royaliste se vit tout-à-coup en présence, d'un régicide : l'abbé Grégoire, et la Monarchie, en présence de la République représentée par Lafayette, Manuel et d'Argenson : chefs du parti des *indépendants*, qui ne pouvait se rallier autour d'un Prince national, après avoir offert le Trône de France à tous les Princes étrangers. La nomination de ces quelques hommes était d'autant plus significative, qu'elle révélait manifestement l'œuvre d'une propagande subversive, accomplie dans la société officielle par

les sociétés secrètes. Aucun Monarque, pendant les *Cent-Jours*, n'ayant voulu s'entendre avec eux, parce qu'ils avaient usurpé le Pouvoir public pour empêcher la Restauration des Bourbons, Lafayette, Manuel et d'Argenson cherchaient désormais à s'entendre avec les peuples, depuis qu'ils s'étaient emparés du Pouvoir occulte. Comme la Branche aînée de la Maison de Bourbon, par sa conduite énergique et libérale, tenait leurs conspirations en échec, ils résolurent d'engager la lutte contre les Dynasties d'Espagne et de Naples : Branches cadettes de cette auguste Maison. A cet effet, plusieurs émissaires furent envoyés dans les Calabres, où ils étudièrent la forme et l'action du carbonarisme, et dont ils revinrent avec la pensée d'appliquer son organisation à toutes les sociétés secrètes de l'Europe, auxquelles on ferait adopter cette triple et fallacieuse devise : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. La Sainte-Alliance des Peuples eut alors son symbole, de même que la Sainte-Alliance des Rois. Les révolutionnaires de France donnèrent la main aux carbonari d'Espagne, de Naples, du Piémont et de la Lombardie, qui devaient frapper les premiers coups ; aux chartistes d'Angleterre qui, réunis par centaines de mille à Manchester, se

disaient entre eux : *sois prêt; sois ferme;* et aux illuminés de l'Allemagne, qui, munis d'un poignard et portant un crâne avec cette inscription : *Ultima ratio populorum*, s'écriaient : « Les révolutions sont aussi nécessaires aux peuples que la respiration l'est aux hommes. Au moment de l'exécution, quelqu'un d'entre nous se mettra à notre tête, et, comme un autre Ziska, il portera la Bible d'une main et le glaive de l'autre. Ce n'est qu'un bouleversement total qui peut nous sauver; renversons les Trônes d'Alexandre, de Frédéric-Guillaume et de François. Il faudra qu'à chaque arbre, le long de la route de Berlin à Charlottenbourg, on pende un serviteur du Trône; et cela ne sera pas suffisant. » Tandis que les *Slaves réunis*, distribués en quatre Monarchies, s'agitaient pour ne plus former qu'une seule Confédération ou République, avec les huit Nations slavonnes, savoir : la Russie, la Pologne, la Bohême, la Hongrie, la Dalmatie, la Moravie, la Servie, la Transylvanie, la Moldavie et la Valachie. De l'un à l'autre bout de l'Europe, il y avait donc antagonisme entre les sociétés officielles et les sociétés secrètes. Car si les premières voulaient réaliser, pour la conservation des États, les institutions monarchiques en leur entière

pureté, qui consiste à universaliser l'Autorité souveraine dans l'unique chef de chaque Dynastie, les secondes voulaient réaliser également, mais contradictoirement, pour la transformation des États, les institutions républicaines en leur entière pureté, qui consiste à individualiser l'Autorité souveraine dans tous les membres de chaque société.

Cette lutte du Droit divin et du Droit humain, de la Souveraineté du Roi et de la Souveraineté du Peuple, était d'autant plus formidable, qu'elle allait devenir permanente. Au lieu de s'affirmer réciproquement pour faire reconnaître leur valeur relative, ils se niaient réciproquement pour s'exclure par tous les moyens possibles, même les plus criminels, qui leur paraissaient légitimes : parce qu'ils croyaient posséder l'un et l'autre une valeur absolue. De sorte que l'existence de ces deux grands partis, cherchant toujours à s'entre-détruire ici, là, partout, pouvait amener l'anéantissement d'un seul ou celui de tous les deux, c'est-à-dire la ruine totale du monde civilisé. En effet, à l'encontre des Gouvernements publics mal établis, puisqu'il leur était impossible d'atteindre leur propre but, qui consiste dans la sub-

ordination des actions humaines aux lois morales ou divines : unique moyen de garantir le triomphe de la justice et d'accomplir la régénération des sociétés, on fondait je ne sais quels Gouvernements occultes malheureusement trop bien établis, puisqu'il leur était possible d'atteindre leur propre but, qui consistait dans la subordination des lois morales ou divines aux lois humaines : unique moyen d'accomplir la destruction des États et d'assurer le triomphe de l'iniquité. Cachant leurs complots abominables sous le masque d'un noble patriotisme, les chefs des associations secrètes, vieux Jacobins, recrutèrent leurs phalanges insurrectionnelles parmi les jeunes gens, chez qui le sentiment est toujours supérieur à la raison; car le cœur de l'homme se forme plus vite que la tête. Aussi la duplicité des uns mit-elle en relief toute la simplicité des autres, qui sollicitaient l'unité germanique pour l'Allemagne; la Nationalité pour l'Italie et les peuples slavons; la liberté politique pour l'Espagne; le suffrage universel pour l'Angleterre; et pour la France, la dictature de l'Europe. Les Souverains, tuteurs des sociétés officielles, devaient, réagissant contre toutes les sociétés occultes et contre tous leurs

principes destructeurs, faire prévaloir les principes conservateurs ainsi que leurs propres droits : base juridique des États. Mais, ignorant sans doute que les fléaux n'éclatent dans ce monde que lorsque Dieu, arbitre suprême des destinées du monde, veut que l'humanité change positivement de direction ou de but, ils ne surent prendre qu'une détermination négative. L'Empereur d'Autriche désirait que les Rois de l'Europe se réunissent dans un nouveau Congrès ; il n'y eut qu'une réunion de ministres, conformément au vœu de l'Empereur de Russie. Chaque Puissance envoya des agents secrets à Carlsbad ; les seules Cours d'Allemagne y envoyèrent leurs plénipotentiaires officiels, et le Roi de Prusse vint se concerter avec Sa Majesté Catholique. Ayant pris une résolution commune, ces deux Monarques s'efforcèrent de retirer le peu de concessions faites à l'esprit de liberté, en donnant à leurs Gouvernements telles formes qu'ils jugeaient nécessaires pour la conservation plénière de l'autorité.

La Monarchie autrichienne, reconstituée au Congrès de Vienne, était redevenue plus grande qu'elle ne l'avait jamais été depuis Charles-Quint; et la Monarchie prussienne était aussi redevenue

beaucoup plus grande qu'au temps de Frédéric-le-Grand. Mais ces deux Royaumes, formés par l'épée et par la diplomatie, loin d'exprimer l'existence de deux pays particuliers, de deux peuples distincts, de deux Nationalités proprement dites, exprimaient au contraire l'existence de je ne sais combien de Nationalités, de peuples et de pays divers, qui, n'ayant ni la même langue, ni la même croyance, ni le même intérêt, ni la même législation, ni le même passé, ne pouvaient avoir les mêmes mœurs, les mêmes principes, les mêmes besoins, les mêmes lois, le même avenir. Puisque la situation générale des peuples révélait une de ces époques transformatrices pendant lesquelles aucune règle antérieure ne saurait être appliquée, parce qu'elles diffèrent absolument de celles qui les ont précédées, l'Empereur François et le Roi Frédéric-Guillaume s'attachèrent à contenir l'impulsion nationale, pour assurer la paix intérieure de leurs États; à maintenir le despotisme administratif que Napoléon avait fondé, pour y développer une grande force de cohésion qui tiendrait lieu d'unité politique, et à réagir, eux, Monarques du premier rang, non-seulement contre leurs propres sujets, mais encore contre les Souverains du se-

cond rang, pour les empêcher de suivre l'impulsion de l'Europe constitutionnelle. Ayant fait déclarer par le Congrès de Carlsbad que la Diète seule interpréterait l'article du traité de Vienne qui promettait des institutions représentatives à chaque État, ces deux Monarques exigèrent que les Universités fussent soumises à une surveillance rigoureuse ; que les troupes fédérales fussent dirigées partout où se manifesterait le moindre désordre ; que la liberté de la presse fût supprimée, et que chaque Gouvernement fût responsable de ce qu'il laisserait publier. Une commission permanente, siégeant à Mayence, devait réprimer les mouvements et les trames démagogiques, partout où ils se produiraient. La noblesse, dont les sociétés secrètes menaçaient l'existence présente, se trouva satisfaite; mais la bourgeoisie, dont la société officielle détruisait l'avenir politique, en fut d'autant plus blessée, qu'elle pouvait accuser la Maison d'Autriche d'avoir oublié sa vieille devise : *Recta tueri!* Les Gouvernements représentatifs, qui étaient autrefois de droit commun dans toute l'Allemagne, devinrent ainsi l'apanage de deux Royaumes privilégiés : la Bavière et le Wurtemberg, dont la Monarchie limitée, impliquant la posibilité d'une conciliation entre le droit

divin et le droit humain, entre l'autorité et la liberté, forma un étrange contraste avec les Monarchies absolues, impliquant l'impossibilité d'une conciliation quelconque entre ces deux éléments primordiaux de l'univers.

A partir de cette époque, l'opposition morale et matérielle des hommes qui définissaient la justice d'une manière exclusive, dans le sens du droit divin ou dans le sens du droit humain, préoccupa si fortement tous les Cabinets, qu'il ne fut plus question parmi eux que de conférences, de négociations et de Congrès, où l'on définit la justice d'une manière non moins exclusive. L'Empereur de Russie ne voulut pas s'associer à ces fausses mesures, parce qu'il pressentait le véritable but des États : aussi déposa-t-il le sceptre de la Sainte-Alliance entre les mains de l'Empereur d'Autriche. Celui-ci, établissant en principe « le maintien de ce qui existait, » non la création de ce qui devait exister, s'efforça, par tous ses actes, de prévenir une révolution qui pouvait tout détruire. Et le prince de Metternich, son ministre-dirigeant, essaya d'étendre ce système sur le Continent, pour organiser une force de résistance gigantesque dans les sociétés où se préparaient les

gigantesques mouvements des partis; pour opposer les progrès plus ou moins bien ordonnés de l'autorité, aux progrès désordonnés de la liberté; pour justifier enfin ces paroles que l'Angleterre lui attribue: « Je suis le grand prévôt de l'Europe (1)! »

Sur sa proposition, les Cours de Vienne et de Berlin, considérant la France comme l'instigatrice de tous les bouleversements, adressèrent la circulaire suivante au Cabinet des Tuileries: « Les Puissances de l'Europe qui ont réuni leurs efforts contre les principes de la Révolution française, qui ont assis sur leurs antiques bases la propriété et la légitimité, sont plus que jamais solidaires pour tout ce qui tient à leur tranquillité intérieure. Un pays ne peut être aujourd'hui révolutionné, ou menacé de révolution, sans que les autres soient ébranlés ou craignent de l'être. Les ennemis de l'ordre social, dans les différentes contrées de l'Europe, sont les mêmes, non-seulement par l'identité des principes, mais encore par des communications intimes. Les premiers amis et protecteurs de l'ordre social, les Souverains, ne peuvent se flatter de

(1) *L'Autriche comme elle est. Austria as it is.* London. Hurst, 1828.

combattre leurs ennemis avec succès, s'ils ne sont unis dans le même respect pour les principes, dans les vigoureuses mesures pour les défendre : ce n'est pas pour eux, mais pour les peuples ; ce n'est pas par amour du Pouvoir, mais par attachement pour la liberté, qu'ils doivent tout employer pour maintenir leur autorité tutélaire. Ils doivent donc applaudir à ce que l'Allemagne vient de faire et marcher dans le même sens. »

La France ne répondit pas à cette circulaire de l'Autriche et de la Prusse. Ayant un but distinct entre toutes les Monarchies, elle devait prendre, elle prit en effet, une direction qui lui fut propre. Mais Louis XVIII, voyant que ses récentes combinaisons politiques, loin de maintenir un ordre permanent dans l'État, y favorisaient au contraire le développement du désordre, comprit la nécessité de certaines mesures propres à vaincre le parti qui voulait défaire la société. Une révision de la loi sur la presse et de la loi sur les élections fut résolue. Il fallait empêcher, à tout prix, que les journaux opposassent le principe républicain de la Souveraineté du Peuple au principe monarchique de la Souveraineté du Roi ; et que les révolutionnaires, formant dans le pays une imperceptible

minorité favorable à la République, ne se recrutassent en assez grand nombre pour former, dans la Chambre élective, une majorité hostile à la Maison de Bourbon, ou mieux à la Monarchie. C'était le devoir du Gouvernement; et il pouvait très-bien l'accomplir, sans toucher aux droits définis par la Charte. D'ailleurs, la liberté ne saurait être illimitée, dans les États où l'autorité s'impose elle-même des limites, puisqu'il n'y aurait alors aucune pondération entre les Pouvoirs qui dérivent soit de l'une, soit de l'autre. Comme les ministres du Roi se renfermaient dans une stricte légalité, l'opposition anti-dynastique résolut d'en sortir. Une association dite des *Amis de la liberté de la presse*, fut créée à cet effet. On y rédiga toutes sortes de pétitions pour réclamer le maintien de la loi électorale. Ces pétitions, colportées en province, étaient adressées à la Chambre des députés, que l'on apostrophait de la manière suivante : « Représentants, une main puissante veut porter atteinte à l'une de nos libertés les plus chères, à la loi nationale des élections! Quel scandale! Jusqu'à quand souffrirez-vous cet abus outrageant d'un Pouvoir coupable? »

Non contents d'enrégistrer ces appels à la ré-

volte, les journaux ajoutent hautement : « qu'il faut se débarrasser de la tyrannie; » et ils ne sont pas poursuivis, ou bien ils sont acquittés au nom d'un libéralisme hypocrite et menteur, qui prétend défendre la Charte en attaquant la Dynastie. Plus le Gouvernement est modéré, plus l'Opposition devient violente. La presse, établie pour former une école de régénération morale, devient une école d'assassinat politique. Sand et Carlisle sont comparés à Brutus et à Cassius. Le poignard des Carbonari, passé entre les mains de Louvel, frappe au cœur le Duc de Berry, espérant tarir à sa source le sang fécond de saint Louis. Mais la mort sublime d'un Bourbon ne fait que précéder la naissance miraculeuse d'un autre Bourbon. Puisque, suivant Jefferson, chaque homme a deux patries : la sienne et la France, Louis XVIII pourra bientôt dire aux peuples : « Le Duc de Bordeaux nous est né à tous ! » Les factions, qui n'osaient pas se réjouir autour d'une tombe, restent silencieuses en présence de la société européenne qui se réjouit autour d'un berceau. Car cet enfant que Dieu lui donne au moment même où l'existence des États se trouve compromise, d'une manière absolue, par l'exclusion réciproque des deux grands par-

tis sociaux, cet enfant, baptisé avec l'eau du Jourdain comme le Sauveur du monde, semble destiné à faire cesser, un jour ou l'autre, leur sanglant dualisme par la suprême identification du droit divin et du droit humain, et à devenir ainsi, non-seulement le Sauveur de la France, mais celui de l'Europe!

Déjà tous les peuples, ceux qui se trouvent aux prises avec l'insurrection triomphante, et ceux qui redoutent la défaite des divers Gouvernements, parce qu'elle entraînerait peut-être leur propre mort dans la décadence générale, fondent, sur la naissance du Duc de Bordeaux, l'espoir de leur sûreté présente, de leur stabilité future et, en quelque sorte, de leur propre immortalité! On croit pouvoir enfin échapper au triste destin de l'Europe méridionale, que le Carbonarisme vient de livrer à la guerre civile et à la révolution. Naples, la Sicile, la Lombardie, le Piémont et le Portugal se font les satellites de l'Espagne. Cette Nation, éminemment monarchique depuis tant de siècles, est devenue en quelques jours démocratique ou républicaine, par l'impéritie de Ferdinand VII, s'imaginant être assez fort pour vaincre un peuple qui a triomphé de Napoléon Ier, et pour ravir ses li-

bertés au seul État qui ait su protester victorieusement contre l'asservissement du monde. Jamais Prince ne reconquit le Trône en des circonstances plus favorables à son Royaume et à sa propre personne. S'il eût compris les besoins et les vœux de l'Espagne, Ferdinand aurait pu, même en perdant toute l'Amérique méridionale, replacer la Péninsule ibérique au rang honorable qu'elle occupait jadis entre les premières Puissances du Continent. On le sait : après l'odieux guet-apens de Bayonne, quand le Gouvernement espagnol eut été dissous et la famille royale traînée prisonnière en exil, les Juntes populaires avaient chargé les Cortès de reconstituer un autre Gouvernement destiné à préparer la délivrance du pays. Or les Cortès, réunies à Cadix, promulguèrent, en 1812, une Constitution, où les principes conservateurs de la Monarchie espagnole se trouvaient sanctionnés en même temps que les principes révolutionnaires de la République française. Lorsque Ferdinand VII, accompagné de son frère Don Carlos, rentra dans ses États, un général vint le haranguer, à cheval et à la tête des troupes, lui demandant avec arrogance de jurer cette Constitution. Don Carlos interrompant l'orateur : « Mets pied à terre devant

ton Souverain, lui dit-il, et crie comme moi : *Vive le Roi!* » (24 mars 1814). Il n'en fallut pas davantage pour entraîner toute l'armée de même que toute la Nation, qui, étrangère aux nouveautés politiques, désirait le rétablissement des anciennes lois.

Les Cortès n'en tinrent pas moins ce langage à Ferdinand VII, le jour où elles lui rendirent une Couronne *conquise pour lui*, *mais sans lui* : « N'oubliez pas que vous la devez à la générosité de vos peuples. La Nation ne met d'autres limites à votre autorité que cette Constitution adoptée par ses représentants. Le jour où vous la violerez, le pacte solennel *qui vous a fait Roi* sera rompu. » Si Ferdinand, Roi par la grâce de Dieu, eut raison de ne pas subordonner le droit divin au droit humain, il eut tort de subordonner le droit humain au droit divin, en déclarant dans l'édit de Valence (4 mai 1814) : « que son intention royale était non-seulement de ne pas jurer ou accepter cette Constitution ni aucun décret des Cortès générales et extraordinaires, et des ordinaires actuellement assemblées, et expressément les décrets qui attaquent les droits et prérogatives de sa Souveraineté établis par la Constitution et les lois qui avaient gouverné la Nation pendant si longtemps, mais

déclarer cette Constitution et ses effets nuls et de nul effet pour le présent et pour l'avenir; déclara coupable de lèse-majesté, et comme tel punissable de la peine de mort, quiconque oserait, soit par le fait, soit par écrit, soit par paroles, exciter ou engager qui que ce soit à l'observation ou exécution desdits décrets et Constitution; et ordonna aux tribunaux, ainsi qu'aux administrations diverses, de continuer leurs fonctions jusqu'à l'époque où, après avoir entendu les Cortès qu'il devait convoquer, le Gouvernement du Royaume serait établi d'une manière stable. »

Le Roi, d'après ce manifeste, semblait reconnaître lui-même que la Monarchie absolue ou illimitée, c'est-à-dire la vieille Espagne, ne pouvait plus exister, et qu'une Monarchie limitée ou relative était nécessaire à l'Espagne nouvelle. Mais, loin de maintenir un juste équilibre entre l'Autorité royale et la liberté nationale, il envoya aux *présides* quiconque refusait de servir d'instrument à sa tyrannie, ou bien osait lui rappeler sa propre déclaration, savoir : « Que les Rois n'avaient jamais été despotes » en Espagne, et que les lois ni la Constitution du » Royaume n'avaient jamais autorisé le despo» tisme. » Les colonies d'Amérique, déjà mûres pour

l'indépendance, ayant protesté contre le rétablissement de la servitude, il y envoya, durant plusieurs années, des troupes qui, loin de les soumettre, lui firent perdre chaque jour une nouvelle Province, un nouveau Royaume. « Le moment où l'Espagne, dit un contemporain célèbre, perdit cette possession, devint de fait une révolution plus grande que celle que subissaient dans le même temps d'autres États européens. Les lois, l'administration, l'état militaire, la marine, l'industrie, le commerce, tout en Espagne était lié étroitement au système colonial. La destruction de ce système rendait donc une réforme de l'Espagne inévitable. Il fallait y faire une véritable révolution administrative et financière ; c'était une révolution d'organisation; il fallait, pour la faire, des connaissances qui manquaient encore à l'Espagne. Or, il arriva qu'au lieu de faire une révolution d'économie politique, des esprits peu préparés au genre de travaux qu'elle eût exigés, firent tout simplement une révolution politique, opération pour laquelle tant d'hommes se croient de la capacité, parce qu'il ne s'agit, pour commencer, que de détruire l'ordre de choses existant (1). »

(1) M. le comte de Ficquelmont, *Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent*. Tom. II, page 267.

Ce fut l'œuvre des sociétés secrètes qui se recrutaient, dans l'Europe entière, parmi les soldats; car, dépourvues de force morale, elles avaient besoin d'accaparer la force physique, pour vaincre les sociétés officielles. En effet, l'esprit révolutionnaire ne pouvait se frayer une voie que par l'épée des généraux. Riégo, Quiroga et Mina, chefs de l'*armée nationale*, se révoltèrent à Cadix, proclamèrent la Constitution de 1812, c'est-à-dire la Souveraineté du peuple, et déclarèrent, dans leurs manifestes, « que les Rois appartenaient aux Nations. » Don Joseph O'Donnell, chef de l'armée royale, marcha contre eux, pour faire triompher le principe de la Souveraineté monarchique, en prétendant que les Nations appartenaient aux Rois. Mais la Révolution entra dans les murs de Madrid, aussitôt que ce général en fut sorti. Le Roi Ferdinand, obligé de céder à la violence, publia un édit qui portait convocation immédiate des Cortès, et annonçait que, « la volonté du peuple s'étant généralement prononcée, il s'était décidé à jurer la Constitution de 1812 (7 mars 1820). » Les Cortès se réunirent à Madrid le 9 juillet, jour mémorable, puisque le Monarque, entouré de la famille royale, debout, la main sur l'Évangile ouvert devant lui,

prêta ce serment solennel : « Moi, Don Ferdinand VII, par la grâce de Dieu et la Constitution de la Monarchie espagnole, Roi des Espagnes, je jure, par Dieu et par les Saints Évangiles,... que j'observerai et ferai observer la Constitution politique et les lois de la Monarchie espagnole, n'ayant dans tout ce que je ferai d'autre fin que son bien et son utilité;... que par-dessus tout, je respecterai la liberté politique et la liberté individuelle; et si j'agissais contre ce que j'ai juré en tout ou partie, je désire n'être pas être obéi, et que tout ce qui serait ordonné en contravention soit regardé comme nul et non avenu. »

Malgré l'obligation morale imposée par un pareil serment, le Roi se livra bientôt à une foule d'actes attentatoires aux principes qu'il consacrait. Pendant que le véritable parti constitutionnel réagissait à la fois et contre les absolutistes et contre les ultra-révolutionnaires, pour donner à la Constitution une tournure plus monarchique, Ferdinand agissait de manière à reconstituer, s'il était possible, son ancienne autorité, pour détruire de nouveau la liberté. Cette conduite indigna l'armée, au nom de laquelle tout se faisait en Espagne. Les partis s'étant alors coalisés contre la per-

sonne royale, Riégo, qu'on avait destitué, parce qu'il prenait lui-même les allures d'un Dictateur, put reprendre le commandement au chant grossier de la *Tragala*, et aux applaudissements des *Communeros*, des *Exaltados*, des *Descamisados* (sans chemise) et des *Zuzziagistos* : partisans de la liberté illimitée, qui juraient de frapper quiconque abuserait de l'autorité, fût-ce le Roi lui-même.

Ce n'était pas en Espagne seulement que l'armée, généralement instituée pour garantir l'ordre, garantissait, au contraire, l'anarchie ; c'était aussi en Portugal, à Naples, dans le Piémont et dans toute l'Italie. La révolution de Lisbonne (1er octobre 1820) prit un caractère anti-monarchique, dès que les Cortès eurent établi le suffrage universel, et que la Régence, gouvernant l'État durant l'absence de Jean VI, qui portait en Amérique le titre d'Empereur du Brésil et en Europe le titre de Roi du Portugal, du Brésil et des Algarves, eut consenti à la promulgation de cette loi républicaine. Malgré le contact immédiat des Portugais avec les Espagnols, l'insurrection militaire de Naples précéda celle de Lisbonne : il est vrai que la propagande révolutionnaire était plus active contre la Maison de Bourbon que contre la Maison de Bragance. L'armée napolitaine tout entière,

gagnée par les sociétés secrètes, mais perdue pour la société officielle, se mit en pleine révolte, demandant une Constitution que le Roi Ferdinand IV, (il s'intitulait aussi Ferdinand Ier, parce qu'il était premier Roi du Royaume des Deux-Siciles), ne pouvait plus refuser. En conséquence, un Parlement fut convoqué dans le but de subordonner la Souveraineté royale à la Souveraineté populaire. « Comme l'Espagne avait préféré, dit un historien italien, la Constitution de 1812, à ce seul titre qu'elle avait été reconnue par les Puissances, les Napolitains aussi auraient fait sagement de s'en tenir à la Constitution sicilienne, qui avait eu la sanction de l'Angleterre, et qui aurait prévenu tout désaccord entre Naples et la Sicile. Mais les libéraux à la française avaient jeté les hauts cris contre la noblesse. On repoussa donc le statut sicilien ; et le temps manquant pour en discuter une autre, on adopta la Constitution d'Espagne (1). Alors ce furent des applaudissements et des fêtes comme pour une victoire. Le général Guillaume Pépé entra en triomphe dans la capitale, à la tête de l'armée constitutionnelle. Les habitants se paré-

(1) Quand on voulut promulguer cette Constitution, il fallut attendre qu'on l'envoyât d'Espagne, parce qu'il n'y en avait pas un seul exemplaire à Naples.

rent des couleurs de la Charbonnerie (rouge, noir et bleu), et Ferdinand jura solennellement la Constitution, en appelant sur sa tête les foudres célestes, s'il manquait à sa parole (1). »

Toutes les sociétés secrètes de l'Europe frémissent d'espérance, en voyant une des leurs passer à l'état d'institution publique; et toutes les sociétés officielles frémissent d'épouvante, en voyant l'anarchie des principes s'exprimer par la violence des actes. Une séparation terrible s'opère entre Naples et Palerme, entre la partie continentale du Royaume et la partie insulaire. Mais la Sicile, qui se lève pour conquérir son indépendance, va retomber sous l'oppression du Gouvernement napolitain. Cependant, le mouvement révolutionnaire, loin de se borner aux deux Péninsules ibérique et italienne, semble devoir s'étendre en plein Continent. Des Riégo et des Pépé surgissent partout avec fracas. L'Europe entière, agitée par l'explosion des idées nouvelles, se croit prête pour de nouvelles destinées. Les Monarques du Nord, effrayés de ce qui se passe parmi les peuples du Midi, se réunissent à Troppau, où l'on oppose la dangereuse théorie

(1) M. César Cantu, *Hist. de cent ans.* Tom. II, pag. 445-46.

des *interventions* aux théories formidables des révolutions. Le prince de Metternich persuade à l'Empereur Alexandre, qu'après avoir sauvé l'Europe du despotisme, en défendant la liberté contre Napoléon, il doit sauver la civilisation, en défendant l'ordre social contre l'anarchie, et puis les trois Cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg, de Berlin, publient ce protocole préliminaire : « Les Souverains exercent un droit incontestable en prenant des mesures communes de sûreté contre les États que le renversement de l'Autorité par la révolte met dans une attitude hostile contre tout Gouvernement légitime... Le bouleversement de l'ordre de choses en Espagne, en Portugal et à Naples, a dû nécessairement exciter les soins et l'inquiétude des Puissances qui ont combattu la Révolution, et a dû les convaincre de la nécessité de mettre un frein aux nouvelles calamités dont l'Europe est menacée. Les mêmes principes qui ont réuni les grandes Puissances du Continent pour délivrer le monde du despotisme militaire d'*un individu* sorti de la Révolution, doivent agir contre la force révolutionnaire qui vient de se développer. En conséquence, les Monarques assemblés à Troppau se sont concertés sur les mesures exi-

gées par les circonstances, et ont communiqué aux Cours de Londres et de Paris leur intention d'atteindre le but désiré, soit par la médiation, soit par la force. Dans cette vue, ils ont invité le Roi des Deux-Siciles à se rendre à Laybach pour y paraître comme conciliateur entre son peuple mal dirigé et les États dont la tranquillité est compromise par cet état de choses, et attendu qu'ils sont résolus à ne reconnaître aucune Autorité établie par les séditieux, ce n'est qu'avec le Roi seul qu'ils peuvent conférer. Ce système n'a pour but que de cimenter l'alliance des Souverains : il ne tend pas à des conquêtes, il ne porte pas atteinte à l'indépendance d'autres Puissances..... Les Souverains ne veulent que maintenir la tranquillité, protéger l'Europe contre le fléau de révolutions nouvelles, et les prévenir autant que possible. »

Le Cabinet des Tuileries, jaloux de renouveler l'ancien pacte de famille des trois Maisons de Bourbon : celle de France, celle d'Espagne et celle de Naples, pour prendre la direction politique de toute l'Europe méridionale, avait promis sa médiation, auprès des Gouvernements absolus, en faveur de la révolution napolitaine, si elle voulait substituer la Constitution française, fondée sur le

principe monarchique, à la Constitution espagnole, fondée sur le principe républicain. Bien que le Parlement de Naples eût refusé de remanier ses lois constitutives, la France accepta l'intervention avec tant de réserve, que les Cabinets du Nord lui proposèrent d'intervenir elle-même en Espagne. Mais l'Angleterre, qui avait approuvé l'intervention armée des trois Cours alliées dans les affaires de l'Italie, et qui blâmait celle de la France en Espagne, protesta aussitôt contre le principe d'intervention destiné à devenir la base d'un nouveau système politique, sous prétexte que les grands États s'attribuaient une sorte de suprématie dictatoriale, dans le but de détruire l'indépendance des petits États; en réalité, parce qu'elle désirait établir, pour son usage personnel, et à l'encontre de tout le monde, un principe contradictoire : celui de la non-intervention, dans le but de séparer les peuples de leurs Gouvernements, d'exploiter cette division fatale et de créer son propre despotisme, en se faisant accepter, par les adversaires de l'Autorité, comme l'apôtre de la liberté.

Ferdinand se rendit au Congrès de Laybach avec l'autorisation du Parlement de Naples, auquel

il devait transmettre les propositions de l'Europe. Aussi, lui écrivit-il que les Monarques, se fondant sur ce que « les changements nécessaires » dans la législation ou l'administration des États » ne devaient émaner que de la libre volonté de » ceux que Dieu avait faits dépositaires de la puis- » sance, » ne reconnaîtraient jamais une Constitution imposée aux Rois par les peuples ou en leur nom; mais qu'ils reconnaîtraient toujours une Constitution octroyée aux peuples par les Rois. En conséquence, il avait résolu, disait-il, de substituer aux institutions existantes d'autres institutions que les Deux-Siciles ne pouvaient tenir que de lui seul. Le Parlement rejeta ces propositions de paix, aimant mieux courir les chances de la guerre, que de subordonner la Souveraineté du droit humain à la Souveraineté du droit divin. L'Autriche, ayant obtenu la faculté d'intervenir dans toutes les affaires de l'Italie, s'attira la haine de tous les Italiens, d'autant plus partisans de la liberté qu'on les menaçait du despotisme. Les sociétés secrètes, largement organisées de l'un à l'autre bout de la Péninsule, fraternisèrent, en divers lieux, avec les sociétés officielles, sous prétexte qu'il s'agissait uniquement de délivrer la patrie de

la domination des étrangers; et l'on attendit la marche des Autrichiens sur Naples, pour se lever contre eux, espérant les rejeter au-delà des Alpes, conquérir l'indépendance nationale, et réaliser enfin le rêve de l'unité italienne.

Il faut entendre un historien milanais résumer toutes les espérances de l'Italie : « A coup sûr, se disait-on, les héros populaires tiendront longtemps tête à l'ennemi; les monts sont les barrières de la liberté, et les brigands même qui s'y retranchent, sont indomptables. L'insurrection, pendant ce temps, s'étendra sans obstacles dans le Piémont; Milan la secondera; la Romagne et les petits États ne tarderont pas à suivre, et toute l'Italie supérieure se trouvera constituée avant que les Impériaux puissent revenir pour l'attaquer. La France elle-même favorisera, sous main, le mouvement des Italiens. Car il est extrêmement important pour elle que l'Autriche n'entre point à main armée dans un pays aussi rapproché de sa frontière. Mais quelle Constitution adopter? celle d'Espagne, de France ou d'Angleterre? Pourquoi ne savait-on qu'imiter toujours, au lieu d'asseoir l'édifice sur des bases historiques et nationales? pour décider du choix, on députa trois émissaires à la VENTE de

Paris, où se groupaient les libéraux d'Espagne, les radicaux d'Angleterre, les carbonari d'Italie : ce fut la Constitution espagnole qui obtint la préférence (1). »

Les Autrichiens avaient déjà mis en déroute l'armée napolitaine près de Riati (7 mars 1821), lorsque l'armée piémontaise opéra sa révolte aux cris de *Vive la Constitution* ! *mort aux Allemands !* Le roi Victor-Emmanuel, sachant les résolutions prises par l'Europe au Congrès de Troppau, préféra descendre du Trône que de sanctionner une révolution qui devait fournir aux étrangers un prétexte d'envahir ses propres États. Le duc de Gênes, héritier de la Couronne, lui succéda sous le nom de Charles-Félix. Pour tenir en échec les partisans de la liberté constitutionnelle, il déclara coupable de rebellion quiconque porterait atteinte à la plénitude absolue de l'autorité royale. Il y eut alors deux camps et deux armées dans le Piémont : les Royalistes réunis autour du Souverain et ennemis de toute Constitution ; les libéraux divisés en unitaires et en fédéralistes, en partisans de la Constitution française et en partisans de la Constitution

(1) M. César Cantu, *Hist. de cent ans.* Tom. II, pag. 454-55, trad. de l'italien par M. Rénée.

espagnole. Ce dernier parti forma une *Junte de la fédération italienne*, qui fit acte de Gouvernement, comme si elle représentait la société. Elle décréta d'abord que le Roi de Piémont règnerait sur tout le sol italien ; puis elle déclara la guerre à l'Autriche, et inscrivit sur ses drapeaux : *Royaume d'Italie*. Mais l'armée autrichienne, ayant déjà vaincu la révolution de Naples, vint anéantir celle du Piémont dans les plaines de Novarre (8 avril 1821). Et le carbonarisme dut sortir de l'Italie, parce que l'Autriche envahissait toute cette Péninsule. S'étant réfugié en France, il y multiplia ses complots contre la Maison de Bourbon. Toutefois, il ne fut pas plus heureux de ce côté des Alpes que de l'autre côté. Aussi prit-il bientôt le chemin de l'Espagne, où les vaincus de toutes les insurrections européennes trouvaient du moins une révolution triomphante.

Ferdinand VII conservait encore le titre de Roi, quoiqu'on lui eût ravi non-seulement son autorité, mais sa liberté, sous prétexte de garantir celle du pays. Les *exaltados*, maîtres de la situation politique, pensaient comme nos anciens conventionnels; ils pouvaient donc agir de même un jour ou l'autre. On craignait que Ferdinand VII ne subît le sort

de Louis XVI. Presque tous les Rois et les principaux hommes d'État de l'Europe se réunirent à Vérone, pour juger les actes de la révolution d'Espagne et lui appliquer, au besoin, le principe d'intervention armée qui avait si bien servi contre la révolution de Naples et contre celle du Piémont.

L'Angleterre avait déclaré « qu'elle ne prendrait » aucune part, quelque chose qu'il arrivât, à cette » intervention qui lui paraissait *répréhensible* et » *impraticable*, » lorsque la France, jalouse d'assurer sa prépondérance dans la Péninsule, au risque d'exciter la colère de la Grande-Bretagne, posa les trois questions suivantes : « Dans le cas où elle serait forcée de retirer ses ministres d'Espagne, les autres Puissances suivraient-elles son exemple? Dans le cas où elle serait entraînée dans une guerre contre l'Espagne, quelle attitude les Alliés seraient-ils disposés à prendre? Dans le cas où elle réclamerait l'assistance des Alliés, lui serait-elle accordée? » La Russie, la Prusse et l'Autriche répondirent d'une manière affirmative; mais l'Angleterre, qui, au Congrès de Laybach, s'était dégagée de l'obligation de subsides promis par le traité de Chaumont en 1814, garda un silence très-significatif. Les quatre grandes Puissances

continentales n'en sommèrent pas moins l'Espagne de rendre la liberté au Roi, et « de changer un Gouvernement contraire à ses mœurs, à la loyauté connue de ses habitants, à ses traditions tout-à-fait monarchiques, » si elle voulait conserver des relations amicales avec les États européens. Cette sommation impérieuse inspira aux Cortès une réponse tellement hostile que les ambassadeurs de France, de Russie, d'Autriche et de Prusse demandèrent sur-le-champ leurs passeports (11 janvier 1822). Le ministre anglais resta seul à Madrid, sous prétexte de calmer l'irritation, en réalité pour l'exploiter. Ainsi commença durant la paix, entre la Grande-Bretagne et le Continent, un antagonisme qui dure encore et qui forme la contre-partie du système, que cette Nation suivit avec tant de persévérance durant les guerres de la Révolution française et de l'Empire.

Comme tout le Nord était dominé par la triple alliance de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse; comme tout ou presque tout le Midi allait subir l'ascendant de la France, agissant maintenant de concert avec l'Autriche, son ancienne rivale, les hommes d'État anglais comprirent qu'ils n'exer-

ceraient bientôt plus qu'une influence extrêmement restreinte sur l'Europe continentale, s'ils ne réagissaient contre les idées prétendues conservatrices ou les Monarchies absolues, en faveur des idées positivement révolutionnaires ou des Monarchies constitutionnelles. Aussi l'Angleterre n'a-t-elle cessé, depuis lors, de semer l'anarchie, d'une manière systématique, parmi les peuples du Continent, afin de maintenir son rang particulier dans l'ordre général.

Quand Louis XVIII eut dit aux Chambres « que cent mille Français étaient prêts à marcher, en invoquant le nom de saint Louis, pour conserver le Trône d'Espagne au petit-fils de Henri IV, pour préserver ce beau Royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe, » Canning, qui voulait empêcher l'accomplissement de ce grand acte, monta sur-le-champ à la tribune du Parlement britannique, pour intimider la France, en évoquant le spectre des révolutions. Un député français, Manuel, ne craignit pas de faire cause commune avec le ministre anglais : « Si vous croyez, dit-il, que Ferdinand soit en péril, ne renouvelez point les circonstances qui entraînèrent à l'échafaud ceux qui vous inspirent un si vif intérêt. C'est

parce que les étrangers intervinrent dans la Révolution française, que Louis XVI fut précipité du Trône. » Cette apostrophe, digne d'un conventionnel-régicide, indigna l'Assemblée monarchique ; et Manuel fut exclu de la Chambre par la Chambre. Toute la minorité du côté gauche s'exclut elle-même, protestant ainsi contre la majorité, pour donner aux sociétés secrètes un prétexte d'assaillir la société officielle. Mais le drapeau tricolore ne devait se déployer contre le drapeau blanc que sur les bords de la Bidassoa, où un seul coup de canon, tiré par le Duc d'Angoulême, dispersa les tristes débris de toutes les révolutions européennes.

La campagne d'Espagne est une épreuve glorieuse pour ce Prince et pour nos soldats. « Cette expédition, dit M. de Salvandy, donne une armée au Pouvoir royal et abat la Révolution devant lui ; elle raffermit à la fois les trois Couronnes de la Maison de Bourbon ; elle promène le Drapeau français des Pyrénées à ce rocher de Cadix que Napoléon avait trouvé inaccessible à ses aigles ; elle fait compter la Monarchie française en Europe pour le double poids de son droit et de sa force, de ses éléments de stabilité et de ses moyens d'ascendant,

de ses souvenirs et de ses maximes. Au point de vue de la France, c'était de la politique grandement conçue. C'est aussi de l'histoire grandement faite. »

Après avoir contenu les réactions du peuple espagnol, par son ordonnance d'Andujar, le Duc d'Angoulême espère qu'il déterminera, par ses conseils, le Roi Ferdinand VII à régénérer l'autorité royale, sans détruire les libertés nationales. Mais toutes les nobles tentatives d'un Prince constitutionnel viennent échouer contre le mauvais vouloir d'un Monarque absolu. « Le Roi d'Espagne, écrit à M. de Villèle monseigneur le Duc d'Angoulême, le Roi d'Espagne est faible et faux. Il me ferait cent promesses qu'il ne les tiendrait pas le jour que j'aurais tourné le dos..... Je travaille à former une armée à l'Espagne, mais je crois la chose impossible, parce que les élémens manquent. Soyez certain qu'il n'y a rien de bon à faire ici ; que ce pays-ci se déchirera bien des années encore (3 août 1823). »

Si l'expédition est stérile pour l'Espagne, elle est si féconde pour la France, que l'Angleterre s'en alarme. Londres se voit doublement vaincue à Cadix et à Lisbonne, où l'esprit de la contre-ré

volution a triomphé de l'esprit de la Révolution, sans aucun secours étranger. Aussi, le *Foreign-Office*, qui menaçait naguère le Cabinet des Tuileries, lui prodigue-t-il ses flatteries, maintenant qu'il désire empêcher l'application du principe d'intervention aux colonies espagnoles, où tant d'intérêts anglais se trouveraient compromis. D'ailleurs, l'Angleterre commence à comprendre que sa politique d'isolement finirait, un jour ou l'autre, par lui faire perdre, sur le Continent, l'influence qu'elle s'efforce de conserver *per fas et nefas.* De sorte qu'elle cherche une occasion de rompre la quadruple alliance, pour diviser les forces de l'Europe, tout en rachetant ses propres faiblesses. Or, cette occasion s'offrira bientôt d'elle-même; car la révolte des petites Nations grecques, albanaises ou slavonnes, contre les Pachas et les Beys qui les opprimaient avec tant de cruauté, fait déjà trembler l'Orient; et, quoiqu'un principe religieux soit le principal mobile de la lutte engagée depuis 1820, elle déterminera peut-être des chocs terribles entre tous les grands corps politiques de l'Occident.

On le sait : au commencement du siècle, tandis que toutes les sociétés officielles s'inclinaient sous le despotisme de Napoléon, partout des sociétés se-

crètes s'étaient levées pour conquérir la liberté de l'Europe. Ce que les Peuples du Continent ont fait alors contre un homme, les Hellènes le font maintenant contre la Porte-Ottomane, qui a dû rester en dehors du Congrès de Vienne et de la Sainte-Alliance, dont le nom seul est hostile à l'Islamisme. En Grèce, les associations secrètes ont pris le nom d'*Hétéries* du mot *Étaireia*, signifiant *société*. L'Empereur Alexandre protégeait les hétéristes, parce qu'en préparant l'émancipation de la Grèce, ils préparaient l'oppression de la Turquie par la Russie. Pour hâter l'accomplissement de ce dessein, le Czar avait fait attribuer le protectorat exclusif des îles Ioniennes, situées le long des côtes de l'Albanie et de la Grèce, non pas à l'Autriche, qui essayait d'étouffer tout germe d'indépendance, mais à l'Angleterre, qui tenait boutique de Constitutions et de libertés. En même temps, Alexandre s'écriait : « Pauvres Grecs ! ils désirent toujours une patrie, et ils l'auront certainement. Je ne mourrai pas content, si je n'ai fait quelque chose pour mes pauvres Grecs. Je n'attends que le signal du ciel ! » Comme Dieu ne donnait pas ce signal, l'Empereur de Russie le donna lui-même, en montrant à ces peuples chrétiens le labarum déchiré

par le glaive des musulmans, en retrouvant les titres de la fraternité des Slaves et des Hellènes, en leur rappelant ce qu'étaient les Grecs antiques, afin de leur apprendre ce que les Grecs modernes pouvaient devenir.

Quand l'insurrection eut éclaté, les Turcs commirent tant de massacres, que les Russes durent intervenir diplomatiquement et menacer de prendre parti pour les insurgés. La Porte ne répondit pas seulement qu'elle avait le droit de frapper des sujets rebelles; mais elle demanda qu'on lui livrât tous les hommes qui s'étaient réfugiés en Autriche et en Russie; mais elle poussa l'audace jusqu'à faire visiter tous les bâtiments qui traversaient le Bosphore ou les Dardanelles. Ainsi, la Turquie semblait provoquer une guerre avec la Russie. Alexandre, croyant avoir fini son propre apostolat politique, allait prendre les armes et recommencer l'apostolat religieux de la Maison de Romanow, lorsque le prince de Metternich lui persuada que les troubles du Péloponèse portaient *l'empreinte révolutionnaire*, et que ce n'était pas à lui de détruire, par des voies-de-fait qui deviendraient le principe d'une division ruineuse pour tels ou tels États, la Sainte-Alliance qu'il avait créée pour le salut de tous

les États. La question grecque, ajournée par le Congrès de Vérone, fut néanmoins remise à l'ordre du jour, après la campagne d'Espagne, parce que la Révolution paraissait être définitivement vaincue en Europe. « N'est-il pas urgent, disait Alexandre, de prendre un parti en faveur d'un peuple qui lève l'étendard de la Croix contre l'Islamisme! » Ce n'était plus à ses yeux un problème révolutionnaire; c'était un problème purement moral. Il abandonna donc les nouvelles idées de Metternich et revint aux anciennes idées de Catherine. L'Angleterre se rapprocha aussitôt de l'Autriche pour lui inspirer de la défiance; mais Alexandre dissipa bien vite les appréhensions de l'Europe, en séparant la question grecque de la question des Principautés moldo-valaques, et en soumettant : celle-ci aux délibérations du Cabinet de Londres et du Cabinet de Vienne; celle-là aux délibérations de tous les Cabinets.

Pendant que l'Europe allait subir cette double épreuve, la France en subissait une autre également décisive. Louis XVIII se trouvait à l'agonie; et tout le monde craignait que le parti révolutionnaire, à l'occasion de la mort du Roi, ne tentât un de ces grands soulèvements qui peuvent changer

les conditions d'existence des sociétés. Comme le Gouvernement s'appuyait sur les royalistes purs, l'opposition avait pris un caractère d'autant plus formidable, qu'elle préparait les esprits à un prochain renversement de la Dynastie, en écrivant, soit l'histoire de la Révolution anglaise de 1688, soit l'histoire de la Révolution française : l'une considérée comme la transition nécessaire de la Monarchie du droit divin à la Monarchie du droit humain ; l'autre comme la transition nécessaire de la Royauté à la République. Les libéraux, que Napoléon avait foudroyés durant sa vie, le divinisaient depuis sa mort, quoiqu'il fût le type des despotes. « Son nom, dit M. de Lamartine, devint le contraste que les ennemis de la Restauration opposaient aux noms des Princes qui occupaient le Trône. Ils firent de l'un le synonyme de la jeunesse, de la grandeur, de la gloire de la Nation ; des autres le symbole de la vétusté, de la décadence et de l'asservissement du pays à l'étranger. Injustice odieuse ! car la Maison de Bourbon n'avait apparu, après nos revers, que pour partager et réparer nos malheurs. » Les immenses prospérités bourboniennes pouvaient seules effacer toutes les immenses catastrophes napoléoniennes. Celles-ci furent

dues au despotisme ; celles-là furent dues à la liberté! Louis XVIII eut du moins la joie suprême d'en recueillir les fruits avant sa dernière heure. « Je suis plus heureux que Henri IV, disait-il, puisque je meurs dans mon lit aux Tuileries. » Entre tous les Chefs de la France, Rois ou Empereurs, qui se sont succédé depuis 1789 jusqu'aux temps où nous sommes, lui seul a fermé les yeux dans nos palais. Et certes nul ne mérita mieux que l'auteur de la Charte ce destin exceptionnel, puisqu'il ouvrit à notre patrie une ère nouvelle de civilisation, en faisant de l'autorité sans défaire la liberté, en plaçant la Tribune nationale vis-à-vis du Trône royal et en instituant une presse libre, pour que le Tyran n'essayât pas de se substituer au Monarque. Grâce à lui, toute l'Europe a pu croire, pendant bien longtemps, que l'oppression de la France était désormais une chose impossible!

Louis XVIII considérait la Charte comme son plus beau titre aux yeux de la génération contemporaine et aux yeux de la postérité. A l'heure suprême, l'auguste vieillard se fit présenter le duc de Bordeaux par sa propre famille, et dit au comte d'Artois : *que Charles X ménage la couronne de cet*

enfant ! Le peuple salua de ses acclamations l'avénement du dernier frère de Louis XVI, parce qu'il promettait de consolider, en sa qualité de Souverain, la Charte qu'il avait promis de maintenir en sa qualité de sujet. Tous les partis, même ceux qui étaient hostiles à la Maison de Bourbon, se réconcilièrent momentanément avec elle, ou mieux avec Charles X, assez populaire ce jour-là pour reconquérir toute la Société. Sachant allier la politique de sentiment à la politique de raison, le Roi de France voyait dans l'émancipation de la Grèce une occasion d'affranchir son propre Royaume des traités de 1815. Aussi aplanissait-il les difficultés toujours prêtes à s'élever entre la France et l'Angleterre, qui pouvaient défendre ensemble la cause hellénique par principe libéral, à côté de la Russie qui ne pouvait la défendre que par principe religieux : base constante de son influence en Orient.

On le sait : Alexandre, parti pour la Crimée, allait prendre une résolution digne du Souverain auquel Dieu permettait, depuis douze ans, de jouer le principal rôle, dans la paix comme dans la guerre, quand il mourut (décembre 1825). Le grand-duc Constantin ayant renoncé au Trône,

son successeur immédiat fut le czaréwitch Nicolas. Certains officiers de la garde, affiliés aux sociétés secrètes, dirent à leurs soldats que Nicolas Ier usurpait la Couronne, et que, maintenant ses droits, le Grand-Duc marchait sur Saint-Pétersbourg avec des forces imposantes. Un régiment fit acte de révolte contre le Souverain, en croyant soutenir le principe de la légitimité. Cette insurrection éclatant contre lui, au nom d'un frère dont la renonciation l'appelait à régner, conformément aux lois de la Monarchie, fournit à l'Empereur l'occasion de montrer toute l'énergie de son caractère. Ayant résolu d'affronter l'aveugle fureur des soldats mutinés, le Czar court vers eux et leur dit avec une présence d'esprit admirable : *Retournez à vos rangs;* puis il ajoute d'une voix pleine d'autorité, en parcourant le front du régiment : *A genoux!* tous les soldats s'inclinent, mais tous les officiers conspirateurs restent debout. Il fallut recourir à la force. Quelques coups de canon suffirent néanmoins pour rétablir l'ordre. L'Europe admira l'attitude ferme du jeune Monarque, et la Russie comprit qu'elle avait un maître.

Les Russes considéraient la mort d'Alexandre comme un châtiment céleste, parce qu'il n'avait

pas assez fait pour assurer l'existence indépendante des Hellènes. Reprenant les projets incessants de Pierre-le-Grand et de Catherine-la-Grande, Nicolas résolut d'en poursuivre l'accomplissement définitif, afin d'opérer la création d'un nouvel Empire grec par la destruction du vieil Empire turc. L'Angleterre avait à redouter l'avenir d'un peuple qui occupe une aussi belle position maritime et qui déployait en ce moment la plus grande habileté sur mer : aussi voulut-elle empêcher qu'on ne créât un État assez considérable pour qu'il pût rivaliser tôt ou tard avec elle, et même empêcher qu'on ne détruisît la Turquie. En conséquence, le Cabinet de Londres fit accepter au Cabinet de Saint-Pétersbourg un traité d'alliance à l'effet de fonder l'émancipation grecque sur les bases arrêtées par l'Assemblée souveraine d'Hydra (4 avril 1826). La France, amie désintéressée de la Grèce, ayant accédé au traité malgré l'Autriche et la Prusse, qui désiraient maintenir l'ancienne Sainte-Alliance, parce qu'elle favorisait le développement de l'autorité, il en résulta une Sainte-Alliance nouvelle, plus sympathique aux peuples, parce qu'elle favorisait le développement de la liberté.

Quand les trois Puissances alliées sollicitèrent l'adhésion de la Sublime-Porte au protocole relatif à l'affranchissment de la Grèce, le Sultan, fort du constant appui de l'Empereur d'Autriche, leur répondit avec hauteur, en déclarant que le droit des gens n'admettait point de négociations entre Souverain et sujets; que le peuple musulman s'était toujours élevé contre l'intervention étrangère, et qu'il ne descendrait jamais à n'être plus que le Seigneur suzerain des Grecs. La France, la Russie et l'Angleterre stipulèrent aussitôt, dans le traité de Londres, que, si la Porte n'acceptait point la médiation proposée, elles interviendraient résolument pour la contraindre à reconnaître l'indépendance politique de la Grèce (6 juillet 1827). Ibrahim-Pacha, commandant la flotte turque et la flotte égyptienne dans la rade de Navarin, accepta un armistice; mais il n'en poursuivit pas moins ses hostilités; et quand les amiraux des trois Puissances alliées le sommèrent d'exécuter sa promesse, l'amiral ottoman refusa même d'ouvrir leur lettre. C'est alors que le glorieux fait d'armes de Navarin consacra les principes du traité de Londres (28 octobre 1827). La question d'Orient dominait déjà toutes les questions de l'Occident.

Les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie avaient quitté Constantinople, comme si le maintien de la paix n'était plus possible; et le Sultan proclamait lui-même la guerre sainte de l'un à l'autre bout de ses États que l'Empereur Nicolas Ier se proposait d'envahir, après s'être assuré le concours moral et la neutralité armée du Roi Charles X. La France, qui cherchait à reconquérir sa suprématie politique, trouvait, dans son alliance avec la Russie, l'occasion de lacérer les humiliants traités de 1815; car le conflit particulier de deux peuples, sur les confins de l'Asie, allait entraîner un remaniement général de l'Europe. Quelques vaisseaux français devaient se montrer aux Dardanelles, pour protéger les armées russes marchant sur Stamboul. Cette capitale de l'Empire turc devait être la capitale d'un Empire grec; la Russie et la Grèce devaient former deux États séparés; l'Empereur Nicolas devait régner à Constantinople et l'un de ses fils à Saint-Pétersbourg; la Pologne, déclarée indépendante, devait acquérir la Gallicie et le duché de Posen; l'Autriche devait être indemnisée par la Bosnie et la Servie; la Prusse, par le Royaume de Saxe, dont le Roi porterait la Couronne de Pologne; le

Danemark devait s'agrandir du côté de l'Allemagne; la France devait rentrer en possession de ses anciennes provinces rhénanes et de la Belgique; le Roi des Pays-Bas devait trouver une indemnité dans le nord de l'Allemagne; enfin, une armée de cent cinquante mille Russes et Prussiens devait assurer la prise de possession, par la France, de la rive gauche du Rhin. « C'était beau, n'est-ce pas? s'écrie M. Capefigue. Nous serions sortis des traités de 1815 sans violence, sans guerre, sans agitation, par suite d'une prépondérance naturelle, de la force de notre Nation, de la moralité de notre Gouvernement; tant il est vrai que les plus grands avantages résultent des bonnes situations prises (1). » L'équilibre continental, établi sur ces bases, faisait espérer un prochain rétablissement de l'équilibre maritime; car l'Angleterre, qui pouvait encore défendre sa supériorité contre les marines française et russe, aurait été bientôt forcée de reconnaître sa propre infériorité devant l'alliance des flottes française, grecque et russe.

Tout concourait au succès de cette entreprise gigantesque. Les négociations entre Paris et Saint-Pétersbourg restaient secrètes, quoi que fît d'ail-

(1) *Hist. authent. et secrète des Trait. de* 1815, p. 222-23.

leurs le Cabinet anglais pour les découvrir ; et la Russie franchissait les Balkans, tandis que la France occupait l'île de la Morée, afin de se créer un protectorat politique dans la Méditerranée, en regard des îles Ioniennes et du protectorat politique de l'Angleterre, sans cacher son dessein de tenter une expédition bien plus considérable contre la Régence d'Alger, afin de se créer une grande colonie en Afrique. Mais le Cabinet de Londres ayant découvert, à prix d'or, les négociations ouvertes entre le Cabinet de Paris et celui de Saint-Pétersbourg, Charles X fut obligé de les fermer par prudence, tout en se promettant de demander à l'avenir ce que le présent ne pouvait plus lui accorder. C'est dans ce but que le Roi de France continua de prêter à l'Empereur de Russie un appui énergique et loyal, qui lui donna les moyens de braver le mécontentement de l'Autriche et la jalousie de l'Angleterre. Bien que les intérêts de ces deux États soient contradictoires : ceux de l'Angleterre étant sans cesse mobiles et ceux de l'Autriche étant toujours stables, ils s'unirent néanmoins pour produire en France un mouvement révolutionnaire, après avoir soulevé l'Opposition contre le Gouvernement : l'une en divisant la Dy-

nastie, afin de mieux diviser la société; l'autre, en prétendant élever le duc de Reichstadt afin d'humilier les princes de la Maison de Bourbon.

Aussitôt les factions intérieures se réorganisèrent sous cette double influence extérieure. Le grand acte de justice, qui accordait aux émigrés une indemnité soldée par l'État spoliateur à l'individu spolié, fut présenté comme un acte d'iniquité; les lois relatives au rétablissement des majorats et du droit d'aînesse, qui découlaient de la Charte elle-même : base de la Monarchie constitutionnelle par pairs et par députés, et consacrant une transaction entre le principe héréditaire et le principe électif, le droit politique et le droit civil, la classe aristocratique et la société semi-égalitaire, l'autorité et la liberté, furent déclarées incompatibles avec la Charte. Il s'en suivit un antagonisme formidable entre la noblesse et la bourgeoisie, entre les nouveaux propriétaires créés par la Révolution et les anciens propriétaires indemnisés par la Restauration. Ceux-ci étant rangés parmi les défenseurs du Trône, ceux-là devinrent ses agresseurs. Le vieux projet d'usurpation enfoui dans les archives révolutionnaires de 1792, de 1794 et de 1815, reparut sous une forme nou-

velle. En invitant le chef de la Maison d'Orléans à *échanger son blason ducal contre la couronne civique*, on s'écriait : « Courage, Prince! il reste dans notre Monarchie un beau poste à prendre, le poste que Lafayette occuperait dans une République : celui de premier citoyen de la France. » Et l'on substituait ainsi peu à peu les idées anglaises de 1688 aux idées françaises, pour remplacer un Roi qui considérait la Charte comme sa propre concession, par un autre Roi qui devrait considérer le Trône et la Charte comme une concession du Peuple ou de la Chambre élective.

Plus le Pouvoir de Charles X était glorieux et respecté au dehors, plus il était outragé au dedans, parce que « les factions en voulaient le déplacement : les unes dans l'intérêt d'une Maison dont elles servaient depuis longtemps l'ambition; les autres avec l'intention d'imposer une loi nouvelle à un nouveau Pouvoir (1). » La calomnie, arme terrible, fut dirigée contre tous les actes et tous les principes de la Restauration. Vainement la diplomatie française avait-elle arrêté les Russes aux portes de Constantinople;

(1) M. le comte de Ficquelmont, *Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent*. Tom. 1er, pag. 276.

empêché la destruction totale de la Turquie, avec le double concours de la diplomatie anglaise et autrichienne, par le traité d'Andrinople (14 septembre 1829); contribué puissamment à la création de la Monarchie grecque; enfin, garanti partout la dignité souveraine et la grandeur du pays; on insultait le Roi de France, on l'accusait d'avoir livré l'honneur de sa Couronne aux Alliés, et l'on insultait la France elle-même en disant qu'elle subissait un Gouvernement imposé par les baïonnettes étrangères, sans penser qu'on l'entraînait dans une voie où elle serait contrainte de subir plus tard un Gouvernement imposé par des baïonnettes nationales. Ces manœuvres coupables préparaient le triomphe d'une vaste conspiration, dont Charles X tenait dans sa main tous les fils et qu'il aurait dû briser par un coup hardi, pour empêcher la destruction de la Monarchie, en opérant son propre salut. Malheureusement, il dédaigna de se défendre, à ce point qu'on put l'attaquer, en quelque sorte, avec impunité.

Les hostilités éclatèrent, à la tribune ainsi que dans la presse, entre la Souveraineté parlementaire et la Souveraineté royale, entre le Pouvoir constituant et le Pouvoir constitué, au moment

où de nouvelles difficultés venaient de surgir entre Paris et Londres relativement à l'expédition d'Alger. L'Angleterre ayant désiré savoir « quel était le but définitif d'un si fort armement, » « la » France, ne prenant conseil que de son intérêt et » de sa dignité, répondit qu'elle n'avait de compte » à rendre à personne (1). » Cette réponse, pleine de patriotisme, met en fureur le *Foreign-Office*, dont la vengeance ne se fit pas longtemps attendre. Puisque l'Angleterre ne pouvait plus s'entendre avec le Gouvernement des Bourbons, elle voulut s'entendre avec l'opposition anti-dynastique, lui inspirer une audace implacable comme sa propre colère et lui donner même, au besoin, les moyens d'accomplir une révolution qui serait avantageuse pour elle-même, par cela seul qu'elle serait désastreuse pour la France. Car, perdant alors toutes ses conquêtes morales et toutes ses conquêtes matérielles, mise au ban de l'Europe véritablement monarchique et emprisonnée en quelque sorte dans les traités de 1815, elle se trouverait contrainte d'adopter l'alliance anglaise, afin de conserver ce qui lui resterait encore d'indépendance nationale. Chose bien triste, mais

(1) Réponse du prince de Polignac à sir Charles Stuart de Rothsay.

digne de remarque! la Révolution de 1688 se fit en Angleterre contre la France, et la Révolution de 1830 se fit en France pour l'Angleterre. Si le parti libéral français, conspirant la perte de la Restauration, n'approuva pas la glorieuse conquête d'Alger, qui ajoutait un Royaume à notre Monarchie, c'est qu'elle avait encouru la désapprobation des Anglais; c'est que lui-même ne pouvait réussir, dans ses projets subversifs, sans qu'il subordonnât le but de la France au but de l'Angleterre.

Tant qu'il se crut seul en cause, Charles X n'essaya pas de réagir; mais il voulut réagir, dès que toute la société fut en péril. Les fameuses *Ordonnances* lui parurent nécessaires, moins pour sauver sa propre Couronne que pour sauver l'honneur du pays. « Son coup d'État, dit M. de Salvandy, était *défensif*, et non pas offensif. » Le conflit s'engagea sur-le-champ entre un Gouvernement occulte qui avait tout préparé pour l'attaque, et un Gouvernement public qui n'avait rien préparé pour la résistance. Pendant que les sociétés secrètes tenaient en échec toute la société officielle, on vint supplier le vieux Monarque d'abdiquer en faveur du jeune duc de Bordeaux, quoiqu'on se promît bien de le pousser hors de France avec son petit-

fils, comme jadis on avait poussé Jacques II et son fils hors de l'Angleterre. Et Charles X, qui disait quelques jours avant ces fatales journées: « Si je » n'avais que cette alternative, j'aimerais encore » mieux être un Roi exilé qu'un Roi avili, » descendit du Trône pour ne pas sacrifier les éternels intérêts des sociétés aux intérêts transitoires des partis, et les glorieuses destinées du peuple continental, si l'on peut s'exprimer ainsi, aux fins suspectes du peuple insulaire!

Ce drame révolutionnaire mit l'Europe en deuil; mais les hommes qui n'avaient pas craint de jouer un rôle déplorable dans ce qu'ils appelaient la *comédie de quinze ans*, essayèrent, par le récit de leurs tristes complots, d'égayer notre pauvre France, afin qu'elle ne s'aperçût point, sans doute, qu'ils venaient de la précipiter dans cette voie fatale où l'on passe des épreuves les plus cruelles aux plus terribles expiations. Les Bourbons ne furent frappés, comme les Stuarts, que dans leur branche principale; et le duc d'Orléans, au lieu d'être un médiateur entre les partis armés, au lieu de se dévouer pour le compte de la Société monarchique, en prenant le titre de Régent qu'il aurait conservé durant toute la minorité du Roi de France, Hen-

ri V, se laissa donner, par quelques Députés n'ayant pas même un caractère légal, le titre de Louis-Philippe Ier, *Roi des Français*, qu'il ne devait point conserver durant toute sa vie. Car, avant d'obtenir ce titre, obligé de prêter serment à la Charte modifiée, dans la Chambre élective, de telle sorte qu'elle exprimait désormais la négation du droit divin ou de la Souveraineté du Roi et l'affirmation du droit humain ou de la Souveraineté du peuple, il lui était impossible de rien fonder sous le rapport monarchique, puisqu'il ne pouvait faire acte de Royauté que sur le principe même de la République.

L'avénement de Louis-Philippe fut notifié au peuple de France et à tous les Monarques de l'Europe, pour qu'ils reconnussent : d'une part, que la possession du Pouvoir suprême n'était pas contraire aux lois morales ; d'autre part, que l'origine et la constitution de ce Pouvoir n'étaient la conséquence d'aucun acte d'immoralité. La France avoua *tacitement* que le Gouvernement de Juillet se trouvait conforme aux lois morales ou divines, quoiqu'il exprimât l'exclusion du droit divin ; mais les Souverains, formant ensemble le corps politique de l'Europe, n'osèrent pas avouer *authentique-*

ment que les événements de Paris étaient conformes à la pure moralité. Néanmoins, comme une guerre avec la France pouvait compromettre la destinée des divers États, surtout en ce moment où le parti révolutionnaire paraissait d'autant plus puissant et résolu que le parti véritablement conservateur paraissait irrésolu et impuissant, les Rois se virent contraints de reconnaître *la meilleure des Républiques*, et de sanctionner ainsi le renversement des principes qui servaient de base à leurs propres Monarchies.

Louis-Philippe, Souverain de fait, reconnu par tous les Souverains de droit, allait donc exprimer en Europe la défaite morale de la Royauté.

CHAPITRE XXXIV.

DÉFAITE POSITIVE DE LA MONARCHIE.

Sommaire.

La Révolution de Juillet devant l'Europe. — Louis-Philippe est reconnu par l'Angleterre avec autant de facilité que s'il était l'héritier légitime du Trône de France. — Mission de Talleyrand à Londres. — Déclarations hostiles de l'Empereur de Russie. — Coalition des Rois du Nord. — L'Angleterre et la Russie trouvent un prétexte de s'immiscer dans toutes les affaires de l'Europe : l'une en réprimant les révolutions, l'autre en les fomentant. — Politique générale de Louis-Philippe. — La Révolution de Paris engendre celle de Bruxelles. — La France veut faire prévaloir en Europe le principe diplomatique de non-intervention. — Protestation du prince de Metternich. — Le Roi des Pays-Bas demande aux Empereurs d'Autriche et de Russie, aux Rois d'Angleterre et de Prusse, un appui contre ses sujets révoltés. — L'Angleterre sacrifie la Maison de Nassau qu'elle protégeait depuis plusieurs siècles. — Conférences de Londres. — Séparation de la Belgique et de la Hollande. — Le parti modéré s'efface provisoirement en France devant le parti exalté. — Provocations à la révolte universelle. — Révolution de Pologne. — Soulèvements partiels de l'Allemagne et de l'Italie. — Le Prince de Metternich préfère un champ de bataille à une révolution. — Intervention de l'Autriche en Italie. — L'Angleterre reconnaît, en certains cas, le droit d'intervention. — Suppression du Royaume de Pologne. — La Révolution favorise plutôt l'ambition des Rois que celle des Peuples. — La politique des principes est subordonnée à celle des intérêts. — Situation des partis en France. — Expédition d'Anvers et d'Ancône. — Don Pédro et don Miguel. — Ferdinand VII détruit la loi salique en Espagne. — Isabelle et don Carlos. — L'Angleterre se déclare pour Isabelle et contre don Carlos, héritier légitime du Trône d'Espagne, espérant ainsi le faire perdre à la Maison de Bourbon. — Guerre civile en Espagne. — Attitude de l'Europe vis-à-vis

de la France. — Louis-Napoléon Bonaparte à Strasbourg. — Dissolution de l'alliance des Cours du Nord. — Mariage du duc d'Orléans. — Ministère de M. Thiers. — Question d'Orient. — M. Thiers veut provoquer une rupture entre l'Autriche et la Russie. — Déclaration du prince de Metternich. — Louis-Napoléon Bonaparte à Boulogne. — La France exclue des conseils de l'Europe. — M. Thiers veut faire une guerre de propagande universelle. — Chute de M. Thiers. — Ministère de M. Guizot. — La France rentre dans le concert des Cabinets. — Le nouveau parti conservateur et les anciens partis antidynastiques. — M. Guizot et M. Thiers. — M. Guizot, champion des idées constitutionnelles en Europe. — La Grèce quitte les rangs des Monarchies absolues, pour entrer dans les rangs des Monarchies constitutionnelles. — Coletti et Maurocordato. — Le Gouvernement et l'opposition en Autriche. — *La vieille Europe* aux prises avec *la jeune Europe*. — Espérances de l'Italie. — M. Guizot et le prince de Metternich. — Avénement de Pie IX. — Popularité universelle du Souverain-Pontife. — Charles-Albert est considéré comme l'épée de l'Italie. — M. de Metternich réclame l'appui des grandes Puissances, pour étouffer l'esprit révolutionnaire de cette Péninsule. — M. Guizot et lord Palmerston. — Le premier veut obtenir des réformes pour les peuples, le second suscite contre eux des révolutions. — Mariages espagnols. — M. Guizot assure le Trône d'Espagne à la Maison de Bourbon. — C'est une victoire que la France remporte sur l'Angleterre. — Lord Palmerston médite une vengeance de l'Angleterre contre la France. — Lord Normanby et l'Opposition à Paris. — Campagne des banquets. — Triomphe de M. Guizot en Italie. — Session de 1848. — Discours de la Couronne. — Révolution de Février. — Abolition de la Royauté et fondation de la République française. — Tous les peuples, qui, la veille, se déclaraient pour la Monarchie constitutionnelle ou représentative, semblent, le lendemain, vouloir se déclarer pour la République.

Avant la Révolution de Juillet, les Monarchies, soit absolues, soit constitutionnelles, quelle que fût d'ailleurs la différence de leurs formes politiques, reposaient toutes sur le même principe : celui de la légitimité des Rois, exprimant dans

chaque État la double origine de la Souveraineté, humaine et divine tout ensemble, ou mieux fondée sur la grâce de Dieu et sur la loi de l'hérédité, et garantissant ainsi l'inviolabilité de la succession au Trône, pour montrer que les droits des Maisons royales sont moralement indestructibles. Mais, après la Révolution de Juillet, et par le seul fait de cette Révolution, qui proclamait la déchéance de la Branche aînée des Bourbons et l'avénement de leur Branche cadette, la France établissait un droit particulier entièrement contraire au droit public de l'Europe; car elle prétendait fonder je ne sais quelle Monarchie, en donnant à la Souveraineté une origine purement humaine, c'est-à-dire en excluant l'influence divine dans l'existence de la Souveraineté, par une flagrante violation de la loi relative à la succession du Trône, pour montrer que les droits des Maisons royales sont positivement destructibles.

Ainsi, le grand conflit de la France révolutionnaire et de l'Europe conservatrice recommençait d'une manière d'autant plus formidable, que les Rois niaient le droit humain sous prétexte de mieux affirmer le droit divin, au risque de s'attirer la colère de tous les peuples; et que la Nation française,

ou mieux ceux qui s'autorisaient de son nom magique, niaient le droit divin sous prétexte de mieux affirmer le droit humain, en réalité pour s'attirer la sympathie de tous les peuples, au risque de s'attirer la colère de tous les Rois. Leur coalition était déterminée par avance, il est vrai, puisque le traité de Chaumont cimentait encore une alliance indissoluble entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, qui devaient chacune fournir un contingent de cent cinquante mille hommes contre la France. Mais l'Angleterre, partie contractante, s'étant dégagée à Troppau des spéculations de subsides qu'elle avait promis, en 1814, poursuivant d'ailleurs un but séparé, tandis que les autres États ne poursuivaient plus qu'un but commun, avait *salué*, *courrier par courrier*, *la pensée de* 1688, et reconnu, comme *Roi des Français*, Louis-Philippe Ier, avec la même facilité de principe et de forme que s'il eût été l'héritier légitime du Trône, quoique tous les anciens Souverains de droit ne pussent voir qu'un Usurpateur dans ce nouveau Souverain de fait.

L'historien diplomatique du dernier règne observe donc avec raison, que la Royauté de 1830 n'eut pas à choisir, dès ses premiers débuts, entre plu-

sieurs systèmes de politique étrangère (1). En effet, repoussée par les grandes Monarchies continentales, elle ne pouvait s'allier qu'avec la grande Nation insulaire. « M. de Talleyrand, dit un ex-ministre d'Autriche, eut la singulière destinée, après avoir fait épouser la légitimité au Congrès de Vienne, en faveur de la Restauration, de marier à Londres, l'usurpation de 1830 à l'Angleterre. De même qu'un père se montre facile sur les conditions du mariage d'une fille mal famée, M. de Talleyrand le fut également sur celles de la nouvelle union de la France avec l'Angleterre... c'était, de la part de la France, une alliance à tout prix; il s'agissait alors pour elle de rompre cette coalition signée à Chaumont pour vingt ans. Ce terme n'était pas encore écoulé; le temps ne l'avait pas encore dénoncée naturellement : la rupture en fut violente ; elle ne fut pas *ostensiblement* celle des intérêts, mais celle des principes. L'Angleterre sortit alors des rangs pacifiques et conservateurs des Puissances, pour entrer dans ceux de la Révolution. La voyant renaître, peut-être encore plus ardente, fatiguée qu'elle avait

(1) M. O. d'Haussonville, *Histoire de la politique extérieure du Gouvernement français*, 1830-1848. 2 vol. Nous ferons des emprunts nombreux à cet excellent ouvrage.

été de la combattre, l'Angleterre, dans cette occasion, la saisit au corps pour la serrer dans ses bras, pour la conduire comme elle le voudrait, pour enfin s'en servir comme d'une servante à ses ordres, qu'elle saurait employer partout où elle le trouverait convenable à ses intérêts. Le sacrifice des principes fut fait au spectre de la guerre générale dont l'Angleterre avait fait apparaître l'image par son alliance avec la France, et ce spectre, le ministre anglais (lord Palmerston) le montrait aussi bien à l'Angleterre elle-même comme justification, qu'au Continent comme menace. C'était un moyen coercitif pour amener les consciences à capitulation (1). »

Le premier soin de la France avait été de placer son nouveau principe de Gouvernement sous la protection de deux millions de baïonnettes. Elle pouvait opposer, en effet, cinq cent mille hommes de troupes régulières et quinze cent mille hommes de gardes-nationales aux Rois de l'Europe, s'ils eussent porté atteinte à ses droits de Nation indépendante, sous prétexte qu'il était de leur devoir d'é-

(1) M. le comte de Ficquelmont (*Vid. sup.* Tom. II, pag. 57-60), que nous citons ici, pour montrer quelles étaient alors les dispositions de l'Europe envers la France.

touffer les semences de liberté révolutionnaire qu'elle jetait parmi les peuples. Au reste, les armements devenaient partout formidables. Deux camps se formaient. Le Nord et le Midi allaient se trouver en présence, et les déclarations altières de l'Empereur Nicolas n'étaient pas de nature à dissiper la crainte d'un conflit. « Eh bien, disait-il à M. Paul de Bourgoing, premier secrétaire d'ambassade de France, qui remplissait à Saint-Pétersbourg les fonctions de chargé d'affaires, eh bien! avez-vous reçu des nouvelles de votre Gouvernement, c'est-à-dire de M. le Lieutenant-Général? car vous savez que je ne reconnais aucun ordre de choses que celui-là et que je le considère comme seul légal, parce que seul il découle de l'autorité royale légitime... Oui, telle est ma façon de penser : le principe de la légitimité, voilà ce qui me guidera en toute circonstance; je ne m'en départirai jamais... jamais je ne pourrai approuver ce qui vient de se passer en France. » — « Mais, répondit M. de Bourgoing, Sa Majesté Impériale veut donc mettre le feu à l'Europe? Je sais qu'elle ne songe pas à prendre les armes pour aller attaquer la France. Pense-t-elle donc qu'une Nation fière comme la nôtre, aussi remplie du sentiment de sa dignité, se laisse

ra donner une marque quelconque d'improbation?
— Jamais, reprit l'Empereur, je ne me départirai de mes principes. On ne transige pas avec son honneur. Je ne sais ce que nous ferons; mais certainement je dirai mon opinion aux autres Souverains de l'Europe... Nous ne ferons point la guerre, acceptez-en la certitude; mais si nous reconnaissons jamais ce qui existe chez vous, ce ne sera, soyez-en certain, qu'après nous être concertés... Je ferai ce que je pourrai; le temps, l'avis des autres Cours, la tournure que les choses prendront en France, voilà ce qui pourra me déterminer; mais, je vous le répète, jamais je ne transigerai avec mon honneur (1). » A dater de ce jour, la Russie et l'Angleterre trouvèrent un prétexte également plausible de s'immiscer dans toutes les affaires de l'Europe, et de développer ainsi leur politique particulière au détriment de la politique générale : celle-ci en fomentant les révolutions, celle-là en les réprimant.

Louis-Philippe, dont l'existence monarchique pouvait être compromise au même degré, en France et en Europe, soit par le parti du mouvement, soit par le parti de la résistance, essaya de

(1) Dépêches de M. de Bourgoing, 12 et 24 août 1830.

les neutraliser l'un et l'autre. Puisqu'il s'agissait de résoudre, sous le rapport temporel, l'éternelle question de la paix et de la guerre, de l'ordre et du désordre, le Souverain de fait comprit que, dans ses lettres autographes adressées aux Souverains de droit (14 août 1830), il devait présenter son avénement, non comme une usurpation de famille couronnée par le succès, mais comme une conséquence fatale des événements; et proclamer bien haut qu'il ne cédait qu'à la nécessité pour sauver, sinon la Monarchie, du moins la Royauté, pour éviter la République, pour opposer, enfin, une digue infranchissable au torrent révolutionnaire. Ainsi, tout en sauvegardant la noble fierté du pays, qu'on ne vit jamais reculer devant une solution militaire des divers problèmes qu'elle pose dans le monde, Louis-Philippe invoquait une solution pacifique, en promettant de respecter les traités existants, de faire oublier son origine fatale par une fin providentielle, et d'être un médiateur sincère entre la démocratie républicaine de la France et l'aristocratie monarchique de l'Europe. Alors parut cette brillante « école de diplomatie, qui, sans rechercher auprès des diverses Cours une sympathie impossible à obtenir et dangereuse

à rechercher, mais espérant une impartialité favorable, s'imposait le devoir de prouver à l'Europe que la France avait pu faire une Révolution sans être une perpétuelle menace pour les autres États, et s'appliquait à démontrer que la clef de la paix européenne est à Paris (1). » Il en résulta que Louis-Philippe fit accepter la Révolution de Juillet au dehors, alors même qu'elle s'étendait en Belgique, en Pologne, en Italie et en Allemagne, et qu'elle compromettait ses propres destinées au dedans. Presque tous les Cabinets reprirent avec celui des Tuileries leurs rapports habituels de légations; en sorte que l'alliance de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, au lieu d'être militante et offensive, devint toute expectante et purement défensive.

Les deux partis qui s'étaient fait opposition l'un à l'autre, durant les *Cent-Jours* : l'un pour rappeler la Maison de Bourbon, l'autre pour l'exclure, se firent l'un et l'autre gouvernement après la Révolution de Juillet. Celui qui avait appelé au Trône Louis-Philippe, *quoiqu'il fût Bourbon*, dirigea les affaires intérieures ; celui qui l'avait appelé au Trône,

(1) M. le comte de Garden, *Hist. génér. des Traités de Paix.* Tom. I, *Introd.*, pag. LXXIV.

parce qu'il était Bourbon, dirigea les affaires extérieures. Il pouvait choisir entre deux principes divisant l'Europe depuis le Congrès de Troppau : le principe d'intervention constamment professé par les Puissances coalisées, et le principe de non-intervention accidentellement professé par l'Angleterre. Or les Peuples tournaient leurs regards vers la France, ayant résolu de se livrer eux-mêmes à tels ou tels actes, suivant l'opinion qu'elle adopterait. Déjà la Révolution de Paris avait engendré celle de Bruxelles (26 août 1830), et d'autres voies-de-fait particulières faisaient craindre à tout le monde une dissolution générale des États, lorsque M. le comte Molé, ministre des relations étrangères, proclama le principe de non-intervention. Les Rois et les Peuples s'en émurent également, mais en sens divers. M. le prince de Metternich protesta contre « la prétention étrange du Gouvernement français d'introduire, pour sa convenance, un nouveau Droit des gens dont on n'avait jusque-là jamais entendu parler, et qui était purement et simplement le renversement de toutes les règles qui avaient jusqu'alors présidé à la politique des États européens. »

Cette protestation était d'autant plus grave, que le

Roi Guillaume, dont les troupes hollandaises avaient été obligées d'évacuer le territoire belge, s'adressait à l'Autriche, à l'Angleterre, à la Prusse et à la Russie, non en leur qualité d'arbitres qu'elles ne réclamaient pas encore, mais « en leur qualité de » signataires des traités de Paris et de Vienne, » qui avaient constitué le Royaume des Pays-Bas, » pour placer tous les droits de sa Couronne sous la protection de leur commune garantie, et pour leur demander appui contre ses sujets révoltés. En attendant une détermination collective, le Roi de Prusse, beau-frère du roi de Hollande, prit une détermination individuelle et fit appuyer par ses armées une tentative de Guillaume contre Bruxelles. Aussitôt M. Molé voulut montrer à l'Europe qu'il soutiendrait énergiquement, par des actes de guerre, un principe sérieusement proclamé dans l'intérêt de la paix. Et non-seulement la Prusse éloigna ses troupes de la Hollande, mais, comme l'Angleterre consentait à détruire un Royaume qu'elle avait créé, comme elle sacrifiait en un jour la Maison de Nassau qu'elle avait protégée pendant trois siècles, toutes les Puissances, après avoir consommé la réunion de la Belgique catholique et de la Hollande protestante, au Con-

grès de Vienne, s'entendirent, aux Conférences de Londres, pour consommer leur séparation.

Quoique ce fût un triomphe remporté par la France révolutionnaire sur l'Europe conservatrice, le parti modéré, qui l'avait obtenu en si peu de temps et malgré tant d'obstacles, dut céder le Pouvoir au parti exalté. Le nouveau ministère prit l'engagement solennel de fonder à l'intérieur un Trône entouré d'institutions républicaines; de soutenir en tous lieux, à l'extérieur, la liberté des peuples, et de venger la France des honteux traités de 1815 imposés par la colère des Rois (13 novembre 1830). Ce programme renfermait une déclaration de guerre générale et une provocation à la révolte universelle, comme si l'on eût voulu substituer, dans tous les États, le principe exclusif de la Souveraineté populaire au principe exclusif de la Souveraineté royale. Ainsi le Gouvernement prenait lui-même le drapeau de l'opposition, qui déjà conspirait le renversement de la Royauté nouvelle, pour rétablir l'ancienne République, en sonnant le tocsin des Peuples contre les Rois. On sait à quoi ces déclamations révolutionnaires aboutirent : la Pologne, confiante dans les promesses de la France, opéra sa

malheureuse insurrection contre la Russie, en ce moment formidable où les armées russes allaient se réunir à celles de l'Autriche et de la Prusse, pour accepter, au nom de la Coalition, le défi de guerre jeté par un ministre français; l'Allemagne et l'Italie virent éclater des soulèvements partiels, qui semblaient présager une révolte générale; et Paris devint le théâtre de tant d'émeutes, que toutes les créations politiques du Nord, du Centre et du Midi de l'Europe semblaient devoir s'abîmer au sein d'une même destruction.

Le Cabinet des Tuileries hésitait alors devant les faubourgs insurgés, mais il n'hésitait pas devant les autres Cabinets. M. Laffitte ayant déclaré à la tribune « qu'il ne permettrait pas que le principe » de non-intervention fût violé » (1er décembre 1830), les révolutionnaires polonais, italiens et allemands, applaudirent à ses paroles; et le prince de Metternich dut les réfuter, sous prétexte que « les Gouvernements ne pouvaient souffrir, en vertu d'un principe inapplicable, qu'on restreignît ainsi la sphère de leur action politique. La vraie doctrine était, selon lui, que chacun d'eux pouvait agir comme bon lui semblerait. Il déclarait que, pour établir le droit d'intervention

des Gouvernements, il était prêt à s'exposer à l'intervention des peuples, parce qu'alors la question, nettement posée, deviendrait une question de force; qu'il aimait mieux périr par le fer que par le poison, car, les armes à la main, il avait du moins une chance que le poison ne lui laisserait pas; qu'en un mot, si l'intervention de l'Autriche en Italie devait amener la guerre, il était prêt à l'accepter, car, péril pour péril, il préférait un champ de bataille à une Révolution (1). »

Conformément à cette déclaration, l'Autriche fit marcher ses troupes contre les insurgés de la Romagne, où Charles Bonaparte et Louis-Napoléon Bonaparte, enfants du despotisme, étaient accourus au premier signal de la liberté révolutionnaire. On sait que le ministère Laffitte voulut jeter une armée française dans le Piémont, pour braver le prince de Metternich, ou mieux toute la Coalition; mais Louis-Philippe ne voulut point précipiter la France dans une guerre contre l'Europe, avec de prétendus hommes d'État qui ne savaient pas même garantir l'ordre, en maintenant la paix dans les rues de Paris. Cette résolution

(1) Dépêches de l'ambassade de France à Vienne, janvier 1831. Voir l'ouvrage de M. O. d'Haussonville. Tom. I, page 35.

était d'autant plus opportune, que les avant-postes de l'Europe avaient déjà pris position sur le Rhin comme sur la Meuse, et que la France ne pouvait pas même compter sur l'alliance de l'Angleterre, parce que la Belgique offrait son Trône au duc de Nemours. Effectivement, lord Palmerston avait déjà pris pour base de sa politique, devant la Chambre des Communes (18 février 1831), les motifs qui donnaient aux Puissances le droit d'intervention. « Si ce qui se passe dans un pays voisin, disait-il, est de nature à menacer la paix générale de l'Europe, on comprendra qu'alors et jusqu'à un certain degré, l'intervention devienne justifiable, et que, conformément à ce principe, si la Belgique choisissait pour Souverain un Prince qui devrait nécessairement être dangereux pour les États voisins, ces États auraient le droit de protester contre un tel choix. » Louis-Philippe retira sur-le-champ, des mains du parti exalté, le Pouvoir qu'il devait laisser désormais dans celles du parti modéré. Celui-ci rassura l'Europe que celui-là épouvantait. Dès lors, il y eut entre ces deux partis, qui s'étaient mis d'accord pour fonder l'établissement semi-monarchique de 1830, un antagonisme insurmontable ; car

l'un cherchait à détruire, par tous les moyens possibles, le principe gouvernemental qu'il avait créé; tandis que l'autre cherchait à perpétuer, par tous les moyens possibles, la forme gouvernementale qu'il avait improvisée. Mais la question belge fit renouer l'alliance anglo-française, trop vite rompue. La France put exclure le duc de Leuchtenberg, parce que l'Angleterre excluait le duc de Nemours; et, « tout en disant que la Belgique avait le droit de choisir, il y eut un compromis de passé entre ces deux Puissances, en vertu duquel l'Angleterre donna le Roi et la France donna la Reine (1). »

L'élection se fit pourtant dans les deux Chambres. Le duc de Saxe-Cobourg, qui avait déjà refusé la Couronne de Grèce, accepta celle de Belgique et vint prendre possession du nouveau Royaume, sans attendre que son ancien Souverain y eût renoncé. Les trois Puissances continentales, quoique toujours hostiles aux mouvements révolutionnaires, agirent néanmoins de concert avec les deux Puissances maritimes, qui les favorisaient. Car il importait à tout le monde que la question particulière de la Belgique ne devînt pas

(1) M. le comte de Ficquelmont, *Vid. sup.* Tom. II, pag. 59.

une cause de guerre générale. D'ailleurs, la Révolution, quelque fatale qu'elle fût dans ses principes constitutifs, procurait à la Prusse une heureuse occasion de développer son influence en Allemagne; à l'Autriche, celle d'étendre son action sur toute l'Italie, et à la Russie, colosse asiatique, celle de supprimer le Royaume de Pologne pour devenir elle-même un colosse européen. Aussi, la politique des principes était-elle subordonnée partout à la politique des intérêts. Mais plus les Monarchies se fortifiaient sous le rapport de la puissance matérielle, plus elles s'affaiblissaient sous le rapport de la puissance morale, puisque, d'un côté, les Souverains de droit irritaient et désorganisaient eux-mêmes le parti conservateur dans toute l'Europe, en traitant avec un Souverain de fait, qu'ils devaient considérer comme l'un des chefs du parti révolutionnaire; et de l'autre côté, Louis-Philippe irritait le parti révolutionnaire européen, en traitant avec les Souverains légitimes, chefs natuels du parti contre-révolutionnaire.

Ces deux indignations produisirent en France deux mouvements contradictoires. Les révolutionnaires, voyant leur confiance trahie par la Royauté

semi-républicaine, lui déclarèrent une guerre à mort pour faire triompher la République; et les Royalistes, ne pouvant pardonner au duc d'Orléans d'avoir trahi la confiance de Charles X, essayèrent de renverser son Gouvernement pour relever la Monarchie. Une première insurrection jacobine avait trouvé sa défaite à Paris, lorsque Madame la duchesse de Berry vint chercher victoire dans la Vendée, où le duc de Bordeaux, salué Roi de France, est proclamé sous le nom de Henri V. M. Thiers, alors ministre, combat l'héroïsme de cette auguste mère en mettant sa tête à prix; et la guerre civile s'éteint dans le sang, après l'arrestation de la noble Duchesse, vendue par un traître. La Monarchie retombe en Vendée; mais la République se relève à Lyon, où le Prolétariat victorieux triomphe un jour de la Bourgeoisie stupéfaite, pour être lui-même défait le lendemain. Tous les partis, anciens et nouveaux, étant écrasés par le jeune ministre, M. Thiers replaça la statue de Napoléon au faîte de la colonne, comme s'il voulait inaugurer le culte du despotisme et de la force, dans un pays où l'on prétendait consacrer exclusivement le culte du droit et de la liberté.

Les souvenirs napoléoniens ne pouvaient être évoqués en France, contre l'Europe, sans provoquer certaines démonstrations militaires. Aussi entreprit-on la double expédition d'Ancône et d'Anvers, moins pour commencer une lutte avec l'Autriche sur le territoire de l'Italie, que pour finir sur les rives de l'Escaut la question belge, qui devait se trancher à Londres. Une troisième expédition fut dirigée vers les bords du Tage, où don Pédro, agissant au nom de sa fille, disputait à son frère don Miguel la Couronne de Portugal, avec l'épée de la France et de l'Angleterre. Quoique Jean VI eût reconnu l'indépendance du Brésil à l'égard du Portugal, et l'élection de Pédro Ier, son fils aîné, comme Empereur (1822), il n'avait pas prévu le cas où ces deux Royaumes pourraient être gouvernés par le même Prince. L'Empereur du Brésil prit donc, à sa mort, le titre de Roi de Portugal (1826). Mais l'antagonisme de ces deux Nationalités était si violent, qu'il dut renoncer spontanément à l'un de leurs deux Trônes, afin de pouvoir conserver l'autre. En conséquence, il céda la Couronne du Portugal à sa fille dona Maria da Gloria, mit auprès d'elle son frère don Miguel avec le titre de Régent, et reprit le chemin du Brésil (27 no-

vembre 1827). Mais les Cortès portugaises ayant été convoquées sur ces entrefaites, elles déclarèrent don Pédro *étranger*, élurent à leur tour don Miguel *Roi national*, et voulurent aussi faire sanctionner l'indépendance du Portugal à l'égard du Brésil (juillet 1828). Malgré l'appui de l'Angleterre, don Pédro ne put contenir cette réaction du pays; toutefois une autre Révolution ayant éclaté dans le Brésil, don Pédro Ier abdiqua bien vite en faveur de son fils don Pédro II (1831) et vint détrôner son propre frère avec l'appui de la France et de l'Angleterre, pour rendre à sa fille la Couronne du Portugal (1833).

Cet événement ne s'était pas encore accompli, lorsque Ferdinand VII convoqua les Cortès (4 avril 1833) qui devaient prêter serment de fidélité à l'Infante Isabelle, ou mieux sanctionner son propre décret du 29 mars 1829, en vertu duquel il abolissait la loi salique au détriment de don Carlos, c'est-à-dire l'ordre de succession au Trône reconnu par l'Europe et garanti par les traités. Dès l'origine, le Roi de Naples, son beau-frère, et le Roi de France, avaient protesté contre l'illégalité de cette ordonnance, au nom du droit public, en

même temps que don Carlos, son successeur immédiat, et le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, dont le fils aîné pouvait devenir son successeur médiat, avaient protesté au nom de leurs droits éventuels. Mais la Révolution de 1830 ayant changé la situation des hommes et des choses, Louis-Philippe, d'accord avec l'Angleterre, se déclara contre don Carlos qui prétendait au titre de Roi, sous le nom de Charles V, et pour l'Infante Isabelle qui avait pris le titre de Reine. Tous les Cabinets du nord de l'Europe rappelèrent leurs ambassadeurs, témoignant ainsi qu'ils reconnaissaient les droits légitimes de don Carlos; mais les Cabinets de Londres et de Paris laissèrent leurs ministres à Madrid, témoignant ainsi qu'ils reconnaissaient, comme légitimes, les droits de l'Infante, quoiqu'il fût évident « que la reconnaissance de la Reine Isabelle, par l'Angleterre, eût pour objet principal d'enlever, au moyen de son mariage avec un Prince étranger, le Trône d'Espagne à la Maison de Bourbon. L'Angleterre n'avait jamais cessé, depuis le Pacte de famille, de trouver que la réunion des deux Couronnes de France et d'Espagne dans la même Maison, donnait à la France une trop grande prépondérance politi-

que (1). » On sait que don Carlos, appuyant tour à tour ses droits sur l'épée victorieuse de Zumala-Carreguy et de Cabrera, put se maintenir en Espagne pendant plusieurs années, malgré les forces réunies de la Révolution espagnole, du Cabinet de Londres et de celui de Paris, qui craignaient tellement l'issue définitive de cette sanglante lutte, qu'ils provoquèrent la trahison de Maroto, pour forcer le Prétendant à se réfugier en France (1839).

Les événements de la Péninsule ibérique avaient ramené Louis-Philippe à l'ancien système du Régent, fondé sur la quadruple alliance de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal, qu'il considérait comme assez puissante pour contrebalancer l'alliance de tous les États du Nord. Mais les temps, les principes, les hommes et les intérêts avaient bien changé depuis un siècle. En France, les attentats isolés contre la personne de Louis-Philippe succédaient aux insurrections républicaines; en Espagne, les révoltes militaires succédaient à la guerre civile; en Portugal, des bandes d'étrangers ravageaient le pays, sous prétexte de servir sa Nationalité : l'Angleterre seule, ayant échappé aux dangers du *Chartisme*, sem-

(1) M. le comte de Ficquelmont, *Vid. sup*. Tom. II, pag. 237.

blait gagner, sous le rapport de la stabilité politique, tout ce qu'elle faisait perdre aux autres Puissances. L'Europe conservatrice examina sérieusement cette situation de l'Europe révolutionnaire. Les Souverains du Nord se voyaient périodiquement à Kalisch, à Munchen-Graetz ou à Tœplitz, depuis 1830 ; et leurs diplomates avaient à juger, selon M. Capefigue, « s'il était préférable d'attaquer de front le principe de Juillet par la guerre, ou de le laisser s'affaiblir lui-même par la fatigue : la guerre, en réveillant l'instinct belliqueux de la France, demandait d'immenses sacrifices et mettait tout en question ; la paix permettait le développement des idées et des systèmes de l'Europe, tandis que la France, affaiblie par ses petits déchirements, cessait d'être un objet de menace et d'inquiétude. On pouvait tout finir sans efforts; si aucun des Souverains n'avait des sympathies personnelles pour Louis-Philippe, on devait au moins lui tenir compte de son courage pour le maintien de l'ordre et de la paix. Les derniers attentats essayés contre lui avaient jeté un mélancolique intérêt sur sa personne, merveilleusement protégée par une invisible Providence. Il fut donc généralement décidé qu'on se tiendrait, à l'égard de la France,

dans une situation d'examen et d'expectation (1).»

Cependant les périls ne diminuent à l'extérieur que pour augmenter à l'intérieur. Tandis que Louis-Philippe s'efforce de vaincre la répugnance des Rois légitimes à l'égard de sa *quasi-légitimité*, en éloignant le moindre prétexte de guerre, l'opposition excite le peuple contre lui, en prétendant qu'il sollicite *la paix à tout prix;* de sorte que le Gouvernement se voit assailli de toutes parts. Aux dernières conspirations civiles, il faut ajouter une première conspiration militaire. Louis-Napoléon Bonaparte, qui voulait autrefois renverser le Trône pontifical, veut maintenant relever le Trône impérial. Mais les idées bourboniennes, qui exprimaient la véritable autorité engendrant la véritable liberté depuis 1814 jusqu'en 1830, et la liberté révolutionnaire engendrant un Pouvoir conservateur depuis 1830 jusqu'en 1848, sont beaucoup trop supérieures aux idées napoléoniennes, qui exprimaient le despotisme anéantissant toute espèce de liberté, pour que, dans le domaine des faits accomplis, la tentative de Strasbourg soit autre chose qu'une échauffourée (30 octo-

(1) *Trois siècles de l'Hist. de France. Monarchie et politique des deux branches de la Maison de Bourbon.* Tom. II, pag. 326.

bre 1836). Néanmoins, l'agitation générale des partis et le renouvellement fréquent des ministères montrent l'impuissance absolue où se trouvent, d'un côté, le Gouvernement, de l'autre, l'opposition, quand il s'agit de fonder un ordre quelconque sur le désordre produit par la Révolution (1).

Lorsqu'il fut bien constaté que la Royauté quasi-légitime ne pourrait pas se créer, les Monarchies ne songèrent plus à la détruire. Du reste, les Cours de Vienne et de Berlin prirent une attitude conciliante, au fur et à mesure que les factions intérieures devinrent hostiles. Par le mariage de l'héritier présomptif du Trône de Juillet avec la princesse Hélène de Mecklembourg (1er mai 1838), la Prusse fit tomber la barrière que la Révolution de 1830 avait élevée entre la famille d'Orléans et les grandes Maisons souveraines de l'Europe. Mais la coalition des partis se

(1) C'est vers cette époque, je crois, que M. Thiers, ministre, dit à M. Berryer, chef de l'opposition légitimiste : *Pourquoi n'êtes-vous pas avec nous?* — Le grand orateur lui répondit : *Pourquoi n'êtes-vous pas vous-même des nôtres?* — *Écoutez*, reprit M. Thiers; *depuis* 1830, *nous faisons une expérience gouvernementale qui réussira ou qui ne réussira pas. Si nous nous trompons, je serai le premier à reconnaître notre erreur, en passant de votre côté.* Je puis certifier, sinon l'exactitude des paroles, du moins l'exactitude des idées exprimées dans ce dialogue; car il m'a été transmis par l'un de ces deux illustres interlocuteurs.

forma contre le Gouvernement de Louis-Philippe, au sein de la société française, dès que la coalition des États parut sur le point d'être dissoute, en sa faveur, au sein de la société européenne. Ce n'était qu'un leurre. L'Autriche et la Prusse désiraient seulement rompre à tout prix l'alliance anglo-française; lier, s'il se pouvait, l'Angleterre maritime aux intérêts du Continent, et exclure la France des Conseils de l'Europe, afin de l'isoler des Rois, dont elle menaçait l'autorité, comme elle s'était elle-même isolée des Peuples, dont elle ne protégeait plus la liberté!

L'alliance de la France et de l'Angleterre vint échouer contre la question d'Orient, qui a le triste privilége d'exciter toutes les convoitises de l'Occident. Chose remarquable! l'Europe, après avoir été philhellène sous la Restauration, était devenue turque, sous le règne de Louis-Philippe. Quoique la maladie organique de l'Empire ottoman semblât incurable, tout le monde voulait néanmoins le régénérer, faute de savoir par quoi le remplacer, si quelqu'un venait à le détruire. La crainte de voir s'élever un grand Empire grec, qui, par son alliance naturelle avec la Russie, deviendrait trop prépondérant, fit réduire la grande révolution grec-

que aux mesquines proportions d'un petit Royaume, sur lequel vint régner Othon Ier, fils du Roi de Bavière. Aussi la Porte-Ottomane était-elle soutenue par toutes les Puissances européennes, excepté par la France; car Louis-Philippe soutenait le pacha d'Égypte, demandant au Sultan l'hérédité de son Pachalick et la possession de la Syrie, d'où il pourrait un jour faire prévaloir la domination de la race arabe sur la race turque. Dès que la révolte de Méhémet-Ali eut éclaté, Mahmoud II implora l'intervention armée de l'Empereur Nicolas, qui lui fit signer le fameux traité d'Unkiar-Skelessi, par lequel le père du Sultan actuel remit, dit-on, « les clefs du Bosphore au futur dominateur » de Constantinople (8 juillet 1833). » La paix de Koutayeh ne fut qu'une suspension d'armes entre Mahmoud et Méhémet-Ali, dont les hostilités recommencèrent en 1839 et faillirent entraîner une guerre générale. Désirant l'éviter, autant que possible, la Russie voulut s'entendre avec l'Angleterre dans les conférences de Londres, pour agir toutes les deux ensemble contre le Pacha, qui menaçait, aux yeux de l'une, sa conquête future en Europe, c'est-à-dire Constantinople, et, aux yeux de l'autre, ses conquêtes présentes en Asie. La France

essaya vainement de réveiller l'ancienne rivalité de la Maison de Habsbourg et de la Maison de Romanow, désirant : celle-ci les Dardanelles et celle-là les bouches du Danube, afin de combiner avec l'Autriche une action commune en faveur du Pacha, dont on aurait limité les prétentions. Mais le prince de Metternich qui pouvait trancher le problème, rejeta cette solution, parce qu'il se crut obligé de subordonner « les affaires d'Orient aux affaires d'Occident. » Comme on niait le péril des révolutions, « il affirmait, lui, que la tranquilité dont on jouissait n'était qu'une trêve ; il répétait que les Puissances du Continent étaient toutes tenues en échec par l'esprit d'anarchie, et, quoique solides en apparence, à peu près également, sourdement minées. A ses yeux, la Russie seule restait intacte et ferme. Seule, elle était destinée peut-être à sauver l'Allemagne mise aux abois ; le moment n'était point venu pour aucune Cour allemande, pour l'Autriche moins que toute autre, de rompre avec la Russie (1). »

Plus on parlait de guerre au prince de Metternich, plus il agissait dans un but de médiation et de paix. L'Autriche tenait, il est vrai, la clé

(1) Correspondance de l'ambassade de France à Vienne.

du problème oriental, mais elle désirait ajourner une solution que tout le monde redoutait, parce que personne n'y était préparé. Au surplus, puisqu'elle ne s'éloignait pas de la Russie, elle devait se rapprocher de l'Angleterre. C'est ce que M. Thiers eut le malheur de ne point comprendre durant son *ministère d'action*, qui provoqua deux réactions également déplorables : à l'extérieur, celle de l'Europe contre la France ; à l'intérieur, celle des idées impérialistes et jacobines contre les idées plus ou moins royalistes. S'étant imaginé qu'il épouvanterait les Gouvernements européens, en évoquant le spectre révolutionnaire et le fantôme de Napoléon dont il faisait revenir les cendres, M. Thiers suscita contre son propre Gouvernement l'attentat révolutionnaire de Boulogne, commis par Louis-Napoléon Bonaparte (9 juin 1840), et l'acte diplomatique de Londres, signé par les grandes Puissances, à l'exclusion de la France (1) (15 juil-

(1) M. le comte de Ficquelmont résume en ces termes les évolutions qui ont eu lieu entre les Puissances depuis 1820 jusqu'en 1840 : « 1° Toutes les fois qu'il s'est agi, dit-il, d'une déclaration positive ou d'une manifestation collective de principes, l'Angleterre s'est séparée des trois Puissances pour se rapprocher de la France ; 2° toutes les fois qu'il s'est agit d'intérêts politiques, séparés d'une question de principes, l'Angleterre s'est éloignée de la France pour se rapprocher des trois Puissances. » (*Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent*. Tom. II, pag. 185.)

let 1840), pour obtenir de force la soumission de Méhémet-Ali, envers Abdul-Medjid. Cette coalition générale de toutes les Monarchies de droit contre une Royauté de fait semble indissoluble, parce que l'Angleterre est devenue l'exécutrice des volontés de l'Europe contre la politique de la France. M. Thiers, loin de s'effrayer du péril, affecte de s'y complaire. Des hauteurs de la tribune et dans les journaux ministériels, il déclare *une guerre à outrance* aux Rois coalisés ; il prétend organiser une propagande révolutionnaire parmi tous les peuples. On vote les fortifications de Paris avec entraînement ; on remplit les cadres de l'armée, comme si l'heure des grandes batailles avait sonné pour tout le monde ; mais cela n'empêche point M. Thiers de rappeler les vaisseaux français à Toulon (8 octobre 1840), quoique les vaisseaux anglais aient bombardé Saint-Jean-d'Acre (10 septembre).

Enfin, le ministère du 29 octobre vient de remplacer le ministère du 1er mars. M. Guizot succède à M. Thiers ; le parti conservateur au parti révolutionnaire, l'action morale à l'action physique. Aussitôt, les Cabinets de l'Europe qui se sont éloignés du Cabinet de Paris, veulent s'en rapprocher ; mais l'homme d'État éminent, qui dirige

nos relations extérieures, leur déclare que toute la question pendante, entre le Sultan et le Pacha, lui est et doit lui être étrangère; qu'il ne peut rentrer dans les Conseils de l'Europe, tant que cette question dure encore; et que cette situation, que la France n'a pas choisie, où elle n'entend pas systématiquement demeurer, ne lui pèse en aucune manière (1). Ensuite, résumant sa politique générale, M. Guizot adresse à ses agents une lettre particulière, ainsi conçue : « Rompre toute coalition apparente ou réelle en dehors de nous, prévenir entre la Russie et l'Angleterre des habitudes d'une intimité un peu prolongée, rendre toutes les Puissances à leur situation indépendante et à leurs intérêts naturels, et sortir nous-mêmes de la position d'isolement pour prendre une position d'indépendance, en bonne intelligence avec tous et sans lien étroit avec personne (2). » Ces résultats importants furent obtenus par la *Convention des Détroits*, signée à Londres (14 juillet 1841), où, les plénipotentiaires d'Angleterre, de Russie, d'Autriche, de Prusse et de Turquie ayant déclaré nul le traité du mois

(1) Dépêche de M. Guizot à M. le baron de Bourqueney, 18 novembre 1840.

(2) *Ibid.*, 28 février 1841.

de juillet précédent, la France reprit très-honorablement sa place dans le concert des Cabinets.

La famille d'Orléans, assise sur son Trône d'élection, paraissait n'avoir plus rien à redouter, ni au-dehors, puisque toutes les Maisons souveraines de l'Europe entretenaient avec elle des relations plus ou moins bienveillantes ; ni au-dedans, puisqu'elle avait triomphé, sinon de la résistance morale, du moins de la résistance physique organisée par les véritables royalistes et par les prétendus républicains. L'objet principal du parti conservateur, qui se maintenait à la tête du Gouvernement, fut donc et devait être la consolidation de la Dynastie nouvelle, au-dessus de la société et en regard des anciennes Dynasties. Presque tous les Monarques, représentant l'exclusive Souveraineté du droit divin, avaient suspendu leurs hostilités systématiques envers Louis-Philippe, quoiqu'il représentât l'exclusive Souveraineté du droit humain, non-seulement parce qu'il s'était dévoué au maintien de la paix, « en dépit de tant d'occasions de guerre, qui se multiplièrent plus en dix ans que dans tout le siècle passé (1), » mais aussi parce qu'il servait de bou-

(1) M. César Cantu, *Hist. de cent ans*. Tom. III, pag. 300.

clier à toutes les Monarchies contre la République. Cependant, les légitimistes et les républicains ne suspendirent leurs hostilités également systématiques, qu'après la mort du duc d'Orléans, comptant alors sur la faiblesse d'une Régence pour renverser les espérances dynastiques du règne le plus ferme. Aux yeux de ces deux partis, qui exprimaient le prolétariat et la grande propriété, un Pouvoir créé par une révolution, devait être détruit par une autre révolution. Puisque les deux classes extrêmes considéraient la Royauté de 1830 comme une institution purement viagère, il fallut essayer de la rendre perpétuelle en fondant *le pays légal*, c'est-à-dire le Gouvernement de la France par les classes moyennes : et M. Guizot développa cette doctrine, soit dans ses écrits, soit dans ses actes, à la manière des intelligences véritablement supérieures qui savent fortifier l'autorité, sans affaiblir la liberté !

Jusqu'à présent, toute la politique française a été alternativement dirigée soit par M. Guizot, soit par M. Thiers. Le premier, chef du parti conservateur, est plutôt un homme de Gouvernement qu'un homme d'opposition ; et le second, chef du tiers-parti, est plutôt un homme d'opposition

qu'un homme de Gouvernement. M. Thiers appartenait à la Révolution de Juillet, puisqu'il prétendait subordonner les principes non-accomplis aux faits accomplis, afin qu'on n'oubliât point que Louis-Philippe avait été mis sur le Trône quoique Bourbon, et par un acte exclusif de la Souveraineté du Peuple; mais la Révolution de Juillet appartenait à M. Guizot, puisqu'il prétendait subordonner les faits accomplis aux principes non-accomplis, afin qu'on n'oubliât point que Louis-Philippe avait été mis sur le Trône, parce qu'il était Bourbon, chef d'une branche de la Race royale, et qu'à ce titre il ne pouvait exprimer, en aucun cas, l'idée exclusive de la Souveraineté du Peuple. Ces deux façons contradictoires d'envisager l'origine et la fin de la Royauté de 1830, firent éclater, entre M. Guizot et M. Thiers, un antagonisme d'autant plus implacable, qu'ils suivaient chacun une voie différente pour arriver tous les deux au même but : l'affermissement de la Dynastie nouvelle. Et cependant M. Thiers compromettait sans cesse l'existence monarchique de Louis-Philippe, en invoquant, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, les souvenirs de la République et de l'Empire, ou mieux le despotisme d'un seul homme et celui

de la multitude au nom même de la liberté ; en renouvelant la lutte des peuples contre les Rois ; en voulant que la Révolution française devînt européenne avec le secours de l'anarchie, comme si, malgré ses iniquités, elle pouvait être mise hors du droit public ! M. Guizot, bien au contraire, sauvegardait l'existence monarchique de Louis-Philippe, en invoquant, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, la liberté contre le despotisme ; en se faisant accepter pour médiateur et par les Souverains et par leurs propres sujets ; en voulant que la Révolution française devînt européenne avec le secours de l'ordre, comme si elle ne pouvait plus être mise hors du droit public, ou mieux comme si elle répandait le véritable esprit de justice dans le monde !

On comprend maintenant pourquoi M. Guizot l'emporta sur M. Thiers, et comment il fit la fortune du règne, ayant formé, au-dessus des partis et des coteries, un ministère qui dura sept ans *dans un pays où la stabilité semble une calamité publique* (1). Homme de la résistance, puisqu'il combattit, pour l'autorité, contre les propagateurs du désordre, tant en France qu'en Europe,

(1) M. César Cantu, *Hist. de cent ans.* Tom. IV, pag. 344.

il fut aussi homme du mouvement, puisqu'il combattit pour la liberté, contre le despotisme, de l'un à l'autre bout du Continent, et spécialement dans les trois Péninsules méridionales. C'est ainsi qu'il favorisa la révolution salutaire de la Grèce, qui transforma une Monarchie absolue en Monarchie constitutionnelle.

Coletti, l'un des héros de la guerre de l'indépendance, devait être le principal auteur de cette révolution par laquelle il espérait fixer l'ordre, la paix et la liberté dans son pays. On sait quel fut le prix de ses travaux glorieux, du plus pur patriotisme! En prenant la direction du Pouvoir, ce grand citoyen, dont le corps était aussi robuste que l'âme, dut se résigner courageusement à soutenir contre Maurocordato, chef de l'opposition, une lutte qui « n'était pas celle de la Grèce, mais un simple épisode de la rivalité de la France et de l'Angleterre (1). » S'il fut assez fort pour créer un nouveau Gouvernement et le faire reconnaître par tous les vieux Gouvernements de l'Europe, il fut trop faible pour résister aux persécutions injurieuses et ignominieuses, *dont sir Edward Lyons*

(1) M. le comte de Ficquelmont, *Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent*. Tom. I, pag. 185.

était le plus actif instrument. Coletti *mourut victime des efforts inutiles qu'il fit dans le but de soustraire* , à la domination tyrannique de la Grande-Bretagne, sa patrie, qu'il voulait placer sous la protection libérale de la nôtre (septembre 1844). Plus on l'insulta pendant sa vie, plus il a été glorifié depuis sa mort. Tous les partis ont porté le deuil de cet homme illustre. La Grèce en gardera une éternelle mémoire, et la France ne l'a pas encore oublié (1).

M. Guizot, champion des idées constitutionnelles et, par conséquent, du progrès, gagna la cause de Coletti auprès de M. de Metternich, qui ne voulait plus être considéré comme le champion des idées absolutistes et de la résistance quand même. Le chef de la politique autrichienne s'appliquait à démontrer, dans ses Mémoires adressés au chef de la politique française: « que le régime gouvernemental de S. M. l'Empereur d'Autriche n'était point stationnaire, mais progressif;

(1) Coletti, avant d'être premier ministre de S. M. le Roi Othon, fut plénipotentiaire à Paris (depuis 1836 jusqu'en 1848), où il sut acquérir l'estime universelle. Tous ceux qui l'ont connu à cette époque, peuvent apprécier la largeur de ses vues politiques; mais ceux qui ont eté honorés, comme nous, de sa bienveillance particulière, doivent lui rendre en vénération publique, ce qu'il leur donnait en amitié.

qu'il y avait chez lui plus de liberté que partout ailleurs en Europe, la Bohême et la Hongrie peut-être exceptées, à cause du vieil esprit d'opposition qui y règne (1). » Sans doute, l'absolutisme n'était qu'un vain mot en Autriche, puisqu'elle était régie par d'autres lois que le bon plaisir du Souverain. Mais, tandis que le prince de Metternich vantait, à l'extérieur, les actes de son administration *patriarcale*, à l'intérieur, des voix puissantes blâmaient avec énergie les maximes de son propre Gouvernement. On s'indignait en pensant qu'un grand État comme l'Autriche, placé au centre de l'Europe, entouré d'autres États où régnait la publicité la plus illimitée, n'eût pas même une publicité restreinte et fût obligé de lire les journaux étrangers, ainsi que cela se pratique en France à l'heure qu'il est, pour savoir ce qui se passait dans le pays (2). On n'oubliait pas la déclaration de François Ier, au Congrès de Laybach : « Je veux des sujets fidèles, non des savants : » paroles déplorables, qui furent élevées à la hauteur d'un principe ! et l'on se rappelait que l'Autriche,

(1) M. O. d'Haussonville, *Hist. de la polit. ext. du Gouv. franç.* Tom. I, pag. 272. *Notes.*

(2) La situation a bien changé depuis ; les journaux d'Autriche ont maintenant le droit d'avoir une opinion.

tenant en échec l'esprit régénérateur du XIXe siècle, n'avait rien changé à ses vieilles institutions, sous prétexte de conserver sa force, malgré des promesses positives dont on avait pris acte, malgré l'exemple de la Prusse, qui avait transformé toutes ses lois constitutives, sans éprouver encore un seul instant de faiblesse. « Il ne s'agissait pas pourtant, s'écriait-on, de tirer le rideau de l'ignorance sur notre pays languissant! mais ce fut entre lui et ses gouvernants une guerre sourde qui, depuis trente ans, ne s'est jamais ralentie; et, douloureux aveu! l'avantage a été pour le Pouvoir, et cela, en grande partie, par la faute de la Nation. Inutile de s'abuser : les Autrichiens sont méprisés de tous, et, parias de l'intelligence et du progrès, leurs compatriotes les Allemands des autres États ne veulent pas fraterniser avec eux, et leur reprochent une indolence coupable. Oui, si l'on eût abjuré cette feinte douceur, si l'on eût porté arbitrairement la main sur la propriété, si l'on eût violé le droit public au profit d'un despote, on aurait agi moins cruellement, car ce que l'homme possède de plus saint et de plus précieux, c'est la vertu et l'intelligence; et celui qui cherche à le priver de ces biens attente à la dignité de l'homme et aux lois immuables de

son développement. Mais toute oppression amène la révolte, et, après une longue et pénible lutte, nous entrevoyons enfin le jour du salut (1). »

Ainsi, vainement la Monarchie autrichienne oppose-t-elle, à l'invasion des idées nouvelles qui lui viennent de l'étranger, la muraille chinoise dont elle s'entoure de tous côtés (2), une révolution morale s'est accomplie dans son propre sein, et les meilleurs esprits considèrent une révolution positive comme infaillible, à moins qu'on ne change les vieilles formes de l'administration et qu'on ne reconstitue les États provinciaux ou généraux, afin de la rendre inutile. Cependant le prince de Metternich gouverne avec une entière sécurité dans l'avenir, et sans changer de système, quoique ces avertissements puissent lui faire craindre un prochain démembrement de l'Empire. Les différentes parties dont il se com-

(1) *De l'Autriche et de son avenir* : ouvrage, qui fut écrit à Vienne, qui obtint, dès son apparition, un retentissement européen, et dont la première partie a paru en 1842 ; la seconde en 1847. Les journaux de Hambourg l'ont attribué au comte de Bucquoy, chambellan de l'Empereur Ferdinand I[er] ; mais les publicistes italiens, notamment A. Bianchi Giovani (*L'Autriche en Italie*. Tom. I, § V, pag. 4), mieux informés sans doute, l'attribuent au baron Victor Andrian.

(2) M. le comte Mailath, *Hist. de la Monarchie autrichienne*. (*Geschichte des ostreichischen Kaiserstaates*, Von Johann Grafen Mailath.) Tom. V, pag. 369.

pose, en effet, n'étant pas unies, mais juxta-posées, doivent opérer violemment leur séparation, soit pour conquérir leur propre indépendance, soit pour se confondre avec d'autres peuples qui n'ont rien de commun avec le despotisme, si l'on ne se décide à faire les réformes indispensables, quelque dangereuses qu'elles paraissent, en ce moment surtout où les sociétés occultes, poursuivant leur guerre farouche contre les sociétés officielles, veulent anéantir le monde sous prétexte de le régénérer. Fascinant l'imagination de la jeunesse avec les mots de *Jeune France*, de *Jeune Allemagne*, de *Jeune Italie* et de *Jeune Europe*, elles provoquent dans chaque État une lutte suprême sous les drapeaux des vieux partis. L'enthousiasme en faveur de la liberté dégénérera bientôt en fureur contre l'autorité, ici, là, partout; car on prétend déjà que l'Allemagne, malgré ses transformations récentes, doit subir elle-même une révolution auprès de laquelle *celle de France ne paraîtra plus qu'une idylle* (M. Henri Heine). Aussi le prince de Metternich, placé entre deux écueils également redoutables pour l'Autriche, puisqu'il y a de tous les côtés une question de vie ou de mort, loin de suivre un mouvement qui n'a-

boutira peut-être qu'à de nouvelle catastrophes, persévère-t-il, en Allemagne et en Italie, dans son vieux système de résistance qui a plusieurs fois sauvé l'Empire.

L'action des partis révolutionnaires s'opérait mystérieusement dans les divers États du Continent, parce qu'elle avait pour but la dissolution générale des sociétés; mais elle s'opérait publiquement dans les divers États de la Péninsule italienne, parce qu'elle avait encore pour but la reconstitution générale, soit d'un Royaume d'Italie, soit d'une République fédérative. Les nouveaux partisans de la Monarchie italienne universelle avaient exhumé les vieilles bannières des Guelfes et des Gibelins, afin que le vulgaire pût mieux saisir leurs tendances contradictoires. Car, s'ils s'entendaient à merveille tant qu'il s'agissait de détruire les Gouvernements existants, ils ne s'entendaient plus dès qu'il s'agissait de créer un Gouvernement quelconque. Les uns, comme les Guelfes du moyen-âge, auraient reconnu l'Empereur d'Autriche pour leur Souverain, parce qu'ils ne voulaient pas se détacher de l'Empire; les autres, comme les Gibelins, voulaient, au contraire, se détacher de l'Empire et renouveler les anciennes

luttes de l'Italie contre l'Allemagne, en se groupant autour du Pape, Monarque national, à l'effet d'expulser l'Empereur, Monarque étranger. Ces deux opinions se tenaient depuis quelque temps en échec, lorsque l'abbé Gioberti, dans son livre intitulé : *Del Primato civile et morale d'Italia*, en produisit une troisième, où, sans parler nullement de l'Autriche, ni de l'Empereur, il considérait le Pape comme le chef moral de l'Italie, et la Maison de Savoie comme sa future libératrice et institutrice. Un tel ouvrage ne s'adressant qu'aux intelligences d'élite, le comte César de Balbo résolut de vulgariser ses principes, en les exprimant sous une forme populaire; et l'opuscule intitulé : *Delle Speranze d'Italia*, devint un véritable manifeste. « Le but suprême de Balbo, dit l'historien milanais, c'est l'indépendance; au point qu'il n'hésite pas à lui sacrifier la liberté. Il ne croit pas possible *la formation d'un Royaume d'Italie avec tant de variété d'opinions, de projets, de provinces;* mais bien une confédération dont le Piémont serait l'épée et Rome le cœur, et dans laquelle on referait aux peuples de telles concessions, que le Dominateur étranger s'en trouverait désarmé, jusqu'à l'heure où la Providence le forcerait d'abandonner l'Italie, et lui of-

frirait dans la Turquie un dédommagement (1). »

La France et l'Autriche, qui ont toujours rivalisé d'influence en Italie, s'effrayèrent de ce mouvement d'opinion au même degré, quoique pour des motifs différents. M. Guizot avait dit à l'ambassadeur autrichien que M. de Metternich, partisan de la résistance absolue, ne devait pas croire au succès des idées modérées; mais qu'il croyait, lui, devoir seconder le mouvement de l'Italie vers la liberté, pour éviter les révolutions. Et le chef du Cabinet de Vienne répondit confidentiellement au chef du Cabinet de Paris: « qu'il croyait au triomphe des idées modérées dans les pays qui avaient, comme la France, traversé plusieurs révolutions; c'est alors un compromis qui acquiert la valeur d'un bienfait; il ne croyait pas au succès du juste-milieu dans la phase où se trouvaient les États italiens. Ce n'était pas une révolution qui se fermait, c'était une révolution qui commençait, car les États sont en révolution quand la puissance passe des mains des Gouvernements constitués dans celles d'un autre Pouvoir, quel qu'il soit. Il n'était pas vrai qu'il fût partisan de la résistance absolue; il n'y avait d'absolu que la vérité. La

(1) M. César Cantu, *Hist. de cent ans.* Tom. IV, pag. 331.

politique est une affaire de conduite qui ne supporte pas l'absolu. En doctrine comme en fait, il n'avait jamais essayé de l'absolu. Sa résistance à l'esprit révolutionnaire avait été quelquefois active, comme en 1820, quelquefois défensive, comme en 1831. Pour le moment, il observait. Ce qui se passait en Italie tenait autant de la révolte que de la révolution. Les révoltes sont plus saisissables que les révolutions; elles ont un corps qu'on peut appréhender. Les révolutions tiennent de la nature des spectres. Il faut, pour régler sa conduite à leur égard, attendre que les spectres se revêtent d'un corps (1). »

Pendant que les deux plus grands hommes d'État de la France et de l'Autriche s'efforçaient, l'un de propager le mouvement libéral en Italie, l'autre d'y organiser une résistance formidable, Pie IX montait sur le Trône de saint Pierre comme Souverain spirituel, et voulait, comme Souverain temporel, que sa triple Couronne fût douce et légère sur le front de ses sujets, dût-elle devenir une couronne d'épines sur sa propre tête. Par un acte de noble clémence, il rouvrit les portes de la patrie à plus

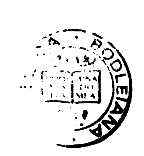
(1) M. O. d'Haussonville, *Hist. de la polit. ext. du Gouv. franç.* Tom. I, pag. 274-75. *Notes.*

de quinze cents exilés (16 juillet). Ce ne fut alors et pendant très-longtemps, au sein de la ville éternelle, que réjouissances, que sérénades, que chants lyriques, en l'honneur de Pie IX, réunissant, disait-on, dans un seul et même Pontife, la piété de Pie IV, la fermeté de Sixte-Quint, le génie politique de Jules II. L'enthousiasme, qui régnait dans Rome, gagna successivement la Romagne, le reste de l'Italie, l'Europe et le monde entier, où l'on exaltait d'autant plus le nom du Pape, que l'on ravalait ainsi le nom des Rois. Les partis religieux et sociaux saluaient Pie IX de leurs acclamations unanimes, espérant qu'il allait mettre d'accord le principe d'autorité et le principe de liberté, en fait de religion comme en fait de politique. Le chef moral de l'Italie, rêvé par l'abbé Gioberti et par le comte César de Balbo, était donc trouvé ; mais on en cherchait encore le chef militaire, car Charles-Albert feignait de répudier l'ambition de la Maison de Savoie, qui est de se mettre à la tête des Nationalités italiennes pour expulser l'étranger. Au reste, on ne demandait encore, dans le Piémont et dans toute l'Italie, que des réformes semblables à celles qui s'accomplissaient dans les États romains, c'est-à-dire la liberté de la presse, une

garde civique et une représentation provinciale : triple moyen d'opérer peu à peu la transition du Gouvernement absolu au Gouvernement constitutionnel, selon le but positif d'un grand parti. Mais, lorsqu'au cri de : *Vivent les réformes*! on ajouta celui de : *Vive l'indépendance italienne*! Charles-Albert ne dut plus hésiter, parce que ce cri avait réveillé les espérances du Piémont, providentiellement destiné à reconstituer une grande Nationalité : mission magnanime « qui est son honneur dans le présent, qui fera sa gloire peut-être dans l'avenir (1). » D'ailleurs, une grave mésintelligence existait entre le Cabinet de Vienne et celui de Turin, au sujet du sel et des droits sur le vin. Elle pouvait entraîner une guerre immédiate ; et cela « suffit pour que Charles Albert grandît à tous les yeux et apparût comme l'épée de l'Italie, tandis que Pie IX en était l'âme (2). »

Passant aussitôt de la politique passive à la politique active, M. de Metternich s'adresse aux diverses Cours de l'Europe (2 août 1847). Il demande non-seulement que l'on garantisse à l'Autriche ses possessions d'Italie, mais qu'on lui prête assis-

(1) M. O. d'Haussonville, *Vid. sup.* Tom. II, pag. 229.
(2) M. César Cantu, *Hist. de cent ans.* Tom. IV, pag. 336.



tance, au cas où les soulèvements partiels qu'il se propose d'étouffer en ce pays seraient suivis d'une insurrection générale. Tous les Cabinets lui accordent le premier article et lui refusent le second, M. Guizot ayant déclaré que la France ferait respecter l'indépendance des États, et en conséquence le droit de régler eux-mêmes leurs propres affaires, parce qu'il importait au bon effet des réformes qu'elles se fissent d'accord entre les Princes et les Peuples régulièrement, progressivement (11 septembre). Ici le rôle de M. Guizot prend des proportions véritablement héroïques. Athlète infatigable, il lutte en Angleterre, en Italie et en Autriche; ici pour apaiser, autant que possible, les colères du prince de Metternich, là pour ramener à la réalité presque tous les Gouvernements italiens, qui courent après des chimères; plus loin, pour protester contre la politique de lord Palmerston, qui pousse les peuples à la révolte, et surtout contre les manœuvres odieuses de lord Minto; car « on eût dit que le sol de l'Italie tremblait et s'enflammait de lui-même sous les pas de l'envoyé britannique (1). » Le chef du Cabinet de Vienne accepte la politique soutenue par le chef du Cabinet de Pa-

(1) M. O. d'Haussonville, *Vid. sup.* Tom. II, pag. 249.

ris, afin de ne pas « exposer l'Europe aux plus » grands dangers qu'elle ait courus depuis la chute » du Trône de France, » et M. Guizot peut adresser à la Cour de Turin ces paroles modératrices : « Les populations italiennes rêvent pour leur patrie des changements qui ne pourraient s'accomplir que par le remaniement territorial et le bouleversement de l'ordre européen, c'est-à-dire par la guerre et par les révolutions. Des hommes, même modérés, n'osent pas combattre ces idées, tout en les regardant comme impraticables, et peut-être les caressent eux-mêmes au fond de leur cœur avec une complaisance que leur raison désavoue, mais ne supprime pas. Plus d'une fois déjà l'Italie a compromis ses plus importants intérêts, même ses intérêts de progrès et de liberté, en plaçant ainsi ses espérances dans une conflagration européenne... Puisque nous ne saurions nous y associer, ne leur laissez du moins aucun doute sur la sincérité et l'activité de notre politique dans la cause de l'indépendance des États italiens, et des réformes régulières qui doivent assurer leurs progrès intérieurs sans compromettre leur sécurité (1). »

(1) M. Guizot à M. de Bourgoing, chargé d'affaires à Turin, 18 septembre 1847.

Mais l'Angleterre voulait empêcher à tout prix ce merveilleux développement de la force morale de la France, ayant pour but de fonder le système des Monarchies constitutionnelles dans le midi de l'Europe, afin de contrebalancer le système des Monarchies absolues, établies dans le Nord. Quand M. Guizot faisait dire aux Princes d'Italie :... « Hâtez-vous de donner des institutions à vos peuples, sans provoquer l'Autriche ; si elle vient vous attaquer chez vous, nous vous défendrons (1) ; » lord Palmerston faisait dire aux peuples : « Hâtez-vous de vous révolter contre l'Autriche, et vous vous donnerez des institutions malgré vos Princes. Puisque la France, protectrice infidèle, vous abandonne, l'Angleterre vous soutiendra. » Le parti wight, alors au Pouvoir, cherchait à réparer en Italie l'échec que le parti tory avait subi en Espagne, comme conséquence des mariages simultanés de la Reine Isabelle et de l'Infante, sa sœur. Après avoir rendu impossible un rapprochement intime entre les deux branches des Bourbons d'Espagne, l'Angleterre désira pendant longtemps faire obtenir la main de la Reine Isabelle au jeune Prince de Cobourg, frère du mari de la Reine de Portugal, et cousin du Prince Al-

(1) M. O. d'Haussonville. Tom. II, pag. 248.

bert, mari de la Reine Victoria, pour enlever à la Maison de Bourbon l'une des deux Couronnes qui donnaient à la France une trop grande supériorité politique en Europe. Mais lord Aberdeen ayant transigé, M. Guizot eut la gloire de faire échouer cette combinaison par laquelle on aurait substitué, de l'autre côté des Pyrénées, une Dynastie parente et amie de la famille royale d'Angleterre, à une Dynastie amie et parente de la famille royale de France. Ainsi, les grandes traditions de Louis XIV triomphaient même des révolutions, puisque la Maison de Bourbon gardait ses deux Couronnes, malgré l'Angleterre qui désirait lui en prendre au moins une. « Ce qui n'avait pas pu se faire en Espagne par voie de négociation, dit M. le comte de Ficquelmont, se fit plus tard en France par la Révolution de 1848. La Maison de Bourbon ne perdit pas l'Espagne, mais elle perdit la France (1). »

Cette défaite nationale ne pouvait entrer dans les calculs du Cabinet des Tuileries, au moment où il en sortait une série de victoires européennes. D'ailleurs, l'esprit révolutionnaire semblait mort

(1) *Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent.* Tom. II, pag. 287.

autour lui, parce que son esprit conservateur avait ressuscité, non pas l'ordre moral, chose impossible, mais l'ordre matériel. Les émeutes, qui grondaient autrefois dans les rues, s'étaient réfugiées dans l'opinion, où le socialisme battait en brèche une société fondée sur l'individualisme. On prétendait organiser le travail humain et l'atelier, afin de mieux désorganiser l'État. Aussi, le Gouvernement aborda-t-il toutes les questions relatives aux chemins de fer, espérant que l'utopie de l'opposition se noierait dans le courant des choses réelles. Sur ces entrefaites, lord Palmerston, accompagné de lord Normanby et de lord Minto, parcourait la Suisse et l'Italie, contractait de tristes relations, ici avec les chefs du carbonarisme, là avec les chefs du radicalisme, qui devaient donner ensemble le signal d'une insurrection générale contre les Gouvernements établis, revenait à Londres et reprenait sa place au Parlement, pour diriger une opposition foudroyante contre lord Aberdeen, l'accusant d'avoir sacrifié les intérêts de l'Angleterre aux intérêts de la France dans la question relative à la succession du Trône d'Espagne.

Un ministère wight remplace bientôt le mi-

nistère tory ; lord Aberdeen tombe et lord Palmerston se relève. C'est plus que l'avénement d'un homme ; aux yeux de tous les Cabinets, c'est l'avénement du système révolutionnaire, puisque lord Minto reste en Italie et que lord Normanby vient à Paris avec le titre d'ambassadeur. Celui-ci ouvrira ses salons aux principaux coryphées de l'opposition dynastique et de l'opposition anti-dynastique ou républicaine ; car lord Palmerston veut à tout prix renverser M. Guizot comme il a renversé lord Aberdeen, devrait-il, pour cela, détruire la Royauté de 1830 et faire proclamer la République ; celui-là ouvrira, à Palerme, le club du Casino, centre de l'opposition sicilienne, afin de préparer une insurrection contre le Gouvernement napolitain et de donner l'impulsion révolutionnaire à toute la Péninsule ; car lord Palmerston ne saurait y relever l'influence de l'Angleterre, sans abattre celle de la France et de l'Autriche.

Pendant que M. Guizot domine cette crise extérieure en sollicitant des réformes pour les sociétés italiennes auprès de chaque Prince, les partis, devenus, comme en 1830, les aveugles instruments de l'Angleterre, se coalisent contre lui et font éclater la crise intérieure tristement célèbre sous le

nom de *campagne des banquets*, en sollicitant la réforme électorale, non auprès du Roi Louis-Philippe, mais auprès du Peuple-Souverain. La Royauté de fait réagit contre cette évocation morale et immorale du principe de la République. Elle dénonce à la majorité parlementaire les manifestations hostiles d'une minorité extra-parlementaire, plus jalouse de satisfaire l'ambition de quelques individus que celle de la société. En réponse au discours de la Couronne, l'opposition organise un banquet suprême, où elle réunira cent mille Parisiens, pour forcer le Roi à changer ses ministres, parce qu'elle prétend devenir Gouvernement. Or, Louis-Philippe ne saurait éloigner M. Guizot, puisque M. Guizot l'a rapproché des autres Souverains, et qu'il transformerait ainsi lui-même son propre triomphe, glorieux pour la France, en une défaite certaine. D'ailleurs, M. Guizot est le seul homme qu'on puisse opposer à lord Palmerston; celui-ci étant désormais le véritable chef du parti révolutionnaire européen; celui-là, le véritable chef du parti conservateur. Car si l'insurrection de Palerme, s'étendant au-delà du Phare, est l'œuvre de lord Palmerston, la Constitution que le Roi des Deux-Siciles donne à ses peuples, en même

temps que l'amnistie, est l'œuvre de M. Guizot, qui procure les mêmes institutions libérales au Duché de Parme, au Grand-Duché de Toscane, au Royaume du Piémont et aux États-Romains (janvier et février 1848). Les projets de lord Palmerston sur l'Italie ne se réaliseront donc pas, malgré l'activité fiévreuse de lord Minto, pourvu que l'activité révolutionnaire de lord Normanby soit tenue en échec afin qu'il n'accomplisse point les projets qu'il a sur la France. Quoique le comité réformiste, exprimant l'alliance monstrueuse de la société officielle et des sociétés secrètes, engage le mouvement, à coup sûr M. Guizot, victorieux au-dehors, ne sera pas vaincu au-dedans, s'il reste chargé de la résistance. Déjà, le banquet de Paris est interdit par le Gouvernement et contremandé par l'opposition, qui réclame la mise en accusation des ministres, pour n'avoir pas l'air de reculer devant les conséquences de ses propres actes. Quelques voies-de-fait insurrectionnelles appuient, dans la rue, toutes les déclamations qu'on ose produire dans la Chambre. Plus le péril s'accroît, plus M. Guizot redouble de prudence et d'intrépidité, moins pour sauver son portefeuille ou sa personne, que pour sauver la France et la Couronne.

Force restera à la loi! s'écrie-t-il ; mais la Royauté l'abandonne et s'abandonne elle-même : acte de faiblesse irréparable! La retraite de M. Guizot est le suicide politique de Louis-Philippe. Ce Prince espère, sans doute, désarmer la société officielle qui demande quelques vagues réformes, alors qu'il se livre sans défense aux sociétés secrètes qui demandent positivement des révolutions. Paris est couvert de barricades, et la populace marche à l'assaut des Tuileries. Louis-Philippe, suivant l'exemple de Charles X, abdique en faveur de son petit-fils. Mais cette abdication, destinée à perpétuer dans la Branche cadette des Bourbons, la Souveraineté du droit humain : base mobile de la Royauté, comme celle de Charles X était destinée à perpétuer, dans la Branche aînée des Bourbons, la Souveraineté du droit divin : base immuable de la Monarchie, cette abdication, disons-nous, est déchirée aux cris de *vive la République!* par une poignée d'insurgés qui ont envahi la Chambre des Députés. Au reste, le principe de l'hérédité monarchique ne pouvait être invoqué, en 1848, par ceux-là mêmes qui l'avaient détruit, en 1830, pour accomplir le fait d'une élection royale. Quand la Souveraineté, donnée à la Maison

d'Orléans au nom de la Bourgeoisie, lui eut été reprise au nom du Peuple, l'insurrection, maîtresse des Tuileries, alla brûler le Trône de Louis-Philippe sur la place de Bastille, et un Gouvernement provisoire alla s'installer dans l'Hôtel-de-Ville, où il décréta l'abolition de la Royauté et l'établissement de la République.

La Révolution de 1848 fut donc une conséquence logique, naturelle, inévitable de la Révolution de 1830. Née d'une voie-de-fait, la Royauté bourgeoise que l'on avait constituée en violation du principe de l'hérédité royale, devait mourir d'une autre voie-de-fait commise en faveur du principe de l'élection démocratique et au nom de la République populaire. Quelque déplorable que fût son origine, il faut admirer néanmoins l'importance des résultats obtenus qui rendirent sa fin vraiment désastreuse. Malgré les petitesses hors ligne qu'on essaya de produire à cette époque, le Gouvernement de Louis-Philippe sera pour l'histoire une expérience pleine de grandeur. Au risque d'être tué par la légalité, dans un pays qui avait perdu toute notion du juste et de l'injuste, il ne voulut vivre que par la légalité. Devenu Roi pour représenter la Souveraineté humaine dans

l'État, à l'exclusion de la Souveraineté divine, il ne régna qu'en garantissant les véritables droits de l'homme sur la terre. Avec une autorité moralement contestable et positivement contestée, Louis-Philippe sut développer, en France, une liberté presque supérieure à celle de l'Angleterre, Nation libre par excellence; avec une liberté positivement contestable et moralement contestée, Louis-Philippe sut acquérir en Europe une autorité supérieure à celle de certains autres Monarques. M. Guizot fit opérer cette double évolution à la Royauté issue de la Révolution de Juillet, malgré la résistance de lord Palmerston. Premier ministre d'un État où les deux principes du droit divin et du droit humain sont parvenus à se concilier, sous une forme politique vraiment remarquable, lord Palmerston s'efforçait de les rendre inconciliables sous quelque forme que ce fût, dans tous les autres États; M. Guizot, au contraire, premier ministre d'un État où ces deux principes n'étaient conciliables sous aucune forme politique, s'efforçait de les concilier dans tous les États sous une forme vraiment supérieure. Aussi rétablissait-il, sur un vaste théâtre, l'heureux accord qui devrait toujours régner entre les Souverains

et leurs sujets, entre l'autorité et la liberté, lorsque la catastrophe de février, interrompant sa carrière gouvernementale, fit prévaloir l'influence de son antagoniste, lequel put rétablir alors, sur un théâtre non moins vaste, le fatal désaccord qui ne devrait jamais régner entre les sujets et leurs Souverains, entre la liberté et l'autorité. Il en résulta que l'Europe entière changea de direction et de but, à l'instar de la France. Car tous les peuples, qui, la veille du 24 février, sollicitaient la Monarchie constitutionnelle ou représentative qu'ils considéraient comme le dernier terme de la grandeur humaine, parce que les lois politiques n'excluaient pas chez eux les lois morales, voulurent, dès le lendemain, se donner la République démocratique et sociale, quoiqu'elle exprimât le dernier terme de la décadence humaine, parce que les lois morales se trouvaient alors exclues par leurs propres lois politiques.

CHAPITRE XXXV.

MONARCHIE OU RÉPUBLIQUE.

Les exigences de l'éditeur et de l'imprimeur m'ont forcé à faire des suppressions. Elles sont relatives à certaines appréciations politiques sur la situation de la France actuelle vis-à-vis de l'Europe et de l'Europe vis-à-vis de la France. J'ai dû céder, tout en protestant au nom de l'indépendance de l'histoire; et j'ai indiqué par des points la place qu'occupaient les passages supprimés, afin que le lecteur puisse s'expliquer le manque de suite qui existe dans ce chapitre.

NOTE DE L'AUTEUR.

Sommaire.

La Révolution de 1848 considérée comme une conséquence de la Révolution de 1830. — Toute l'Europe en est ébranlée. — Révolutions de Vienne et de Berlin. — Dissolution problématique de l'Empire d'Autriche et reconstitution problématique de l'Empire d'Allemagne. — Antagonisme des États du Nord et des États du Midi en Germanie. — Le *Vor-Parlement* à Francfort. — Il demande et obtient la convocation d'une Constituante allemande. — Révolution de la Lombardie qui se sépare de l'Autriche. — L'Italie veut reconstituer son unité nationale en même temps que l'Allemagne. — Pie IX et Charles-Albert, les Princes et les Peuples, les Sociétés et les partis dans la Péninsule italique. — Conduite de la France républicaine à l'égard des Monarchies de l'Europe. — Attitude remarquable du Roi Léopold en Belgique. — Le 15 mai à Paris, à Naples, à Berlin, à Vienne et à Cracovie. — Assemblée Constituante de France. — Journées de Juin à Paris. — Le général Cavaignac. — Assemblées Constituantes de Berlin et de Vienne. — L'archi-duc Jean d'Autriche est nommé Vicaire-Général de l'Empire par l'Assemblée Constituante de Francfort. — Travaux de cette Assemblée. — Question du Schleswig-Holstein. — Guerre entre le Roi de Danemark et le Roi de Prusse au sujet de ces Duchés. — Intervention des grandes Puissances. — Insurrection de Francfort. — Insurrection de Vienne. — Prise de Vienne par les troupes impériales. — L'Assemblée Constituante de Vienne est transférée à Kremsier, et celle de Berlin à Brandebourg. — Le Roi de Prusse dissout cette dernière Assemblée par la force. — Avénement de l'Empereur François-Joseph Ier, régénérateur de l'Empire d'Autriche. — Travaux de l'Assemblée Con-

et leurs suje
que la ca'
carrière
ce de s
sur u'
cor
et

...présidentielle du 10 décembre. — ...te du Pape. — Charles-Albert pendant ...Novare. — Avénement de Victor-Emma... Piémont. — Destruction de la République ...blique française. — Efforts de l'Autriche pour ...Hongrie. — L'Empereur François-Joseph implore le ...pereur Nicolas. — Soumission de la Hongrie. — ...parlement de Francfort nomme le Roi de Prusse Empereur ... — Frédéric-Guillaume refuse ce titre. — Dissolution ...ment de Francfort. — Les réfugiés de tous les États organisent à Londres un prétendu Gouvernement de l'Europe. — Assemblée Législative de Paris, qui semble avoir été nommée pour restaurer la Monarchie en France. — Louis-Napoléon Bonaparte et cette Assemblée. — Fautes des hommes et fautes des partis en France. — Voyages royalistes à Wisbaden et à Claremont. — Revue impériale de Satory. — Situation exceptionnelle du général Changarnier. — Son élévation et sa chute. — M. Berryer arbore fièrement le drapeau de la Monarchie. — Manifeste de Venise. — Le *Spectre Rouge*. — Discussion relative à la révision de la Constitution. — Craintes d'un coup d'État. — Proposition des questeurs qui est rejetée. — L'Assemblée ne peut plus rien contre Louis-Napoléon Bonaparte. — Coup d'État du 2 décembre. — Séance de l'Assemblée Législative à la Mairie du X[e] arrondissement. — Arrestation de tous les députés présents. — Journées du 3 et du 4 décembre. — Louis-Napoléon Bonaparte nommé Président de la République pour dix ans. — Sa Dictature. — Décret relatif aux biens de la famille d'Orléans. — L'Europe après le coup d'État. — Négociations relatives au rétablissement de l'Empire. — Notes échangées entre les Cabinets de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg à ce sujet. — Louis-Napoléon Bonaparte est élu Empereur. — Hostilité des journaux anglais contre son nouveau Gouvernement. — Guerre d'Orient. — Mort de l'Empereur Nicolas I[er] et avénement de l'Empereur Alexandre II. — Situation générale des partis et des sociétés sans cesse menacées d'une catastrophe universelle. — Est-il possible de la conjurer?

Après la révolution de 1830 qui accomplit la destruction morale de la Royauté française, les Rois de l'Europe s'imaginèrent qu'ils feraient durer

..s propres Monarchies, sans rester eux-mêmes Royalistes, puisqu'ils ne s'opposaient pas à ce que Louis-Philippe supplantât Henri V, ou mieux puisqu'ils accordaient une tacite adhésion aux actes par lesquels on opérait, en France, le renversement des principes monarchiques.

Après la Révolution de 1848 qui accomplit la destruction positive de la plupart des Royautés européennes, les peuples s'imaginaient qu'ils pourraient fonder leurs Républiques respectives, sans devenir eux-mêmes Républicains, puisqu'ils ne s'opposèrent pas à ce que la Constituante française anéantît la Constituante romaine, ou mieux puisqu'ils accordèrent une tacite adhésion aux actes par lesquels on opérait, avec l'épée de la France républicaine, le renversement des principes démocratiques.

C'est que, poussée par l'implacable besoin de mouvement qui la précipite depuis un siècle, tantôt dans une voie, tantôt dans une autre, la France ne peut pas laisser un seul instant de repos à l'Europe, et que l'Europe se laisse entraîner dans toutes les évolutions et dans toutes les révolutions de la France, étant persuadée qu'elle doit fixer le destin des divers États, quand elle aura fixé sa propre destinée.

Impossible d'expliquer autrement les grandes commotions qui ont bouleversé tant d'Empires, et mis en péril tant de sociétés. « Les annales de l'Europe, dit M. le comte de Ficquelmont, n'auront jamais eu à enregistrer des événements d'une nature aussi générale, aussi violente et aussi extraordinaire que l'ont été ceux de l'année 1848. Il y avait un pressentiment presque universel que des événements graves se préparaient. On voyait l'agitation, on en connaissait les causes, les moyens, on en signalait le but; et cependant tout le monde fut pris à l'improviste. Il n'y a pas eu d'imprévoyance, mais il y a eu irrésolution. Il y a eu ce manque d'appréciation du danger qui fait que, sans le méconnaître, on ne sait cependant pas se préparer à le combattre (1). »

Chose bien remarquable! ce fut le ministre qui s'était élevé le plus fortement et le plus longuement contre l'esprit révolutionnaire, que la Révolution trouva le plus faible et fit tomber le plus vite : on a nommé le prince de Metternich. Cet homme, véritable Atlas, soutenait, depuis un demi-siècle, l'Empire d'Autriche sur ses épaules. Désirant à tout prix

(1) *Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent.* Tom. I, pag. 1.

garantir les destinées de cette Monarchie formée par l'agglomération de divers États, ayant chacun des buts opposés, des tendances contradictoires, une capitale qui vit et une Nationalité qui veut revivre, conséquemment des sympathies qu'il veut toujours faire triompher et des antipathies qu'il ne peut jamais vaincre, le prince de Metternich avait souvent besoin de comprimer. Aussi laissa-t-il prendre dans son Gouvernement, tant de place à l'autorité, qu'il n'y en eut plus pour la liberté : ce qui finit par donner beau jeu à l'opposition. Toutes ses mesures, bonnes en elles-mêmes, puisqu'elles avaient pour but d'empêcher le développement du désordre révolutionnaire, auraient dû rester provisoires ; mais il les rendit définitives, c'est-à-dire mauvaises, puisqu'elles empêchèrent ainsi le développement de l'ordre social. Quelques ambitions de Cour et de Cabinet purent alors battre en brèche l'absolutisme au nom du libéralisme, afin d'exploiter les aspirations légitimes du pays. Bientôt il n'y eut pas en Allemagne assez d'éloges pour le Gouvernement prussien, qui instituait la liberté de la presse et la liberté de la tribune, tout en refusant d'octroyer une Charte ou une Constitution écrite, et qui consentait à réunir périodiquement les États

historiques de la Monarchie ; ni assez d'invectives contre le Gouvernement autrichien, qui, refusant d'instituer la liberté de la presse et de rétablir les États provinciaux, ne consentait pas même à supprimer les abus, au risque de compromettre les destinées de la Monarchie, en provoquant une de ces réactions morales que la force physique ne saurait jamais contenir.

En effet, le prince de Metternich, jaloux de garder le Pouvoir absolu, pour créer l'unité de l'État au-dessus des diverses Nationalités dont se composait l'Empire d'Autriche, ne pouvait admettre, sans détruire lui-même l'État, une limitation quelconque de son autorité, qui aurait substitué, à l'Empire d'Autriche proprement dit, une foule de Nationalités presque indépendantes. Rien d'énergique dans l'histoire comme la lutte de cet homme contre plusieurs peuples ! il triompha de ses ennemis, tant qu'ils l'attaquèrent dans le but d'opérer la dislocation de la Monarchie autrichienne; mais il échoua, dès qu'ils l'attaquèrent dans le but de définir, mieux que lui, le caractère propre de la Monarchie autrichienne, qui est celui d'un État fédératif. Ce fut l'œuvre du hongrois Kossuth. Toutes les Nationalités gouvernées par

Metternich, au nom de l'Empereur Ferdinand Ier, voulurent, suivant les vœux de Kossuth, se gouverner par elles-mêmes et former une confédération. La Cour de Vienne, ayant opposé des refus, le peuple de cette capitale, encore vierge pour la Révolution, mais livré aux influences multiples des diverses races de l'Empire, assiégea le palais de la Chancellerie, en criant : *Vive la Constitution! Vive la liberté de la presse!* et enveloppa de ses masses compactes les troupes d'une faible garnison (13 mars 1848). Le lendemain, M. de Metternich sortait de la vie publique ; tous les Princes de la famille impériale, devenus impopulaires, rentraient dans la vie privée ; et l'Empereur, après avoir institué la liberté de la presse ainsi que la garde nationale, convoquait des États dans les diverses provinces de la Monarchie ou mieux, *accordait sans en prononcer le mot, une Constitution* (1), ayant pour objet de garantir, dans les Royaumes allemands, slaves et italiens, l'existence de la Souveraineté du droit humain par la Souveraineté du droit divin.

Jusqu'à présent, l'Autriche s'est soumise à

(1) M. le comte Mailath, *Geschichte des ostreichischen Kaiserstates.* Tom. V, pag. 404 et suiv.

l'influence morale de l'Allemagne; maintenant l'Allemagne se soumet à l'influence positive de l'Autriche. Munich se révolte pour chasser une courtisane qui déshonore les marches du Trône (17 mars). Louis Ier remet la Couronne de Bavière entre les mains du Prince royal, son fils (20 mars); et le Roi Maximilien II est proclamé au milieu de l'enthousiasme du peuple, parce qu'il convertit sa propre Souveraineté absolue en une Souveraineté relative : élevant ainsi la Monarchie constitutionnelle comme un bouclier contre la République. L'ordre se rétablit à Munich, tandis que l'anarchie s'établit à Berlin (15 mars). Frédéric-Guillaume qui espère néanmoins diriger ou seulement contenir le mouvement national allemand, fait annoncer la convocation prochaine d'un Parlement représentatif de tous les États confédérés, et destiné à les transformer en un seul État fédéré, ou mieux à transformer le Roi de Prusse en Roi d'Allemagne. Cette proclamation excite l'enthousiasme parmi le peuple royaliste; mais quelques républicains attaquent les troupes sur un point, et, selon l'usage révolutionnaire, crient partout à la trahison (18). Durant cette lutte horrible, Frédéric-Guillaume, obligé de cacher ses

propres soldats, est contraint de se montrer, pour saluer d'abord les cadavres (19), puis les cercueils des insurgés (22). Une Constituante se réunit enfin à Berlin comme à Vienne, où l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse reconnaissent, par le seul fait, le principe de la Souveraineté populaire, quoiqu'il doive exclure le principe de la Souveraineté monarchique. Ils transigent l'un et l'autre avec la Révolution afin de sauver leurs États respectifs : le premier en évitant, s'il est possible, le choc des Nationalités, qui, sous prétexte de garantir leur liberté particulière, accomplirait une dissolution générale de l'Empire d'Autriche ; le second, en organisant, s'il est possible, de son autorité privée, entre les divers membres du corps germanique, l'unité nationale de manière à ce que tous les États confédérés, ne formant plus qu'un seul État et n'ayant plus qu'une seule Constitution, qu'un seul drapeau, qu'un seul Chef, élu par les trente-sept Princes de la Confédération, les descendants des Hohenzollern, puissent enfin subordonner et supplanter les descendants des Habsbourg, par cette reconstitution nouvelle du vieil Empire d'Allemagne.

La Prusse, Puissance plus essentiellement allemande que l'Autriche, espérait profiter des calami-

tés qui frappaient sa rivale et qui semblaient épuiser à jamais ses ressources, avec d'autant plus de bonheur qu'elle exerçait, depuis quelques années, un influence toujours croissante sur les petits États de la Confédération germanique dont elle avait déjà fait un tout homogène, en constituant l'union douanière, comme base de sa propre supériorité. Peut-être aurait-elle réussi dans ses projets, si elle eût été plus généreuse et moins égoïste. Mais, au lieu de rassurer tous les Princes allemands, sur la crainte que son ambition devait leur inspirer, le Roi de Prusse ne chercha pas même à calmer l'appréhension de tous les peuples : de sorte que ses encouragements à l'unité réveillèrent le dualisme des États du Nord et des États du Midi, de l'Allemagne catholique et de l'Allemagne protestante, depuis longtemps endormi.

Cinquante publicistes d'université, sans aucune espèce de mandat, se réunirent à Francfort sur ces entrefaites, et formèrent le *Vor Parlement* pour préparer la régénération de la patrie allemande. Chacun disait : « l'Empire d'Autriche ne peut plus exister. Il ne peut pas résister à la fois au double principe de la Souveraineté du peuple

et du droit de Nationalité. Donc, il n'existe plus. Ce n'est plus qu'une question de temps; l'homme d'État éclairé doit savoir devancer le temps. » Quelques-uns de ces publicistes voulurent nommer un Gouvernement provisoire et proclamer la République; mais la grande majorité demanda seulement la convocation d'une Constituante allemande et se présenta elle-même pour en remplir les fonctions, « si les Princes refusaient d'accéder » aux vœux de leurs peuples. » On ne pétitionnait plus; on exigeait. Aussi, réduits à l'obéissance, parce qu'ils ne pouvaient plus commander, les Souverains suivirent-ils le mouvement de leurs propres sujets, avec l'espoir de le diriger plus tard, ou de lui opposer une forte résistance. Il est vrai que les couleurs rouges, jaunes et noires flottaient partout; et que la réapparition de l'antique drapeau, symbole de l'unité allemande, provoquait le même enthousiasme à Cologne comme à Berlin, à Munich comme à Francfort.

Pendant que l'Allemagne opérait sa révolte morale contre l'Autriche, la Lombardie opéra sa révolte positive, en arborant également les trois couleurs nationales et en criant : *Vive Pie IX! Mort aux Allemands!* Incertain de ce qui se passait à

Vienne, le maréchal Radetzky évacua Milan après un combat opiniâtre (18 mars). Côme, Brescia, Bergame et Crémone triomphèrent de leurs propres garnisons; Venise reconstitua son ancienne République de Saint-Marc, et toutes les villes de la terre ferme y adhérèrent en se détachant de la Monarchie autrichienne. L'insurrection lombarde fit tressaillir le Piémont, parce qu'elle était à ses yeux un moyen infaillible d'atteindre le grand but de l'unité italienne. Charles-Albert promit de marcher, avec ses fils, au secours *des frères lombards;* le duc de Parme, Léopold de Toscane, quoique Grand-Duc d'Autriche, Ferdinand de Naples, enfin tous les Princes, entraînés par les Peuples, agirent comme le Roi du Piémont et dirent avec lui, dans un moment de confiance réciproque : l'*Italie fera tout d'elle-même — l'Italia fara da se.* Mais cet accord des Souverains dura peu; car, lorsque le parti monarchique eut demandé la fusion immédiate avec le Piémont, on entendit aussitôt le parti républicain, qui avait promis de cacher son drapeau jusqu'après la victoire, demander l'établissement immédiat de la République. Ainsi les divisions devinrent d'autant plus profondes que, de part et d'autre, on se proposait de conquérir l'unité.

Le Pape, chef moral de l'Italie, ne pouvait seconder l'ambition du Roi du Piémont, qui voulait en devenir le chef politique. D'ailleurs, non-seulement on violentait son Pouvoir en lui imposant des ministres et des généraux, mais on violentait sa conscience en le contraignant d'expulser les Jésuites, et de participer, lui, Père commun des fidèles, à une guerre de nature à produire un grand schisme dans l'Allemagne catholique. « Pie IX, dit César Cantu, avait béni d'une voix pleine d'autorité et d'amour les espérances de l'Italie ; il envoya le plus cher de ses cardinaux comme son représentant dans le camp italien ; il avait ses propres troupes sous le commandement de généraux piémontais, leur prescrivant de marcher d'un parfait accord avec Charles-Albert ; il invita les Princes à envoyer à Rome des députés pour conclure une ligue politique entre eux. Mais Charles-Albert, au lieu de cela, ne parlant que d'une ligue militaire, Pie IX vit bien que l'on visait à réunir l'Italie dans d'autres vues, aussi déclara-t-il qu'il ne favoriserait point un Prince aux dépens des autres (1). »

Non content de protester contre ceux qui agis-

(1) *Hist. de cent ans.* Tom. IV, pag. 358-59.

saient de manière à constituer une Monarchie italienne, ayant le Roi du Piémont pour Souverain, il protesta contre ceux qui parlaient d'une République italienne, ayant le Pape pour président, et voulut se faire médiateur de la paix entre l'Allemagne et l'Italie, afin de mettre un terme aux calamités de la guerre. « Mais, ajoute l'historien milanais, le démon de la défiance avait aveuglé les esprits. On soupçonna le Piémont, qui sollicitait impatiemment la fusion, de vouloir abaisser la cause italienne aux proportions d'un intérêt particulier. On soupçonna le Roi de Naples de chercher à s'emparer d'Ancône, et de viser à quelque agrandissement territorial; on soupçonna le Gouvernement romain de vouloir recouvrer la Polésine et faire revivre d'anciennes prétentions sur les pays de Parme et de Modène; on se défia du prélat que le Pape venait d'envoyer à l'Empereur; on se défia de la flotte que le Roi Ferdinand avait expédiée dans l'Adriatique pour renforcer celle de Sardaigne, et les Siciliens la canonnèrent au passage du détroit; on se défia du ministère romain, quand il mit aux mains de Charles-Albert toutes les forces pontificales. Et quand l'Autriche en vint à offrir, sous la médiation de l'Angleterre, de constituer un État

indépendant sous le sceptre d'un Archiduc, qui aurait Parme, Modène et la Lombardie jusqu'à l'Adige, on ne voulut pas même s'y arrêter : on répondit que l'épée une fois tirée pour la cause italienne, on ne pourrait plus s'arrêter qu'à l'entière délivrance. »

L'Italie espérait d'autant mieux vaincre l'Autriche, que la France républicaine, tout en prenant l'engagement de ne troubler aucun Gouvernement monarchique, avait promis sa protection particulière aux Nationalités opprimées, et qu'elle n'épargnait rien pour susciter la lutte générale des Peuples contre les Rois. Seulement, au lieu de prendre la direction officielle d'un pareil bouleversement, elle en prit la direction occulte. Ses premières vues se portèrent sur la Belgique, ayant l'espoir de l'absorber. Une poignée de démagogues essaya d'envahir ce pays ; mais le bon sens public fit justice d'une si folle tentative (24 mars). Le Roi Léopold, fondateur de l'ordre et de la liberté belge, déclara qu'il était prêt à déposer sa Couronne, si le Peuple désirait transformer sa Monarchie en République, au risque d'encourir la honte du despotisme après les terribles angoisses de l'anarchie. Tous les partis, éclairés par l'expérience

de la société française que l'on croyait alors perdue, se rallièrent autour du Trône; et la Belgique fut sauvée.

L'expédition républicaine de Chambéry échoua comme celle de Risquons-Tout (4 avril) : ce qui n'empêcha point le mouvement révolutionnaire de s'étendre en Pologne et en Suède, où il fut comprimé; en Grèce où il faillit triompher, et en Espagne où il rencontra la résistance insurmontable du général Narvaëz, raffermissant l'autorité de la Reine Isabelle sans trop porter atteinte aux libèrtés nationales. Ces tentatives particulières servaient de prélude à une révolte universelle, qui devait éclater le même jour, dans toutes les capitales de l'Europe. Mais les sociétés secrètes n'engagèrent le combat avec les sociétés officielles, le 15 mai, qu'à Paris, à Vienne, à Berlin, à Cracovie et à Naples. Elles furent vaincues partout, excepté dans la capitale de la Monarchie autrichienne qui, étant au pouvoir de l'insurrection, devint une véritable République.

En effet, les insurgés ayant établi un Comité de sûreté générale, ou mieux un Gouvernement, l'Empereur Ferdinand s'enfuit à Inspruck (17 mai); et l'Empire semblait condamné à tomber en débris,

car chaque province, espérant recouvrer sa Nationalité, voulut se déclarer indépendante. Sur ces entrefaites, le Parlement de toute l'Allemagne s'assemblait à Francfort (18 mai). Comme ses projets d'unité constitutive ne devaient point s'accorder avec ceux de la Constituante prussienne déjà convoquée, ni avec ceux de la Constituante autrichienne, qui allait être convoquée, les députés annulèrent par avance tout ce que ces deux Assemblées pourraient faire en opposition à leurs propres décrets. Les Slaves, craignant alors de perdre leur Nationalité si l'Autriche était absorbée par l'Allemagne, s'insurgèrent (12 juin); mais la Bohême ne participa point au soulèvement de Prague que le Prince de Windisgraëtz s'empressa de comprimer. Ainsi, partout on parlait de Constitution, partout on agissait en vue d'une dissolution générale; et pour savoir quelle allait être la destinée de l'Europe monarchique, les hommes d'État avaient toujours leurs regards anxieusement attachés sur la France républicaine!

Or, l'existence de la société française, chaque jour aux prises avec le Socialisme, devenait de plus en plus problématique. Les clubs et les journaux

révolutionnaires, sources intarissables d'anarchie, rendaient impossible l'établissement d'un ordre quelconque, depuis que l'État faisait vivre, à Paris, dans les ateliers nationaux, ceux qui le faisaient vivre autrefois lui-même, en travaillant dans les ateliers particuliers. Il n'était question que de l'*organisation du travail*, parmi ces ouvriers oisifs que le Communisme recrutait dans un but de désorganisation sociale et d'expropriation universelle. Aussi chacun songeait-il à défendre son champ, sa maison et sa liberté, ou mieux sa propriété matérielle et sa propriété morale, contre les barbares de la civilisation qui voulaient s'emparer du Gouvernement, pour dicter des lois à tout le monde; tandis que la Commission exécutive, établie par l'Assemblée Constituante, ne songeait pas même à défendre la capitale, où l'on organisait ouvertement la plus sanglante de toutes les insurrections. L'archevêque de Paris trouva le martyre sur une barricade en offrant la paix à la guerre civile, et l'armée perdit six généraux; mais la société remporta une victoire décisive sur le Socialisme, après quatre jours de combat, durant lesquels on avait substitué le pouvoir militaire au pouvoir civil. La dictature du général Cavaignac donna quelques

jours de repos à la France, et rendit à l'Europe une tranquillité provisoire, qui permettait aux divers États de poursuivre l'œuvre de leur régénération. Mais rien ne se fit nulle part, quoique tout fût à refaire partout. La Constituante française travaillait pourtant à fonder une République démocratique, en regard de la Constituante autrichienne, qui travaillait à fonder une Monarchie constitutionnelle (17 juillet). Les buts contradictoires de ces deux Assemblées exprimaient l'opposition générale de tous les intérêts de l'humanité, forment le caractère distinctif de notre époque, durant laquelle aucun homme ni aucun parti ne peut pas plus résoudre le problème des destinées locales, que celui des destinées universelles. A Paris, en effet, les Constituants étaient assez républicains pour n'être pas monarchiques, mais ils étaient trop monarchiques cependant pour devenir républicains; à Vienne, les Constituants étaient et voulaient rester Galiciens, Croates, Bohêmes, Magyars, Roumans, etc., pour ne pas devenir Autrichiens : de sorte que, de part et d'autre, on décomposait l'État, au lieu de le régénérer.

Toutefois, dès que la Diète viennoise fut constituée comme expression de la liberté conquise, le

Comité de salut public put être dissous par le Cabinet impérial, agissant comme expression de l'autorité reconquise. D'un côté, les Députés multiplièrent leurs votes conservateurs ou révolutionnaires ; de l'autre, les ministres multiplièrent leurs actes afin d'empêcher tout démembrement de la Monarchie et de reprendre le Royaume Lombardo-Vénitien. Toute la Lombardie retomba sous la dépendance de l'Autriche, mais non pas Venise, qui cherchait dans la révolution de l'Italie une occasion de retrouver son ancienne indépendance. Le Roi du Piémont, chargé de conduire la guerre insurrectionnelle, offrit un armistice au maréchal comte Radetzky, après avoir intrépidement combattu, avec ses fils, sur plusieurs champs de bataille. Les Italiens l'accusèrent de trahison, parce qu'il était coupable d'héroïsme. Ce n'est pas Charles-Albert, mais bien Mazzini ; ce n'est pas le parti monarchique, mais bien le parti républicain qui entrava le mouvement de l'Italie et même celui de toute l'Europe.

En nommant l'Archiduc Jean d'Autriche Vicaire-Général de l'Empire (5 juillet), l'Assemblée de Francfort semblait respecter le droit historique. Cela ne l'empêcha pas de revendiquer, au nom de

l'Allemagne, tous les pays qui parlent allemand et qui appartiennent à d'autres États. Aussi les Duchés du Schleswig et du Holstein, actuellement joints au Danemark et qui s'en étaient alors séparés (21 mars), pour ne point subir l'éventualité d'une succession royale qu'ils considéraient comme incompatible avec leurs priviléges nationaux, parce qu'elle aurait opéré l'absorption de la race tudesque par la race scandinave, furent-ils déclarés tous deux partie intégrante de l'Allemagne, quoique le Holstein seul appartînt à la Confédération germanique. Et lorsque le Roi de Danemark voulut agir contre les Duchés, le Roi de Prusse accourut à leur secours sous prétexte de faire exécuter le décret de l'Assemblée de Francfort; en réalité, parce qu'il voulait profiter des innombrables divisions qui se manifestaient en Europe, au seul effet de faire prévaloir sa prétention déjà séculaire de constituer l'unité allemande.

Tandis que la question des Duchés se résolvait en batailles, la question révolutionnaire proprement dite se résolvait en émeutes sanglantes à Berlin (21 août). Frédéric-Guillaume IV fit accepter une sorte d'armistice aux Prussiens révoltés; mais il dut accepter un armistice lui-même de

la part des Puissances européennes, qui prenaient fait et cause pour Frédéric VII. La minorité de l'Assemblée de Francfort, désirant que la Prusse ne cédât pas à l'Europe dans une affaire essentiellement allemande, s'insurgea contre la majorité, fit appel au peuple et s'empara de la ville (17 septembre). Il y eut d'horribles conflits et des assassinats plus horribles encore. La paix ne fut rétablie que lorsqu'on eut parcouru toutes les phases douloureuses des guerres civiles, qui finissaient ici, pour recommencer ailleurs.

Une armée se réunissait à Vienne dans le but de réduire la Hongrie, violemment séparée de l'Autriche ; mais le peuple s'étant révolté pour empêcher cette expédition (6 octobre), l'Empereur s'enfuit à Olmütz ; et la Diète, restée seule dans la capitale de l'Empire, y exerça toutes les prérogatives de la Souveraineté. A voir tant de calamités frapper coup sur coup la Monarchie autrichienne, on eût dit que le courage et le génie de ses hommes d'État se trouvaient épuisés. Et cependant le le parti libéral croyait assurer sa propre fortune, en proclamant telles et telles doctrines de nature à provoquer la ruine de toute société politique.

« L'illusion dura aussi longtemps, dit M. le comte

de Ficquelmont, que le mot de liberté semblait devoir être le lien qui devait unir tous ceux qui la demandaient et tous ceux qui la désiraient. Mais, quand il fut clair à tous les esprits que chacun voulait la sienne aux dépens de celle des autres ; quand il fut évident que l'Empire allait tomber en débris, l'excès du mal produisit alors le remède. Un vieil orgueil historique se réveilla. Le souvenir du passé sauva l'avenir. Ce qui avait été calculé, comme devant être le signal d'un démembrement général, fut le coup de canon d'alarme qui fit prendre les armes à tout ce qui voulait rester Autrichien. Personne ne voulut d'une liberté qui commençait par exiger le sacrifice de l'honneur, pour détruire ensuite une ancienne et glorieuse existence (1). »

Les Bohêmes, naguère insurgés contre l'Autriche, s'offrent maintenant à l'Empereur, jaloux qu'ils sont de défendre sa cause, en combattant l'insurrection des Viennois. Le Ban Jellachich et le prince de Windischgraëtz opèrent aussitôt leur jonction, marchent sur Vienne, s'en emparent; et l'Empire est sauvé (31 octobre). Cette réaction monarchique gagne du terrain en Autriche et s'é-

(1) *Lord Palmerston, l'Angleterre et le Continent.* Tom. Ier, pag. 65.

tend dans une partie de l'Europe. Les deux Gouvernements de Vienne et de Berlin se transforment en une Dictature militaire, à l'instar du Gouvernement de Paris. Ces trois capitales restent soumises aux rigueurs de l'état de siége. La Constituante viennoise est transférée à Kremsier; la Constituante berlinoise, à Brandebourg. Mais, si la Diète autrichienne, dont la majorité appartient à la Bourgeoisie, obéit, sans murmurer, au décret de l'Empereur qu'elle considère comme son allié naturel contre la Noblesse, il n'en est pas ainsi de la Diète prussienne, dont la majorité appartient au parti républicain, qui prétend s'insurger contre le décret du Roi, ni plus ni moins que si elle eût été réunie dans le but de constituer un droit public anti-monarchique, ou mieux de dissoudre la Monarchie, et qui agit de manière à se faire dissoudre elle-même par la force (10 octobre).

Les deux plus grands États de l'Allemagne se relèvent simultanément. A l'exception de l'Italie et de la Hongrie, plus près des ennemis de l'Autriche que de l'Autriche, toutes les diverses provinces de l'Empire, suivant la haute direction qui leur est imprimée par le prince de Schwartzem-

berg, se réunissent pour atteindre un seul et même but, à l'effet d'élargir le cercle des libertés locales, de resserrer les liens de l'autorité centrale et de garantir le développement du nouvel ordre social qu'on avait créé, pendant que l'on détruisait l'ancien ordre politique. L'homme et la terre se trouvaient également affranchis, puisque les paysans n'appartenaient plus aux seigneurs, puisque les biens féodaux étaient soumis au même régime que les biens communaux. Pour compléter cette régénération de la Monarchie autrichienne, le vieux Ferdinand Ier abdiqua en faveur de son neveu le jeune François-Joseph Ier, déclaré majeur de la veille, et dont le père, l'archiduc François-Charles, avait, le jour même, renoncé au Trône (2 décembre). Se plaçant au-dessus des partis, l'Empereur promit de rétablir la paix dans la société, quoique la guerre d'Italie ne fût pas finie et que celle de Hongrie ne fût pas commencée.

Le nouveau règne devait inaugurer une ère nouvelle. Aussi, dès son avénement, François-Joseph fit-il entendre ces paroles mémorables : « Appuyé sur les bases d'une vraie liberté, sur le principe de l'égalité des droits entre tous les peuples qui composent notre Empire, sur l'égalité

des citoyens devant la loi, sur le droit acquis aux Représentants du peuple de s'associer à notre Gouvernement, notre pays va retrouver son ancienne gloire. L'édifice nouveau que nous allons reconstruire sera comme une grande tente, où, sous le sceptre héréditaire de nos aïeux, les diverses races de l'Empire s'abriteront plus libres et plus unies que jamais. »

En voyant l'Empereur d'Autriche accepter franchement toutes les conquêtes de son temps, le Roi de Prusse résolut aussitôt d'octroyer une Constitution et de favoriser ainsi toutes les conquêtes de l'avenir, pour n'être pas dépassé, aux yeux des peuples allemands, par son antagoniste naturel, sur la route du progrès. Mais cette Constitution, provisoirement accordée le 6 décembre 1848, ne fut définitivement adoptée et jurée que le 6 février 1850. Quoi qu'il en soit, la République avait essayé de s'établir en Allemagne, et n'avait fait qu'y préparer la transition de la Monarchie absolue à la Monarchie constitutionnelle.

Au surplus, elle n'obtenait pas plus de succès en France, où le principe monarchique triomphait dans l'État sous la forme républicaine. Effectivement, quand l'Assemblée Constituante eut

décrété qu'un Président serait élu pour quatre années par le suffrage universel, et ne serait rééligible qu'après un intervalle de quatre ans seulement, la Nation pouvait choisir entre deux principaux candidats : le général Cavaignac et Louis-Napoléon Bonaparte. Le premier, qui avait sauvé la société quelques mois auparavant, était le candidat du parti républicain ; le second, qui désavouait sa qualité de Prince et ses anciennes prétentions à l'Empire, pour devenir Président de la République en qualité de simple citoyen, était celui du parti légitimiste et du parti orléaniste, s'efforçant ensemble d'effacer les moindres traces de leurs divisions, avec l'espoir de reconstituer, tôt ou tard, par leur propre fusion, l'unité dynastique. L'élection du 10 décembre fut donc une transaction plus ou moins rationnelle, entre le principe de la République et les diverses formes de la Royauté. Louis-Napoléon Bonaparte jura la Constitution, quoiqu'elle mît en présence le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif, ayant tous les deux la même origine, mais n'ayant pas la même fin ; quoiqu'elle statuât que le Président ne pourrait jamais dissoudre l'Assemblée des Représentants, et que l'Assemblée des Repré-

sentants pourrait toujours déposer le Président, s'il l'empêchait de remplir son propre mandat : ce qui devenait un crime de haute trahison. Il est vrai que rien dans le présent ne faisait encore prévoir les tristes conflits qui devaient se produire dans l'avenir. Car l'un et l'autre Pouvoir, agissant avec une confiance réciproque, se proposèrent pour unique but le rétablissement de l'ordre en France, jusqu'à l'expédition de Rome, au moyen de laquelle ils concoururent ensemble au rétablissement de l'ordre en Europe.

La Révolution de l'Italie, bénie par le Pape et par tous les Princes de cette Péninsule, tant qu'elle ne cherchait qu'à recouvrer sa propre liberté nationale, fut maudite par le Pape et par tous les Princes, dès qu'elle ne chercha plus qu'à renverser leur autorité. L'assassinat de Pelegrino Rossi (15 novembre), ministre de Pie IX, fit éclater des réjouissances pareilles à celles que faisait éclater naguère l'avénement de ce Pontife libéral. Obligé désormais de prendre un ministère parmi les hommes qui étaient moins dévoués à la Monarchie qu'à la République, assiégé dans son palais comme dans son Gouvernement, témoin affligé, mais impuissant, du massacre de ses plus

fidèles serviteurs, le Saint-Père comprit qu'il n'y avait plus rien à faire pour lui dans Rome, où des groupes anarchiques tenaient le parti de l'ordre en échec ; et, abandonnant son peuple, il accepta la filiale hospitalité d'un Roi Bourbon dans le Royaume de Naples (24 novembre). Au mépris de ses protestations souveraines, les ministres qu'il avait nommés lui-même, convoquèrent une Assemblée Constituante (13 décembre), et le firent déposer, afin de substituer le droit humain au droit divin. Cette Assemblée, réunie le 5 février suivant, prétendit effectivement détruire la Monarchie et créer la République, en vertu d'une simple proclamation (9 février 1849).

« La déchéance du Pape, dit M. César Cantu, ne pouvait rester un fait isolé dans la Chrétienté. Indépendamment du respect, de l'amour des fidèles et des sympathies que le monde tout entier avait témoignés pour Pie IX, on vit apparaître, dans cette République romaine (inaugurée par un assassinat que tous les partis se jetaient mutuellement à la tête), comme le fantôme d'un grand complot européen travaillant à renverser tout ordre quelconque, à miner toute

idée de subordination (1). » Aussi, la France républicaine, par une contradiction flagrante avec les principes de son propre Gouvernement, voulut-elle opérer la restauration monarchique de Pie IX. Car il lui importait d'intervenir elle-même, pour empêcher l'intervention de l'Espagne, de Naples et surtout de l'Autriche, qui rétablissait, peu à peu, sa supériorité en Italie, depuis la bataille de Novare (27 mars).

Charles-Albert, ayant recommencé la guerre à l'expiration de l'armistice, avait noblement terminé sa carrière politique dans cette sanglante journée. On a résumé tous ses actes avec très-peu de mots : « Il s'est battu en héros, il » vécu en moine et il est mort en martyr. » Son fils, Victor-Emmanuel II, ouvrit aussitôt des négociations pour la paix, avec le pieux espoir de fermer, par un règne prospère, les plaies de son cœur et celles de sa patrie. Sur ces entrefaites, le général Oudinot, victorieux, entrait dans Rome; le Roi de Naples rentrait en possession de la Sicile; mais le Pape ne devait reparaître dans la chaire de saint Pierre qu'au mois d'avril 1850, alors que l'ac-

(1) *Hist. de cent ans.* Tom. IV, pag. 367.

complissement de ses devoirs de Monarque particulier et temporel était redevenu, comme conséquence de l'occupation française, assez facile pour ne pas le distraire de ses devoirs de Monarque spirituel et universel.

L'Autriche avait triomphé de l'Italie ; mais elle craignait de succomber dans sa lutte contre la Hongrie. Ses hommes d'État ne craignirent pas d'implorer le sécours de la Russie, au moment où cette haute Puissance venait d'envahir les Principautés du Bas-Danube, sous prétexte d'y réprimer certaines tentatives révolutionnaires, bien que cet acte dût leur inspirer les plus vives inquiétudes. Car, le même fait ayant été renouvelé depuis, l'Empereur François-Joseph s'est cru obligé de prendre une attitude presque hostile à l'égard de l'Empereur Nicolas. Saint-Pétersbourg accueillit les prières de Vienne avec une abnégation d'autant plus remarquable, qu'il sacrifiait son intérêt particulier à l'intérêt général. Si la Hongrie eût reconquis son indépendance, l'Autriche, Puissance essentiellement européenne, était perdue à jamais peut-être ; et les populations slavonnes de cette contrée, tombant l'une après l'autre sous la dépendance russe, auraient entraîné sur-le-champ, dans un mouvement analogue,

toute la race slave, qui considère toujours le Czar, non comme son oppresseur, mais comme le libérateur futur de sa propre Nationalité. Quand les armées austro-russes eurent opéré leur jonction (août 1849), les aristocrates hongrois, devenus démagogues, perdirent l'espoir d'opérer leur séparation d'avec les Autrichiens. Il en résulta que l'Empire, si longtemps ébranlé par le choc de tant de peuples et de tant de races diverses, fut, après cette crise, beaucoup plus compacte qu'il ne l'était auparavant.

« Ce ne fut pas seulement la Hongrie et l'Italie que la secousse ébranla, dit un historien contemporain; il fallut que l'Autriche bombardât la plupart de ses capitales; presque partout l'état de siége fut établi.

» Le salut de l'Autriche, ce fut de n'avoir pas concentré toute l'autorité dans Vienne. Aussi est-ce en cédant qu'elle résista; et quand l'Empereur en fuite se jeta dans Olmütz, dans Inspruk, rien encore n'était désespéré. La vie de l'Autriche était dans son armée, qui resta inébranlable dans sa discipline (1). »

(1) M. César Cantu, *Hist. de cent ans.* Tom. IV, pag. 383.

Ainsi, la résistance opiniâtre de la Hongrie et de l'Italie ne lassa pas plus lè courage de ses soldats, que l'antagonisme opiniâtre de la Prusse, en Allemagne, ne lassa le courage de ses hommes d'État. Cette dernière Monarchie s'étant incorporée tout entière à la Confédération germanique, l'Autriche réclama le même privilége ou le même droit, qui l'aurait rendue tout-à-fait maîtresse de l'Allemagne. Car, en vertu d'une Constitution octroyée le 4 mars 1849, c'est-à-dire le jour même où fut dissoute la Constituante de Kremsier, l'Empereur François-Joseph avait créé une Représentation centrale et unique pour les diverses provinces de l'Empire, comme s'il eût voulu détruire leurs Nationalités respectives. Mais le Parlement de Francfort déclara qu'une Puissance composée de différentes Nations, ne pouvait faire partie de la Confédération germanique. Vainement l'Autriche voulut-elle réagir contre cette Assemblée, qui prétendait fonder une Allemagne impériale, représentative et unitaire ; vainement la plupart des Princes confédérés protestèrent-ils contre un Pouvoir central qui menaçait l'existence de tous les autres Pouvoirs, le Parlement ayant voté l'hérédité de l'Empire, procéda sans délai à

l'élection de l'Empereur (27 et 28 mars 1849). Sur cinq cent trente-huit membres présents, deux cent quarante-huit s'abstinrent, et deux cent quatre-vingt-dix accordèrent leurs suffrages au Roi de Prusse, qui fut salué Empereur d'Allemagne.

Après avoir si longtemps disputé à l'Empereur d'Autriche l'hégémonie, ou mieux la suprématie en Allemagne, le Roi de Prusse l'obtenait enfin avec un titre pompeux, mais en faisant tomber son Royaume sous la dépendance du Parlement de Francfort, dont la Souveraineté populaire s'élèverait au-dessus de sa propre Souveraineté impériale et royale. Cette révolution monarchique servit de prétexte à d'autres révolutions républicaines. De nouveaux soulèvements, aussi formidables que les anciens, éclatèrent successivement dans le Wurtemberg, dans le Duché de Bade, dans la Saxe et dans la Bavière Rhénane. Comme son rêve d'unité n'aboutissait réellement qu'aux plus sanglantes divisions, la Prusse dut y renoncer. Frédéric-Guillaume IV, ne voulant rien usurper sur personne, refusa le titre d'Empereur d'Allemagne et se contenta d'être l'un des Rois les plus puissants de l'Europe. Aussitôt les Députés prussiens quittèrent le Parlement de Francfort; ceux des au-

tres Puissances germaniques suivirent leur exemple : et cette Assemblée se trouva dissoute par le fait.

Néanmoins, le principe fédératif, base du système allemand, ne fut pas abandonné, puisque la Prusse devint le centre d'une fédération des États les plus considérables de la Germanie. Frédéric-Guillaume fit une concession importante à François-Joseph, en retirant de la Confédération générale les États qu'il y avait incorporés, quoiqu'il pût se prévaloir d'un fait accompli. Les longues luttes de l'Autriche et de la Prusse paraissaient donc terminées; mais elles recommencèrent bientôt après au sujet de l'Électeur de Hesse, détrôné par son peuple et que l'Empereur François-Joseph voulait rétablir dans l'exercice de son autorité souveraine. Les Prussiens marchèrent contre les Autrichiens, qui osaient s'approcher de leurs frontières ; et la guerre aurait éclaté entre ces deux peuples, si l'Empereur de Russie, auguste représentant du système conservateur, n'eût fait comprendre à l'Empereur d'Autriche et au Roi de Prusse, que la paix était nécessaire à toutes les Monarchies, en ce moment surtout où l'Europe se trouvait ébranlée par des questions bien plus graves que des rivalités politiques d'État

à État, de Monarque à Monarque, puisque leur ennemi commun se proposait « de détruire toute do» mination temporelle et toute domination spirituelle, » c'est-à-dire l'ordre social, pour créer une République universelle, c'est-à-dire, l'anarchie dans son expression absolue.

En effet, les hommes prétendus républicains et socialistes, que la faiblesse ou l'incapacité des Rois « avaient laissés pénétrer, l'arme au bras et par effraction, dans le Gouvernement, » mais qui étaient tombés, des hauteurs du triomphe populaire, sous les coups d'une implacable réaction, se relevaient au loin avec l'espoir de bouleverser chaque Société monarchique. « Tout ce qui put échapper à la rigueur des Pouvoirs restaurés, dit un jeune écrivain politique, se réfugia en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Turquie, comme dans quatre asiles. Les chefs retrouvèrent leurs soldats; les soldats reconnurent leurs chefs, et, comme la Révolution n'abdique pas, les Comités s'organisèrent, les forces furent comptées, les moyens pris pour les accroître. Le Gouvernement de l'Europe fut constitué *in partibus*. Ce Gouvernement eut sa centralisation, son budget, se livra aux opérations financières les plus raffinées, émit

des actions, décréta des emprunts, et, chose singulière, trouva des prêteurs. La facilité des communications, les canaux multipliés du commerce, les journaux, la correspondance particulière permirent de renouer les liens des sociétés secrètes et de reprendre en grand cette pratique de l'opposition, plus facile que celle du Pouvoir (1). »

Londres devint la capitale de cette Europe utopique, inventée pour l'épouvanté de l'Europe officielle. « Il est possible, disaient les chefs des réfugiés, il est possible que la grande révolution dont nous approchons coûtera *deux millions de têtes.* Mais l'existence de deux millions de misérables peut-elle être prise en considération, lorsqu'il s'agit du bonheur de deux cents millions d'hommes? Non, le temps doit venir où le peuple secouera ce fameux scrupule de conscience, où il portera le glaive exterminateur partout où se cacheront ses ennemis mortels, et où il célèbrera la fête de la vengeance sur des montagnes de cadavres (2). » On ne craignait pas d'annoncer, en ces termes, le triomphe de la République démocra-

(1) *De la Neutralité de l'Autriche dans la guerre d'Orient*, par un *Européen*, pag. 66-67.

(2) *Leheren der Revolution. Doctrines de la Révolution* (titre d'un gazette allemande de Londres), 16 novembre 1849.

tique, sociale et universelle, dans un délai déterminé: le 4 mai 1852, époque à laquelle expiraient les pouvoirs présidentiels de Louis-Napoléon Bonaparte, comme si la République française, changeant de direction en même temps que de Président, devait alors se donner pour but l'abolition de toutes les Monarchies particulières, après avoir rétabli le trône de Pie IX, expression morale de la Monarchie universelle.

Et cependant, la France républicaine s'efforçait, au contraire, de redevenir elle-même royaliste. Car l'Assemblée Législative, en succédant à l'Assemblée Constituante qui avait fait la République, semblait n'avoir d'autre mission que de refaire la Monarchie. En effet, une très-compacte majorité qualifiait la nouvelle révolution de surprise, de catastrophe, de coup de main; et les hommes, qu'on voyait autrefois à la tête de l'opposition populaire, se repentaient, en pleine tribune, d'avoir sapé toutes les bases du Gouvernement royal, dont la restauration paraissait plus ou moins prochaine, quoique les deux partis du droit divin et du droit humain, applicables à la Royauté, conservassent encore leurs prétentions exclusives. Aussi advint-il, qu'ayant à réagir ensemble contre l'anarchie, ces

partis s'entendirent très-bien pour maintenir un ordre provisoire ; mais qu'ils ne s'entendirent nullement pour fonder un ordre définitif.

Les divisions de l'Assemblée favorisaient les desseins de Louis-Napoléon Bonaparte, qui, en sa qualité de Président de la République, jouissait d'une autorité, sous certains rapports très-restreinte, et, sous d'autres rapports, beaucoup plus étendue que celle d'un Roi constitutionnel. Responsable et vis-à-vis du pays et vis-à-vis du Pouvoir législatif, il devait prétendre au Gouvernement personnel, malgré ses ministres, hommes importants de l'ancien régime qui refusaient d'inaugurer un régime nouveau. Le ministère fut changé (31 octobre 1849) ; mais, comme le nouveau Cabinet avait été formé à l'exclusion des notabilités parlementaires, il en résulta que l'Assemblée se sépara du Président.

Cette séparation s'effectua trop tôt ou trop tard : trop tôt, parce qu'il fallait prolonger une situation, qui obligeait les partis à se tendre la main réciproquement, pour résister aux ennemis de toute société, qui leur faisait déjà un devoir de se conduire avec sagesse, et qui, sans doute, leur ferait comprendre, après tant de folles prétentions, qu'ils

n'avaient d'autres droits que ceux donnés par la raison ; trop tard, parce que Louis-Napoléon Bonaparte avait eu le temps de transformer sa magistrature présidentielle en une sorte de généralat ; et que le conflit du Pouvoir exécutif et du Pouvoir législatif, du jour où il éclaterait d'une manière violente, devait prendre les proportions d'un conflit entre l'ordre civil et l'ordre militaire : dernière expression de l'anarchie. . . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Aux fautes des Pouvoirs vinrent se joindre les fautes des partis. Il s'était formé un groupe d'hommes supérieurs, appartenant jadis aux opinions les plus diverses, mais oubliant leurs anciennes querelles, poursuivant ensemble un grand but d'avenir national, et désirant trouver la solution de tous les problèmes posés devant la société moderne, dans une restauration de la Monarchie traditionnelle, sous prétexte que partout où triomphe cette forme de gouvernement, elle exprime le Pouvoir le mieux autorisé ; qu'elle n'exclut point des institutions libérales et progressives, et qu'elle est destinée à rétablir la solidarité morale et positive

de la génération présente avec les générations passées, de telle ou telle Nation avec toutes les autres Nations, de telle ou telle Dynastie avec toutes les autres Dynasties. Malheureusement, l'influence de ces éminents esprits, qui aurait dû être souveraine pour mettre fin à l'anarchie, fut tenue en échec par les brigues des *politiques* et des *habiles*, toujours opposés au rétablissement de l'ordre public, par cela seul qu'ils cherchent un fait, ou mieux l'intérêt matériel, au lieu de chercher, comme leurs antagonistes, l'intérêt moral, ou mieux un principe. Car, fier de maintenir les prétentions exclusives de la Révolution en les faisant tourner à son profit et contre elle-même, puisqu'il ne veut pas plus de la Monarchie proprement dite que de la République, ce parti rêvait une Régence, en faveur du Comte de Paris, c'est-à-dire l'établissement d'un Pouvoir fictif, à l'abri duquel il exercerait lui-même un Pouvoir réel; tandis que l'autre parti, heureux de neutraliser les prétentions exclusives et les tendances fatales de la Révolution, ne favorisait que ses tendances providentielles, pour sauvegarder les intérêts suprêmes de la société.

Il s'ensuivit, selon M. Donoso Cortès, que « là

»où le salut social dépendait de la dissolution de »tous les partis anciens et de la formation d'un »seul parti monarchique, les partis restèrent ce »qu'ils étaient, les Bonapartistes pensèrent à Bo»naparte, les Orléanistes au Comte de Paris, les »Légitimistes à Henri V (1). » De sorte que le grand parti de l'ordre, naguère si compacte, se trouva subdivisé en une foule de coteries ; et que ses chefs eurent une situation identique à celle des généraux qui sont abandonnés par leurs armées. . .

. . . .

Les voyages à Wiesbaden et à Claremont coïncidèrent avec la revue de Satory. On eût dit que la possession définitive du Pouvoir en France devait être le prix d'une simple course au clocher. Les soldats sous les armes, avaient crié : *Vive l'Empereur !* M. Berryer arbora, sur les hauteurs de la tribune, avec toute la magnificence de son propre langage, le drapeau de la Légitimité...... Aussitôt Monseigneur le comte de Chambord lui adressa l'admirable manifeste de Venise, qui se résumait en

(1) Voir la belle étude de M. le comte de Montalembert sur *M. le marquis de Valdegamas.* — *Correspondant*, août 1853.

deux mots affirmatifs : Autorité et Liberté. On lui opposa, dans le *Spectre Rouge*, un autre manifeste, qui se résumait en deux mots problématiques : Jacquerie ou Dictature. Aucun Monck n'était possible, depuis la destitution de M. le général Changarnier ; mais un Cromwell pouvait désormais essayer de se produire. Chaque question, posée devant l'intelligence du pays, entraînait au moins une révolution politique. Afin de prévenir cette catastrophe, le tiers-parti demanda la révision légale de la Constitution. Après une discussion mémorable où la République était éloquemment défendue par M. Michel de Bourges, et la Monarchie, par MM. Berryer et de Falloux, cette proposition fut rejetée. Lorsque tous les partis sociaux eurent ainsi donné une égale preuve de leur impuissance, les Représentants se séparèrent, sans être certains de pouvoir se réunir. Car on croyait que Louis-Napoléon Bonaparte ferait, pendant les vacances, le coup d'État qu'il fit le 2 décembre suivant.

En apprenant, le matin de ce jour, que les généraux Changarnier, Bedeau, Lamoricière, Cavaignac, Leflo et une foule d'autres Représentants, avaient été arrêtés pendant la nuit, et que Louis-Napoléon Bonaparte prétendait dissoudre le Pou-

voir législatif, l'immense majorité des Législateurs ne songèrent plus qu'à défendre le droit qu'ils exerçaient au nom du pays. Quoique le Palais-Bourbon fût entouré de troupes, une cinquantaine d'entre eux se réunirent, à dix heures, dans la salle des séances, d'où M. Espinasse, colonel du 42e de ligne, vint les expulser. . . . . . .

. . . .

. . . .

D'autres tentatives de résistance furent faites dans l'intérieur même du palais, chez M. Berryer, chez M. Odilon Barrot, chez M. Daru, l'un des vice-présidents, et enfin dans la Mairie du dixième arrondissement, où le drame parlementaire allait se dénouer. Là, trois cents Représentants, réunis sous la présidence de MM. Benoit d'Azy et Vitet, les deux seuls vice-présidents qui fussent encore en liberté, rendirent, sur la proposition de M. Berryer, un premier décret ainsi conçu :

« Aux termes de l'article 68 de la Constitution, attendu qu'il est mis obstacle à l'exécution de son mandat, l'Assemblée Nationale décrète que Louis-Napoléon Bonaparte est déchu de ses fonctions. En conséquence, les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance ; le Pouvoir exécutif passe de plein

droit à l'Assemblée Nationale; les juges de la Haute-Cour doivent, sous peine de forfaiture, se réunir immédiatement, à l'effet de procéder au jugement du Président de la République et de ses complices. »

Un second décret portait réquisition à tous les officiers et commandants de la force publique de ne plus obéir qu'à l'Assemblée, seul Pouvoir existant en vertu de la Constitution; un troisième nommait le général Oudinot commandant de toutes les forces chargées de veiller à la sûreté de l'Assemblée; un quatrième enjoignait à tous les directeurs et gardiens des prisons et forteresses de mettre en liberté les Représentants indûment incarcérés.

Ce dernier décret venait d'être rendu, lorsqu'un grand nombre de soldats, commandés par M. le général Forey, cernèrent la Mairie.. . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Trois commissaires de police sommèrent les Représentants d'évacuer la salle. Mais l'Assemblée répondit qu'elle n'avait à tenir compte d'aucune sommation. Un aide-de-camp de M. le général

Magnan parut alors, déclarant qu'il lui était ordonné de conduire à la prison de Mazas quiconque résisterait. De toutes parts on s'écria : *Tous à Mazas!* Les chasseurs de Vincennes entrèrent alors dans la salle, pour en faire sortir les Représentants. L'un des vice-présidents, M. Vitet, ayant formellement refusé de faire un pas s'il n'y était contraint, fut appréhendé au collet de son habit par un sergent de ville, et entraîné ainsi dans la rue; puis les Représentants, suivant leur président tenu au collet, marchèrent silencieusement dans la direction de la caserne du quai d'Orsay.

« Partout, sur leur passage, dit un historien anglais, témoin affligé de nos propres discordes, la population, étonnée à la vue de ce cortége, pouvant à peine croire à ce qu'elle voyait, manifestait en faveur de l'Assemblée les plus vifs sentiments de regret et de respect. L'attitude de ces Représentants entre deux haies de soldats était si calme et si digne, la foule semblait si sympathique, que quelques personnes purent, au premier abord, se faire illusion et croire que l'Assemblée était reconduite à son palais pour en reprendre possession. » Les grilles de la caserne du quai d'Orsay, qui se refermèrent sur elle vers le milieu du jour,

ne se rouvrirent que vers le milieu de la nuit. Une quantité de voitures cellulaires venaient prendre les Représentants qui furent transférés à la prison de Mazas, au château de Vincennes et au fort du Mont-Valérien.

Pendant que l'Assemblée Législative délibérait à la Mairie du dixième arrondissement, la Haute-Cour, réunie au Palais de Justice, déclarait Louis-Napoléon Bonaparte prévenu du crime de haute trahison, et « convoquait le Haut-Jury national » pour procéder sans délai au jugement (1). » Les membres de la Cour furent dispersés par la force. Toute résistance morale étant désormais impossible, il fallut prévoir la possibilité d'une insurrection. Certains Représentants montagnards firent placarder plusieurs appels aux armes. Les Parisiens, ne prenant au sérieux ni le parti jacobin, ni le coup d'État, réagissaient contre l'un et l'autre par l'ironie. Cette situation changea pourtant le troisième jour, qui fut une sanglante journée (2). Mais le coup d'État, dont le succès

(1) Ce sont les termes de l'arrêt. Voir l'*Histoire d'un coup d'État*, par M. P. Belonino. Introduction et conclusion par M. Amédée de Cesena, pag. 134.

(2) On lisait, le 3 août 1852, en tête de la partie non officielle du *Moniteur :*

« Le *Times*, convaincu de dénigrement prémédité, ne se défend

était douteux, réussit. . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Louis-Napoléon Bonaparte, devenu dictateur, obtint, du suffrage universel, le titre de Président de la République pour dix ans, et le pouvoir de donner à son Gouvernement telle forme et tels principes qu'il lui conviendrait. La Nation française passa ainsi, du régime d'une liberté plus ou moins limitée, au régime d'une autorité illimitée. Un simple décret fixa les attributions nouvelles des divers corps politiques, qui redevinrent ce qu'ils avaient été déjà au commencement du siècle. On releva le sénat, le corps législatif, le conseil d'État, et toutes les institutions tombées avec l'Empire. La presse, désormais soumise aux avertissements, ne put commettre certains écarts, sans encourir les rigueurs

que par de nouvelles calomnies. Dans son numéro du 28 août, il prétend qu'après le 2 décembre, 1,200 personnes inoffensives, et sans armes, ont été assassinées par des soldats ivres dans les rues de Paris.

» La réfutation d'une semblable calomnie se trouve dans son exagération même.

» Tout le monde le sait : le relevé officiel porte le nombre des personnes tuées pendant l'insurrection à 380 ; c'est déjà trop sans doute. Quant aux personnes blessées accidentellement, par bonheur le nombre s'en élève à peine à 8 ou 10.

de la suppression. Enfin, les biens apanagés de la famille d'Orléans furent absorbés dans le domaine de l'État, et les biens, formant depuis un demi-siècle son domaine privé, durent être vendus par elle à un jour déterminé (1).

Le coup d'État du 2 décembre avait dissipé toutes les craintes plus ou moins fondées, que les éventualités de 1852 inspiraient à la France républicaine et

(1) *Voici une lettre que Louis-Philippe adressait à M. Casimir Périer, pour s'opposer à la vente des biens de la branche aînée de la Maison de Bourbon.*

« Je préviens M. le président du Conseil des ministres que ma » conviction et mon serment ne me permettent pas de sanctionner » aucune mesure contraire à la Charte. Je regarderais comme syn- » onyme de la confiscation, qu'elle a proscrite impérativement, » tout séquestre et toute obligation de vendre des biens possédés » en France, quel que fût le délai alloué pour faire les ventes ; car, » selon ma conscience, toute obligation de vendre est une confis- » cation.

» *Le mercredi*, 23 *mars* 1831.

» LOUIS-PHILIPPE. »

Un an après, sur l'initiative de la Chambre des Députés, la vente forcée fut votée, et les exigences du Gouvernement constitutionnel ne permirent pas au Monarque de s'opposer à la promulgation de la loi, que dans toutes ses conversations il appelait la loi spoliatrice, mais il en empêcha l'exécution autant qu'il dépendait de lui, et en réalité non-seulement la famille royale ne fut pas contrainte à vendre dans le délai fixé par la loi, mais en outre ses domaines sont encore aujourd'hui entre ses mains.

Dans l'exil, Louis-Philippe rappelant son respect constant pour la légalité, disait : « J'ai toujours scrupuleusement fait exécuter les » lois, une seule exceptée, celle qui concernait les biens de la bran- » che aînée de ma famille. »

aux diverses Monarchies européennes. Mais la cause des Gouvernements libres semblait perdue; celle des Gouvernements despotiques, gagnée. Déjà le Roi des Deux-Siciles, cédant aux vœux des Napolitains, avait suspendu la Constitution pour un temps indéfini; l'Empereur d'Autriche avait provisoirement repris l'exercice du Pouvoir absolu, en se réservant le droit de faire examiner la Charte du 4 mars par une Commission, à l'effet de savoir si elle serait maintenue ou supprimée. On s'imaginait que le Roi de Prusse abolirait le régime représentatif et diminuerait aussi les libertés publiques pour accroître sa propre autorité; on craignait enfin que les Monarques d'Espagne, du Piémont, de Belgique, des Pays-Bas, de Suède et Norwége, de Danemark, de Wurtemberg, de Hanovre, de Saxe et de Bavière ne transformassent leurs institutions libérales en institutions tyranniques. Néanmoins, tous les Souverains de l'Europe, au lieu d'accepter aveuglément la réaction despotique, maintinrent leurs Assemblées libres, expression du droit humain, autour de leur Trône, expression du droit divin. Et l'Empereur François-Joseph s'empressa lui-même de rassurer ses peuples en posant, dans un décret, les bases de la Constitution de l'Empire

d'Autriche, où des Conseils provinciaux devaient être généralement établis.

Si les guerres civiles du droit divin et du droit humain étaient généralement suspendues, les guerres internationales pouvaient recommencer de tous côtés au sujet des mêmes principes. Une sourde agitation régnait à cet égard dans le Piémont, en Suisse et en Belgique, États limitrophes de la France, où l'établissement d'un Pouvoir, plutôt militaire que civil, devait réveiller l'esprit de conquêtes endormi pendant quarante années de paix. Aussi les divers Gouvernements n'accordèrent-ils au nouveau Gouvernement français qu'une approbation pleine d'inquiétude; tandis que l'Angleterre, seule, fière de se poser devant le Continent comme la protectrice armée du régime parlementaire et de la légalité, ne lui épargnait aucun signe de méfiance.

En même temps qu'il s'efforçait de rassurer l'Europe, Louis-Napoléon Bonaparte s'efforçait de contenir la France. A l'ouverture du Sénat et du Corps législatif, il fit entendre ce langage remarquable, sinon remarqué : « La Constitution de l'an VIII a servi de modèle à celle de 1852. — Je n'accepterais de modification à l'état présent des choses, que si

j'y étais contraint par une nécessité évidente. D'où peut-elle naître? uniquement de la conduite des partis. S'ils se résignent, rien ne sera changé; mais si, par leurs sourdes menées, ils cherchaient à saper les bases de mon Gouvernement; si, dans leur aveuglement, ils niaient la légitimité du résultat de l'élection populaire... alors, mais seulement alors, il pourrait être raisonnable de demander au peuple, au nom du repos de la France, un nouveau titre qui fixât irrévocablement sur ma tête le Pouvoir dont il m'a revêtu. Mais ne nous préoccupons pas de difficultés qui n'ont sans doute rien de probable; gardons la République (19 mars 1852). »

Malgré ces paroles solennelles, et quoique les partis ne voulussent nullement disputer au Président de la République le suprême ascendant qu'il exerçait sur la société, personne au monde ne doutait de son très-prochain avénement à l'Empire. Cette transformation, purement nominale pour la France, pouvait provoquer une grande crise en Europe. Dans la prévision d'événements plus ou moins contraires aux principes fondamentaux du droit public, les divers Monarques s'empressèrent d'aplanir toutes les difficultés particulières qui s'élevaient entre eux, comme au sein

de leurs propres Monarchies; et spécialement les contestations relatives à la double succession au Trône de Danemark et de Grèce, qui furent réglées par les traités de Londres, avec l'assentiment de ces deux États. . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Avant de solliciter le suffrage universel du Peuple français pour obtenir le titre d'Empereur héréditaire, Louis-Napoléon Bonaparte sollicita le suffrage universel des Rois. . . . .

. . . .

. . . .

Cependant, les résolutions de l'Europe, quelles qu'elles fussent, ne devaient point changer sa détermination personnelle. Aussi voulut-il être élevé à la dignité impériale, en vertu d'un fait positif émané de la Nation, se promettant de vaincre, s'il le fallait, toutes les résistances morales du monde.

. . . .

. . . .

. . . .

Monseigneur le comte de Chambord, en sa qualité de chef de la Maison de Bourbon, protesta contre

l'établissement de l'Empire. Mais les Souverains de l'Europe, sans exprimer aucune opinion sur les principes émis dans le plébiscite, devenu désormais loi en France, ni accepter les conséquences qui pouvaient être déduites de cet acte de législation intérieure, se bornèrent à réclamer du nouveau Souverain une reconnaissance formelle de la législation extérieure, constituant le droit public européen.

. . . .

. . . .

. . . .

L'Angleterre, qui laisse naître ou mourir tous les Gouvernements, quels qu'ils soient d'ailleurs, avec une égale indifférence, accueillit d'emblée Napoléon III, parce qu'il s'écriait : l'*Empire, c'est la paix!* mais prévoyant une guerre prochaine, elle n'en fortifia pas moins ses côtes maritimes ; et les journaux de Londres prodiguèrent des insultes grossières à notre fière patrie, comme pour donner eux-mêmes le signal des hostilités entre les deux Puissances occidentales.

Au lieu d'envoyer une escadre dans les eaux de la Tamise, Louis-Napoléon envoya une ambassade à Constantinople, afin d'obtenir, s'il était possible, dès son avénement au Trône, le titre de *Protecteur des*

Lieux-Saints, et de subordonner ainsi, à sa propre personne, l'Empereur d'Autriche et l'Empereur de Russie, tous deux rivalisant d'influence auprès de la Porte, ou mieux, auprès des populations chrétiennes qui subissent le joug de l'Islamisme. Les concessions faites par le Divan à M. de Lavalette, ayant inquiété le Cabinet de Vienne, entraînèrent d'autres concessions faites à M, de Leiningen, dont la parole comminatoire devait avoir de terribles conséquences. Car la Russie, usant de tous les genres de droits qu'elle a su acquérir par tant de traités, crut devoir être encore plus menaçante que l'Autriche. . . . .

En sa qualité de Protecteur armé de l'Église grecque, l'Empereur Nicolas fit partir pour Constantinople M. le prince Mentschikoff, chargé d'une mission extraordinaire. Toutes les difficultés relatives aux Lieux-Saints furent applanies cependant par le rétablissement de l'équilibre entre les Grecs et les Latins ; mais d'autres difficultés surgirent, plus intenses, parce qu'elles étaient générales, nullement insurmontables, quoique la question d'Orient pût, si elle se résolvait sans concert préalable, détruire l'équilibre des Pouvoirs entre les divers États de l'Occident. La guerre seule pouvait livrer l'Europe

à cette éventualité redoutable. Et cependant l'Angleterre, qui feignait de se croire menacée par la France, espérant produire une diversion favorable au développement de son propre égoïsme, ne recula point devant une pareille extrémité, au risque de rendre toutes choses problématiques dans le monde civilisé.

Le conflit, transporté successivement à Jérusalem, à Constantinople, dans les Principautés du Danube, à Vienne et à Sébastopol, s'aggrave en se déplaçant. Les conférences diplomatiques ne sont plus dans la pensée des Gouvernements, qu'un moyen d'opérer la transition graduelle de l'état de paix à l'état de guerre. La France, ennemie naturelle de l'Angleterre, est devenue son alliée, tandis que la Russie, alliée naturelle de la France, est devenue son ennemie. Les deux grandes Puissances occidentales prêchent une croisade européenne contre l'Empereur Nicolas, sous prétexte qu'un Empire grec ne doit pas s'élever en Orient avec les débris de l'Empire ottoman qui va tomber.

C'est surtout à l'Allemagne qu'on s'adressa, parce qu'elle ne croyait pas que « ce Prince, qui depuis trente années gouvernait avec tant de sagesse et d'habileté ses vastes États, allait, au dé-

clin de sa carrière et par un oubli soudain de sa renommée, démentir tout son passé, se faire, dans un intérêt douteux, le perturbateur de l'Europe après en avoir été le soutien, et choisir pour cela le moment le moins opportun.

» Quand la Révolution affaiblissait naguère les États aux dépens desquels la Russie pourrait s'agrandir, on l'avait vu n'user de sa force que pour restaurer les pouvoirs compromis, prévenir les ruptures, aplanir les différends. Tout-à-l'heure encore, il venait, avec un désintéressement bien rare dans l'histoire des Maisons régnantes, il venait de renoncer à ses droits éventuels à la couronne de Danemark, et, pour rappeler un petit fait qui avait alors son importance, d'abandonner une quarantaine qui semblait sur le Danube un poste avancé de la Russie.

» En Allemagne, il avait exercé cette influence légitime que donnent l'âge, les titres et les liens du sang. Partout il avait offert le beau spectacle d'une grande modération servie par une grande puissance (1). »

Quoique les diverses Cours allemandes aient

(1) M. E. Crampon, *De la politique médiatrice de l'Allemagne*, pag. 30-31.

adopté jusqu'à présent une politique médiatrice, il est impossible de prévoir ce qu'elles feront dans l'avenir. Déjà les vieilles alliances ont été dissoutes ; et de nouvelles contractées. Ici l'on oublie tous les services rendus ; on ne se souvient plus là des agressions commises. Quelques-uns, se formant une opinion chimérique, veulent considérer la Russie comme le despote futur du Continent ; et nul n'est ramené aux faits positifs, aux événements accomplis, qui doivent nous faire considérer l'Angleterre comme le despote des mers.

Ces malentendus généraux donnent à la crise actuelle un caractère tellement particulier, que la mort de l'Empereur Nicolas, à qui l'on imputait en certains lieux toute la responsabilité de la guerre actuelle, n'a fait naître nulle part aucun motif sérieux d'espérer le prochain rétablissement de la paix européenne. En effet, l'Empereur Alexandre II s'est empressé de déclarer, le jour même de son avénement, qu'il redoublerait d'efforts « pour accomplir les désirs et les projets de » Pierre Ier, de Catherine II, d'Alexandre Ier et » de son auguste père, » dont le nom tiendra une si grande place dans l'histoire du XIXe siècle. Cette déclaration belliqueuse ne l'a pas empêché, il est

vrai, de confirmer les concessions pacifiques précédemment accordées par Nicolas Ier, c'est-à-dire les quatre conditions qui se trouvaient posées dans les conférences de Vienne, avec l'interprétation que les Puissances continentales prétendaient leur donner. Mais, par elles-mêmes, ces conditions, formant les bases d'une discussion, ne pouvaient amener une pacification générale.

Ainsi, le Nord et le Midi, l'Orient et l'Occident se heurtent l'un contre l'autre, tant sur le terrain des batailles que sur le terrain des influences diplomatiques. Partout l'impétuosité de l'attaque est contrebalancée par la solidité de la résistance. Déjà, un grand revirement d'opinion se manifeste, dans l'un des grands États belligérants et dans plusieurs États neutres, où l'on prend en sérieuse considération l'importance des concessions faites par la Russie; et cependant, personne en Europe n'ose croire à une solution immédiate et conséquemment à une paix quelconque, parce que la guerre, problème formidable, résulte de l'opposition universelle qui règne dans tous les intérêts de l'humanité!

Résumons-nous :

Une moitié du monde politique tient en échec

l'autre moitié. Situation fatale! car pendant que l'Angleterre combat pour s'ouvrir la Baltique et la mer Noire en fermant la Méditerranée à la Russie, pour détruire la marine russe et pour empêcher qu'une marine grecque ne se crée en même temps qu'un nouvel Empire grec, la France, combattant auprès d'elle et pour elle avec autant de gloire que de désintéressement, ne saurait remplir sa haute vocation, qui est de découvrir et de fixer le but suprême des États pour constituer le véritable Pouvoir; et la Russie, obligée de supporter le choc de la France, de l'Angleterre et d'autres États chrétiens ou mahométans, ne saurait non plus remplir sa haute vocation, qui est de délivrer l'Europe du fanatisme religieux engendré par l'Islamisme, et du fanatisme anti-religieux engendré par le Jacobinisme, pour conserver les progrès de l'humanité qu'elle a besoin de s'approprier.

Il en résulte que de grandes transformations peuvent s'opérer dans la législation intérieure des Monarchies non encore belligérantes, notamment dans l'Empire d'Autriche et dans le Royaume de Prusse, où des institutions nouvelles, libérales, progressives donnent à chaque Gouvernement la faculté de diriger l'action des partis sans cesse nécessaire

au développement des sociétés, et que rien de semblable ne s'opère en France où le Gouvernement, ayant ressuscité les institutions anciennes, illibérales, régressives qui étaient mortes depuis le commencement du siècle, c'est-à-dire qui avaient fait leur temps, semble avoir mis la société en pénitence, afin de mieux neutraliser l'action des partis qu'il ne peut pas diriger.

Cette infériorité relative de la France à l'égard de l'Europe, est d'autant plus fatale, sous le rapport des destinées humaines, que la mission providentielle de notre patrie est de faire prévaloir sur le monde sa supériorité absolue, parce qu'elle doit être le Moniteur politique de tous les États! Mais ce rôle admirable et si bien rempli par elle, dans le moyen-âge, au profit de l'autorité, dans les temps modernes, au profit de la liberté, comment pourrait-elle le remplir en ce temps révolutionnaire, puisqu'on y exclut tour à tour l'autorité par la liberté et la liberté par l'autorité?

Ce n'est pas tout : l'opposition politique de la France et de l'Europe se complique encore d'une opposition dynastique. Effectivement, tous les Monarques règnent en vertu du droit divin, excepté Louis-Napoléon, qui gouverne au nom du droit

humain; et ce désaccord exprime l'antagonisme actuel des Monarchistes de forme et des Monarchistes de principe, analogue à celui que l'on signalait naguère entre les Républicains de forme et les Républicains de principe, et qui rendit impossible l'établissement de la République.

Après avoir constaté l'impuissance du parti révolutionnaire ou républicain, et l'impuissance du parti conservateur ou monarchique, faut-il conclure à l'impossibilité d'un Gouvernement quelconque?

Tel est pourtant le redoutable problème que les hommes d'État doivent se poser dans ce moment où, la société générale et chaque société particulière étant divisées en deux camps ennemis, la guerre internationale peut engendrer plusieurs guerres civiles et une catastrophe universelle.

CHAPITRE XXXVI.

RÉGÉNÉRATION NÉCESSAIRE DE LA MONARCHIE.

CONCLUSION.

Après avoir généralement établi, dans nos trois premiers volumes, que le Savoir était, en tous lieux et en tout temps, la véritable base du Pouvoir, nous avons particulièrement essayé de prouver, dans ce quatrième et dernier volume, que maintenant le Pouvoir est partout contesté, parce qu'il n'y a presque nulle part de Savoir incontestable.

Si nos démonstrations, quoique bien rapides, paraissaient néanmoins suffisantes, on reconnaîtrait avec nous que, ne trouvant aucune règle péremptoire, aucun point d'appui fixe, aucune vérité fondamentale, aucun principe de certitude absolue dans les sciences politiques et morales, telles qu'elles sont enseignées depuis un long siècle, l'esprit de l'homme se perd, irrésolu, au mi-

lieu de l'inextricable chaos des idées fausses ou surannées et des faits toujours nouveaux qui se heurtent, se mêlent, s'amoncèlent incessamment de l'un à l'autre bout du monde civilisé. Car il lui est impossible de prendre une détermination tant soit peu rationnelle, sans être certain de la voir sur-le-champ combattue, neutralisée ou annihilée par une détermination contradictoire et rationnelle au même degré. C'est pour cela qu'il devient de plus en plus difficile, non-seulement de coordonner une si grande multiplicité de faits et d'idées, mais surtout de les embrasser par des lois, puisque ces lois présupposeraient une détermination incontestée, incontestable, universelle, et, conséquemment, la solution du problème qui, à lui seul, résume et doit résumer tous les autres, savoir : Quel est le but de l'humanité sur la terre?

En effet, jusqu'à ce qu'on ait résolu ce problème de manière à présenter providentiellement toutes les vues de l'homme dans une considération unique, supérieure et absolue, il faut s'attendre à ce que les partis sociaux, organisés depuis que la société humaine proprement dite a été dissoute, feront prévaloir fatalement leurs vues contradictoires, présentées dans plusieurs considérations op-

posées, inférieures et relatives. Celui qui prétend s'élever à la vérité par le seul effort de la raison, sans l'intermédiaire de la foi, prendra toujours l'expérience pour moyen et pour but l'intérêt terrestre, afin de constituer les divers États sous la forme d'une République, d'établir leur indépendance individuelle au sein d'une fédération générale, et de garantir les destinées de l'humanité en donnant libre cours à sa perfectibilité indéfinie, pour qu'elle puisse entièrement satisfaire ses intérêts matériels, considérés comme son bien suprême sur la terre ; et celui qui prétend s'élever à la vérité par l'unique secours de la foi, sans l'intermédiaire de la raison, prendra toujours la révélation pour moyen et pour but l'intérêt céleste, afin de constituer les divers États sous la forme d'une Monarchie, de rétablir leur complète dépendance de la loi divine au sein d'une théocratie générale, et de garantir les destinées de l'humanité en lui donnant la faculté d'expier sa chute originelle, pour que, par la grâce de Dieu, elle puisse entièrement satisfaire ses intérêts moraux et acquérir ainsi l'immortalité, qui est son bien suprême dans le ciel.

Mais comme le premier parti, prétendu pro-

gressiste, se fonde sur l'affirmation du droit humain et sur la négation du droit divin, il s'efforcera d'imposer au XIXe siècle l'idéal heureusement irréalisable de 1798; tandis que le second parti, prétendu conservateur, s'efforcera de lui imposer l'idéal non moins irréalisable du moyen-âge, parce qu'il se fonde sur l'affirmation du droit divin et sur la négation du droit humain. De sorte que, malgré leurs tendances contradictoires et en vertu de ces tendances elles-mêmes, ils compromettraient également les destinées du monde, si, par exemple, au lieu de triompher provisoirement l'un de l'autre, dans tel ou tel pays, l'un et l'autre gardaient indéfiniment le Pouvoir : celui-ci dans dans les États du Nord de l'Europe, celui-là dans dans les États du Midi, au moyen de leur propre opposition; et s'il n'en résultait pour tous les deux, vainqueurs et vaincus à tour de rôle, une identité d'impuissance qui se trouve suffisamment démontrée par je ne sais combien de révolutions.

Or, en thèse générale, toute révolution, quelle que soit d'ailleurs la perturbation qu'elle produise dans les diverses relations des hommes, « toute » révolution, dit Bonald, n'est qu'un effort que fait

» la société pour revenir à l'ordre (1). » Aussi voyons-nous la France, où l'antagonisme des opinions rend l'anarchie permanente, au point de vue moral comme au point de vue matériel, depuis la fin du XVIII[e] siècle, marcher sans cesse de révolutions en révolutions. Et cependant, toutes celles dont elle se promettait le plus grand bien n'ont abouti qu'à des catastrophes! Cela devait être, il est vrai, puisque, dans ces circonstances formidables, elle a constamment pris le faux pour le vrai, le moyen pour le but, s'imaginant, hélas! qu'il lui suffisait de détruire le Pouvoir, alors qu'il s'agissait de le régénérer en vertu de son propre Savoir. Car les révolutions politiques étant et ne pouvant être que la conséquence d'une évolution intellectuelle préalablement accomplie, elles ne sauraient inaugurer une ère nouvelle et providentielle qu'autant qu'elles donnent lieu à une création morale, et non à une destruction physique.

Cette grande loi générale ayant été méconnue, de même que toutes les autres lois particulières, il en est résulté que les divers mouvements révolutionnaires de la France ont échoué, par rapport

(1) *Législation primitive, disc. prélim.*, p. 6, édit. 1847.

à elle-même et par rapport aux autres États, qui leur ont opposé une résistance invincible.

Est-ce à dire pour cela que la France, toujours en quête de révolutions, et jamais en possession d'un ordre stable, ne veuille plus agir qu'à la seule fin d'anéantir tous les Gouvernements du monde? Loin de nous une sembable pensée : autant vaudrait dire qu'elle prend la mort universelle pour principe et pour but de sa propre existence! Assurément, s'il en était ainsi, notre grande, belle et généreuse patrie, mise depuis longtemps au ban des nations civilisées, ne compterait plus que parmi les États barbares; tandis que c'est elle qui marche encore et sans cesse à la tête de l'humanité.

Mais, ayant conscience de la haute mission qu'elle doit remplir ici-bas, et surtout ayant le pressentiment de la vérité qu'il lui est impossible de fixer sous une forme gouvernementale quelconque, elle se croit moralement obligée de protester, par tous ses actes, contre l'erreur des hommes ou des partis qu'il lui est également impossible de définir, puisqu'il faudrait, pour le faire, des connaissances ou mieux des principes qui lui manquent. Et de là vient, comme nous nous l'avons

déjà énoncé (1), que la France détruit, l'un après l'autre, tous ses Gouvernements, quels qu'ils soient, parce qu'ils expriment le triomphe provisoire de tel et tel homme, de tel et tel parti, sur la société, quoique, dans les dispositions intellectuelles qu'elle manifeste depuis un siècle, elle ne puisse créer, selon sa vocation spéciale, un Gouvernement régénérateur, qui exprimerait le triomphe définitif de la société sur les partis.

Cette haute détermination pratique, ayant effectivement pour but de constituer le véritable Pouvoir, ne saurait être que la conséquence d'une haute détermination spéculative ayant pour but de constituer le véritable Savoir. Or, l'Allemagne, livrée toute entière à son travail de création morale, trouvait positivement celui-ci, pendant que la France, livrée toute entière à son travail de destruction physique, cherchait vainement celui-là. Mais les philosophes et les hommes d'État français, dont les opinions n'avaient et n'ont encore qu'une valeur intrinsèque relative, ont mis leur salut et leur gloire dans la répulsion qu'ils manifestent sans cesse contre les opinions des philosophes et

(1) Voy. ci-dessus, tom. IV, chap. XXVIII, p. 14.

des hommes d'État allemands, ayant une valeur intrinsèque absolue, dût-il n'en résulter que leur propre honte et leur propre ruine. Car la théorie et la pratique ou l'expérience étant les deux seuls principes d'après lesquels on puisse gouverner un peuple, non-seulement ils se rendaient coupables en n'acceptant pas la théorie offerte par la science, puisqu'elle leur aurait permis de donner à leur autorité un but plus élevé que celui qui émanait uniquement de l'expérience ou de la pratique, mais encore ils se privaient de l'unique moyen d'imprimer à la France une direction glorieuse et salutaire, en répudiant eux-mêmes l'erreur, source de toute catastrophe, pour se livrer à la recherche de la vérité, source de tout progrès.

Et cependant, fidèle à sa vocation spéculative, l'Allemagne essaya toujours de ramener la France à sa vocation pratique. « Il est vrai, s'écriait-elle quelque temps avant la révolution de Février, il est vrai, et personne ne saurait le nier, qu'il se prépare en France un nouvel ordre social et une nouvelle forme de gouvernement. Mais il n'est pas moins vrai qu'aucun des organes qui s'y prêtent ou qui s'y dévouent, aucun absolument ne possède

rien de plus qu'une valeur partielle, très-relative, et tout-à-fait incertaine. La vraie *science sociale*, comme l'appellent les Français, est encore à venir parmi eux... Assurément, si les hommes supérieurs que compte la France, comprenaient bien leur mission, et s'ils avaient, de leur patrie et de l'avenir, une meilleure opinion qu'ils n'en ont d'eux-mêmes, ils ne chercheraient pas constamment à faire sur le corps du peuple et de l'État, leurs interminables et indéfinies expériences avant qu'ils fussent parvenus à en reconnaître la vérité par une science rigoureuse, en les ramenant à des principes absolus, et en déduisant didactiquement, de ces principes irréfragables, toutes leurs actions et influences systématiques. Le malheur de cette noble Nation, aussi énergique que généreuse, est et a été de tout temps, que les idées comme les orages du printemps, ne lui viennent qu'avec l'action et après les événements. Quelle autre Nation aurait pu, dans le court intervalle d'un demi-siècle, éprouver et défaire toutes les formes du despotisme et toutes les réformes de la liberté, et demeurer néanmoins dans toute la plénitude de son existence (1) ! »

(1) *Gazette d'Augsbourg*, n° 169. 11 juin 1842.

On le voit : si les hommes supérieurs de la France eussent voulu suivre les inspirations des hommes supérieurs de l'Allemagne, ils auraient fait découler d'abord tous leurs actes de tels ou tels principes absolus, puis abordant fermement tous les grands problèmes qui divisent l'esprit public et qui légitiment l'existence des partis contemporains, ils seraient parvenus à les résoudre, tant sous le rapport du Savoir que sous le rapport du Pouvoir, en fixant eux-mêmes la destination positive des sociétés. Et grâce à leur détermination héroïque, le parti du droit humain reconnaîtrait déjà qu'il a raison de considérer l'expérience comme principe indéfini de vérité, mais qu'il a tort de le considérer comme principe exclusif de vérité ; pendant que le parti du droit divin reconnaîtrait également qu'il a raison de considérer la révélation comme principe indéfini de vérité, mais qu'il a tort aussi de la considérer comme principe exclusif de vérité. Ils sauraient donc tous les deux, avec le même degré de certitude, quelle est la cause réelle de leur propre impuissance, qui se manifeste par des révolutions fatales, et qui est néanmoins un fait providentiel. Car il n'appartient pas aux partis, ainsi constitués, de conserver la direction des sociétés, soit dans

l'intérêt de la Monarchie, soit dans l'intérêt de la République, puisqu'il leur est absolument impossible de s'élever au véritable Savoir et au véritable Pouvoir.

Parvenus à ce point de développement intellectuel, ils comprendraient assurément que l'impossibilité où ils se trouvent de concevoir la vérité politique, est le résultat de l'erreur sur laquelle ils se fondent l'un et l'autre. Abdiquant aussitôt leurs prétentions exclusives qui expriment la marche régressive de l'humanité du bien vers le mal, c'est-à-dire la barbarie, tous les deux agiraient de concert, à la seule fin de se fixer réciproquement un but commun, qui exprimerait la marche progressive de l'humanité du bien vers le mieux, c'est-à-dire la civilisation elle-même, ou mieux la découverte graduelle de la vérité sur la terre. Et alors, mais alors seulement, ils réaliseraient, sans entraves, d'une manière définitive, le grand objet de toute association humaine, savoir : l'unité de la société se résumant dans une seule considération politique et religieuse, c'est-à-dire dans la formation d'un Gouvernement universel ; et, par conséquent, l'État et l'Église proprement dits.

Or, l'État ayant pour objet le développement de la justice dans ses effets matériels par la réalisation temporelle de la morale, et l'Église ayant pour objet le développement de la justice dans ses principes intellectuels par la consécration de la pureté des maximes morales, ils ne pourront atteindre l'un et l'autre leurs fins augustes ni revêtir leur forme suprême, que lorsque l'harmonie sera rétablie entre le droit humain et le droit divin fondés sur leur identité primitive, Dieu ayant créé l'homme à son image, et en vue de leur identité finale qu'il s'agit absolument de déterminer, pour fixer d'une manière péremptoire toutes nos destinées, terrestres et célestes !

Cette évolution morale et intellectuelle, que la France accomplira sans aucun doute, ne déterminera pas une révolution politique particulière à la France, mais bien une révolution politique générale et profitable à tous les États de l'Europe. Car, dès que le parti du droit humain saura que l'autorité des Rois doit nécessairement être garantie par le droit divin, exprimant la volonté divine dans l'établissement de la Souveraineté, le parti du droit divin ne pourra plus ignorer que la liberté des peuples doit nécessairement être garantie par le

droit humain, exprimant l'application humaine de cette même Souveraineté.

Ainsi ramenée à des principes immuables, absolus, incontestables et malheureusement contestés au XIXe siècle, la science politique établira certainement des lois générales, également immuables, absolues, incontestables et providentiellement incontestées. Alors, tout en réprimant les écarts des partis inconciliables et exclusifs, elle consacrera ou devra consacrer, dans sa constitution systématique, l'égalité de leurs droits fondés sur une commune raison, dont le triomphe, plus ou moins prochain, plus ou moins éloigné, mais inévitable, fera retrouver enfin l'unité que la civilisation ne doit pas chercher et chercherait vainement dans les voies mêmes où elle s'est perdue. Néanmoins, ces partis conserveront toujours leurs caractères distinctifs, puisque l'unité ne doit jamais être l'uniformité.

C'est précisément dans l'exacte détermination de leurs deux directions opposées : l'une régressive, l'autre progressive, et ayant pour objets spéciaux et respectifs : celle-ci la découverte ou la création du vrai ; celle-là la découverte ou la création du bien, que se trouvent fixés tous les grands

problèmes de l'humanité (1). Voilà ce qui constitue, malgré tant de moyens violents et funestes qu'ils ont mis en œuvre, leur but éminemment providentiel. Mais chacun de ces deux partis exercera dès lors une influence réciproque l'un dans l'autre, parce qu'ils seront sortis de leur phase négative, pour entrer dans leur phase affirmative. De sorte qu'ils prêteront un égal concours à l'organisation définitive des sociétés, en assurant le glorieux avenir de toute l'espèce humaine, par son libre exercice de la faculté du bien, c'est-à-dire par la liberté proprement dite, et par son libre exercice de la faculté du vrai, c'est-à-dire par l'autorité proprement dite. Car, il sera généralement reconnu que, non-seulement ces deux termes en apparence contraires : autorité et liberté, sont identiques au fond, puisqu'ils ne peuvent exister l'un sans l'autre et qu'ils se servent de correctif l'un à l'autre, mais encore que ces deux termes, contraires en apparence : foi et raison, au fond sont également identiques, et que, religion et science, la chose primitivement donnée par Dieu et la chose finalement acquise par l'homme, loin de se nier réci-

(1) Hoëné Wronski. Voir tous ses ouvrages philosophiques.

proquement, s'affirment ou doivent s'affirmer respectivement, parce qu'elles constituent, dans leurs domaines séparés, en tant qu'elles expriment, d'une part la révélation divine, et d'autre part l'expérience humaine, les deux éléments inconditionnels de la vérité universelle.

Évidemment, cette vérité universelle ne saurait devenir la base immuable du Pouvoir humain, en réalisant l'union définitive de l'autorité et de la liberté, qu'autant qu'elle sera devenue la base immuable du Savoir humain, ou mieux qu'elle aura préalablement réalisé l'union définitive de la raison et de la foi, de la philosophie et de la religion : celle-ci ayant pour but de poser, avec la parole même de Dieu, tous les problèmes que l'humanité doit résoudre au moyen de celle-là. Or, l'un de ces deux grands résultats, et le plus grand, a été déjà obtenu. Car, non-seulement depuis l'établissement de la philosophie transcendantale par l'Allemagne, cette immense question de la certitude inconditionnelle ou absolue a été étudiée sous ses faces les plus diverses, mais encore l'Absolu lui-même, nom profane que la philosophie donne à l'Être suprême auquel la religion donne le nom sacré de Verbe, principe premier et dernier, *Alpha* et *Oméga* de l'uni-

vers, qui porte en lui-même la raison de sa propre existence et qui existe ainsi par soi-même, a été reconnu et établi, d'une manière définitive, sinon par la France, du moins en France, où le génie d'un homme est parvenu à le fixer dans la conscience transcendante de l'humanité (1).

Puisqu'elle se fonde sur le principe inconditionnel de toute réalité, cette doctrine, conforme aux opinions sacrées naturellement et surnaturellement admises ou révélées dès l'antiquité la plus haute, et couronnant avec tant de majesté l'œuvre collective de tous les siècles, aura pour objet de constituer péremptoirement la vérité sur la terre et de réaliser la philosophie absolue vainement cherchée en Allemagne, depuis la grande réforme d'Emmanuel Kant, par Fichte, par Hegel et surtout, antérieurement à Hegel, par l'immortel Schelling, mais trouvée en France par Hoëné Wronski. Elle doit conséquemment accomplir la Religion, réformer toutes les sciences, quelles

(1) Nous voulons parler ici de la doctrine transcendante de Hoëné Wronski, l'illustre auteur de *la Réforme absolue du savoir humain*, qui réalise l'union finale de la religion et de la philosophie, en établissant comme dogme fondamental que le but de l'homme sur la terre est sa création propre, ou mieux sa régénération intellectuelle, conformément à ces paroles du Christ : *Oportet vos nasci denuò.*

qu'elles soient d'ailleurs, expliquer l'histoire, découvrir les buts respectifs des États, et fixer les fins absolues de l'homme créé dans sa création propre sur la terre, de telle sorte qu'il puisse acquérir l'immortalité dans le ciel, c'est-dire l'existence par soi-même, à l'image de son propre Créateur!

Aucune puissance humaine ou physique ne peut désormais empêcher la détermination de ce nouvel ordre moral ou divin. Car la France et l'Allemagne, ces deux grandes Nations diversement dirigées, mais également privilégiées par le destin, doivent y trouver l'accomplissement de leurs missions distinctes. En effet, l'Allemagne ne pourrait remplir autrement sa mission spéculative, destinée à fixer un dogme nouveau et suprême pour l'Église; ni la France, sa mission pratique, destinée à fixer un but nouveau et suprême pour l'État. S'inspirant alors du véritable Savoir, notre patrie ne se dévouera plus à la propagation de l'anarchie morale et de l'anarchie politique, fondées sur la rebellion contre toute Souveraineté, mais bien à la propagation de l'ordre juridique et de l'ordre religieux, fondés sur la soumission à toute Souveraineté, parce qu'elle aura constitué en elle-même le véritable Pouvoir. Il ne

saurait être question de substituer la République universelle aux Monarchies particulières ou distinctes, dès qu'une large répartition des droits et des devoirs sera définitivement opérée dans l'humanité. Aussi importe-t-il d'établir une législation positive pour consacrer ce principe salutaire, savoir : que les droits réels des Maisons royales au Trône servent de fondement à tous les États européens, et que ces droits ne peuvent périr qu'avec les États eux-mêmes, en regard d'une législation morale qui consacrera également cet autre principe non moins salutaire, savoir : que les droits problématiques de l'homme servent de fondement à toutes les sociétés, et que ces droits ne peuvent périr qu'avec les sociétés elles-mêmes (1). C'est ainsi que les devoirs des Souverains envers leurs sujets et les devoirs des Peuples envers leurs Rois, se trouveront identifiés dans leur propre dualité respective : expression de l'unité.

Mais cette unité, particulière et universelle tout ensemble, puisqu'elle doit se réaliser dans chaque État et entre les divers États, sans en excepter l'Église, fait social qui sert de garantie aux principes divins, cette unité ne peut être, sinon produite ou

(1) Voir tome Ier, introduction, p. LVII.

créée, du moins établie ou maintenue entre les diverses Nations et dans chaque Nation, si l'on n'institue, au sein de chaque Gouvernement et entre les divers Gouvernements, un Pouvoir directeur, n'existant aujourd'hui nulle part, bien qu'il soit partout nécessaire. Cette nécessité résulte du besoin de direction qui se fait sentir au XIX[e] siècle, non-seulement pour conduire chaque peuple vers l'accomplissement progressif de ses destinées relatives et particulières, mais encore pour conduire tous les peuples vers l'accomplissement final de leurs destinées universelles et absolues.

Impossible de combler cette grande lacune autrement que par l'établissement d'une nouvelle association morale des hommes, fondée sur le principe de leur union indissoluble, dont la Sainte-Alliance exprima le vague pressentiment. En effet, la Diplomatie, association fondée sur le principe mécanique ou purement matériel de la conservation des États et dans le but d'opérer la répartition de leurs destinées particulières, ne saurait remplir en aucun cas le noble but de ce Pouvoir, puisqu'il aurait pour objet de déterminer magistralement la direction générale qu'il faut imprimer aux peuples, afin qu'ils puissent marcher sans entraves dans les

voies augustes et encore mystérieuses où les destinées finales de l'humanité doivent s'accomplir. Car, l'Église ayant dominé l'État alors qu'il s'agissait d'opérer la répartition universelle des devoirs, et l'État ayant dominé l'Église alors qu'il s'agissait d'opérer la répartition universelle des droits, une institution nouvelle, émanant de l'un et de l'autre, et les dominant tous les deux à la fois, doit s'élever maintenant qu'il s'agit d'opérer, non-seulement l'union absolue des droits et des devoirs de l'Église et de l'État, mais encore de déterminer leur concours final, pour que l'homme, dont le salut temporel et le salut éternel ont été compromis par tant de révolutions destructives, trouve enfin son salut suprême dans sa propre régénération.

De tout ce qui précède, il résulte que les conditions pratiques de l'autorité découlent toujours et nécessairement de ses conditions spéculatives. En effet, le problème se réduit, pour les divers États comme pour chaque État, à fixer, sous une forme définitive, la constitution morale et politique du monde.

Au moyen-âge, l'autorité religieuse et l'autorité politique étaient également fondées sur le droit humain et sur le droit divin. Aussi prirent-elles, l'une et l'autre, la forme de la Monarchie représentative, ces deux principes exerçant l'un dans l'autre une influence partielle ou relative, au sein de l'Église comme au sein de l'État.

Après la Réforme, qui devait produire tant de révolutions, les abus successifs de ces mêmes principes amenèrent d'abord l'établissement de la Monarchie absolue par le droit divin, exclusif et illimité, ensuite l'établissement de la République française, aspirant à devenir universelle, par le droit humain, exclusif et illimité.

Maintenant les hommes véritablement supérieurs de tous les pays semblent avoir enfin compris que l'absolutisme, expression d'une erreur particulière, peut triompher, sous un nom ou sous un autre, en vertu d'un principe ou en vertu de l'autre principe, avec Louis XIV ou avec Napoléon; mais que ce n'est pas une raison pour que les peuples arrivent plus vite à l'Absolu, principe de la vérité universelle. Il est cependant indispensable que l'on accomplisse, dans l'État, par l'État, l'union finale du droit humain et du droit divin, dont l'u-

nion primitive fut autrefois accomplie dans l'Église, par l'Église. Tel est, précisément, le nouveau but suprême que la France doit s'assigner à elle-même, avant de l'assigner aux autres Nations, après avoir établi, en son propre sein, le Pouvoir régénérateur qui exprimera, dans l'univers réformé, la sublime identification de toutes les formes contradictoires et de tous les principes contraires.

Certes, l'auguste auteur de la Charte (Louis XVIII) eut, mieux que personne, le pressentiment de cette vocation providentielle de notre patrie, lorsqu'il institua le Gouvernement constitutionnel, premier essai de ce Pouvoir régénérateur. Car la Monarchie ainsi définie avait pour objet de garantir, au même degré, le droit divin par la Chambre des pairs, et le droit humain par la Chambre des députés. C'est pour cela, sans doute, qu'elle a pu résister, depuis 1814 jusqu'en 1848, aux attaques sans cesse réitérées, soit des partisans de la Royauté absolue, soit des partisans de la République. « Et ces trente-quatre années, dit M. le comte de Montalembert, il ne faut pas se lasser de le répéter en présence des injures et des mensonges qu'on entasse chaque jour, ces trente-quatre années ont

été, tout bien compensé, sinon les plus éclatantes, du moins les plus libres, les plus heureuses, les plus tranquilles de notre histoire (1). »

D'ailleurs, hâtons-nous de le dire, si la Monarchie constitutionnelle, instituée par un Roi de France et considérée, dès son origine, comme le dernier terme de la grandeur ou du progrès social par tous les peuples, a succombé de nos jours sous les coups d'une République inconstitutionnelle, qui a fait triompher le despotisme là où la liberté semblait à jamais triomphante, ce n'est point qu'elle ait accompli ses destinées; c'est, au contraire, que son organisation était restée incomplète. La Charte de 1814 et la Charte de 1830 établissaient une Chambre des pairs nommée par le Roi, pour être l'expression de l'autorité proprement dite, parce qu'elle était ou devait être l'organe du droit divin, et une Chambre des députés, non pas souverainement désignée au peuple, ce qui eût été une véritable dérision de la liberté proprement dite qu'elle devait exprimer, mais positivement nommée par le peuple et pour le peuple, parce qu'elle était l'organe du droit humain. Mais ces deux Chambres n'avaient

(1) *Des Intérêts catholiques*, p. 122. 1853.

au-dessus d'elles aucun Corps dirigeant qui aurait complété la machine gouvernementale, en garantissant l'égalité de leur double concours dans l'impulsion royale et nationale qu'il s'agit toujours de donner à l'État monarchique.

Aussi devait-il arriver que ces deux Chambres, fondées sur l'espérance illusoire d'une conciliation possible entre les deux grands partis sociaux, n'en feraient que mieux éclater, un jour ou l'autre, l'inconciliabilité, parce qu'elle est nécessaire, tant qu'ils n'auront pas obtenu leur entier développement. Et ce développement lui-même ne saurait être atteint, sans l'intervention d'un Pouvoir directeur et, par conséquent, supérieur, ayant pour objet de réprimer leurs écarts respectifs, afin qu'ils ne compromettent plus désormais l'ordre téléologique du monde.

Voilà bien, ce nous semble, la véritable théorie des trois Pouvoirs, non pas celle qui est morte dans le passé, mais celle qui doit naître dans l'avenir, pour sauvegarder la coexistence permanente de l'autorité et de la liberté, au sein de chaque État comme entre tous les États. Il appartenait à la France de la déterminer; car Dieu semble lui

réserver l'honneur insigne d'opérer cette éclatante régénération des Monarchies, dont elle poursuivait naguère la destruction pour le compte de la République. Ce ne sera donc pas en vain que la Maison de Bourbon lui inspira au xixe siècle, en restaurant sa propre autorité, l'énergique amour de la liberté « dont la destinée semble plus que jamais identifiée avec celle de cette auguste Race (1). »

Puisque le véritable Savoir a été donné à la France, c'est que la France doit acquérir elle-même le véritable Pouvoir. Et cette réforme pratique, accomplissant la réforme théorique, deviendra, sans contredit, la plus grande, la plus belle, la plus merveilleuse de toutes ses révolutions.

Nous ne verrons plus alors, ainsi que cela se pratique depuis trop longtemps, la science méconnue, l'ignorance exaltée, la vertu haïe, la tyrannie acclamée, la liberté proscrite, la raison bafouée, la foi conspuée, tous les principes anéantis, parce que la France régénérée se lèvera dans toute sa puissance de transformation, pour rendre aux principes une vie nouvelle ; à la foi, son domaine immuable ; à la raison, sa virtualité créatrice ; à

(1) M. le comte de Montalembert, *Des Intérêts cotholiques*, p. 66. 1853.

la liberté, son caractère divin et humain tout ensemble ; à la civilisation, les lois qui doivent garantir ses incessants progrès; et enfin, à l'humanité, la seule voie où elle puisse opérer son salut, en accomplissant elle-même ses destinées immortelles. Mais il faut, pour cela, que ceux qui tiennent ou qui s'imaginent tenir les événements, laissent agir, dans leur indépendance et dans leur dévouement, ceux qui tiennent ou qui s'imaginent tenir les idées.

Aussi dirons-nous avec Tacite : *Le plus beau jour du despotisme, c'est le dernier.*

FIN.

NOTES.

NOTE A.

PROTESTATION DE LOUIS XVIII CONTRE L'EMPIRE.

En prenant le titre d'Empereur, en voulant le rendre héréditaire dans sa famille, Bonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution où tout, dès l'origine, a été nul, ne peut donc infirmer mes droits; mais comptable de ma conduite à tous les Souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les Trônes sont ébranlés par les principes dangereux que le sénat de Paris a osé mettre en avant, comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la Cause commune en gardant le silence en cette occasion. Je déclare donc, en présence de tous les Souverains, que loin de reconnaître le titre impérial que Bonaparte vient de se faire déférer par un corps qui n'a pas même d'existence légale, je proteste et contre ce titre et contre tous les actes subséquents auxquels il pourrait donner lieu.

NOTE B.

DÉCLARATION DE LOUIS XVIII AU PEUPLE FRANÇAIS (1).

« Les événements qui viennent de se passer à Paris sont trop importants par eux-mêmes, et trop alarmants dans leurs effets prochains, et trop incalculables dans leurs derniers résultats, pour que le Roi

(1) Cette *Déclaration* fut rédigée, à la demande de Louis XVIII, par Frédéric de Gentz, célèbre publiciste allemand, qui venait d'écrire un *Mé-*

puisse se borner à en être un spectateur passif. Il doit à ses droits indestructibles, à l'intérêt de son auguste maison, à celui de tous les souverains légitimes; il doit aux principes d'ordre public et de morale publique, à la consolation de ceux qui, fidèles à ces principes éternels, ne se soumettent qu'en gémissant à la force qui leur en impose le sacrifice, à l'affliction profonde avec laquelle il déplore les erreurs des autres, à l'instruction et à la satisfaction de la postérité, une explication franche et positive sur la manière dont il a envisagé et dont il ne cessera d'envisager des démarches qui ont étonné, consterné et confondu tout ce qu'il y a d'esprits sages et de cœurs justes parmi ses contemporains.

« L'histoire sanglante de la Révolution, le caractère et la conduite de ceux qui en ont successivement saisi la direction, les variations innombrables par lesquelles elle a passé, sa marche tantôt progressive et tantôt rétrograde, ses mouvements déréglés, ses contradictions, ses convulsions et ses crimes sont si universellement connus, et déjà si bien jugés dans l'époque à laquelle nous sommes arrivés, qu'il serait parfaitement inutile de prouver que cette Révolution a été, sous toutes ses formes et dans toutes les époques de sa funeste durée, l'interrègne le plus absolu que l'ordre social et les institutions sociales aient jamais éprouvé parmi les nations civilisées de la terre. Les événements majeurs des quinze dernières années ayant constamment eu leur origine dans l'infraction de toutes les lois, sans exception de celles que la Révolution avait prétendu établir elle-même, dans l'usurpation la plus manifeste, dans la violence la moins dissimulée, dans les attentats les plus épouvantables, il est évident qu'ils n'ont jamais pu conférer à qui que ce soit des droits réels ou des titres légitimes quelconques pour disposer du gouvernement de la France.

« La destruction arbitraire de l'autorité royale, les traitements cruels dont on abreuva un monarque infortuné, qui n'eut d'autre

moire sur la nécessité de ne pas reconnaître le titre impérial de Bonaparte. On sait que ce *Mémoire*, adressé au comte de Cobentze, chancelier d'État, ministre dirigeant le département des affaires étrangères à Vienne, et présenté le 6 juin 1804, produisit une profonde sensation dans toutes les Cours. Nous l'aurions reproduit, malgré sa longueur, si M. le comte de Garden ne l'avait inséré, *in extenso*, dans son grand ouvrage. (Voir l'*Histoire générale des traités de paix*, tom. VIII, pag. 227-250.)

tort que celui de l'insuffisance de ses vertus contre la réunion de tous les crimes, l'horrible catastrophe qui termina ses longues souffrances, les meurtres judiciaires et extrajudiciaires d'une infinité de personnes innocentes, une persécution inouïe contre tout ce qui était ancien, respectable et sacré, ce furent là les bases du pouvoir de cette prétendue Convention nationale qui, pendant trois mortelles années, rivalisa avec les tyrans les plus fameux de l'histoire, et parvint à les éclipser tous.

« Le gouvernement qui lui succéda en 1795 ayant été créé par elle, la nullité de ses droits devait nécessairement frapper tous les yeux. Ce gouvernement, odieux et méprisé dès sa naissance, se traîna pendant quatre ans au milieu des proscriptions, du pillage, de l'immoralité la plus révoltante, de la misère la plus profonde et la plus générale ; incapable de résister plus longtemps aux projets formés contre lui par des compétiteurs plus hardis et plus populaires, il expira enfin sous les coups de ses propres agents.

« Le Directoire ne put pas conférer au gouvernement consulaire, qui le remplaça, des droits dont il avait toujours été absolument dépourvu lui-même ; et s'il avait jamais pu en avoir, l'événement qui termina sa carrière l'aurait mis dans l'impossibilité de les transmettre légalement à ses successeurs. Ce fut donc la force ouverte qui, au jour connu sous la dénomination de Dix-huit Brumaire, changea la face des choses et concentra tous les pouvoirs entre les mains du général *Bonaparte*.

« Il est à peine nécessaire de dire que les mesures que l'on prit pour faire sanctionner après coup cette nouvelle phase de la Révolution par le prétendu consentement du peuple, étaient nulles et de toute nullité ; qu'elles l'étaient même dans le sens de la Révolution, et que, bien loin de s'y méprendre, toute la France fut unanimement convaincue que le nouveau chef du gouvernement ne dut son élévation et son pouvoir qu'aux voies de fait auxquelles son esprit entreprenant et une réputation acquise par de grands exploits militaires l'avaient porté. Mais si, dans les circonstances impérieuses qui mettaient la France dans la nécessité d'approuver ces voies de fait, un vœu libre et légal eût été une chose possible, ce vœu aurait demandé tout au plus ce que l'opinion publique, pour autant qu'elle jouissait encore d'un reste de liberté, exprima très-clairement à cette époque, savoir une espèce de dictature assez puissante pour terminer l'anar-

chie qui avait si longtemps tourmenté et désolé le pays, pour enchaîner la rage des factions, pour ramener le peuple à l'obéissance, pour reconstruire les fondements bouleversés de l'ordre politique et moral. Personne ne songea à considérer le Consulat comme un régime stable et permanent, beaucoup moins comme un régime perpétuel; personne ne crut sérieusement que la Révolution pourrait être finie par cette institution évidemment provisoire; on la regarda assez généralement comme le dernier acte de cette Révolution, comme celui qui précéderait immédiatement le rétablissement de l'autorité légitime.

« Ce fut là aussi le point de vue sous lequel le Roi envisagea constamment ce dernier gouvernement révolutionnaire. Persuadée de l'extrême difficulté de passer tout-à-coup de l'excès de l'anarchie et du désordre à l'exercice réglé d'un pouvoir légal et paternel; frappée des embarras sans nombre dans lesquels un changement aussi subit aurait infailliblement jeté le premier dépositaire de ce pouvoir, et bornant tous ses désirs et subordonnant tous ses intérêts au salut et à la prospérité de la France, Sa Majesté, loin de protester ou de se prononcer seulement contre l'autorité attribuée au Consul, approuva plutôt son pouvoir dictatorial et le seconda secrètement de ses vœux. Plus tranquille que jamais sur l'avenir, elle attendit sans crainte et sans impatience le moment où il plairait à la Providence de la rappeler au trône de ses ancêtres; elle ne s'occupa dans sa retraite que de méditer les moyens les plus efficaces pour employer ce moment, quelque rapproché ou quelque éloigné qu'il fût, au bonheur du peuple français.

« Le Roi ne s'est pas écarté de cette conduite pendant toute la durée du gouvernement consulaire; il n'a jamais entravé la marche de ce gouvernement; il n'a pris part à aucune des tentatives pour le subvertir, qu'un zèle prématuré, quoique parfaitement excusable, a pu dicter de temps en temps à des personnes particulièrement attachées à sa cause. Malgré tout ce qui se passa dans les années de 1802 et 1803, malgré les mesures arbitraires par lesquelles le chef de ce gouvernement renversa les faibles barrières dont la prétendue Constitution de 1799 avait voulu circonscrire son pouvoir, malgré l'abus affligeant qu'il en fit dans plusieurs occasions, malgré les démarches positives par lesquelles il visait clairement à perpétuer ce pouvoir dans ses mains, le Roi ne crut pas devoir renoncer à toute

espérance. Et lorsqu'on fit formellement proposer à Sa Majesté de résigner ses droits à la couronne et ceux de son auguste maison, lorsque, après cet essai mémorable où les titres sacrés du Roi furent pleinement reconnus par ceux même qui se flattaient de les anéantir, il ne resta plus aucun doute sur les intentions présentes et futures de celui qui avait pu désirer une aussi étrange renonciation, alors même Sa Majesté, fidèle au système qu'elle avait embrassé, ne cessa de repousser tout projet, toute mesure quelconque qui aurait pu ajouter le moindre article à la liste déjà si longue et si cruelle des calamités de la France, et s'en remit à Dieu pour le dénoûment final de tous ces malheurs.

« Mais, après ce qui vient d'arriver, il n'est plus permis au Roi de persister dans son silence. Le Consulat a disparu ; tout ce qui donnait à ce gouvernement le caractère d'un régime provisoire a disparu avec lui. Quelques fragments d'Assemblées législatives, condamnés jusqu'ici à la plus complète nullité, presque aussi étrangers à la France qu'ils le sont au reste de l'Europe, ont subitement élevé leurs voix ; et de ce gouffre profond où la Révolution avait enseveli tous les droits avec tous les principes, est sorti tout-à-coup, comme si c'était de l'abîme du néant, un nouveau pouvoir suprême, s'investissant lui-même d'un titre majestueux, se déclarant héréditaire dans une famille inconnue, proscrivant à perpétuité les descendants des souverains de la France, et s'opposant à jamais au retour de l'ordre légitime. Tandis que cet acte arbitraire ressemble à ceux qui ont marqué les époques antérieures de la Révolution en autant que totalement dénué de tout prétexte quelconque de légalité, il ne s'annonce, il ne s'exécute que par la force, il diffère essentiellement de tous les autres en ce qu'il tend à embrasser l'avenir, à consolider et à perpétuer l'usurpation, et à en transmettre les fruits empoisonnés aux siècles et aux générations futurs.

« Le Roi ne peut plus, dans cette occasion, s'abandonner à ses sentiments personnels, à son extrême répugnance pour tout ce qui peut augmenter l'agitation, le trouble et les inquiétudes, à son désir constant de chercher les remèdes contre les maux qui affligent l'humanité dans l'opération paisible du temps, de la réflexion, du triomphe final de la vérité et de la justice. Il doit consulter les devoirs attachés à la place que la Providence lui a assignée ici-bas, la charge sacrée de défendre les droits de sa maison, l'obligation morale de

réclamer contre une entreprise qui, en mettant le sceau à la Révolution et présageant la chute de toutes les anciennes institutions, attaque directement les bases de la société civile; enfin le salut de la France, condamnée, si cette entreprise s'accomplit, à des malheurs sans terme et sans ressources, à l'alternative cruelle entre le despotisme militaire le plus dur et l'anarchie la plus effrayante. La Révolution, en nivelant tous les états, en écrasant toutes les distinctions, en effaçant absolument ce qui aurait pu autrefois balancer, tempérer ou adoucir l'abus du pouvoir, paraît avoir travaillé exprès pour établir la tyrannie parfaite; et, quelque soit l'aveuglement des Français sur le triste avenir qu'on leur prépare, ou plutôt leur impuissance déplorable de manifester leurs opinions et de faire entendre le cri de leur conscience, il est évident que, tant que subsistera ce prétendu trône impérial, il ne se soutiendra que par les moyens qui ont précédé et présidé à sa naissance, et que, lorsque, en dépit de ces moyens, il viendra à s'écrouler à son tour, la France doit retomber aussitôt dans le chaos des factions et de la guerre civile.

« Des considérations aussi puissantes, des motifs aussi sacrés appellent Sa Majesté à protester, et elle proteste par cette déclaration de la manière la plus solennelle contre le prétendu établissement d'un nouveau pouvoir souverain, et d'une nouvelle dynastie en France, annonçant que tout ce qui a été fait, et tout ce qui pourrait se faire encore pour organiser et consolider ce prétendu pouvoir souverain, sera toujours regardé par elle comme nul et de nul effet, et se réservant à perpétuité à elle-même et aux princes de sa maison, dans l'ordre ancien et légitime de la succession au trône, toute la plénitude de ses droits et titres imprescriptibles.

« Le Roi ne veut point, en faisant cette déclaration, allumer ou provoquer la guerre civile. Fidèle aux principes pacifiques, au caractère de modération et de douceur qu'il a soutenu au milieu de tous ses malheurs, il continuera à s'en remettre à l'arbitre suprême des affaires humaines, dont les décrets éternels indiqueront le moment où le droit doit succéder à la force, où le pouvoir légitime remplacera finalement l'interrègne et les usurpations. Mais Sa Majesté n'a pas voulu sanctionner par le silence un acte qui, en légitimant et en couronnant tous les attentats de la Révolution, en serait le comble éternel. Il en appelle à la justice et à la sagesse de tous les souverains, directement intéressés à l'objet de cette protestation; il en

appelle aux hommes justes et purs qui ont sauvé les principes conservateurs au milieu d'un naufrage où tant de biens précieux ont péri ; il en appelle aux sentiments, à la religion, et à la conscience de tous les Français.

« Le Roi ne s'abaissera pas à relever les calomnies et les injures auxquelles l'embarras de leur position, et la faiblesse absolue de leur cause ont réduit la plupart des personnes qui ont eu la tâche pénible de justifier ce dernier attentat. Mais, parmi les sophismes malheureux qu'ils ont mis en avant pour fournir leur triste carrière, il en est un auquel Sa Majesté ne dédaignera point de répondre. Ils ont dit que la restauration de la monarchie entraînerait l'anéantissement de tout ce qui a été fait depuis le mois de mai 1789, l'expropriation des acquéreurs des biens qu'on appelle nationaux, la proscription et le supplice de tous ceux qui ont coopéré à la Révolution, des vengeances cruelles, des bouleversements interminables. Ils ne cessent de peindre cette restauration comme une véritable révolution nouvelle, accompagnée de tous les fléaux dont la France a été ravagée pendant la suspension du gouvernement légitime. Le Roi se contentera d'opposer à ces perfides représentations une déclaration simple des principes qui l'auraient invariablement guidé et qui le guideront toujours dans un événement pareil.

« Les malheurs de la Révolution ont été si universels, ses erreurs et ses fautes ont été partagées par tant de personnes, et ses résultats sont tellement confondus avec toutes les relations civiles et sociales, que vouloir aujourd'hui rechercher et punir des actes quelconques tenant à cette Révolution, ou effacer la totalité de ses effets, serait le projet le plus insensé qui pût jamais être conçu par un homme. Un voile éternel serait tiré sur le passé ; et quant au déplacement des biens, un nombre très-considérable de ceux qui en ont été dépouillés, étant déjà rentrés dans le pays, et s'étant arrangés à l'amiable avec les nouveaux possesseurs, le problème de fixer définitivement l'état des propriétés serait exclusivement résolu par des moyens pacifiques et équitables. Il n'y aurait donc ni proscription, ni punition, ni expropriation forcée, ni bouleversement quelconque. La justice, la prospérité générale et la paix : voilà les instruments de vengeance qui entoureraient le gouvernement. Conserver soigneusement tout le bien que la Providence aura fait germer au milieu même des décombres de la Révolution, raffermir la religion et les

mœurs, ranimer et protéger l'industrie, faire renaître le commerce de ses cendres, détruire tout ce qu'il y a d'onéreux dans le régime des impositions, changer ou abolir le système de la conscription militaire, remplacer enfin, sans toucher aux lauriers qui couvrent le front du soldat, le délire de l'ambition et les rêves funestes d'une domination universelle par une politique également honorable et sage, qui mettrait un terme aux agitations et aux craintes de l'Europe, qui rendrait l'indépendance à nos voisins, qui rassurerait toutes les puissances, qui nous rendrait la confiance de l'univers, et qui nous ferait jouir d'une paix assez longue et assez profonde pour cicatriser toutes les plaies de la France : voilà la contre-révolution telle que le Roi l'a conçue, et telle qu'avec l'aide de Dieu elle sera consommée tôt ou tard. Car, s'il n'était plus réservé à Sa Majesté de voir finir ces jours de deuil et d'infortune, ceux qui lui succéderont se conformeront à ses volontés. Héritiers de ses principes comme de ses droits, ils auront à regarder un jour les maximes consignées dans cette déclaration comme les conditions fondamentales de leur pouvoir, comme un engagement formel et sacré qui les lie d'avance à tout ce qu'exigera le bien public, comme l'acte d'amnistie le plus efficace et le plus définitif, comme le dédommagement de toutes leurs peines passées, comme le gage le plus certain de leur bonheur et de leur gloire future, comme la garantie la plus puissante de leurs droits, et comme la base la plus solide de leur trône. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

tecteur. — Projet d'une Monarchie universelle masqué sous le nom de système fédératif de l'Europe. — Napoléon notifie à l'Europe que les Bourbons de Naples ont cessé de régner. — Il nomme Joseph Bonaparte, Roi des Deux-Siciles; et Louis Bonaparte, Roi de Hollande. —Ces deux Couronnes royales sont pour eux deux couronnes d'épines. — Théorie du Gouvernement écrite par Napoléon. — Elle est applicable à tous les peuples qu'il a déjà conquis ou qu'il se propose de conquérir. — Histoire héraldique du Royaume des Deux-Siciles. — Napoléon veut détruire le Royaume de Prusse, pour créer d'autres États. — Guerre de la France contre la Prusse et la Russie. — Bataille d'Iéna. — Destruction de la Monarchie prussienne que Napoléon divise en quatre départements. — Création du Royaume de Saxe. — Batailles d'Eylau et de Friedland. — Traités de Tilsitt. — L'Empereur Alexandre et l'Empereur Napoléon se partagent le monde. — Création du Royaume de Westphalie pour Jérôme Bonaparte. — Érection du Grand-Duché de Varsovie. — Napoléon rend au Roi de Prusse la moitié de ses États, par égard pour l'Empereur de toutes les Russies. — La Reine Louise-Auguste aux pieds de Napoléon. — Blocus continental. — Napoléon veut détrôner la Maison de Bourbon qui règne en Espagne, et la Maison de Bragance qui règne en Portugal. — État de ces deux Royaumes. — Traité de Fontainebleau. — Invasion de l'Espagne et du Portugal. — La Cour de Lisbonne s'enfuit au Brésil. — Napoléon veut s'emparer de la Cour de Madrid. — Émeute d'Aranjuez. — Abdication de Charles IV. — Avénement de Ferdinand VII. — Napoléon refuse de le reconnaître. — Guet-apens de Bayonne. — Les Bourbons d'Espagne relégués en France. — Joseph passe du Trône de Naples au Trône d'Espagne. — Murat devient Roi de Naples. — Le peuple d'Espagne déclare la guerre à Napoléon. — Redoublement d'arbitraire en France. — Cour plénière de Rois et de Princes à Erfurth. — Conférences d'Alexandre et de Napoléon. — Propositions de paix à l'Angleterre, qui sont rejetées. — Napoléon en Espagne. — L'Espagne sollicite le secours de toutes les Monarchies et de toutes les Républiques. — Succès des armées françaises. — Siége et prise de Saragosse. — Manifeste de l'Espagne contre le Tyran de l'Europe. — Guerre contre l'Autriche. — Napoléon et le Prince Charles. — Bataille d'Eckmull. — Désastre d'Essling. — Napoléon se retire à l'île de Lobau. — Bataille de Wagram. — Paix de Schœnbrünn. — L'Autriche n'est plus qu'un État secondaire. — Contestations entre Napoléon et Alexandre au sujet de la Pologne. — Conflit religieux. — Les États de l'Église sont réunis à l'Empire. — Captivité de Pie VII à Savone. — Napoléon fait sauter les mu-

et la Prusse, d'autre part, relativement à la création du Royaume de Pologne et à la destruction du Royaume de Saxe. — Le plénipotentiaire français ne sépare point la légitimité des Rois de la légitimité des peuples. — Mémoire du prince de Talleyrand adressé au prince de Metternich et à lord Castlereagh. — La question de Naples annexée à la question de Saxe. — Préparatifs de guerre. —Alliance défensive entre la France, l'Autriche et l'Angleterre.— Napoléon d'accord avec le parti révolutionnaire, quitte l'île d'Elbe pour rentrer en France.—Déclaration du 13 mars.—Louis XVIII convoque les Chambres.—Conduite du maréchal Ney. —L'armée trahit ses serments au Roi.—Napoléon à Paris.—*Acte additionnel.* —Napoléon s'humilie devant la France et devant l'Europe.—Déclaration collective de toutes les Puissances. — Derniers actes du Congrès de Vienne. — Murat déclare la guerre à l'Autriche. — Rétablissement des Bourbons sur le Trône de Naples. — Napoléon et la Chambre des représentants. — Ouverture des hostilités. — Combat de Ligny. — Bataille de Waterloo. — Napoléon est forcé d'abdiquer. — Le véritable parti national et le parti soi-disant patriote. — Commission de Gouvernement présidée par Fouché. — Commission diplomatique présidée par Lafayette, qui demande un Gouvernement à l'étranger. — Correspondance des patriotes français avec les généraux anglais et prussiens. — Convention de Paris. — Exclamation de Louis XVIII à ce sujet. — Seconde Restauration. — Napoléon à Sainte-Hélène. — Conduite des Rois de l'Europe envers le Roi de France. — Proscriptions exigées par les alliés et par la *Chambre introuvable.* — Générosité de Louis XVIII à l'égard des proscrits. — Négociations relatives aux traités de 1815. — Le duc de Richelieu, devenu ministre, fait diminuer les charges que l'Europe voulait imposer à la France. — Traité de la Sainte-Alliance. —Ni le Pape, ni le Roi de France, ni les autres Rois constitutionnels ne sauraient l'admettre. —Restauration du Royaume de Pologne.—Toutes les Monarchies deviennent plus ou moins représentatives, à l'exception de la Monarchie espagnole. — Cette nouvelle forme de Gouvernement doit déterminer tôt ou tard un nouvel ordre social. — Antagonisme entre le principe aristocratique et le principe égalitaire. — Les Rois s'aliènent l'esprit de leurs peuples, parce qu'ils ne savent pas résoudre le problème de cette contradiction. — Les sociétés secrètes, après avoir sauvé les sociétés officielles, ne poursuivent plus que leur anéantissement. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. — Entretien de l'Empereur Alexandre avec le duc de Richelieu. — Libération de la France. — Avenir problématique de la Maison de Bourbon.

de la France républicaine à l'égard des Monarchies de l'Europe. — Attitude remarquable du Roi Léopold en Belgique. — Le 15 mai à Paris, à Naples, à Berlin, à Vienne et à Cracovie. — Assemblée Constituante de France. — Journées de Juin à Paris. — Le général Cavaignac. — Assemblées Constituantes de Berlin et de Vienne. — L'archiduc Jean d'Autriche est nommé Vicaire-Général de l'Empire par l'Assemblée Constituante de Francfort. — Travaux de cette Assemblée. — Question du Schleswig-Holstein. — Guerre entre le Roi de Danemark et le Roi de Prusse au sujet de ces Duchés. — Intervention des grandes Puissances. — Insurrection de Francfort. — Insurrection de Vienne. — Prise de Vienne par les troupes impériales. — L'Assemblée Constituante de Vienne est transférée à Kremsier, et celle de Berlin à Brandebourg. — Le Roi de Prusse dissout cette dernière Assemblée par la force. — Avénement de l'Empereur François-Joseph Ier, régénérateur de l'Empire d'Autriche. — Travaux de l'Assemblée Constituante de Paris. — Élection présidentielle du 10 décembre. — Révolution de Rome. — Fuite du Pape. — Charles-Albert pendant et après la bataille de Novare. — Avénement de Victor-Emmanuel II au Trône de Piémont. — Destruction de la République romaine par la République française. — Efforts de l'Autriche pour soumettre la Hongrie. — L'Empereur François-Joseph implore le secours de l'Empereur Nicolas. — Soumission de la Hongrie. — Le Parlement de Francfort nomme le Roi de Prusse Empereur d'Allemagne. — Frédéric-Guillaume refuse ce titre. — Dissolution du Parlement de Francfort. — Les réfugiés de tous les États organisent à Londres un prétendu Gouvernement de l'Europe. — Assemblée Législative de Paris, qui semble avoir été nommée pour restaurer la Monarchie en France. — Louis-Napoléon Bonaparte et cette Assemblée. — Fautes des hommes et fautes des partis en France. — Voyages royalistes à Wisbaden et à Claremont. — Revue impériale de Satory. — Situation exceptionnelle du général Changarnier. — Son élévation et sa chute. — M. Berryer arbore fièrement le drapeau de la Monarchie. — Manifeste de Venise. — Le *Spectre Rouge*. — Discussion relative à la révision de la Constitution. — Craintes d'un coup d'État. — Proposition des questeurs qui est rejetée. — L'Assemblée ne peut plus rien contre Louis-Napoléon Bonaparte. — Coup d'État du 2 décembre. — Séance de l'Assemblée Législative à la Mairie du Xe arrondissement. — Arrestation de tous les députés présents. — Journées du 3 et du 4 décembre. — Louis-Napoléon Bonaparte nommé Président de la République pour dix ans. — Sa Dictature. — Décret relatif aux biens de la famille d'Orléans. — L'Europe après le coup d'État. — Négociations relatives au rétablis-

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 22, ligne 15, qua à elle-même, *lisez :* que à elle-même.
— 25, ligne 24, établi, *lisez :* rétabli.
— 34, ligne 24, Mais ayant, *lisez :* Ayant.
— 92, ligne 17, car, *lisez :* puisque.
— 115, ligne 23, *supprimez les mots :* qu'elles pussent.
— 118, ligne 1, s'avancent, *lisez :* avancent.
— 152, ligne 8, *supprimez le mot :* petit.
— 160, ligne 23, triomphe, *lisez :* triomphait.
— 177, lignes 6 et 7, d'abord remplaça, *lisez :* remplaça d'abord.
— 246, ligne 25, d'autant d'ardeur, *lisez :* d'autant plus d'ardeur.
— 249, ligne 17, adressait, *lisez :* adressa.
— 263, ligne 5, de Révolution, *lisez :* de la Révolution.
— 281, ligne 2, Reichstat, *lisez :* Reichstadt.
— 299, ligne 15, Tandis que, *lisez :* Enfin.
— 302, ligne 4, dans ce monde, *lisez :* ici-bas.
— 310, ligne 25, Napoléon Ier, *lisez :* Napoléon.
— 313, ligne 2, déclara, *lisez :* en déclarant.
.... ligne 7, ordonna, *lisez :* en ordonnant.
— 320, ligne 6, l'anarchie, et *lisez :* l'anarchie; et.
— 344, ligne 25, l'une, *lisez :* l'un
— 348, ligne 8, met, *lisez :* mit.
— 368, ligne 7, avait déjà pris, *lisez :* acceptait.
— 370, ligne 21, natuels, *lisez :* naturels.
— 390, ligne 22, 1848, *lisez :* 1843.
— 394, ligne 15, des vieux partis, *lisez :* de l'ancien parti jacobin.
— 414, ligne 5, pour la, *lisez :* de toute.
— 437, ligne 17, promit de, *lisez :* promit sur-le-champ de.
.... ligne 20, devait inaugurer, *lisez :* devait donc inaugurer.
— 480, ligne 25, nous nous, *lisez :* nous.
— 500, ligne 1, la liberté, son caractère, *lisez :* la liberté, son but moral; à l'autorité, son caractère.

FIN.

Coulommiers. — Imprimerie de A. MOUSSIN.

